LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

50 CENTS

Vol. LXXIV — No 303 | Ciel variable. Max.: -8 à -10. Demain: beau **(détail en page 15)** | Montréal, samedi 31 décembre 1983 | Côte-Nord - Abitibi - Gaspésie, **60 cents**; Nouveau-Brunswick, **65 cents**; Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**

LOCATION NOMA inc. L'AutoBall
les professionnels de la location d'automobiles
15,949 rue Sherbrooke, Mtl. 642-2220

Shultz rencontrera Gromyko le 18 à Stockholm

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le secrétaire d'État américain George Shultz s'entretiendra le 18 janvier prochain à Stockholm avec son homologue soviétique, M. Andrei Gromyko, ce qui pourrait contribuer à relancer le dialogue, notamment sur le désarmement, entre Moscou et Washington.

La rencontre entre les deux hommes, souhaitée par le gouvernement américain, a été organisée à l'issue de « consultations diplomatiques » entre les États-Unis et l'URSS, a déclaré hier le porte-parole du département d'État, M. Alan Romberg.

MM. Shultz et Gromyko se trouveront tous deux à Stockholm le 18 janvier à l'occasion de l'ouverture de la Conférence sur le désarmement en Europe (CDE), héritière directe de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

La dernière rencontre entre le secrétaire d'État américain et le ministre soviétique des Affaires étrangères avait eu lieu en septembre dernier à Madrid, justement à l'occasion de la session finale de la CSCE. Leur entretien, qui intervenait peu après l'incident du Boeing sud-coréen abattu par la chasse soviétique le 1er septembre, avait été particulièrement glacial.

M. Gromyko avait ensuite annulé le voyage qu'il devait faire à New-York à l'occasion de l'assemblée générale des Nations unies. Le dialogue entre les deux superpuissances avait subi de nouveaux contrecoups en décembre avec le retrait soviétique des négociations INF (armes nucléaires de portée intermédiaire) et START (armements stratégiques) à Genève.

Le gouvernement américain se déclarait toutefois convaincu que l'URSS reviendrait aux tables de négociations et avait discrètement lancé ces derniers temps plusieurs appels du pied à Moscou, en laissant entendre que M. Shultz était disposé à rencontrer M. Gromyko à Stockholm.

Le secrétaire d'État américain séjournera du 16 au 18 janvier dans la capitale suédoise, après avoir passé la journée du 15 à Londres. Il pourrait se rendre le 19 janvier à Oslo, indique-t-on de source proche du département d'État.

Le porte-parole du département d'État s'est soigneusement refusé hier à qualifier la rencontre entre MM. Shultz et Gromyko ou à prédire la teneur de l'entretien, se contentant de rappeler que les États-Unis considéraient comme « importante » la conclusion d'un accord avec Moscou sur le désarmement.

La plupart des responsables américains, et notamment le président Ronald Reagan et son conseiller pour la sécurité nationale, Robert McFarlane, ont déclaré ces dernières semaines que le dialogue avec Moscou était indispensable. Ils ont aussi estimé que l'URSS reviendrait négocier après avoir constaté que les pays européens étaient vraiment décidés à accueillir les Pershing-2 et les missiles de croisière américains selon le programme établi par l'OTAN.

Certains responsables américains ont même laissé entendre qu'une rencontre au sommet entre M. Reagan et le leader soviétique Youri Andropov n'était pas à exclure en 1984 si elle était susceptible d'avoir des résultats « concrets ».

Le secrétaire d'État américain et le ministre soviétique des Affaires étrangères se rencontrent généralement plusieurs fois par an quand les rapports entre Moscou et Washington ne sont pas aussi tendus qu'à l'heure actuelle.

L'entretien de Stockholm va peut-être permettre une véritable reprise du dialogue entre les États-Unis et l'URSS, pas seulement sur le désarmement, mais aussi sur d'autres questions brûlantes comme le Liban, le Proche-Orient et la situation en Amérique centrale et en Afrique australe, estimait-on hier au département d'État.

D'autre part, le début de l'année 1984

Voir page 10: Shultz

Via Rail: 200 emplois prennent la route de Toronto

par Michel Nadeau

Moins de 10 jours après l'annonce d'un investissement de $147 millions dans un centre d'entretien à Montréal, la direction de la compagnie Via Rail vient d'indiquer qu'elle déménage à Toronto les services d'entretien de ses wagons du « Transcontinental », qui relie Halifax à Vancouver. Depuis 1886, le centre de jonction des routes ferroviaires de l'Ouest et de l'Est a été Montréal.

Cela signifiera la perte de 200 emplois pour la région de Montréal et particulièrement, pour les ateliers Glenn, à Westmount, où CP Rail effectuait le travail pour le compte de Via Rail. M. Michel Spénard, porte-parole de CP Rail, a déclaré que son entreprise tenterait de sauver quelques emplois lors de négociations avec Via Rail pour embaucher le personnel qui sera mis à pied.

Le 16 décembre dernier, le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde, annonçait, dans un grand déploiement publicitaire, la création d'un centre d'entretien à Pointe Saint-Charles, au coût de $148.6 millions. Quelques jours plus tard, les employés des ateliers Glen étaient informés du déplacement au profit de Toronto de tous les travaux d'entretien des wagons en acier. Toronto sera également dotée d'un centre d'entretien construit au coût de près de $100 millions.

Le directeur des relations publiques de Via Rail, M. Cedric Jennings a expliqué au DEVOIR que cette décision était « purement économique ».

Utilisés principalement pour le service trans-continental, ces wagons assurent la liaison Montréal-Toronto jusqu'à Vancouver.

« Les trains trans-continentaux comptent en moyenne douze voitures et seulement trois sont remplies de passagers en provenance de Montréal. Les autres passagers montent à Toronto et dans l'Ouest. Nous devons donc amener à Montréal neuf wagons vides chaque jour, ce qui n'était pas économique ».

Il faut dire que le « Trans-Continental » assurant le service entre Montréal et Toronto s'arrête à de nombreuses gares entre les deux destinations, ce qui rend ce départ de 16 h 30 très peu intéressant pour les passagers de Montréal. On n'aurait pas trouvé de façon économique de rentabiliser le tronçon Montréal-Toronto, qui est pourtant la route la plus fréquentée de tout le réseau de Via Rail.

Plusieurs de ces wagons sont en service depuis 30 ou 40 ans. Aussi, ils sont appelés à être remplacés par une nouvelle génération de wagons à long parcours ce qui donnera au centre d'entretien un rôle déterminant dans l'avenir des services techniques ferroviaires au

Voir page 10: Via Rail

culture et société

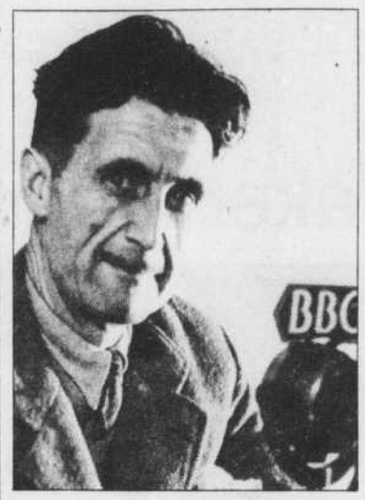

1984: La vision d'Orwell

Nous voici enfin arrivés à l'aube de cette année que George Orwell avait pour ainsi dire immortalisée d'avance dans *1984*, ce livre-testament publié six mois avant sa mort en 1950. Profondément engagé dans les grands conflits et les grands débats de son époque, l'écrivain britannique dresse, dans ce chef-d'oeuvre prophétique, un accablant réquisitoire contre toutes les formes de totalitarismes. **Page II.**

Une première canadienne

La maison d'édition Québec-Amérique entreprend un projet d'envergure: celui de publier d'ici la fin de 1984 le premier *Dictionnaire thématique visuel*. Autant par sa conception que par son mode d'édition, cet ouvrage constituera une première canadienne, et pourrait marquer une importante percée sur le marché international. Marie Laurier a rencontré les responsables de ce projet ambitieux. **Page 11.**

L'affaire de l'hôpital St. Mary rebondit

La CSLF repousse toutes les accusations

■ *On a fait circuler des «faussetés invraisemblables», dit son président*

par Jean-Pierre Proulx

Le président de la Commission de surveillance de la langue française, M. Gaston Cholette, repousse avec vigueur les reproches qu'Alliance Québec et « certains journaux » ont adressés à son organisme dans l'affaire de l'hôpital St. Mary. Ces reproches, écrit-il dans son rapport moral publié hier, mais daté du 22 juin dernier, « sont mal fondés ou se réduisent à des procès d'intention assimilables à une chasse aux sorcières ».

« En ma qualité de président d'un organisme gouvernemental, responsable de la gestion de cet organisme et chargé de l'application de l'une des lois les plus importantes votées par l'Assemblée nationale, poursuit-il, il est de mon devoir de faire les mises au point sur les faussetés invraisemblables qu'on a fait circuler pendant toute la durée de l'enquête sur le Centre hospitalier de St. Mary et de répondre de façon élaborée aux accusations de toutes sortes qui ont fusé au cours de cette période, car elles étaient de nature à porter atteinte à l'intégrité et à la crédibilité de la Commission de surveillance de la langue française ».

« Aucun organisme public qui se respecte ne peut tolérer sans rien dire le traitement qu'on a infligé systématiquement à la Commission pendant les semaines au cours desquelles elle était liée par la règle du silence. »

M. Cholette entreprend donc la recension systématique des accusations portées contre la Commission:

■ La Commission persécute les institutions anglophones. Le Conseil, répond-il, a traité plus de demandes concernant les institutions publiques francophones que les institutions anglophones reconnues par l'Office de la langue française, soit 85 contre 38. Pour le reste, dit-il, la Commission n'a aucun moyen de distinguer la langue des contrevenants mais il y a fort à parier que « la grande majorité des présumés contrevenants est faite de francophones ».

■ La Commission tient des « audiences formelles » pour certaines enquêtes. C'est vrai, répond le président, et elle « n'a aucune excuse à présenter lorsqu'elle le fait » car elle le fait lorsque la situation l'exige: « Personne n'est au-dessus de la loi ». En pratique cependant, sur les 14,422 dossiers traités depuis 1977, elle a eu recours 25 fois à ces audiences.

■ La Commission tient ses audiences à

Voir page 10: L'affaire St. Mary

Gaston Cholette

Des manifestants musulmans brûlent un drapeau israélien dans une rue de Beyrouth pour protester contre l'occupation du Sud-Liban par Israël. (Photolaser AP)

Liban:Israël face à une mobilisation musulmane au sud

BEYROUTH (AFP) — Les forces israéliennes ont fermé hier une mosquée à Saïda (chef-lieu du Sud-Liban), au moment où les communautés musulmanes libanaises chiite et sunnite organisaient, sur l'ensemble du territoire libanais, des manifestations de protestation contre l'occupation israélienne du Sud-Liban et contre les nombreuses arrestations opérées par les forces israéliennes au sein de la population.

D'autre part, la recherche d'une solution à la crise libanaise porte à la fois sur un règlement militaire instaurant un cessez-le-feu définitif, et sur une nouvelle formule politique qui instaurerait un système décentralisé au Liban, a-t-on appris de sources diplomatiques arabes au Liban.

Fait sans précédent depuis l'invasion israélienne du Liban, en juin 1982, les forces israéliennes ont fermé, hier, pour une durée indéterminée, la mosquée Battah, dans la vieille ville de Saïda, après en avoir expulsé les fidèles, selon les journalistes dans cette région. Quinze soldats israéliens ont pénétré dans la mosquée, en début d'après-midi, et ont lancé des chiens policiers pour faire partir les 300 fidèles présents pour les prières du vendredi, ont-ils ajouté.

Aucune explication n'a été donnée pour cette action qui s'est déroulée, observe-t-on, dans une mosquée qui relève

Voir page 10: Liban

Lundi, 2 janvier, LE DEVOIR ne sera pas publié. Nos bureaux seront fermés, à l'exception de la rédaction, qui sera accessible à partir de 14 heures. Mardi, 3 janvier, nos bureaux seront également fermés, à l'exception de la publicité et de la rédaction. Nos meilleurs voeux de bonne année à nos lecteurs et à nos annonceurs.

Une année faste pour les libéraux à Québec

■ *L'opposition se voit déjà en haut de l'affiche*

Robert Bourassa: comme de vieux amis.

Une analyse de Gilles Lesage

QUÉBEC — Autant le bilan des péquistes apparaît sombre, en cette fin d'année, autant celui du Parti libéral du Québec (PLQ) semble parfumé de roses, sous la direction de l'ancien-nouveau chef, M. Robert Bourassa.

Non pas tant parce que l'opposition s'est renouvelée en profondeur et offre une alternative valable aux Québécois, mais parce qu'elle a su miser habilement sur les failles et les carences du gouvernement. En dépit des apparences, sa vigueur nouvelle lui vient bien plus de la faiblesse des ministériels que de son propre ressourcement.

Prenons par exemple l'affaire de la Baie James. A sept ou huit, les députés libéraux se sont comportés en commission parlementaire comme de véritables inquisiteurs, n'hésitant pas à mettre sur le gril des personnes honorables auxquelles ils n'avaient rien à reprocher. Mais ils avaient détecté un bon os — la crédibilité du premier ministre — et ils ne l'ont pas lâché tant qu'ils n'ont pas été sûrs que M. René Lévesque en resterait amoché. Ils ont fait preuve, il est vrai, de détermination et de travail d'équipe, mais ce n'est pas très rassurant pour un parti qui vogue allègrement vers le pouvoir. Si c'est le genre de traitement ou de style parlementaire qu'ils veulent imposer, une fois de retour à la gouverne, c'est plutôt inquiétant.

La récentre obstruction systématique (*filibuster*) à l'Assemblée nationale, à propos du projet de loi 38 relatif au financement des municipalités, suscite des réflexions du même ordre. Si l'opposition a semblé si forte et vigilante, à bon droit, c'est surtout à cause des bavures et de l'incohérence du gouvernemnent, aux abois. C'est aussi, semble-t-il, parce que les libéraux ont plus ou moins respecté les ententes intervenues en ce qui a trait au travail parlementaire, pour le sprint de décembre. Ce n'est pas rassurant non plus.

Car sur le fond, que pense l'opposition de l'intrusion fédérale dans le financement des municipalités ? Approuve-t-elle la parade des députés fédéraux qui se promènent d'une salle paroissiale à l'autre pour distribuer des subventions à tout venant ? Sur ce point capital, comme sur tant d'autres, les libéraux sont bien plus pressés de faire trébucher le gouvernement que de nous dire où ils logent vraiment.

Autre exemple. Il y a deux semaines à peine, les libéraux se sont fendus d'un long document, une vraie brique, pour pourfendre la formule de représentation proportionnelle régionale modérée (RPRM) que le ministre de la Justice a proposée, dans le contexte de la commission d'étude de la représentation électorale. L'opposition a bien le droit de dire ce qu'elle ne veut pas, mais on voudrait qu'elle fasse autant de frais pour proposer des solutions aux distorsions électorales.

D'autant plus qu'en agissant ainsi, l'opposition fait bon marché du programme officiel du PLQ — le fameux livre rouge de 1981 — qui se prononce en faveur de la réforme du mode de scrutin. Seul l'ancien chef, M. Claude Ryan, a eu le courage de le rappeler, s'en te-

Voir page 10: Une année

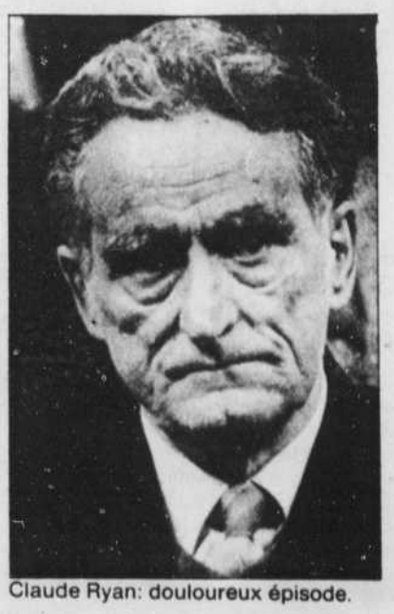

Claude Ryan: douloureux épisode.

La direction et le personnel d'Anjou Québec vous offrent leurs

meilleurs voeux pour l'année 1984!

Anjou QUÉBEC

Vos maîtres-bouchers depuis 30 ans!

1025 ouest, Laurier Outremont
tél.: 272-4086 • 272-4065

À la suite d'un jugement de la Cour supérieure, à Trois-Rivières

Les élèves exemptés de la catéchèse pourraient être contraints de fréquenter une école loin de leur quartier

par Jean-Pierre Proulx

Le père de famille qui veut voir sa fille exemptée de l'enseignement religieux pourrait bien à l'avenir se faire dire par son directeur d'école de s'adresser à l'école « Saint-Ceci » ou « Sainte Cela » où on se fera un plaisir de l'accueillir. Cette école cependant pourrait bien se trouver fort loin de l'école de son quartier.

Tel est la première conséquence du jugement que vient de rendre à Trois-Rivières, le juge Jacques Lacoursière. Une commission scolaire, a-t-il déclaré, peut déterminer dans quelle école elle entend dispenser l'enseignement moral aux enfants exemptés de la catéchèse et elle peut prendre en compte le nombre d'enfants exemptés pour le choix de cette école. Une comission scolaire, a dit aussi le juge, possède « le pouvoir de déterminer l'école de fréquentation pour tout élève sousmis à sa juridiction ».

À la fin de novembre, la commission scolaire de Chavigny demandait à la Cour de lui indiquer si elle était tenue de dispenser l'enseignement moral dans une école en particulier, nommément l'école Richelieu. Les parents de l'enfant Jean-Marc Lafleur tenait à ce que celui-ci fréquente cette école et ils avaient demandé pour lui l'exemption de l'enseignement religieux.

La commission scolaire a reconnu ce droit mais a invité les parents à inscrire l'enfant à l'école Bois-Joli, située à 1.8 km de l'école Richelieu, vu que 17 élèves exemptés s'y trouvaient déjà. Elle offrait aussi de payer le transport.

Les parents ont refusé cette offre et maintenu leur fils à l'école Richelieu. Pour ne pas brimer l'enfant, déclarait la commission scolaire, elle a accepté temporairement cette situation croyant que les parents acceptaient que l'enfant suive le groupe régulier jusqu'à ce que cette situation soit légalement clarifiée ».

En fait, l'enfant a dû suivre la catéchèse pendant quelques semaines avant d'en être retiré. La Commission des droits de la personne ordonnait même le 8 décembre dernier à la commission scolaire de verser $2,000 en dommage aux parents à cause de cela.

La commission scolaire a subséquemment « dû mettre sur pied un organisation temporaire pour permettre à Jean-Marc de recevoir l'enseignement moral ».

Mais, a-t-elle fait valoir au juge, « plusieurs cas semblables au niveau de la commission scolaire sont susceptibles de se présenter ». Elle a donc demandé à la Cour de déterminer « ses droits, pouvoirs et obligations vis-à-vis la détermination de l'école de fréquentation ».

Il n'a pas été possible cependant de connaître la réaction des parents Lafleur-Cusson. De son côté, le président du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, M. Jean-Guy Bissonnette, a préféré s'abstenir de commenter le jugement avant de l'avoir lu.

Le juge avait en fait à comparer les prescriptions de la loi de l'Instruction publique avec celles du règlement du Comité catholique. Celui-ci fait obligation à l'école même d'offrir l'enseignement moral à l'enfant exempté. Le juge a apparemment (le jugement n'était pas disponible hier à Montréal) opté pour la primauté des prescriptions de la loi de l'Instruction publique sur celles du règlement du Comité catholique.

Ce jugement aura vraisemblablement des répercussions politiques. Paradoxalement, aussi bien les « confessionnalistes », comme l'Association des parents catholiques, que les « neutralistes », comme le Mouvement laïque québécois, y trouveront leur compte. Les premiers proposent depuis toujours la mise sur pied d'un troisième réseau qui regrouperaient tous ceux qui ne veulent des écoles catholiques ou protestantes. Le jugement en propose implicitement une sorte d'embryon. Les seconds, eux, cherchent à utiliser le système d'exemption au maximum aux fins de démontrer les « contradictions » du système confessionnel pour mieux le combattre. Le jugement de Trois-Rivières leur donnera de nouvelles munitions.

En pratique, le jugement risque de devenir un outil de pression des commissions scolaires contre les parents qui demanderont l'exemption pour leur enfants. On désignera des écoles pour exemptés. Les parents, peu intéressés à voir leur enfant quitter le quartier laisseront leur enfants en catéchèse ou encore, comme cela commence à se produire à Montréal, ils l'inscriront à l'école franco-protestante s'ils s'en trouve une à proximité.

À Montréal, ce scénario n'est pas du tout irréaliste. En février 1978, la CÉCM avait envisagé de regrouper les exemptés dans certaines écoles. Elle en a abondonné l'idée sous la double pression de l'AQADER, devenue depuis le Mouvement laïque québécois, et de la Commission des droits et liberté de la personne.

Reste à savoir si ce jugement affectera les transforma déjà annoncées au régime d'exemption. « À chaque année des années du primaire et du secondaire, dit le nouvau règlement du Comité catholique, l'école offre le choix entre un cours d'enseignement religieux et un cours d'enseignement moral ». Ce règlement, facultatif depuis septembre 83, sera obligatoire en septembre 85. On précise même que « lorsque le nombre d'élèves inscrits au cours d'enseignement religieux ou au cours d'enseignement moral est moindre que 15, l'école doit organiser un cours ou prévoir un encadrement pédagogique qui respecte le programme de l'enseignement religieux ou celui de l'enseignement moral ».

Le projet de loi 40, confère quant à lui le « droit » pour l'enfant à un enseignement religieux ou moral et l'obligation correspondante pour l'école même d'offrir l'un et l'autre enseignement. Cette obligation n'est subordonnée à aucune norme quantitative. Le projet de loi 40 doit faire l'objet d'une commission parlementaire à compter du 10 janvier prochain.

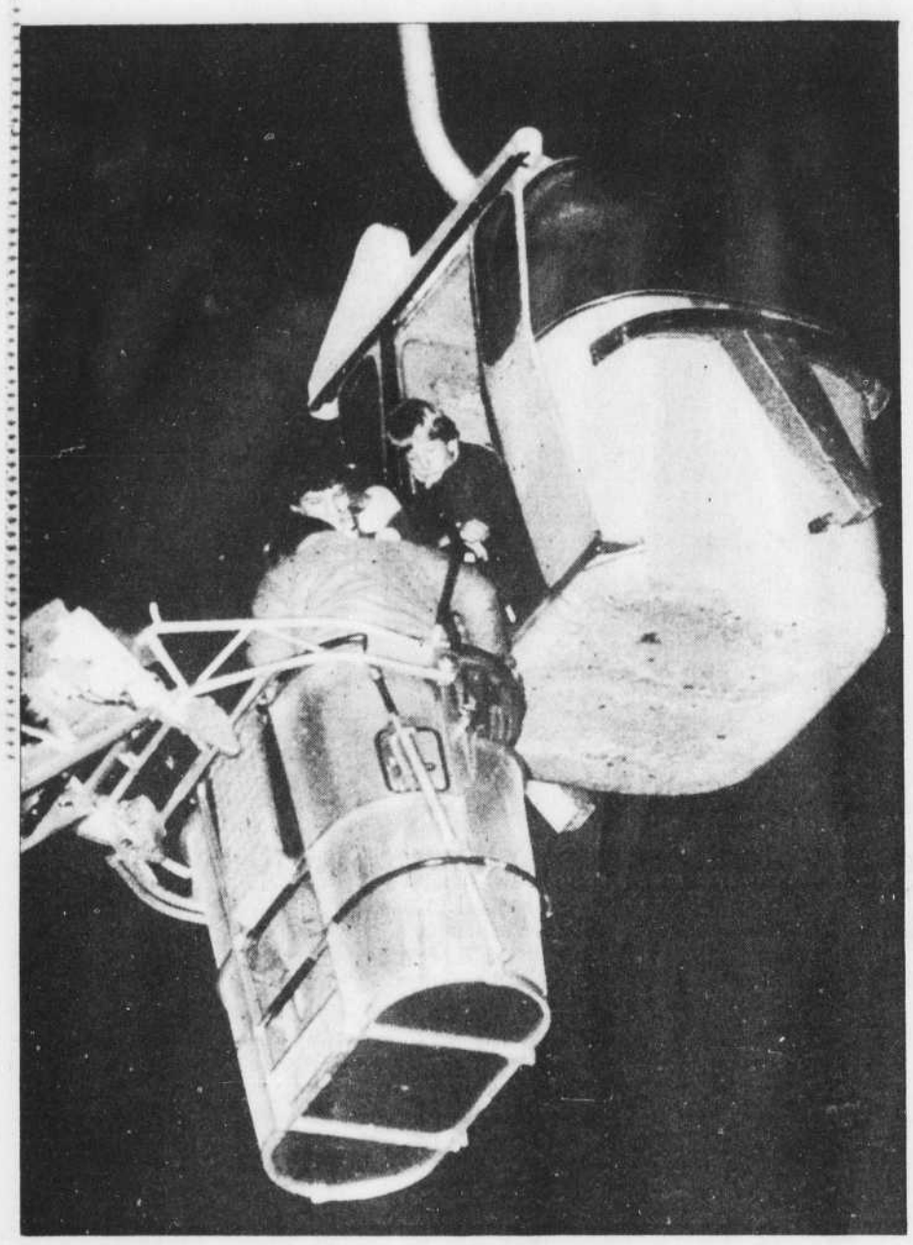

Sauvetage spectaculaire

Deux enfants montent dans une échelle de sauvetage des pompiers après avoir été captifs durant plusieurs heures dans un téléphérique. 120 personnes qui descendaient du mont Tamaro, en Suisse, sont restées bloquées durant des heures dans une trentaine de téléphériques. On a dû avoir recours à des hélicoptères pour les sortir de leur position précaire. (Photolaser AP)

Pour l'année 1983

Mulroney, « newsmaker » par excellence

TORONTO (d'après CP) — L'ascension rapide de M. Brian Mulroney, devenu en juin chef du Parti progressiste-conservateur du Canada, en a fait le no 1 des médias ou, si l'on préfère, le « newsmaker » par excellence.

Tel est du moins l'opinion très fortement répandue chez les rédacteurs en chef de journaux et de postes de radio que la Canadian Press a contactés pour recueillir leur avis. L'habilité du nouveau leader conservateur à décrocher des manchettes entre pour beaucoup dans cette appréciation des dirigeants de rédaction.

En deuxième lieu vient le premier ministre, M. Pierre-Elliot Trudeau qui, avec sa mission de paix, a su compenser la perte de popularité qui le touchait ces derniers temps. Loin derrière ces deux noms arrive le Dr Henry Morgentaler qui a encore fait parler de lui avec l'implantation de cliniques pour avortement à Winnipeg et à Toronto.

L'un des adjoints de M. Mulroney, Pat McAdam, a dit que le choix fait par les médias enchantait son chef mais qu'il ne serait pas de bon aloi de commenter un tel choix: (Mulroney) « croit que si vous perdez, vous vous taisez et que si vous gagnez, vous en dites moins encore » - McAdam avait auparavant pu rejoindre M. Mulroney en Floride.

Troisième de six enfants d'un travailleur du papier (Baie-Comeau), Brian Mulroney n'avait jamais détenu de poste politique lorsqu'il brigua la direction du PC. La course avait été ouverte à tous et Mulroney fit une deuxième tentative (en 1976, Mulroney était arrivé troisième dans cette course où Joe Clark l'avait emporté).

Mulroney a été élu aux Communes dans un comté de Nouvelle-Écosse. L'on note dans les relevés d'opinion auprès du public une certaine fascination face à Mulroney que l'on désigne majoritairement comme le prochain premier ministre. Il faut aussi se rappeler qu'avec son discours de Guelph et sa tournée mondiale pour la paix, M. Trudeau a compensé récemment une partie de cette perte de popularité que l'on enregistrait à son endroit.

Brian Mulroney

Le quatrième, dans cet éventail de « newsmakers » en 1983, est le premier ministre de Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, dont le programme de restrictions budgétaires a occupé une grande place dans l'actualité. Viennent ensuite Wayne Gretsky, le joueur de hockey qui venait au premier rang en 1982, et Joe Clark.

Les années précédentes, Pierre Trudeau a eu le privilège d'occuper le premier rang dans ce type de sondage durant huit années d'affilée. Autres hommes de l'année pour les médias: le marathonien atteint de cancer, Terry Fox, puis Clark. Le premier rang revint à René Lévesque en 1976 et 1977.

Brian Mulroney est maintenant âgé de 44 ans. À 14 ans, il quittait le domicile paternel pour devenir pensionnaire au Nouveau-Brunswick. Il étudia par la suite à l'Université Saint-François-Xavier (Antigonish) puis devint diplômé en droit de l'université Laval (Québec) où il se livra à des activités politiques. De son séjour à l'université, Brian Mulroney devait conserver un cercle d'amis dont certains deviendront ses principaux conseillers dans des campagnes ultérieures.

Le couple Brian et Mila Mulroney a eu trois enfants. Avant d'accéder à la direction du PC canadien, Mulroney était président de l'Iron Ore Co. of Canada, responsabilité qui était encore la sienne au moment où il dut annoncer la cessation des activités de l'Iron Ore à Schefferville à cause de la concurrence des mines de fer brésiliennes notamment; il termina son mandat en négociant un train de bénéfices touchant les ouvriers mis à pied ainsi que leurs dépendants. De Schefferville, Mulroney se fit en quelque sorte un tremplin pour obtenir le poste politique qui est présentement le sien (il se glorifie d'avoir maintenu le dialogue patronal-ouvrier à un niveau satisfaisant).

Le FMI songe à hausser ses taux d'intérêt

WASHINGTON (AFP) — Le Conseil exécutif du Fonds monétaire international devrait approuver prochainement un plan pour augmenter les taux d'intérêt des montants qu'il emprunte aux pays riches comme de ceux qu'il prête aux pays en difficulté, a-t-on appris de bonne source vendredi à Washington.

Ce plan, soutenu par les États-Unis et la RFA, vise notamment à éliminer progressivement le coût budgétaire des prêts accordés par les pays riches au FMI. Le département américain du Trésor estime ainsi que le contribuable américain a subventionné pour environ $100 millions par an les prêts accordés par les États-Unis au FMI depuis 10 ans.

Le FMI paie en effet aux pays prêteurs un taux d'intérêt égal à 85 % des cours du marché. Ceux-ci sont calculés d'après les cours moyens des bons du Trésor à trois mois aux États-Unis, en Allemagne fédérale, France, Japon et Grande-Bretagne. Actuellement, le Fonds sert ainsi 7.4 % d'intérêt sur ses emprunts, alors que le taux du marché est de 8.7 %.

En contrepartie d'une augmentation du coût de ses capitaux, le FMI devra augmenter les taux d'intérêt sur les crédits qu'il accorde aux pays en difficulté.

Ces taux sont actuellement de 6.75 % moins élevés que les taux des capitaux empruntés, grâce à une bonification servie par le Fonds à partir de ses ventes d'or de 1977 et 1978.

Les représentants de plusieurs pays en développement au Conseil exécutif du Fonds ont protesté contre une augmentation du coût des crédits accordés par le FMI, qui, soulignent-ils, alourdira encore la charge de la dette des pays pauvres. Cela à un moment où de nombreux pays en développement sont obligés de consacrer des proportions records de leurs recettes d'exportation à honorer leur emprunts internationaux.

Ces propositions, qui seraient mises en oeuvre progressivement, sont actuellement examinées par le Conseil exécutif du FMI en même temps que le réajustement de la politique d'accès aux prêts du Fonds.

Ce réajustement, décidé lors du dernier comité intérimaire, réuni en septembre dernier à Washington, prévoit notamment de réduire les prêts accordés au titre de l'accès élargi.

Ces prêts, qui peuvent actuellement atteindre 150 % des quote-parts de chaque pays, ne devraient plus dépasser 102 ou 125 % de celles-ci, suivant la taille du déficit extérieur et la rigueur du programme de redressement prévu.

Neuf militaires québécois à l'Ordre du mérite

OTTAWA (PC) — Un total de 53 militaires, dont neuf du Québec, seront intronisés au sein de l'Ordre du mérite militaire au cours d'une cérémonie à Rideau Hall, à une date qui n'a pas encore été déterminée.

Ces militaires des forces actives et de réserve deviendront officiers ou membres de l'ordre pour « service méritoire et dévouement au devoir ».

Le major-général Donald M. McNaughton, officier principal adjoint du commandement aérien à Winnipeg, le commodore Eldon J. Healey de Owen Sound, Ont., gérant du programme canadien des frégates de patrouille, et le vice-amiral James C. Wood de Charlottetown, officier principal du commandement maritime à Halifax, sont les trois plus hauts gradés à accéder à l'Ordre du mérite militaire.

Seront nommés officiers:

Le lieutenant-colonel Joseph Gérard Maurice Baril de St-Albert-de-Warwick, Qué., le colonel Joseph Jean Rudolphe Parent de Thurso, Québec, le lieutenant-colonel Isidore Popowych de Montréal.

Seront nommés membres:

L'adjudant Hans Karl Klaus Gapmann de Montréal, le capitaine Lionel Urbain Lafaut de Québec, l'adjudant-chef Joseph Richard Jean Marquis de Sherbrooke, Québec.

Le capitaine Jean-Guy Plante de St-Félix-de-Dalquier, Québec, l'adjudant-chef Joseph Guy Roger Sabourin de Québec, le capitaine William Zaslowsky de Brossard, Québec.

guérin l'éditeur qui édite

CHIMIE ORGANIQUE
Hart/Schuetz
ISBN-2-7601-0195-9 — 419 p. (cartonné) **13,95$** Cégep
ISBN-2-7601-0832-5 — 292 p. (souple) **6,95$** Cégep

En vente dans toutes les librairies

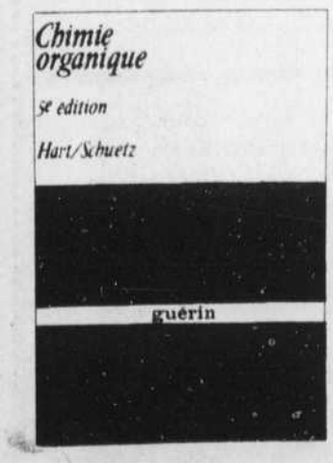

CHIMIE ORGANIQUE
Cours abrégé
5e édition

traduit par Paul Lévesque, sous la supervision de M. Éric Rassart, BSc en chimie, spécialité chimie organique; MSc en biochimie et PhD en biochimie et de Mme Marie Rassart, Diplôme en technologie médicale; BSc en biochimie et MSc en biochimie.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

CONVOCATION DU CORPS ELECTORAL EN VUE DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

L'ambassade d'Algérie porte à la connaissance de tous les ressortissants algériens établis au Canada que le corps électoral est convoqué en Algérie le 12 janvier 1984 pour procéder à l'élection du président de la république. Le 5ème congrès du parti Front de libération nationale, tenu à Alger du 19 au 22 décembre 1983, à proposé le président Chadli Bendjedid comme candidat à la magistrature suprême.

Les nationaux algériens établis au Canada pourront accomplir leur devoir électoral selon les modalités suivantes:

1) Conditions requises pour être électeur:

a) tout citoyen algérien régulièrement immatriculé auprès des services consulaires de l'ambassade est électeur.

b) pourront voter tous les citoyens non immatriculés à condition qu'ils soient titulaires du passeport algérien et de la carte nationale d'itentité algérienne.

2) Modalités du vote:

L'électeur pourra voter soit directement soit par correspondance:

a) Vote direct:

Il aura lieu à l'ambassade d'Algérie à Ottawa (435 Avenue Daly, K1N 6H3) du 5 au 12 janvier inclus, de 8 h à 18 h.

b) Vote par correspondance:

Tous les ressortissants algériens régulièrement immatriculés recevront à leur adresse personnelle leur carte D électeur, les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires. L'enveloppe contenant leur vote devra parvenir à l'ambassade d'Algérie à Ottawa au plus tard le 10 janvier 1984. (Prière de tenir compte des délais d'acheminement).

Les ressortissants algériens au Canada pourront obtenir tous renseignements complémentaires auprès de l'ambassade (demander M. Damardji, Affaires consulaires).

L'ALLEMAND?
pourquoi pas!
... venez l'apprendre à
L'INSTITUT — GOETHE
COURS DE LANGUE: — tous les niveaux
du 16 janvier au 26 avril 1984
COURS INTENSIFS: du 9 mai au 7 juin 1984
INSCRIPTIONS: du 9 au 13 janvier 1984
GOETHE — INSTITUT MONTRÉAL
Place Bonaventure
Entrée Lagauchetière & Université
Tél.: 866-6189

EN 1984
Y'a du nouveau au
Ymca Centre-Ville
Fondé en 1851

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE ET FRANÇAISE
LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 16 JANVIER 1984
Cours du jour — soir — samedi
Tests de classement: 9, 10, 11 et 12 janvier 1984
16 h 30 à 19 h 30

LANGUES DU MONDE ESPAGNOL, GREC et ITALIEN
Cours du jour — soir — samedi
Inscription: du 19 décembre au 13 janvier 1984
de 9 h 00 à 19 h 00

COURS D'INFORMATIQUE
Cours du jour — soir — samedi
Inscription: du 19 décembre au 13 janvier
de 9 h 00 à 19 h 00

ARTS et COURS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
Film — théâtre — vitrail — création littéraire — journalisme
graphologie — batik — initiation à l'administration
échec - dessin - photographie - véhicules de la couleur

Pour obtenir notre brochure ou de plus amples renseignements, téléphonez-nous au 849-8393, poste 719, 713, 740 ou 741

Le centre d'éducation permanente
1450 Stanley
Montréal, Québec
H3A 2W6
Métro Peel, sortie Stanley

Ymca Centre-Ville

Les incidents de violence dans le métro

Les passagers, inquiets, ne croient pas à une simple manifestation de défoulement

La situation s'est envenimée récemment, dans le métro de Montréal, où une vingtaine d'adolescents ont été arrêtés à la suite d'actes de violence.

Depuis mercredi dernier, les 16 policiers affectés aux 52 stations — 55 dès le 9 janvier — ont dû accroître leur surveillance, à la suite de nombreuses plaintes d'usagers et de commerçants.

Mercredi, un homme a été gravement battu par une dizaine de jeunes, âgés entre 10 et 17 ans, dont la majorité selon les témoignages, seraient de race noire. Imposant physiquement, il était venu prêter main forte à un autre passager harcelé. Après avoir été rudoyé, il a demandé l'aide des policiers qui lui ont refusé, ayant trop à faire avec les quinzaines de jeunes. Une dizaine d'entre eux l'ont rattrappé et battu. Il raconte avoir « vu des couteaux briller » durant la bataille.

Un témoin, agressé à deux reprises, certifie qu'il s'agit de noirs américains, ayant reconnu leur accent et ayant relevé les propos d'une fille du gang qui relatait un coup semblable, perpétré à Détroit.

Plusieurs passagers se trouvent harcelés par ces jeunes qui les insultent, gênent le fonctionnement des portes du métro, renversent le contenu des poubelles. Certaines boutiques rapportent une augmentation du vol à l'étalage. Plusieurs passagers ont été bousculés, menacés, rudoyés. Quelques jeunes, qui se présentent toujours en groupes de dizaines, bloquent l'accès des magasins, dansent et font jouer de la musique à fort volume. Quelques-uns volent des porte-monnaie, arrachent des sacs et paquets aux passants.

Jeudi, trois autres jeunes ont été arrêtés à la station McGill; 11 adolescents avaient été arrêtés mercredi, dans une arcade près de la station Peel.

des passagers. « Quelques personnes se sentent alors harcelées », commente le lieutenant, sur un ton rassurant.

M. Sid Stevens, directeur du programme de prévention du crime pour la ville, explique que les jeunes sont blasés, n'ont rien d'autre à faire. « On leur donne trois semaines de vacances avec rien d'autre à faire » durant la période des Fêtes. Les adolescents se rendent alors dans les couloirs du métro, au chaud, avec de la musique, « et regardent les filles passer ». La solution selon lui est de fournir de l'équipement récréatif et des loisirs aux jeunes.

Les stations les plus mouvementées sont McGill, Peel et Atwater. Toutes trois ont un point commun: elles sont sises dans l'ouest de la ville, à proximité des grands magasins du centre-ville ou de gros centres commerciaux.

Au plus fort des rassemblements de mercredi, quelque 200 jeunes s'étaient regroupés à la station la plus fréquentée du réseau à cette période-ci, celle de McGill.

Les policiers se voient très limités dans leur intervention, les jeunes étant protégés par la Loi sur la protection de la jeunesse. Les trois jeunes arrêtés jeudi comparaîtront toutefois en Cour juvénile sous des accusations d'assaut, de méfait et d'avoir troublé la paix.

Le lieutenant Laurent Lévis, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, explique que les jeunes errent souvent avec leur radio portatif au volume maximal et gênent la circulation des passagers. Mme Marie-Hélène Grenache, qui travaille dans un kiosque à journaux de la station McGill, rapporte que le vol à l'étalage a augmenté depuis que les adolescents ont commencé à errer dans le métro.

Tout a commencé, selon elle, lorsqu'un jugement de la cour a permis aux musiciens de jouer dans le métro. « Ces enfants s'imaginent que si les musiciens peuvent jouer, ils peuvent danser. » Les foules se sont rassemblées autour des musiciens et « ça a commencé à pousser ».

Quant aux Anges gardiens du métro, on les aperçoit rarement dans les couloirs. Ginette McChristian, une de leur porte-parole, croit que ces jeunes « ne sont pas des criminels ». Ils ont trop d'énergie et rien à faire. Ils cherchent à attirer l'attention. »

Ces temps-ci, ce type d'incidents alimente les conversations des usagers du métro. Les personnes âgées se trouvent particulièrement craintives: « On n'en est encore qu'au vol de portefeuille et au bousculade. Mais ça ne restera pas là. Quand est-ce que les autorités vont se décider à agir? », lançait vendredi un passager apeuré.

Pour remplacer l'avenue Atwater

Un comité propose le nom de Marguerite Bourgeois

Quelque 3,000 citoyens regroupés sous le nom Comité Atwater-Marguerite-Bourgeois viennent de demander au maire de Montréal de changer le nom de la rue Atwater en celui de Marguerite-Bourgeois.

Ces citoyens pour la plupart d'anciennes élèves du collège Marguerite-Bourgeois expliquent au maire que l'oeuvre de la Congrégation Notre-Dame est intimement lié à la rue Atwater puisque l'ancienne maison-mère s'y trouvait pendant 75 ans. L'école normale et le collège Marguerite-Bourgeois y ont aussi vu le jour.

De même, la croix du Mont-Royal était à la naissance d'Atwater à l'instersection de Côte-des Neiges. En outre, les tours de Sulpiciens situés non loin de là ont servi à Marguerite Bourgeois.

« Nous osons espérer, concluent leur porte-parole, que la visite de Jean-Paul II, planifiée pour 1984, permettra d'annoncer avec tout l'éclat voulu, un tel changement toponymique, alors qu'on peut présumer que le pape voudra personnellement se rendre au tombeau de la sainte qui se trouve à la maion mère de la Congrégation de Notre-Dame, angle Sherbrooke et Atwater ».

La lettre au maire Drapeau est signée par MMes Hortense Michaud-Lalanne, Francine Harel-Giasson et Lise Prescott, m.d.

Ce n'est pas la première fois que le maire de Montréal reçoit une semblable requête depuis la canonisation de Marguerite-Bourgeoys. Une rue, dans le quartier Pointe Saint-Charles où se trouve la ferme Saint-Gabriel, porte son nom. La Ville de Montréal favoriserait plutôt l'identification d'une place, dans le voisinage de la chapelle Bonsecours, dans l'arrondissement historique, qui appartient aussi à l'histoire de la Sainte.

15 000 VISITEURS SONT VENUS... 5 000 SONT ARRIVÉS TROP TARD!

Plus de 15 000 personnes ont visité le Sanctuaire du Mont-Royal. De ce nombre, au moins 5 000 ont été déçues d'apprendre que les résidences qui les intéressaient étaient déjà achetées par des propriétaires avisés.

Cependant... **Il N'EST PAS TROP TARD!**

La construction de la PHASE II du Sanctuaire du Mont-Royal a débuté et déjà, certains modèles ne sont plus disponibles. Toutefois, si vous faites vite, vous pourrez enfin acquérir la résidence de votre choix.
N'attendez pas qu'il soit encore trop tard. Cette fois, prenez une décision **immédiatement.**

le sanctuaire du mont-royal

- **107** résidences de prestige offrant la même qualité incomparable.
- Environnement toujours aussi spectaculaire: superbe boisé à dix minutes du centre-ville.
- 1 ch. à c.: 1 037 pi ca: 105 500$.
- 2 ch. à c.: à compter de 1 329 pi ca: 127 000$ et plus.
- 3 ch. à c.: à compter de 1 710 pi ca: 162 000$ et plus.
- Penthouses: à compter de 2 357 pi ca: 362 000$ et plus.
- Occupation: été 1984.

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

Contestation de Terre-Neuve et permis d'exportation

Hydro-Québec attend encore les décisions de la Cour Suprême et de l'ONE

Pour Hydro-Québec, le début de 1984 signifie l'expiration de son permis de vendre de l'électricité à la New York Power Authority et la fin du moratoire de la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême a décidé de reporter après le 31 décembre son jugement sur la validité de la loi de Terre-Neuve révoquant le contrat d'Hydro-Québec qui l'autorise à acheter annuellement à cette province 5,225 mégawatts d'électricité — ou environ 30 % de la capacité totale — produite à Churchill Falls au Labrador.

Hydro-Québec, Terre-Neuve et Labrador Hydro ont eu des pourparlers en vue de la réouverture du contrat de Churchill Falls, d'une durée de 65 ans, et de l'aménagment conjoint des rivières au Labrador et au Québec.

Si la Cour suprême maintient la loi votée par Terre-Neuve, le contrat d'Hydro-Québec sera annulé.

Selon les clauses du contrat, le gouvernement du Québec achète l'électricité au prix négocié à la fin des années 1960. Hydro-Québec paye environ le dixième du prix courant du marché.

Terre-Neuve allègue que le Québec peut exporter de l'électricité à bon marché à cause des avantages concédés dans le contrat de Churchill Falls et réalise de bons profits sur les ventes. La position du Québec est qu'un « contrat demeure un contrat. »

En novembre, lors des audiences de l'Office national de l'Énergie, Hydro-Québec a demandé un permis pour exporter 24 milliards de kilowatt-heures d'électricité par an à la New York Power Authority de 1984 à l'an 2002.

La société d'État a également demandé le renouvellement de ses permis existants pour exporter annuellement environ neuf milliards de kilowatt-heures de surplus d'électricité également dans l'État de New-York. Ce permis expire samedi à minuit.

Un porte-parole de l'Office a précisé que le permis a été prorogé en douce en attendant la décision sur les exportations. La décision de l'Office relative aux exportations est attendue au printemps.

en bref...

■ *Électrochimie à Trois-Rivières*

SHAWINIGAN (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a confirmé les rumeurs voulant que la ville de Trois-Rivières accueille un jour le Centre national de recherche en électrochimie, en précisant que Shawinigan avait été le berceau de l'électrochimie au Canada et que c'était dans cette agglomération que devait s'établir un tel centre. M. Chrétien a signalé que ce dossier avait connu des progrès remarquables au cours des derniers mois. « J'espère bien que d'ici un mois je serai en mesure de venir annoncer l'établissement de ce Centre canadien d'électrochimie dans notre région, à moins d'avoir un pépin imprévu dans les semaines qui viennent », a précisé M. Chrétien.

■ *Les 200 ans du N.-B.*

FREDERICTON (PC) — Le Nouvel An sera le premier jour d'une année spéciale pour le Nouveau-Brunswick: il marquera le début d'une année de célébration pour le 200e anniversaire de la province, qui comportera entre autres la visite de la reine et du pape. Le Nouveau-Brunswick est la première province à organiser une année entière de célébration pour commémorer sa naissance comme province, le 18 juin 1784. Le gouvernement britannique avait alors accepté la requête de loyalistes et séparé le Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Écosse. Bien que plus ancienne, cette dernière n'a pas célébré cérémonieusement son bicentenaire. Les fêtes du bi-centenaire se prolongeront toute l'année dans toutes les villes et villages de la province.

■ *Conseillers de la reine*

OTTAWA (PC) — Un ancien membre du cabinet fédéral, M. Paul Cosgrove, est au nombre des 30 avocats qui ont été nommés conseillers de la reine hier par le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan. Les nouveaux CR sont MM. Sidney Cutler, de Montréal; Jean-Claude Demers, de Montréal; J.C. Guy Duperrault, de Saskatoon; Paul J. Evaire, de Toronto; Michelle Falardeau-Ramsay, d'Ottawa; Bryan Finlay, d'Ottawa; Harvey C. Frankel, de Toronto; Dufferin F. Friesen, d'Ottawa; Pierre Garceau, d'Ottawa; James L. Gourlay, de Victoria; John Robert Haig, de Vancouver; Paul William Halprin, de Vancouver; Michel Métu, d'Ottawa; Elaine Krivel, de Toronto; Strindar K. Lal, d'Ottawa; Raynold Langlois, de Montréal; Denis Lefebvre, d'Ottawa; Jacques Letellier, de Montréal; Allan Lutfy, de Montréal; Donald Francis MacLellan, d'Ottawa; Louise Martin, de Montréal; William T. Molloy, de Saskatoon; David E. Osborn, d'Ottawa; Allan D. Reid, d'Ottawa; Gerry W. Robinson, de Vancouver; Joseph Stanford, d'Ottawa; Anne-Marie Trahan, d'Ottawa; Johannes A. Van Iperen, d'Edmonton et Michel Vennat, de Montréal.

■ *Canular réussi*

LONDRES (AFP) — Une fausse édition du vénérable quotidien britannique *The Times*, vendue hier à Londres sous le titre *Not the 1984 Times*, annonce en première page l'abolition de la monarchie anglaise. Des photos de la reine l'air maussade, du prince Philip résigné, de Charles irrité et de sa soeur Ann grimaçante illustrent cette nouvelle sensationnelle, annoncée aux côtés d'autres informations étonnantes: le remorquage des îles Malouines jusqu'au pays de Galles, malgré l'opposition des syndicats, la découverte dans un zoo, où il vit déguisé en zèbre, de Shergar, l'étalon enlevé en février près de Dublin. La famille royale a été démantelée lors d'un raid des forces de l'ordre dirigé depuis Downing Street, et « ses membres assignés à des fonctions socialement utiles », raconte *Not the 1984 Times*. La reine devra apparaître en bigoudis dans Coronation Street, le feuilleton populaire diffusé depuis 23 ans à la télévision. Ses trois fils, Charles, Andrew et Edward, ont été priés de former un groupe pop, les Windsor Boys, et de se produire dans le métro.

La consigne du silence satisfait Me Poulin

QUEBEC (PC) — Me Côme Poulin, avocat de la famille de Serge Beaudoin et de Jean-Paul Beaumont, se dit pleinement d'accord avec la consigne du silence imposée ax témoins par le coroner Denis Boudrias, relativement aux événements survenus à Rock Forest, le 23 décembre.

« Même si pour les médias c'est moins intéressant, c'est une bonne chose que les témoignages soient désormais entendus en temps voulu. Cela évitera en outre le risque de contradiction des versions des témoins. »

De son côté, le président de la Commission de police du Québec, Me Roger Gosselin, n'a pas voulu faire de commentaire sur le délai qui s'est écoulé entre les événements du 23 décembre et la prise en charge de l'enquête par la Sûreté du Québec, soit trois jours plus tard.

D'autre part, la Commission de police a reçu une requête précise du procureur général afin d'enquêter sur la descente policière de Rock Forest. Elle attendra cependant que le coroner ait terminé sa propre enquête avant de se pencher sur ce dossier.

D'une fête à l'autre

450 pour Jacques Cartier (1534-1984)
500 pour Guy Lafleur

2 362 000

Auditoire hebdomadaire
source: BBM automne 83

pour

Radio Québec

Radio-Québec remercie son auditoire pour ce témoignage de confiance et de fidélité, et souhaite à toutes les Québécoises et à tous les Québécois une ***Bonne et Heureuse Année*** *à son antenne.*

L'autre télévision Radio Québec

Salvador: la guérilla face à sa première division interne

SAN JOSE (AFP) — La guérilla salvadorienne, à trois mois à peine des élections présidentielles du 25 mars, doit faire face à sa première division interne depuis la création du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMNL), en 1980.

Les Forces populaires de libération (FPL), une des plus importantes composantes du Front, fondées en 1970 par des dissidents du Parti communiste salvadorien, sont menacées d'éclatement.

Début décembre, plusieurs dissidents des FPL, partisans d'une ligne dure qui estimaient que la petite bourgeoisie s'est emparée de la direction du FMLN, écartant ouvriers et paysans des postes de commandement, ont créé un Mouvement ouvrier révolutionnaire Salvador Cayetanio Carpio (MOR).

Le 27 décembre, le Front métropolitain des FPL, groupe spécialisé dans la guérilla urbaine et très actif à San Salvador — ce sont eux qui ont assassiné le 25 mai dernier en pleine ville un conseiller militaire américain, Albert Schaufelberger — s'est déclaré en rébellion contre l'actuelle direction. Tout en marquant ses distances avec le MOR, il demande le « retour aux véritables principes du prolétariat pour la défense desquels est née leur organisation ».

Les uns et les autres semblent néanmoins, à travers leurs déclarations, d'accord sur un point: ils rejettent la politique de dialogue et de négociation entamée par le FMLN-FDR (Front démocratique révolutionnaire) avec le gouvernement salvadorien et les États-Unis.

Ces divisions apparaissent à un moment où le Front Farabundo Marti recherche un maximum de cohésion, à trois mois de l'élection présidentielle à laquelle il refuse de participer, estimant que ni le respect du droit de vote, ni la sécurité des éventuels candidats d'opposition ne sont garanties.

Sur le plan militaire, les tiraillements au sein des FPL se font surtout sentir dans leur fief traditionnel, la province de Chalatenango, dans le nord du pays. Mais la diminution de la pression de la guérilla dans cette région a permis à l'armée de concentrer davantage son effort sur le front oriental, où les provinces de Morazan, San Miguel, Usulutan et La Union sont essentiellement tenues par l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP), la plus forte organisation militaire du FMLN.

Les problèmes internes des FPL remontent à de nombreux mois et avaient éclaté au grand jour en avril dernier à l'occasion de l'assassinat dans la capitale nicaraguayenne, où elle résidait, de la « commandante Ana Maria », Melida Anaya Torres, numéro deux de l'organisation.

Les enquêteurs devaient aboutir à la conclusion que l'assassinat, attribué dans un premier temps à la CIA américaine par les autorités sandinistes, avait été exécuté par des membres des FPL sur ordre de leur chef, Salvador Cayetano Carpio, le « commandant Marcial ».

Ce dernier, confronté par les autorités sandinistes avec les preuves rassemblées par les enquêteurs à son retour d'un voyage en Libye, le 12 avril dernier, se suicidait le soir même.

Les FPL entraient alors dans un phase de réorganisation complète. Un congrès clandestin réuni en août dans la province de Chalatenango, reconnaissait la responsabilité totale du « commandant Marcial » dans l'assassinat de Melida Anaya Torres.

Le congrès procédait à la réélection de ses cadres à tous les niveaux, et adoptait par consensus les grandes lignes de la politique des FPL, caractérisée par une plus grande unité d'action avec le FMLN, tant au niveau interne qu'international, et un accord sur la politique de dialogue et de négociation.

Mais, tandis que la nouvelle direction adoptait effectivement une attitude beaucoup plus unitaire au sein du FMLN, les décisions du congrès et sa représentativité provoquaient au sein des FPL des dissensions qui ont débouché sur les divisions de cette fin d'année.

Le groupe TNT attaque deux mosquées à Hébron

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Deux nouveaux attentats revendiqués par le groupe terroriste juif TNT (Terreur contre terreur) ont été perpétrés hier à l'aube contre des mosquées de la ville de Hébron, l'un des principaux centres de l'affrontement judéo-arabe en Cisjordanie occupée.

De même que lors d'incidents similaires survenus ces dernières semaines à Jérusalem, ce sont des grenades piégées qui ont été utilisées. Le muezzin d'une des mosquées a été blessé par l'explosion alors qu'il arrivait pour l'appel à la prière du matin.

Le groupe clandestin TNT, qui se manifeste depuis dix ans, a annoncé dans un appel téléphonique à la radio israélienne que deux autres attentats « sanglants », dirigés contre la population arabe de Cisjordanie, devaient se produire hier.

Annonçant d'autres attentats similaires à l'avenir, l'inconnu a déclaré: « Et nous les forcerons tous à partir », allusion apparente aux menaces prêtées à TNT de contraindre la population arabe de Cisjordanie occupée à fuir le territoire.

L'armée et la police israéliennes, qui ont bouclé le secteur des deux mosquées à Hébron, procédaient à l'inspection des principaux lieux de culte musulmans afin d'éviter de nouvelles explosions lors de la grande prière du vendredi, à 11h00 locales.

Une vive tension régnait hier matin à Hébron, selon les correspondants sur place. La ville a été à plusieurs reprises, ces dernières années, le théâtre de graves incidents entre militants annexionnistes israéliens et population palestinienne. Le contrôle des lieux saints communs au judaïsme et à l'islam y est prétexte à d'incessants accrochages.

Pour de nombreux habitants arabes de Hébron, les attentats d'hier sont certainement le fait d'activistes de l'implantation juive toute proche de Kiryat-Arba. Le conseil municipal de Kiryat-Arba les a cependant condamnés, en rejetant la responsabilité sur « des étrangers qui veulent saboter la coexistence entre Juifs et Arabes ».

TNT a notamment perpétré, vendredi dernier, un attentat contre la mosquée d'Al-Azzaryieh à Jérusalem, où le muezzin avait été blessé, et revendiqué plusieurs tentatives d'attentats contre des institutions chrétiennes.

Les attaques contre des institutions musulmanes et chrétiennes sont une « honte » pour Israël, a déclaré le président de la commission de la défense et des affaires étrangères de la Knesset, M. Eliahou Ben Elissar, en réaction aux attentats de Hébron.

M. Ben Elissar a promis, lors d'une réunion publique à Haifa « que les forces de sécurité israéliennes feraient l'impossible » pour découvrir les auteurs de ces attentats à la grenade, qui se sont multipliés ces dernières semaines.

Jusqu'à présent, notent les observateurs, les services de sécurité israéliens ont été incapables de percer le mystère du groupe TNT et de découvrir l'identité des auteurs d'autres attentats anti-palestiniens.

Tirant argument de cet échec, un député de la gauche travailliste, M. Yair Tzaban, a réclamé la constitution d'une commission parlementaire chargée de superviser la lutte contre le terrorisme juif. Une motion en ce sens sera incessamment déposée à la Knesset, a-t-il indiqué à la radio israélienne.

Mme Geoula Cohen, député du parti Tehya (ultranationaliste), a exigé de son côté « qu'on poursuive les coupables des attentats », estimant que ceux-ci visaient en fait « à frapper toute la colonisation juive » en Cisjordanie.

La recrudescence brutale d'attentats dirigés contre la population arabe de Cisjordanie survient alors que les responsables des implantations israéliennes dans les territoires occupés réclament un renforcement des mesures répressives contre les manifestants palestiniens, notent les observateurs.

Par ailleurs, un attentat à la bombe dans un autobus bondé à Jérusalem a été prévenu de justesse hier matin, un passager ayant découvert à temps l'engin qui a pu être désamorcé par des artificiers de la police.

D'autre part, le ministre israélien des Finances, M. Yigal Cohen-Orgad, a essayé de persuader pendant six heures hier les autres membres du gouvernement de l'inéluctabilité de coupes sévères dans les budgets de leurs ministères pour 1984-85.

La crise qui couve au sein de la coalition gouvernementale depuis que M. Cohen-Orgad a fait connaître son plan d'austérité n'a pas éclaté: la réunion d'hier n'a en effet porté que sur les grandes lignes de ce plan, qui prévoit une réduction de 8 pour cent des dépenses civiles et militaires du gouvernement en vue d'économiser un milliard de dollars.

« Nous nous sommes bornés à l'analyse de la situation et aux lignes directrices du budget. Les problèmes sérieux commenceront quand il s'agira de discuter (dimanche) des détails et en particulier de la répartition des coupes entre les différents ministères », a déclaré le ministre de l'Energie, M. Yitzhak Modai, à l'issue de la réunion.

Le sursis que le gouvernement s'est accordé hier risque cependant d'être de courte durée: M. Modai a souligné à l'issue de la réunion que les détails du budget devraient être élaborés très rapidement, dans un délai de deux semaines, afin de pouvoir présenter le projet à temps devant le Parlement.

Le candidat à l'investiture présidentielle démocrate, le rév. Jesse Jackson, s'adresse à la presse à son arrivée à Damas, où il espère convaincre les autorités syriennes de relâcher le pilote américain Robert Goodman. Il a été accueilli par le ministre adjoint des Affaires étrangères, M. Isam Annayeb (à droite). (Photolaser AP)

M'Bow regrette le retrait américain

PARIS (d'après Reuter et AFP) — M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, a « regretté » hier la décision américaine, annoncée jeudi, de se retirer de l'organisation.

Dans un communiqué qui est la première réaction officielle de l'UNESCO à la décision de Washington, M. M'Bow indique qu'il étudie actuellement un message du secrétaire d'État américain George Shultz, afin d'y répondre.

M. M'Bow a réaffirmé « la nécessité de sauvegarder l'universalité » de l'organisation, et rappelé qu'il a « toujours agi dans les limites de ses prérogatives pour qu'aucun État n'en soit exclu ».

M. M'Bow a également assuré qu'il prendra, dans le cadre de ses fonctions statutaires, « toutes dispositions requises pour que l'UNESCO continue sa mission conformément à son acte constitutif et aux décisions de la conférence générale ».

Pour sa part, la Grande-Bretagne souhaite « des améliorations radicales » dans la gestion et les activités de l'UNESCO, mais elle ne quittera pas l'UNESCO, comme l'ont fait les États-Unis, et oeuvrera de l'intérieur pour obtenir ces changements, a-t-on appris hier à Londres de source gouvernementale britannique.

« Les ministres (britanniques) ont décidé que nous ne devrions pas quitter l'UNESCO, mais faire de plus grands efforts pour rechercher des améliorations radicales dans les programmes et la gestion de cet organisme », a déclaré un porte-parole de l'administration du développement d'outremer.

Comme les États-Unis, la Grande-Bretagne est opposée au projet de « nouvel ordre de l'information » promu par l'UNESCO, indique-t-on de source autorisée. Elle estime par ailleurs que l'UNESCO n'utilise pas toujours ses ressources de manière appropriée.

Deux garnisons attaquées dans Chalatenango

SAN SALVADOR (Reuter) — L'armée du Salvador a envoyé hier 500 soldats des forces d'intervention rapide dans la ville de Chalatenango, pour venir en aide aux deux garnisons attaquées par les rebelles à l'aube, selon le commandant du bataillon de parachutistes.

Le commandant Luis Mariano Turcios a déclaré à l'agence Reuter ignorer le nombre des rebelles et des armes dont ils disposent, ajoutant toutefois que la réaction de l'armée prouvait que le danger n'était pas négligeable.

Selon un communiqué antérieur de l'armée, les guérilleros avaient attaqué au bazooka et au mortier.

De source militaire, on indique que l'opération des rebelles avait pris l'armée par surprise, après l'offensive de grande envergure dans le nord-est du pays qu'elle avait lancée quinze jours plus tôt, qui a délogé les guérilleros de leurs positions du Morazan.

De même source, on ajoute que l'attaque intervenue hier à l'aube à Chalatenango, à une cinquantaine de km au nord-est de la capitale, prouve ou bien que les rebelles sont très certains de leur potentiel, ou bien qu'ils essaient de détourner l'attention de l'armée.

Le lieutenant-colonel Domingo Monterrosa, commandant de la région du nord-est, a déclaré que les guérilleros s'étaient déplacés vers l'ouest et qu'ils étaient poursuivis par l'armée dans la province voisine du Sulutan.

Selon un porte-parole de l'armée, les troupes qui quadrillent la province n'ont pas détecté les préparatifs des guérilleros en vue de l'attaque d'hier, qui visait la garnison de Chalatenango et le camp fortifié Del Paraiso, à 15 km à l'ouest.

Les militaires estiment qu'il devait s'agir de guérilleros de la province de Chalatenango, car les récentes opérations de l'armée ont restreint les mouvements des rebelles d'une province à l'autre.

Malgré l'amélioration de la coordination et de la rapidité d'action des troupes gouvernementales, le colonel Monterrosa déplore toujours la mauvaise qualité des services de renseignements de l'armée, bien inférieure à celle des rebelles.

Les guérilleros de l'est sont harcelés par les opérations coordonnées des troupes gouvernementales de la troisième brigade du colonel Monterrosa, de la sixième brigade de la province du Sulutan et des soldats de la province de San Vicente.

Combats acharnés au Nicaragua-nord

TEGUCIGALPA (Reuter) — Les rebelles nicaraguayens soutenus par les États-Unis ont déclaré hier avoir tué 50 soldats sandinistes, blessé une centaine et abattu deux hélicoptères la semaine dernière dans le nord du pays.

Selon un communiqué des guérilleros de la Force démocratique du Nicaragua, basés au Honduras, des combats acharnés ont eu lieu le 20 décembre près de la ville de Wiwili, dans la province septentrionale de Jinotega.

Le ministère nicaraguayen de la Défense a confirmé mercredi que des affrontements avaient eu lieu à proximite de Wiwili, indiquant que 23 rebelles avaient été tués, sans toutefois préciser les pertes subies par l'armée.

Dans le passé, les experts militaires de la région ont toujours qualifié les affirmations de la FDN d'exagérées. Le Nicaragua n'a pas commenté le communiqué des guérilleros publié hier, mais des responsables gouvernementaux ont déclaré que la dernière offensive des guérilleros de droite n'avait pas atteint ses objectifs.

Varsovie reporte à février la hausse des prix alimentaires

VARSOVIE (Reuter) — Les autorités polonaises ont reporté à février la hausse prévue des prix alimentaires en raison de la forte opposition que suscite ce projet dans la population et chez les syndicats, a-t-on appris hier de source proche du ministère du Contrôle des prix.

Ces augmentations, de l'ordre de 10 à 15 %, qui devaient prendre effet début janvier, pourraient même être de nouveau différées après février, ajoute-t-on de même source.

« Les augmentations n'auront pas lieu le 1er janvier et elles ne peuvent intervenir au milieu du mois en raison du rationnement », a indiqué un collaborateur de M. Zdzislaw Krasinski, le ministre du Contrôle des prix.

« Elles pourront s'appliquer au plus tôt en février, mais ceci n'est qu'une simple hypothèse, a-t-il poursuivi. Le processus de consultation du pays durera aussi longtemps que nécessaire ».

La hausse des prix alimentaires a été critiquée à la fois par les partisans du régime en place et par ses opposants, notamment le syndicaliste Lech Walesa, Prix Nobel de la paix, et les dirigeants clandestins du syndicat interdit Solidarité.

Ce dernier a prédit que les hausses de prix seraient insurmontables pour le tiers des Polonais. Les représentants des syndicats officiels ont souligné qu'elles affecteraient les personnes âgées et les travailleurs les plus mal rémunérés en dépit des promesses de compensations qui ont pu être faites.

Le mécontentement suscité par le projet a amené le gouvernement du général Wojciech Jaruzelski à revenir sur sa décision de l'appliquer dès janvier, de crainte d'une explosion de colère à l'échelon national, estiment les observateurs à Varsovie.

En 1970, des émeutes liées à un relèvement des prix avaient entraîné le départ de M. Wladyslaw Gomulka, alors premier secrétaire du Parti ouvrier unifié (POUP). La chute de son successeur Edward Gierek et l'apparition de Solidarité résultèrent aussi en partie d'un projet analogue en 1980.

Des hausses devaient déjà intervenir en juillet dernier, mais le rythme de l'inflation et la crise économique polonaise les avaient fait différer. Le gouvernement juge ces augmentations nécessaires pour faire contrepoids aux subventions agricoles qui grèvent ses finances et pour en éviter de plus rigoureuses encore ultérieurement.

Les subventions ont représenté 2,3 milliards de dollars cette année, et l'on s'attend de source parlementaire à voir ce chiffre augmenter de 340 millions de dollars en 1984.

Pour sa part, M. Czeslaw Bobrowski, président du Conseil consultatif économique, a estimé cette semaine que la hausse des prix envisagée par le gouvernement relancerait l'inflation au moment où les travailleurs ont reçu la promesse d'une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Les salaires ont augmenté, en moyenne, de 30 % cette année en Pologne.

M. Alexander Miodowicz, président de la Fédération des syndicats de la sidérurgie, a déclaré de son côté: « à la place des hausses de prix, nous voulons que l'on s'attache aux moyens d'accroître la productivité et d'éliminer le gaspillage ».

Pretoria ratisse le sud angolais

PRETORIA (Reuter) — Des centaines de soldats sud-africains étaient engagés hier dans une importante opération de ratissage contre les maquisards de l'Organisation du peuple du sud-ouest africain (SWAPO) dans le sud de l'Angola.

De source bien informée proche du ministère de la Défense, on a déclaré à Reuter que les soldats étaient répartis en dizaines de petites unités dans la brousse.

La veille, Pretoria avait annoncé l'intervention de son aviation contre la principale base de la SWAPO dans le sud de l'Angola, près de Lubango, et contre des batteries de missiles.

Le général Constand Viljoen, chef d'état-major des forces armées, qui a rendu compte du raid, a averti que l'aviation sud-africaine interviendrait encore si nécessaire.

L'offensive actuelle, qualifiée au départ de « limitée » par l'Afrique du Sud, est dirigée contre une concentration d'un millier de maquisards de la SWAPO qui, selon Pretoria, se dirigeaient vers la frontière namibienne.

Jusqu'ici, l'Afrique du Sud a reconnu la mort de neuf de ses soldats en trois semaines de combats. Un autre est porté disparu et les forces sud-africaines affirment avoir tué au moins 52 maquisards.

L'Afrique du Sud a également reconnu que ses forces avaient pénétré jusqu'à 200 kilomètres en territoire angolais pour annihiler l'offensive traditionnelle de la SWAPO à cette époque de l'année où les maquisards, profitant de la saison des pluies et de l'importante couverture végétale qu'elle offre, tentent de s'infiltrer en Namibie.

À la suite de l'opération « Protée » en 1981, l'Afrique du Sud avait affirmé que ses forces avaient tué un millier de maquisards de la SWAPO et de soldats angolais, et détruit un important matériel, notamment des batteries de missiles sol-air et des radars.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopieur

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec Montréal Ottawa
Toronto Calgary Edmonton
Vancouver Rimouski Trois-Rivières
Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau
Kitchener Sept-Iles Matane
Gaspé Coaticook Amos
Hinton

COURS D'ART DRAMATIQUE
J.M. da Silva vous invite à travailler l'expression verbale et corporelle.
Cours: jour ou soir
pour adultes
débutants, intermédiaires, avancés, métiers
SPÉCIAL DU SAMEDI POUR JEUNES DE 9 À 14 ANS
INSCRIPTIONS IMMÉDIATES
pour session d'hiver
STUDIO-THÉÂTRE da SILVA
4303, Saint-Denis
843-4384 Métro Mt-Royal

NE MÊLEZ JAMAIS LE VOLANT À L'ALCOOL,

C'EST UN DRINK QUI FESSE TROP FORT...
un message de Noël de Ding & Dong et de SOCIETAL

10,000 Québécoises en seraient atteintes

Si non traité convenablement, le lupus peut entraîner des complications tragiques

par Gilles Provost

« Trop de médecins québécois croient encore que le lupus érythémateux est une maladie rare et mortelle, déplore le docteur Jean-Luc Sénécal, de l'hôpital Notre-Dame. « Au contraire, dit-il, on a découvert ces dernières années que cette maladie se manifeste souvent sous plusieurs formes bénignes et qu'environ 10,000 Québécoises en sont atteintes. Par malheur, beaucoup d'entre elles ne sont pas traitées convenablement parce que leur médecin ne sait pas identifier leur mal. Elles risquent alors des complications tragiques ».

Lui-même un des rares chercheurs québécois spécialisé dans l'étude et le traitement du lupus, M. Sénécal croit même que cette maladie devient de plus en plus fréquente. Voilà pourquoi il organisait au début de décembre un congrès scientifique d'une journée pour faire le point sur cette affection méconnue, au bénéfice des médecins montréalais.

« Je voulais surtout leur dire à quel point les malades sont nombreux et pourquoi il est essentiel de les traiter sans délai », explique-t-il au DEVOIR. « 85 % des victimes sont des femmes. On sait depuis peu qu'elles sont victimes d'un désordre immunitaire dans lequel les défenses de leur organisme se retournent contre elles. La malade peut fabriquer jusqu'à vingt anticorps différents qui attaquent ses propres cellules. Presque tous les organes peuvent être endommagés même si on a trop longtemps catalogué le lupus parmi les maladies de la peau ».

« Comme ce dérèglement est progressif, les premiers symptômes peuvent être très variés... et intermittents, ce qui complique le diagnostic. Par contre, une intervention précoce permettra presque toujours d'éviter ces mutilations importantes qui ont fait comparer la maladie à des morsures de loups (*lupus*) ».

Pour des raisons encore inconnues, la maladie est stimulée par les hormones estrogènes. Voilà pourquoi tant de victimes sont des femmes de 15 à 45 ans. Dans ce groupe d'âge, une femme sur 700 est atteinte de lupus. Chez les Noires, l'incidence grimpe même à une sur 200. Le risque est accru chez celles qui prennent la pilule.

Chez environ 95 % des victimes, la maladie se manifeste par une inflammation des articulations (arthrite). Le plus souvent, la malade souffre aussi d'irritations de la peau avec des éruptions et des rougeurs caractéristiques au visage (d'où le nom érythémateux).

On ignore pourquoi ces malades deviennent allergiques au soleil: la moindre exposition aux rayons ultra-violets suffit parfois à les brûler gravement. Elle peut même provoquer une grave rechute chez celles qui semblaient en rémission. Tout bain de soleil leur est donc interdit et elles ne peuvent sortir sans crème solaire ultra-protectrice. On leur conseille même de se méfier des tubes fluorescents!

Dans bien des cas, les auto-anticorps caractéristiques du lupus attaquent surtout les membranes: ce peuvent être les enveloppes du coeur, des viscères ou des poumons, tout aussi bien que la membrane externe des cellules nerveuses ou sanguines, ansi que les plaquettes. Dans ces derniers cas, on verra apparaître de l'épilepsie, des formes d'anémie ou même une hémophilie grave.

Les travaux récents ont permis de remonter jusqu'aux anomalies génétiques responsables de certains désordres immunitaires propres aux victimes du lupus. « On peut maintenant dire que le lupus a une importante composante génétique, reconnaît M. Sénécal, mais on ne peut pas vraiment parler de maladie héréditaire. Il y a tellement d'autres facteurs qui interviennent... »

Tout en dirigeant une clinique spécialement destinée à ces malades à l'hôpital Notre-Dame, M. Sénécal étudie les divers anticorps responsables des dommages. (Il en a même découvert un nouveau, l'an dernier.) « Par bonnheur, un même patient n'est jamais affligé à la fois par les vingt auto-anticorps qui caractérisent la maladie. Je tente donc d'établir des relations entre les symptômes et l'identité particulière des anticorps présents dans son sang. Mon rêve, ce serait de pouvoir prédire l'évolution ou la gravité de la maladie à l'aide d'un tel examen ».

« Déjà, cette technique permet de confirmer le diagnostic de la maladie et d'en suivre l'évolution, souligne-t-il. Les anticorps et les complexes immuns, de même que l'état du système HeLA et des « compléments » permettent de prédire les rechutes imminentes et de les prévenir avec un traitement adéquat. (Par contre, l'inaction mène souvent à une exacerbation de la maladie, véritable flamboiement de problèmes graves.) »

Si on intervient à temps, les symptômes arthritiques peuvent parfois se résorber seulement avec de l'aspirine. Les produits anti-malaria sont aussi très efficaces contre les lésions de la peau. Pour les formes plus graves, on doit avoir recours à des variantes de la cortisone ou même à des produits immunosuppresseurs.

M. Sénécal attache aussi une grande importance à la collaboration de la malade: « elle est souvent capable de reconnaître avant tout le monde les symptômes d'une rechute. De plus, la prévention joue un rôle crucial: il lui faut éviter le stress ou toute fatigue inutile, ne pas s'exposer au soleil, etc. Même une interruption subite des médicaments peut provoquer une aggravation. »

Enfin, le docteur Sénécal reconnaît qu'on ignore encore la cause première de la maladie. « Pour le moment, on songe à une infection virale qui passerait inaperçue... mais on n'en a aucune preuve. Heureusement, la génétique et le système immunitaire sont les deux domaines de la médecine qui évoluent le plus vite à l'heure actuelle. On peut donc espérer prochainement de nouveaux développements dans notre compréhension du lupus et de son traitement. »

Les grands anniversaires de 1984 dans le monde

L'année 1984 marquera le 25e anniversaire de la naissance de la cinquième République française avec la proclamation, en 1959, du général De Gaulle comme président de la France.

Il y aura aussi 25 ans cette année que Fidel Castro a pris le pouvoir à Cuba, que le nombre des États américains passait de 48 à 50 avec l'entrée de l'Alaska et de Hawaii dans l'union.

Parmi les personnalités disparues en 1959, on note le général américain George Marshall, père du plan Marshall; John Foster Dulles, ancien secrétaire d'État américain; les acteurs américains Lou Costello et Errol Flynn; le producteur cinématographique américain Cecil B. De Mille; l'acteur français Gérard Philipe; le chanteur d'opéra Mario Lanza; le boxeur Max Bear, champion mondial poids lourd en 1934.

Il y aura 50 ans cette année, qu'en 1934, les nazis se débarrassaient de l'aile droite du parti, alors que les SS massacraient leurs rivaux, les SA, au cours d'une nuit passée à l'histoire comme la « Nuit des longs couteaux ».

Peu après, à la mort du maréchal von Hindenberg, chancelier d'Allemagne, Hitler devenait le seul maître du pays. Le chancelier d'Autriche Engelbert Dollfuss était assassiné par les Nazis.

À Marseille, le roi de Yougoslavie Alexandre, tombait sous les balles d'un assassin. Kirov, le dauphin de Staline, subissait le même sort, quelques mois plus tard, et sa mort déclenchait une série de purges sanglantes dans le Parti communiste d'URSS.

La même année, mouraient Marie Curie qui, avec son mari Pierre, avait découvert le radium et était devenue la première femme à remporter un prix Nobel, et le compositeur Edward Edgar, auteur de *Pompe et Circonstance* ».

En 1884, des insurgés égyptiens massacraient à Kharthoum une armée anglaise commandée par le général Gordon; Grover Cleveland était élu président des USA; l'industriel américain Hiram Maxim inventait la mitrailleuse; à la Conférence de Berlin, le territoire du Congo belge devenait un État distinct, placé sous la gouverne personnelle du roi Léopold II de Belgique.

La même année, naissaient Harry Truman, futur président des États-Unis; Eleanor Roosevelt, future épouse du président américain F.D. Roosevelt; George Duhamel, écrivain français, et s'éteignait Mendel, le moine autrichien qui, du fond de son monastère, a découvert les lois de l'hérédité. Le bridge était joué pour la première fois, à Londres.

Il y a 150 ans, en 1834, naissaient le peintre français Edgar Degas; le chimiste russe Mendeleiev, inventeur de la classification des éléments chimiques.

En 1784, il y a 200 ans, mourait le philosophe français Diderot; Haydn composait ses symphonies 82 à 87 et Beaumarchais faisait jouer pour la première fois sa comédie *Le mariage de Figaro*, qui était bannie durant six ans en raison de ses attaques contre l'aristocratie.

En 1684, le mathématicien allemand Leibnitz inventait le calcul différentiel. En 1634, il y a 350 ans, la Lorraine devenait une province de France; le coureur des bois Jean Nicolet, partait de la Nouvelle-France pour aller explorer le Wisconsin et saint François de Sales fondait les Soeurs de la Charité.

Il y a 450 ans, en 1534, Cartier découvrait le Canada et le roi Henri VIII, d'Angleterre, irrité par le refus du pape de lui accorder un divorce, rompait avec l'Église catholique de Rome, et fondait l'Église anglicane. La même année, Ignace de Loyola fondait la Compagnie de Jésus (jésuites); Rabelais publiait Gargantua et le peintre italien Corrège s'éteignait.

En 1484, il y a 500 ans, les statuts du Parlement anglais étaient publiés pour la première fois.

En 1234, il y a 750 ans, Grégoire IX canonisait saint Dominique.

Il y a 900 ans, en 1084, saint Bruno fondait les Chartreux et les Normands, commandés par Guiscard, envahissaient l'Italie et mettaient Rome à feu et à sac.

En 734, il y a 1,200 ans, naissait en Asie Mineure la secte des iconoclastes, qui détruisaient les images religieuses. En 634, la Syrie conquise par les Musulmans, devenait mahométane.

En 284, Dioclétien devenait empereur de l'empire romain. Il allait éventuellement réorganiser l'administration de l'empire et déclencher une violente persécution des chrétiens.

Les droits des Franco-manitobains

Le gouvernement Pawley est sur le point de conclure une entente de principe

WINNIPEG (CP) — D'intenses négociations ces jours derniers entre le gouvernement néo-démocrate du Manitoba et les représentants des franco-manitobains laissent entrevoir une solution prochaine au différend qui les oppose sur les droits des francophones.

« Une entente de principe raisonnable est intervenue », a laissé entendre le ministre responsable des questions francophones et leader du gouvernement à l'Assemblée législative, M. Andy Anstett, après une séance de négociations de quatre heures avec les membres de la Société franco-manitobaine. Les détails de cette entente ne seront pas dévoilés avant la semaine prochaine.

Le président de la Société, M. Léo Robert, convient que ces négociations à huis clos ont rapproché les deux parties et qu'une entente est sur le point d'intervenir. « Je suis optimiste: quelque chose sortira de ces négociations », a-t-il dit.

L'Assemblée législative, qui se réunira le jeudi 6 janvier, sera saisie de cette entente.

La Société franco-manitobaine, qui représente les cinq pour cent de la population francophone du Manitoba, avait menacé de retirer l'appui qu'elle avait promis au gouvernement de M. Pawley sur ce projet d'assurer aux francophones des services accrus dans leur langue dans les bureaux et les agences du gouvernement.

Devant la réaction de la majorité anglophone de la province, le gouvernement avait revisé sa position quelques jours avant Noël.

Le gouvernement, explique M. Anstett, se propose toujours d'assurer des services accrus aux francophones du Manitoba et de faire du français l'autre langue officielle de la province.

Il appartiendra aux législateurs de définir toutefois quels services seront assurés en français à la population francophone, et cette léégislation pourra être modifiée par les prochains gouvernements.

Le projet initial du gouvernement était d'enchâsser ces droits dans la constitution, en vertu d'une entente conclue avec Ottawa qui avait pour but d'éviter que la Cour suprême du Canada se penche sur la constitutionnalité de toute la législation manitobaine rédigée uniquement en anglais.

Le plus haut tribunal du pays a jugé en 1979 que le français etl'anglaissont langues officielles du Manitoba devant les tribunaux et à l'Assemblée législative.

L'opposition au projet du gouvernement de M. Pawley a été dirigée par le parti conservateur et les autorités municipales qui craignent que le fait d'enchasser les droits des francophones dans la constitution mène un jour le Manitoba au bilinguisme officiel.

Québec prépare son 30e Carnaval

QUÉBEC (PC) — À un mois de l'événement, l'activité devient de plus en plus intense aux ateliers du Carnaval de Québec.

Elle devrait atteindre son rythme de croisière immédiatement après la période des Fêtes, alors qu'une soixantaine d'artisans de divers métiers, allant de la couture jusqu'à la soudure, s'y affaireront à construire chars allégoriques, décors, costumes ainsi que divers éléments destinés au palais de neige du Bonhomme Carnaval et aux places publiques.

Le Carnaval de Québec, qui célèbre en 1984 sont 30e anniversaire, aura lieu du 2 au 13 février.

La période pré-carnavalesque débutera toutefois dès le 8 janvier avec le retour du Bonhomme Carnaval.

Au cours d'un entretien téléphonique avec le président de cette 30e édition, M. Claude Feuiltault, le Bonhomme s'est d'ailleurs réjoui de voir que la région de Québec avait reçu une bonne quantité de neige au cours des dernières semaines, contrairement à l'an passé où l'on avait dû prendre des mesures d'urgence pour s'en procurer une quantité suffisante pour construire son palais.

Bien que le programme officiel ne sera rendu public qu'au début de janvier, les organisateurs ont déjà indiqué que le Carnaval 1984 comportera quelque 35 activités nouvelles, dont plusieurs à caractère culturel ou sportif.

Le prochain Carnaval permettra notamment aux fervents de la course automobile sur glace de renouer avec le Grand prix, une activité spectaculaire qui revient après une absence de plusieurs années.

Les épreuves seront présentées le 5 février sur un circuit de 1.4 kilomètre aménagé sur la surface glacée du bassin Louise, dans le Vieux-Port de Québec. Dans le même domaine, une épreuve de rallye comptant pour la coupe du Québec et le championnat de l'Est du Canada sera disputée le 11 février sur un parcours situé à Saint-Romuald.

Quant aux traditionnels défilés de nuit, ils se dérouleront les 4 et 11 février, le premier empruntant un parcours situé dans la ville de Charlesbourg et le quartier Limoilou, et le second dans la haute-ville de Québec.

Le Carnaval de Québec suscite chaque année une activité économique importante dans une période qui autrement serait bien ordinaire.

Une étude scientifique réalisée lors du Carnaval de 1983 et dont les résultats ont été rendus publics récemment révèle que cet événement a généré l'an dernier des retombées économiques de plus de $20 millions dans la région métropolitaine.

La population locale y a consacré $5.6 millions tandis que l'apport touristique s'élevait à $12.8 millions. Les secteurs qui ont généré les revenus les plus importants sont dans l'ordre: la restauration ($5.4 millions), la boisson $2.7 millions) et le logement ($2.2 millions).

L'étude révèle que près de 800,000 personnes ont fréquenté les principaux sites d'activités carnavalesques l'an dernier. Les deux défilés de nuit jouissent toujours de la faveur populaire, ayant attiré près de 240,000 spectateurs, tandis que la Place du palais, près du Parlement, a accueilli plus de 238,000 visiteurs pendant les 11 jours.

Nouveau recteur

M. Jacques Parent vient d'être nommé recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il remplace M. Louis-Edmond Hamelin dont le mandat se terminait le 30 novembre dernier. Depuis son entrée à l'UQTR en 1969, M. Parent a occupé les fonctions de professeur, de directeur du module d'ingénierie, de doyen des études avancées et de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Auparavant, M. Parent a oeuvré à l'Université Laval où il a obtenu un doctorat en génie chimique en 1966.

Rectificatif

Dans l'entrevue que Raphaël Ryba accordait au Devoir et publiée hier, une inexactitude s'est glissée quant au groupe qui publie « Question de vie » (*Lebensfrage*) en Israël; le Bund en Israël (et non pas le Comité pour la Paix au Proche-Orient) est à l'origine de ce bulletin. M. Ryba conteste de plus deux faits que l'historien Slovès donne pour avérés, soit qu'il y ait un Bund « actif » en URSS et que Ehrlich, chef du Bund polonais fusillé sur ordre de Staline, soit identifiable aux « Menchéviks ».

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

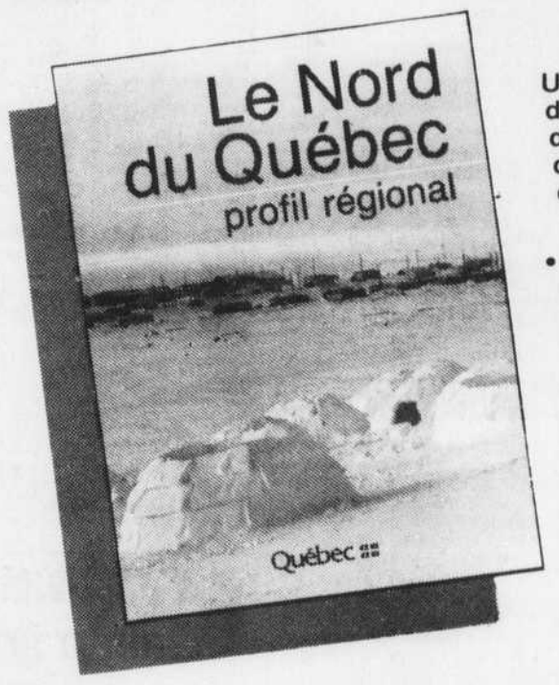

Une synthèse des connaissances des deux tiers du territoire du Québec

- Plus de 50 cartes et montages photographiques couleurs et noir et blanc représentés dans les quatre langues en usage : le français, l'anglais, le cri et l'inuktitut.

XI - 184 pages
11" X 15.5" (30.5 cm X 40.5 cm)
EOQ 19897-8
40 $

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec :
Montréal
Complexe Desjardins
Tel : 873-6101

ou par commande postale à :
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Les publications du Québec

Québec

MIRABEL-DORVAL-MONTRÉAL
MIRACAR
votre nouveau service express

Dès le 9 janvier 1984, Miracar entre en service. Sept jours par semaine son service express reliera Mirabel au centre-ville et Dorval à Mirabel. Seulement 8.00$ pour un aller simple.

Points de départ:
- Gare Centrale (Université et Lagauchetière)
- Aéroport de Dorval
- Aéroport de Mirabel

À Mirabel c'est MIRACAR qui nous mène!

MIRACAR

Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au:
(514) 397-9999

Transports Canada
L'hon. Lloyd Axworthy
Ministre

Transport Canada
Hon. Lloyd Axworthy
Minister

Canada

Abat-jour de Paris
Haute couture • Atelier venu de France

Créations exclusives sur mesures, fait main.
Réalisées avec des soies de prestige.
Satin — Taffetas — Dentelle — Coton etc.

Nous étudions et concevons la forme adaptée au style de votre base. Nos abat-jour sont conçus avec des tissus et galons de France. Ils sont garantis et lavables.

300 coloris — Finition parfaite
Choix infini de galons
Perçages et montages électriques
Réparations de lampes
Livraison rapide

1053 Avenue Laurier Ouest, Outremont
Tél. 276-9795 (Fermé le lundi matin)

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Optimisme

La Bourse de Toronto a progressé modérément, vendredi, l'indice composé clôturant en hausse de 6.83 à 2,552.35.

Quelque 7.14 millions d'actions ont été échangées, au lieu de 2.84 millions le jour précédent.

De l'avis des analystes, les joueurs ont terminé l'année sur une note optimiste malgré un repli à New York.

Parmi les industrielles, Dome Pete gagne cinq cents à $4.15, Union Gas 3-8 à $1 1-4, Northern Telecom 1 5-8 à $48 7-8, Canadian Tire A 1-4 à $13 3-4 et Seagram Co. 1-4 à $45 1-8. Thomson News A perd 3-8 à $38 1-2.

Dans les mines, Cullaton Lake gagne six cents à $2.60, Greenwich Resources 16 cents à $2.70 et Nufort Resources trois cents à 29 cents. Onaping Resources cède 30 cents à $3.15 et Meston Lake 60 cents à $2.65.

Dans les pétroles, Asamera Inc. gagne 1-2 à $14 1-2, Inverness Pete 1-8 à $8 et Sceptre Resources 1-8 à $5 3-8. United Canso abandonne cinq cents à $3.25 et Gulfstream Resources sept cents à $1.18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA int	700	$26¼	26½	26½	
AMCA p	4000	$25¼	25	25	— ¼
Abeford	320	$9¼	9¼	9¼	
Abeford w	2300	250	250	250	
Abti Prce	100	$25	25	25	+ ¼
Adanac M o	1200	50	45	50	+ 5
Agassiz o	z1	170	170	170	
Agnico E	1950	$17⅞	17¼	17⅞	+ ⅛
Aiguebel o	600	$9¼	9½	9¼	+ ⅜
Akaitco o	500	90	90	90	+ 7
Albany o	5000	87	83	86	+ 1
Alt Energy	48243	$18¼	18	18¼	
Al Enr 1125	100	$35⅝	35⅝	35⅝	— ⅛
Alcan	11605	$49½	49¼	49½	— ¼
Alcan w	6640	$20¾	20⅜	20¾	+ ⅛
AStel p	2500	$24½	24¼	24¼	— ¼
Altex o	z200	52	52	52	
Am Eagle o	1500	196	192	195	
Andrs WA f	100	$28¾	28¾	28¾	
Ang CT 4½	500	$23	22¾	23	+ ¼
Arbor A	100	$8½	8½	8½	
Args 260 p	100	$26½	26½	26½	
Argus B pr	122	$27⅞	27⅞	27⅞	— ⅛
Argyll A f	1300	285	280	285	+ 10
Asamera	35400	$14½	14⅛	14½	+ ½
Asbestos	250	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Asoc Parc o	z46	270	270	270	
Astral f	400	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Atco I f	500	$8¼	7⅞	8¼	+ ⅜
Atco 11½	1050	$31⅝	31½	31⅝	+ ⅛
Atco w	300	175	175	175	
Atlas Yk o	22000	37	35	35	— 1
Atlas w	5000	3	3	3	
Augmitto o	4500	200	190	190	+ 5
Ato Hard A	1800	$12¼	12	12⅛	— ⅛
BC Sugar A	1100	$23¼	23	23¼	+ ¼
BGR A	1750	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
BGR w	1200	230	230	230	+ 2
BMB Comp	2200	$6¾	6½	6¾	+ ¼
Bachelor o	1600	$7	7	7	
Bkrtlc	3000	56	56	56	+ 4
Banister C	17200	$6⅛	6¼	6¼	
Bk BC 228	200	$25	25	25	— ¼
Bank Mtl	8848	$27⅝	27⅜	27½	
Bk Mtl 285	2460	$34⅜	34	34⅛	— ⅛
Bk Mtl 250	5001	$31¼	31	31¼	+ ¼
Bk Mtl w	3600	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Bank N S	3946	$44⅜	44	44¼	+ ⅛
Bankeno o	600	360	350	360	+ 20
Bankeno w	1000	36	36	36	
Barrick o	8857	197	190	192	+ 2
Baton A f	50200	$14¼	14¼	14¼	
Baxter	9200	240	230	240	+ 10
Beauty C o	100	225	225	225	— 5
Bell Ent	75745	$33¾	33½	33½	
Bell 1.80	250	$23	23	23	+ ⅜
Bell 1.96	100	$40	40	40	+ ½
Bell 2.05	550	$33½	33½	33½	+ ¼
Bell 2.70	9850	$36¼	35⅞	36⅛	+ ⅛
Bl Hawk o	5000	18	16	16	— 2
Black Phot	3075	$18⅛	17¼	18¼	+ ¾
Blake Res o	10400	19	18½	19	+ 2½
Bluesky	3500	400	390	390	
Bomac A f	500	$9¼	9¼	9¼	
Bombdr A	100	$19	19	19	
Bombdr B f	100	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Bonanza R	14800	350	335	340	
Bonza R w	1876	70	70	70	+ 10
Bow Valv	20150	$26	25¾	26	+ ¼
Bow Vlv 205	1390	$35¾	35⅜	35⅜	— ⅜
Bow Vlv R	2000	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Bralorne	6700	$5⅝	5¼	5¼	
Bralor 8.75	500	$22	22	22	
Bralorn w	2500	145	140	140	
Bramalea	4750	$12⅝	12⅝	12⅝	
Brscade p	1410	$41¼	41	41	— ¼
Broscan A	500	$38⅜	38⅜	38⅜	— ⅜
Brscn 1981	400	$27¼	27¼	27¼	— ⅛
Brkwater o	7131	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Brenda M	600	$15¼	15¼	15¼	
Brisa o f	1900	180	180	180	
BCFP	9589	$13⅝	13⅛	13⅝	
BC Res	27035	450	440	440	
BC Res p	1500	$28⅞	28⅞	28⅞	+ ⅛
BC Phone	5560	$22	21⅞	22	
BCPh 4½ p	z40	$45¼	45¼	45¼	
BCPh 4.84	200	$13½	13½	13½	+ ¼
BCPh 6 pr	100	$66	66	66	
BCPh 6.80	200	$17¾	17¾	17¾	+ ⅜
BCP 10.16 p	210	$26	25¾	25¾	— ¾
BCP 11.24 p	6300	$29	29	29	
Broulan	3200	135	132	135	+ 1
Brunswk	210	$21	21	21	— ⅛
Budd Can	400	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Bytec	4100	$7⅝	7⅜	7⅝	+ ⅜
CAE	1700	$16½	16⅜	16½	+ ⅛
CCL B f	800	$17¾	17⅝	17⅝	+ ⅛
CIL	2000	$31½	30¾	31½	+ 1½
CME Res o	2026	52	51	51	
Cableshar	4400	220	215	220	+ 14
Cabre	1700	300	285	300	
Cad Frv	3200	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
Cad Frv A	2550	$8¼	8¼	8¼	
Cad Frv w	1450	415	405	415	— 10
Calais i	z250	48	48	48	
Camco Inc	600	$11⅝	11⅝	11⅝	
Camel O G	1000	177	177	177	+ 7
Camflo	2400	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Comp RL	7100	$33⅛	32¾	32⅞	— ⅛
Comp Res	3540	$10⅜	10⅛	10⅜	
Com Res p	2200	370	370	370	+ 10
Camp Soup	1200	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
Campeau f	3700	$21⅛	21	21	— ⅛
Cmpeau w	200	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
CCem ex p	1339	$14⅛	14	14	
C Cem 6½	1040	$12¾	12⅝	12¾	+ ⅛
CCem 2 p	605	$17⅜	17⅜	17⅜	
CDC f	16942	$6⅜	6¼	6¼	+ ¼
CDC pr B	z60	$92¾	91¾	91¾	
CDC 1980	7600	$13⅝	13⅜	13⅝	+ ¼
CDC 1983	7700	$24	22⅞	24	+ 1⅛
Con Malt	z50	$73½	73½	73½	
C Nor West	31700	$29½	29½	29½	
CanP Ent	6600	$24⅛	24	24	
C Packrs	500	$28	28	28	— ¼
CS Pete f	2050	365	360	360	+ 5
Can Trust	940	$45½	45¼	45¼	— ¼
CTrust w A	715	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
C Tung	100	$16	16	16	
Canadex o	7000	70	68	70	+ 1
C Arrow o	2000	35	35	35	— 2
CForms A f	300	225	225	225	+ 5
CG Invest	z20	$33½	33½	33½	

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.0206
Afrique franco	Franc CFA	0.002972
Allemagne Ouest	Mark	0.4509
Antilles Angl.	Dollar	0.4619
Australie	Dollar	1.1158
Autriche	Schilling	0.06447
Bahamas	Dollar	1.2477
Belgique	Franc	0.02227
Danemark	Couronne	0.1256
Espagne	Peseta	0.007894
États-Unis	Dollar	1.2446
Finlande	Mark	0.2131
France	Franc	0.1486
Grèce	Drachme	0.01257
Hollande	Florin	0.4045
Hong Kong	Dollar	0.1601
Inde	Roupie	0.1186
Israel	Sheqels	0.01158
Italie	Lire	0.000748
Jamaïque	Dollar	0.4148
Japon	Yen	0.005357
Liban	Livre	0.2286
Mexique	Peso	0.007497
Norvège	Couronne	0.1611
Nouv.-Zélande	Dollar	0.8121
Portugal	Escudo	0.009378
Royaume-Uni	Sterling	1.7943
Suède	Couronne	0.1550
Suisse	Franc	0.5695
Venezuela	Bolivar	0.1004

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé vendredi en baisse de 1-10 et cotait $1.2444 contre la devise canadienne. La livre sterling a cédé 1-20 à $1.8094.

A New York, le dollar canadien a gagné 3-50 à $0.8036 et la livre a monté de 7-100 à $1.4540.

OBLIGATIONS

La situation était inchangée vendredi dans le marché canadien des obligations.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de neuf pour cent.

Les bons du trésor à trois mois rapportaient en moyenne 9.71 % au lieu de 9.79 % la semaine dernière, et ceux à six mois se traitaient à 9.86 % au lieu de 9.96 %.

Marché à terme

Marché des valeurs à terme (Transactions combinées Toronto-Montréal) Par la PRESSE CANADIENNE

Bons du trésor du Canada, 91 jours, $1 million, multiples de $0.005.

	Haut	Bas	Cours Régl.	Var.	Cont Vig.
Déc 83	40	97.635	97.635	.005	15
Mar 84	97.595	97.580	97.590	.020	681
Jun 84	—	—	97.540	.025	300
Sep 84	—	—	97.480	.010	75
Déc 84	—	—	97.440	.020	25

Ventes: hier 23, merc. 67

Contrats en vigueur: 1,096-M37

Limite de fluctuation quotidienne: $0.150 plus ou moins cours de règlement.

Obligations du Canada, 18 ans, 9 %, quantité $100,000, base $100 (décimales à 1-32e)

	Haut	Bas	Cours Régl.	Var.	Cont Vig.
Déc 83	—	—	74-24	—	—
Mar 84	75-03	74-28	75-00	4	612
Jun 84	—	—	74-17	4	375
Sep 84	—	—	74-04	4	37
Déc 84	—	—	73-23	4	37

ventes: hier 56, merc. 156

Contrats en vigueur: merc. 1,061-P145

Limite de fluctuation quotidienne: 64-32 plus ou moins dernier cours de règlement.

DIVIDENDES

Dividendes de société déclarés vendredi, trimestriels sauf indication contraire.

Argus Corp.: $2.50 priv. A, 62.5 cents; payable le 1er fév. aux inscrits le 16 janv.

Guardian-Morton Shulman Precious Metals: actions spéciales, 10 cents, 1er avr., 15 mars.

Alberta Energy Co. Ltd: 15 % 1er priv. A, 93.75 cents, payable le 1er mars aux inscrits le 9 fév.

BÉNÉFICES

Redlaw Industries Inc., exercice clos 30 sept.: 1983, perte $588,000 ou 15 cents par action; 1982, perte $680,000 ou 17 cents par action.

VA JOUER DEHORS

Kino-Québec

MONTRÉAL

Sur une bonne note

Les cours de la Bourse de Montréal ont clôturé sur une bonne note vendredi, dernier jour de marché de l'année 1983, alors que neuf des principaux secteurs ont consolidé leurs positions.

L'indice composé a monté de 1.67 et marquait 427.40 en clôture. En tout 788,783 actions ont changé de main, contre 1,330,856 la veille.

Les pétrolières ont gagné 4.32 à 597.78, les industrielles 2.45 à 443.73, les papetières 1.04 à 223.72, les bancaires 0.18 à 483.94 et les services publics 0.10 à 337.65.

Les droits de Toronto Dominion Bank sont en hausse de un cent à 26 cents dans un volume de 133,938 unités. Echo Bay Mines gagne 1-8 à $9 3-8 dans un volume de 1,100 actions.

Sur un total de 202 titres échangés durant la séance, 98 sont à la hausse, 41 à la baisse et 63 stables.

Northern Telecom gagne 1 1-2 à $48 3-4, Gulf Canada 3-8 à $17 1-2, Bell Canada Enterprises 1-8 à $33 5-8, Campbell Resources 1-8 à $10 1-4, Imasco 1-8 à $35 3-8 et Noranda 1-8 à $26 3-4, tandis que Total Petroleum perd 3-8 à $13, Alcan 1-4 à $49 3-8, CP Enterprises 1-8 à $24, Dome Mines 1-8 à $16 7-8 et National Bank 1-8 à $13 5-8. Asamera est stationnaire à $14 1-8 et Hiram Walker à $28.

Dans les titres de deuxième rang, Bateman monte de 1 1-2 à cent à 13 1-2 cents, Brosnan gagne sept cents à 49 cents, et Muscocho avance de cinq cents à $1.85.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aiguebelle	300	$9¾	9¼	9¾	+ ⅜
Alta energ	2000	$18	18	18	— ⅛
Alcan Alu	5056	$49⅝	49⅜	49⅜	— ¼
Aldona M	z2	50	50	50	+ 18
Algoma 8	400	$24½	24½	24½	— ⅜
AMCA int	100	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Asamera	600	$14¼	14⅛	14⅛	
fAstral Bl	500	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
B C Forst	500	$13½	13½	13½	+ ¼
BGRpMt.A	600	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
BC Phone	200	$21⅞	21⅞	21⅞	
BC Ph 438	z10	$44½	44½	44½	— 2½
BPres Con	z50	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅜
Bank NS	z25	$44¼	44¼	44¼	— ⅛
Baue Cont	1100	$12¾	12¾	12¾	
Baue Mtl	4166	$27½	27⅜	27½	
BMO 2.85	200	$34¼	34¼	34¼	+ ⅛
BMO $2.50	975	$31⅛	31	31⅛	+ ⅛
BMO Wts	12300	$6¼	6⅛	6⅛	+ ⅛
Ba Eparg	800	$22¼	22	22¼	+ ¼
BaEp 2.62	100	$27	27	27	
Baue Nat	13979	$13¾	13½	13⅝	— ⅛
BaNat 2.94	300	$34¾	34½	34¾	+ ½
Ba Nat B	800	$31	31	31	
Ba Royale	4162	$34⅜	34⅛	34⅜	
Ba Ry Wt	5850	$7⅜	7¼	7⅜	+ ¼
BaRy 1.45	4000	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ¼
BaRy 2.75	200	$33⅛	33⅛	33⅛	— ¼
Bomb A	815	$19⅛	19	19	
Bomb B	770	$18⅜	18	18⅜	+ ⅜
Bow Val	6500	$26	25¾	25⅞	+ ⅛
BowVl2.05	1700	$35¼	35¼	35¼	— ½
Bralorne	1500	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Brascade	621	$41¼	41	41	— ⅛
Brascan A	800	$38⅜	38⅜	38⅜	— ⅛
By—Com	2360	$7⅜	7¼	7⅜	+ ¼
CAE Ind	4650	$16½	16⅜	16½	+ ⅜
CIL	1300	$31¼	30⅜	31¼	+ 1¼
Co.t.wt	1000	415	415	415	— 5
Camp R	1000	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Cmpbel.Sp	200	$13	13	13	— ⅛
Campeau	300	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ⅛
CmpeauWt	150	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
CDC	2000	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
CDC 1980	210	$13½	13½	13½	+ ⅛
C Imp Bk	1121	$31	30¾	31	+ ⅛
CIBa 2.50	400	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ⅛
CIBa 2.05	200	$26¼	26¼	26¼	
CIBQ 3.562	200	$30½	30½	30½	+ ¼
CP Ltee	450	$50¼	50⅛	50⅛	— ⅛
CP 714	20000	$10¼	10¼	10¼	+ 1
Cdn Tire	4900	$17½	17	17⅛	+ ½
C Tire A	5750	$13¾	13½	13¾	+ ¼
C Util SrH	100	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
Conron A	1800	$14	14	14	— ⅛
Cascades	1000	$8⅜	8⅛	8⅛	
Central Tr	z40	$11½	11½	11½	
fChateau	2865	$11⅛	11⅛	11⅛	
Chrysler	100	$34⅜	34⅜	34⅜	+ ⅛
CimL PrE	411	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
Cominco	200	$58⅝	58⅝	58⅝	+ ⅛
Comi 2.00	100	$23½	23½	23½	
C Bath A	2300	$26¾	26½	26¾	+ ⅜
C Gas Wt	900	420	420	420	
Doon Dvlp	1000	154	154	154	— 1
Dofasco A	200	$59¼	59	59¼	— ⅛
Dome Mns	300	$16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
Dome Pet	40982	415	400	415	+ 5
DomP Wt	z300	7½	7½	7½	+ 2½
Dom Store	6600	$19½	19½	19½	
Domtex	532	$19½	19½	19½	
Domtar	752	$30½	30⅜	30⅜	— ⅛
Donohue	1090	$23⅜	23	23	
DrMcC A	z94	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Dynex A	1000	40	40	40	+ 15
Echo Bay	1100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Ent Bell	26452	$33¾	33⅜	33⅝	+ ⅛
EnBell2.25	100	$28½	28½	28½	— ½
EnBell2.05	700	$33½	33½	33½	
EnBell2.70	1400	$36	36	36	
Entrep CP	9906	$24⅛	24	24	— ⅛
Epitek Intl	1000	64	64	64	+ 1

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée à la clôture des marchés hier à $477.93 (offre) et 485.54 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $11.12 (offre) et $11.53 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de vendredi dernier:

Londres: $380.00 ($382.00)
Paris: $382.29 ($378.62)
Francfort: $379.99 ($377.99)
Zurich: $381.00 ($382.25)
Hong Kong: $384.01 ($381.28)

NEW YORK

Calme fin d'année

Wall Street a terminé l'année de manière très calme en enregistrant, comme la veille, un léger repli en l'absence de développement majeur.

L'indice des industrielles a clôturé à 1,257.72, en baisse de 2.44 points. Quelque 71.9 millions de titres ont changé de mains au cours de cette séance. En tout 954 titres ont clôturé en hausse, contre 661 en baisse et 442 inchangés.

Les opérateurs n'ont pas manifesté beaucoup d'intérêt vendredi pour cette dernière séance de l'année, en raison de l'absence de soutien apparu jeudi pour tout mouvement de hausse. D'autre part, ils ont adopté une attitude prudente du fait de l'incertitude planant toujours sur l'évolution des taux d'intérêt et le déficit du budget fédéral.

Parmi les hausses, figurent notamment Getty Oil 7-8 à 98, Loews 3 à 187, et Manufacturers Hanover 1 1-8 à 38.

Parmi les baisses, Schlumberger 7-8 à 50 1-8, Honeywell 3-8 à 129 5-8 et Texaco 3 1-8 à 35 7-8.

Parmi les valeurs canadiennes, Gulf Oil perd 5-8 à $43 1-8, Canadian Pacific 1-8 à $40 3-8 et Canadian Pacific Enterprises 1-8 à $19 1-4. Northern Telecom gagne 1 1-8 à $39, Seagram Co. 1-4 à $36 1-4 et Westcoast Transmission 1-8 à $12 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	238 351	50	49⅞	50	+ ¾
AMF	714	16⅛	16	16	— ¼
AMRCp	16 3984	36⅛	35½	36	+ ⅜
ASA	298	55¾	55	55½	— ⅛
Alcan	1924	39⅞	39½	39¾	
Alleg Cp	12 128	64½	63⅞	63⅞	— ⅜
Alg Int	150	32¾	32¼	32⅜	
AlldCp	11 280	55⅝	55½	55⅝	
AllisCh	132	16⅞	16⅜	16⅜	
Alcoa	107 544	45¼	44⅜	44⅞	— ⅛
Amax	1023	23⅞	23⅜	23¾	— ⅛
AmHes	13 1345	29½	28¾	29	— ½
ABrand	9 90	59⅜	59⅛	59¼	
A Bdcst	10 737	56	55½	55⅝	+ ⅛
Am Can	16 1400	47	46⅜	46⅞	+ ⅛
AEI P	8 3685	17⅛	d16⅞	17	
AExp	9 x6964	33⅜	32⅛	32½	— ¼
AGnCp	8 1810	23⅛	22½	22⅝	— ⅜
AHome	13 909	50	49½	49⅝	— ⅜
AmMot	5653	6¼	6	6¼	
ATT	9 13320	61⅝	61¼	61⅜	+ ¼
Ampin	29 223	114¾	112¾	114⅜	+ 1⅝
Armco	398	21	20¾	20⅞	+ ⅛
ArmstR	7 67	34	33⅝	33⅞	
Arm Win	13 74	27⅜	27¼	27⅜	
Asarco	38 455	30¼	29¾	30	+ ¼
AtlRich	7 3101	43½	42½	43¼	— ¼
Avco Cp	9 589	31⅞	31⅜	31¾	+ ⅜
Avnet	32 543	46⅛	45⅛	46⅛	+ 1⅛
Avon	10 3208	25⅜	24¼	25⅛	+ ⅜
Axia	48 32	20	20	20	
Bkrintl	1645	19½	18¾	19¼	— ⅛
BxtTr.28	15 3212	23¼	22½	23¼	+ ¾
Bel How	11 473	24	23⅝	24	+ ⅜
BellCan	253	27⅛	26⅞	27	
Benfl Cp	11 490	33¾	33⅛	33¾	+ ⅜
Beth Stl	2514	u28½	27⅞	28¼	+ ⅜
Black D	26 623	26½	26⅛	26⅜	+ ¼
Boeing	12 2327	44	43⅜	43¾	— ½
Bois Cas	25 169	44⅛	43	43¾	— ¼
Borden	9 245	56⅞	56	56½	+ ¼
BorgWa	13 394	25	24⅜	24¾	— ⅛
Bos Ed	7 220	28⅜	28⅜	28⅜	— ¼
BristM	15 x1168	42⅜	41⅞	42⅜	+ ½
Brnswk	50 260	29	28⅜	28¾	+ ⅜
Bucy Er	147	17⅜	17⅛	17⅜	— ⅛
Burl Ind	11 442	35⅜	35	35⅛	— ⅜
Burrgh	21 x4718	50⅜	50¼	50⅜	
CBS	11 709	66½	65⅜	66¼	+ ¾
CCX	66	9½	9¼	9⅜	+ ⅛
CPC Int	9 132	39	38⅜	38½	— ⅛
CSX 1.04	12 1021	25	24⅜	24⅞	— ⅜
Callhn	26 67	22¾	22⅛	22⅛	— ¼
CRLk	192	26½	26¼	26⅜	
Comp Sp	12 42	61⅜	60⅝	61	— ½
Cdn Pac	94	40½	40¼	40⅜	— ⅛
Cap Cit	18 139	144	143	144	+ 1¼
Caring	11	18⅛	18	18	
Celanse	26 620	69⅜	67½	69	
Chase	4 801	45⅝	45⅛	45½	+ ⅛
ChrisC	57 438	u30⅜	27¼	30⅛	+ 3⅜
Chryslr	16 4603	28⅛	27¾	27⅝	+ ½
Citicrp	6 1445	37⅜	36¾	37⅛	+ ¼
Clark Eq	36 294	37⅞	37½	37¾	+ ⅛
Clorox	9 345	26¾	26¼	26½	+ ⅛
ColgPal	9 2627	21⅞	21¼	21½	— ⅛
ColGas	8 178	u35½	35	35¼	
CmbEn	7 368	32½	32	32	— ⅜
Cmsat	11 483	33	32⅜	32¾	— ⅜
ConEd	6 535	24⅞	24⅝	24⅞	+ ¼
CntlCp	11 576	27⅝	27¼	27½	
Cntl Grp	11 365	54	52⅝	54	+ 1¼
Contlll	8 950	21⅞	21⅛	21⅝	+ ½
CIDat	11 460	45⅜	45	45¼	+ ⅛
Coopr	35 1480	34⅛	34¼	34⅜	
Copwld	15	20⅜	20⅛	20⅜	— ⅜
Crane	87	30½	29¼	30½	+ ½
Cr Crk	12 379	37⅞	36⅜	37⅞	+ 1
Cr Zell	392	36¾	36½	36⅜	— ¼

OPTIONS

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
mav 375	10	559	31.00	31.00	31.00
Feb 400	1	2023	7.00	7.00	7.00
Feb 400p	5	932	17.00	17.00	17.00
Mai 400	1	964	19.00	19.00	19.00
Feb 425p	13	112	42.00	41.00	41.00
Mai 425	2	1367	10.00	10.00	10.00
Mai 450	100	1592	5.00	5.00	5.00

Total volume: 132

Non transigées

Series	Int. en cours	Offre	Dem.
feb 350	23	38.00	42.00
Feb 350p	250	1.50	2.00
Mav 350	7	48.00	51.00
Mav 350p	312	3.00	4.00
Aug 350	14	58.00	60.00
Aug 350p	30	5.00	6.00
Feb 375	912	18.00	20.00
Feb 375p	2056	5.00	6.00
Mav 375p	647	7.50	8.50
Aug 375	110	39.00	41.00
Aug 375p	308	11.00	12.00
Mai 400p	1256	19.00	20.00
Aug 400	164	26.00	28.00
Aug 400p	139	21.00	23.00
Feb 425	2134	2.00	3.00
Mai 425p	55	41.00	44.00
Ag 425	53	16.00	17.00
Ag 425p	0	41.00	44.00
Feb 450	3493	1.00	1.30
Feb 450p	22	64.00	69.00
Mai 450p	5	64.00	69.00

Total open interest: 19539

Options sur les devises

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Ferm.	Devise en $ US
DOLLAR CANADIEN — 50,000 $CAN				
Jun 81	60	233	0.0021	0.8035
Jun 82	10	205	0.0006	0.8035
FRANC SUISSE — 25,000 FS.				
jun 48	1	19	0.0079	0.4580
YEN JAPONAIS — 2,500,000 YEN				
mar 44	5	304	0.000063	0.4320

Total volume: 76

LE DEVOIR en tête

l'information économique s'inscrit quotidiennement dans les pages du devoir.

le mercredi, un supplément hebdomadaire utile, fiable et accessible:

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le gouvernement Lougheed remet 85% des actions au secteur privé

PWA: une nationalisation réussie

par Michel Nadeau

Le gouvernement de l'Alberta vient de réussir la vente au secteur privé de 85 % des actions de Pacific Western Airlines (PWA) après avoir retiré tous les avantages d'une nationalisation parfaitement réussie.

Dix ans après la prise de contrôle de la firme qui est devenue en quelques années le plus important transporteur régional au Canada, le gouvernement de M. Peter Lougheed a revendu récemment 85 % des actions de la firme de Calgary. Offerts au public à $10.75, les actions de PWA ont touché $12 au cours des derniers jours au marché hors bourse. PWA fut la seule compagnie aérienne au Canada à afficher des profits en 1982 et sera probablement l'unique encore en 1983.

Mais entre le moment d'acquisition de PWA en 1974 par Edmonton et la cession des titres au secteur privé, les autorités albertaines ont réussi à tirer profit du maximum de retombées pour la province de la propriété de ce transporteur régional dont les revenus dépassent $300 millions.

■ Le siège social de la compagnie a été déménagé de Vancouver à Calgary ce qui a amené la création de plusieurs centaines d'emplois en Alberta. La majorité des 3,000 employés sont maintenant Albertains.

■ La compagnie a fait l'acquisition de Transair, de Winnipeg, en 1978. Là encore, tout fut déplacé vers Calgary sans trop choquer la susceptibilité des Manitobains.

■ La totalité des cadres supérieurs — dont la moyenne d'âge est inférieure à 50 ans — sont des résidents de l'Alberta.

■ Des citoyens de l'Alberta occupent maintenant la majorité des fauteuils au conseil d'administration. Mais attention, aucun ministre ou haut fonctionnaire albertain n'est administrateur de la compagnie qui fonctionne comme une entreprise privée.

■ L'an dernier, la compagnie construisait au coût de $13.5 millions d'importantes installations d'entretien à Calgary qui relèguent au second plan les ateliers de Vancouver et Winnipeg.

■ La compagnie est maintenant régie par une loi de la Législature albertaine qui interdit à toute personne de détenir plus de 4 % des actions. Le gouvernement a conservé 15 % des titres qu'il pourrait éventuellement revendre maintenant qu'il est assuré de conserver les avantages économiques de PWA pour cette province

■ Lors de la récente émission d'actions, au moins 40 %$ des titres ont été réservés aux investisseurs de l'Alberta.

Non seulement le gouvernement aura réussi à « albertaniser » entièrement ce transporteur mais l'opération aura été une affaire très rentable! En effet, l'Alberta a payé $37 millions en 1974 pour 100 % des actions de PWA. Au début du mois, elle vendait 3.7 millions d'actions et récupérait complètement sa mise. De plus, la province demeure propriétaire de 1.8 millions d'actions (environ 15 %) dont la valeur boursière dépasse $20 millions. Pour sa part, la compagnie s'est enrichie de $70 millions en émettant 6.3 millions nouvelles actions.

Pacific Western Airlines Ltd. a débuté ses activités en 1945 sous le nom de Central British Columbia Airways Ltd. Tirant profit de la construction de la ligne Dew dans le Grand Nord, l'entreprise de Vancouver bâtit un réseau de liaisons à horaire fixe. En 1960, les vols réguliers apportaient la majorité des affaires de PWA. Trois ans plus tard, la firme démarre un service « Airbus » entre Calgaruy et Edmonton, une opération qui devient très rentable. Fin des années 60, le transporteur modernise entièrement sa flotte avec des avions à réaction, surtout des Boeing 737. (Elle dessert Seattle où est située l'avionnerie Boeing.)

Le gouvernement albertain voit ainsi se tisser sur son territoire une importante toile de routes aériennes commandées à partir de Vancouver. Il décide alors de faire une offre publique pour l'achat de toutes les actions en évitant de publier un livre blanc ou vert sur une grande politique des transports! L'opération réussit malgré les quelques cris de protestation élevgés dans la province voisine qui crait, avec raison, de perdre un siège social. Sans attendre le feu vert d'Ottawa en matière de rationalisation, PWA prend le contrôle, contre $5.4 millions, de Transair, de Winnipeg, en 1978, toujours sous le couvert d'une inoffensive offre boursière sans publier de Livre blanc.

La compagnie devient ainsi le seul grand transporteur de l'Ouest. Il y a bien CP Air, de Vancouver mais la filiale du Canadien Pacifique, de Montréal, cherche plutôt à développer le marché du Pacifique et de relier l'Ouest à Toronto.

M. Peter Lougheed

PWA multiplie les liaisons entre les capitales des Prairies, les grands centres pétroliers de l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les revenus doublent entre 1977 et 1982.

Actuellement, PWA transporte un demi-million de personnes par année entre Edmonton et Calgary. La firme s'intéresse au réseau secondaire et vient de faire l'acquisition de 40 % des actions de Time Air, de Lethbridge pour $4.3 millions.

On a mis en place un important service d'affrètement pour le transport de passagers vers le Sud. Le nombre de personnes transportées dans ce type de vols dépasse les 350,000 annuellement depuis 1980. Il faut utiliser au maximum les 23 Boieing 737-200. Les avions de PWA partent de Toronto vers la Floride et les Caraïbes ou de Calgary vers la Californie et le Mexique. Les vols nolisés ont apporté 17 % des revenus au cours des huit premiers mois de 1983.

Le transport des marchandises contribnuent pour environ 11 % des recettes brutes qui furent de $319 millions, l'an dernier.

La crise du transport aérien n'a cependant pas épargné la compagnie qui fut cependant beaucoup moins touchée que ses concurrents. On a cédé en location cinq Boeing 737. L'effectif est passé de 3,644 personnes à la fin de 1981 à 2,959 au 30 septembre dernier. Les revenus des trois premiers trimestres sont légèrement inférieurs à ceux de 1982. Le transport des marchandises décline depuis 1981.

La compagnie a demandé à la Commission canadienne des transports d'éliminer la limite de deux vols quotidiens entre Vancouver et les villes de Edmonton et Calgary. On voudrait également desservir le Manitoba sans avoir à faire d'escale en Saskatchewan. Les deux transporteurs nationaux, Air Canada et CP Air, insistent pour limiter les déplacements de ce concurrent qui devient de plus en plus gourmand et qui demandera un jour des vols directs vers Toronto. Actuellement, PWA doit faire escale à Brandon entre Calgary et Toronto.

La compagnie vient de prendre une grosse bouché en investissant un peu plus de $100 millions dans l'achat de deux Boeing 767 qui seront livrés fin 1986 ou début 1987. La compagnie a inscrit une perte de $22 millions pour la moins-value du matériel relié à cette transaction future. Même si cette dépense alourdit le bilan de PWA, cette firme récupère une somme importante avec l'émission de nouvelles actions pour environ $70 millions.

au jour le jour

■ *Gulf: verdict*

C'est par une faible majorité de 52.7 % que les actionnaires de Gulf Oil ont décidé d'accorder leur appui à la direction et à son projet de déménagement du siège social légal au Delaware. Le président du conseil de Mesa Petroleum, M. Boone Pickens, détenteur de 13 % des actions, tente de prendre les commandes de l'entreprise. La nouvelle incorporation au Delaware rendra plus difficile un changement de contrôle de la multinationale américaine.

■ *Le rideau est tiré*

A compter de ce soir, la société Hilton Canada se retirera de la gestion de l'hôtel Reine-Elisabeth qui sera administré par son propriétaire, le Canadien Nationbal. Hilton termine ainsi un contrat de 25 ans soit depuis les débuts de l'hôtel du boulevard Dorchester. La grande question est de savoir maintenant où la société américaine ira accrocher son enseigne dans le ciel de Montréal. Elle a tenté d'acquérir le Quatre-Saisons mais des investisseurs de Singapour offrirent une somme plus élevée.

■ *Hausse dans les airs*

Le trafic aérien a progressé de 5 % en volume au cours de 1983, selon des données publiées hier à Montréal poar l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ce redressement provient surtout d'activités plus soutenues dans les domaines des passagers et du fret en Amérique du Nord. Par ailleurs, l'IATA estime que le déficit combiné des transporteurs aériens ne sera pas aussi important que prévu. Les pertes totales ne seraient que de $700 millions en 1983.

■ *Le Canada en 6e place*

Passé au crible de plusieurs organismes internationaux de risque politique et économique dans le Moniteur de commerce extérieur, la revue du Centre français de commerce extérieur, le Canada paraît bien noté mais avec des réserves sur sa capacité de s'ouvrir aux investissements étrangers. Par ailleurs, deux revues financières très réputées, Institutional Investor et Euromoney, placent le Canada à la sixième place dans leur classement de qualité financière d'une centaine de pays, derrière les États-Unis, la Suisse, le Japon, la RFA et la Grande-Bretagne. Un autre bureau de conseil, XA-Études (France), remarque que le Canada est l'un des pays les plus conflictuels, déchirés à tous les niveaux et compliqués qu'il soit donné d'étudier

■ *En raccourci*

Radio-Québec aura bientôt son émission sur « L'actualité économique » animée par Gisèle Lalande, à compter du mois prochain...Les **impôts des corporations** aux Etats-Unis représentaient 29.6 % des recettes fédérales en 1952. Cette proportion n'est maintenant que de 8.1 %...A son tour, **B.C. Hydro** souhaite faire des ventes d'énergie ferme aux USA en raison d'importants surplus au cours des six prochaines années...La nomination de M. Petrer C. Cavelti au poste de président de **Guardian Trustco International**, une entreprise de Toronto spécialisée dans les transactions de métaux précieux et devises étrangères, pourrait permettre une première distinction entre les activités fiduciaires et financières de cette firme et ses opérations plus spéculatives...**Air Canada** assurera une liaison directe Paris-Québec dès l'été prochain.

Michel Nadeau

Seul Lalonde prédit une reprise majeure et une chute importante du chômage

OTTAWA (PC) — L'agence fédérale Statistique Canada, le Conference Board du Canada et le ministre fédéral des Finances Marc Lalonde s'entendent pour dire que l'économie canadienne a connu un certain regain qui se maintiendra en 1984 mais seul le ministre prédit un accroissement majeur de l'activité économique et une chute importante du taux de chômage au pays.

Dans son rapport mensuel émis vendredi, Statistique Canada révèle que l'économie canadienne a connu une croissance solide lors des trois derniers mois de l'année mais qu'un ralentissement des investissements commerciaux réduit les perspectives optimistes pour le début de 1984.

Statistique Canada, soulignant l'influence d'une tendance inquiétante dans le milieu des affaires, estime que le nombre d'investissements commerciaux fixes ne sera pas suffisamment élevé pour maintenir le rythme actuel de l'activité économique en 1984.

L'économiste en chef du Conference Board du Canada, Thomas Maxwell, abonde dans le même sens et, au cours d'uune entrevue devant être télédiffusée dimanche prochain, affirme même que rien n'indique un ajustement important des investissements pour les deux prochaines années. M. Maxwell reconnaît que 1984 sera une très bonne année pour les travailleurs qui profiteront de la croissance économique, de la baisse du taux d'inflation et du regain de l'activité économique.

De l'avis de M. Maxwell cependant, ces facteurs ne se produiront pas à un rythme suffisamment rapide pour abaisser le taux de chômage.

Interrogé au cours d'une émission radiophonique pour diffusion dimanche dans la capitale fédérale, le ministre Marc Lalonde se montre cependant plus optimiste à ce sujet.

Le ministre estime que l'économie canadienne croîtra de quatre à cinq pour cent et prédit que le taux de chômage, actuellement de 11.1 %, sera en baisse en 1984 et possiblement inférieur à 10 % avant la fin de l'année.

Pour M. Maxwell, l'économie canadienne devrait connaître une hausse variant de trois à quatre pour cent en 1984, ce qui placerait le Canada dans une position économique supérieure à celle des pays européens endettés mais inférieure cependant à celle des Etats-Unis.

Augmentation de 6,000 tonnes de la morue du nord

Poisson de l'Atlantique: De Bané fixe le total des prises admissibles pour 1984

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Pêches et Océans, M. Pierre De Bané, a annoncé les détails du Plan de gestion 1984 du poisson de fond de l'Atlantique, établissant le total des prises admissibles (TPA) des diverses espèces et leur répartition entre les différents exploitants.

Les grandes lignes de ce plan portent sur une augmentation de 6,000 tonnes métriques (tm) du TPA de la morue du nord, et la mise en application officielle d'un système d'allocations d'entreprises.

Le ministre a souligné que la croissance des stocks de morue du nord, qui ont augmenté d'une façon dramatique à partir des niveaux antérieurs à 1977, a ralenti. Le TPA de 1984 pour cette espèce s'est accru de quelque 6,000 tonnes métriques, passant de 260,000 tm en 1983 à 266,000 tm en 1984.

« Dans tous les cas, a indiqué M. De Bané, il s'agit là d'une quantité considérable de poisson, peu importe les standards. »

Pour 1984, les TPA ont été réduits pour les deux principaux stocks de morue, soit celui de la plate-forme continentale Scotian et celui du banc St-Pierre.

Le TPA de morue du banc St-Pierre sera ramené de 33,000 tm en 1983 à 25,000 tm en 1984. Quant à celui de la plate-forme continentale Scotian, il passera de 64,000 tm en 1983 à 55,000 tm en 1984.

Par contre, le ministère a décidé d'augmenter le total des prises admissibles dans le cas du poisson rouge (sébaste). En 1984 et 1985, il sera de 50,000 tm, comparativement au TPA originalement fixé à 31,000 tm en 1983. Pour les deux années suivantes ce niveau passera de 50,000 à 55,000 tm.

Les allocations hauturières d'entreprises seront établies pour une durée de cinq ans avec révision du rendement à tous les ans. « Le principal avantage d'un tel système, a indiqué le ministre, est ressenti à travers toutes les étapes de l'industrie des pêches, de la récolte à la commercialisation. Les noeuds d'abondance qui se produisaient sous l'ancien régime provenaient de la course à laquelle se livraient les participants afin d'attraper le plus rapidement possible les prises disponibles. »

Le système des allocations d'entreprises a été établi à la suite de négociations et de consultations avec les représentants des gouvernements et de l'industrie des pêches.

M. Pierre De Bané

Le poisson de fond regroupe diverses espèces qui se nourissent sur le fond de l'océan et comprend la morue, l'aiglefin, le sébaste, le turbot et les flets. Il représente approximativement les deux tiers de la quantité et presque la moitié de la valeur de tous les poissons pêchés sur la côte de l'Atlantique.

Environ 35,000 pêcheurs détiennent un permis de pêche de cette espèce.

AUX ANNONCEURS

Les cahiers spéciaux du Devoir

Le Devoir publiera son cahier spécial

Les Perspectives Économiques

le 13 janvier prochain

Réservations: ***Francine Gingras, 844-3361***

LE DEVOIR, 211 rue du St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

LES DOMUS D'ARCHIMÈDE

LE SUMMUM DES ABRIS FISCAUX 1983

☐ "UN INVESTISSEMENT IMMOBILIER À VOUS SEUL"
☐ 2,000 $ DE COMPTANT
☐ 9,345 $ DE RÉCUPÉRATION D'IMPÔT EN TROIS ANS

✓ SI VOUS CHERCHEZ ENCORE UN ABRI FISCAL POUR 1983
✓ SI VOUS VOULEZ FAIRE UN EXCELLENT INVESTISSEMENT
✓ SI VOUS VOULEZ EN MÊME TEMPS ENCOURAGER DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES D'AVENIR

APPELEZ-NOUS MAINTENANT (NOMBRE LIMITÉ)

(514) 687-2062 / 687-7972

• MICHEL MAHEUX • MICHEL WOODARD • LISE CYR

Les Rentes Immobilières de Montréal

3285, boul. du Souvenir, suite 124, Chomedey, Laval, Qué. H7V 3R3

L'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE

ABRI FISCAUX
AGISSEZ MAINTENANT
(Date limite 31 décembre 1983)
L'abri fiscal "classe 31" n'est pas le privilège exclusif des riches.
Votre salaire est-il de $30,000, $40,000, $50,000 ou plus?
Votre crédit est bon?
Aucun comptant requis
Faites travailler vos impôts

Les Entreprises Normand Massé Inc.
GESTION D'IMMEUBLES
Renseignements: 435-6384

L'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE

TARIF NUIT BLANCHE
AU CHÂTEAU BONNE ENTENTE

TROIS (3) NUITS POUR LE PRIX DE DEUX (2).
Ce tarif nuit blanche est en vigueur tout l'hiver, tous les jours de la semaine.
Un petit coin de paradis... pour vos affaires, pour vos amours, pour le ski... ou pour votre seul bon plaisir.!

CHÂTEAU BONNE ENTENTE

3400, chemin Ste-Foy, Québec, Qc G1X 1S6 1-800-463-4390

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur | Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis | Directeur de la publicité: Marcel Payette

L'UNESCO sous la menace

DEUX jours avant la date limite prescrite aux règlements, le secrétaire d'État américain, M. Georges Shultz, a annoncé le retrait des États-Unis de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, l'UNESCO. Cette décision ne peut prendre effet qu'à la fin de 1984, mais elle est ferme, prétend-on à Washington en sachant bien que le coup pourrait être mortel: les Américains paient en effet le quart de la facture annuelle de l'Organisation, qui s'élève actuellement à $ 375 millions. Pour adoucir les angles de ce mouvement d'humeur, l'administration Reagan a fait savoir que son départ d'une agence n'annonçait pas de remise en cause plus large de sa participation aux autres activités de l'ONU. Mais nul ne saurait s'y tromper. Tout en dénonçant la confrontation « idéologique » qui sévit au sein d'organismes comme l'UNESCO, les USA viennent d'y plonger à pieds joints, et ce premier remous a toutes les chances de s'élargir.

Officiellement formulés dans un bref communiqué, les griefs américains étaient déjà connus: politisation trop forte des activités de l'UNESCO, hostilité à l'égard des institutions du « monde libre », croissance budgétaire et bureaucratique incontrôlée. La gravité de ces accusations n'a toutefois d'égale que leur généralité. Aucune évaluation concrète n'a été rendue publique, même si le Secrétariat d'État américain prétend fonder ses conclusions sur une récente analyse « en profondeur ». La condamnation, selon le style reaganien habituel, est globale et sans nuance.

Les familiers de l'UNESCO ne semblent toutefois pas autrement surpris. Il y a, indéniablement, malaise au sein de cette organisation fondée au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Par sa mission même, qui veut favoriser le développement par les voies de l'éducation, de la connaissance et de la culture, elle ne pouvait qu'être le carrefour de toutes les remises en cause des relations entre le tiers-monde et les pays industrialisés, dans l'ère post-coloniale. Dominée, au début, par la bonne volonté paternaliste des puissances européennes et américaine, l'UNESCO leur tourne aujourd'hui le dos sous l'influence majoritaire du mouvement des non-alignés. À ce cycle familier du pendule, les USA ne trouvent rien de mieux à opposer que le chantage financier; le mal ne peut que s'en trouver aggravé.

Le problème budgétaire de l'UNESCO est réel. Lors de la dernière conférence générale, en novembre, il a fait l'objet de longs débats, qui ont reconnu les défauts propres à ce genre d'organisation: bureaucratisation galopante, gonflement inutile des effectifs du siège social parisien au détriment des travailleurs sur le terrain, débordements vers des activités et des mandats loin des objectifs initiaux. La direction de l'UNESCO réclamait une croissance budgétaire réelle de 6 %. Les pays les plus « payeurs » tenaient à un gel du budget réel. La délégation américaine a été la seule à s'opposer à la solution finale d'une augmentation de 2 %. Il s'agissait tout de même d'un compromis important, qui contredit l'accusation « d'expansion budgétaire incontrôlée » que dénonçait le communiqué américain il y a deux jours.

Le vrai grief américain porte donc sur les tendances idéologiques de l'UNESCO, notamment son engagement envers un « nouvel ordre mondial de l'information » et un « nouvel ordre économique mondial », que l'administration Reagan ressent comme une attaque délibérée contre les « institutions fondamentales du monde libre, notamment le libre marché et la liberté de l'information ». Encore là, l'accusation est loin de tenir compte de toutes les nuances de ce débat qui a cours depuis une dizaine d'années. S'il est juste de reconnaître, par exemple, que les Soviétiques ont eu au début des années 70 une influence sur des propositions radicales qui cherchaient à consacrer la mainmise des états sur les organes de presse et même sur la circulation internationale des journalistes, il faut savoir que l'UNESCO s'est résolue là aussi au compromis. Ses propositions ne visent plus à légitimer la censure mais plutôt à encourager activement l'émergence de sources d'information propres au tiers-monde. L'hystérie de la presse américaine, qui n'est pas loin d'exercer un monopole sur l'information internationale, a carrément empêché de voir cette évolution, que l'URSS a pourtant ressentie comme une vive défaite. L'administration Carter avait commencé à construire une collaboration plus respectueuse des parties, notamment dans le domaine des communications et des échanges technologiques. Ses successeurs sont vite retournés à la paranoïa.

Tout comme il l'a fait, quoique moins radicalement, au sein d'autres organisations multilatérales, le gouvernement américain préfère imposer sa propre conception de la liberté en détournant ses contributions vers des actions bilatérales, comme l'indique le communiqué de M. Shultz. Comme les anciennes dames patronesses, il voudra désormais choisir ses pauvres, et surtout les choisir reconnaissants. On ne saurait trop souligner les dangers de cette méthode qui fera plus pour radicaliser le tiers-monde que tous les discours de l'UNESCO réunis, et qui sape des forums dont l'existence, malgré leur lourdeur et souvent leur inefficacité, n'en a pas moins maintenu un minimum de dialogue essentiel à la paix mondiale.

D'autres pays, dont le Canada, partagent l'impatience américaine à l'égard des gaspillages de l'UNESCO. Mais ils ne tiennent pas à s'engager dans une guerre idéologique aussi superficielle que stérile. Le danger, et c'est ce qui semble se produire à Ottawa, c'est qu'ils gardent le silence devant l'action américaine, en se disant que les choses ont un an pour se tasser. Cette crise ne saurait être salutaire, comme certains l'espèrent, que si les positions s'expriment franchement. En l'état actuel des choses, rien ne s'annonce que la détérioration à petit feu d'une institution faillible, mais toujours essentielle.

— LISE BISSONNETTE

Le pari de Lévesque

QUÉBEC

GILLES LESAGE

PLUS QUE jamais auparavant, M. René Lévesque profite des Fêtes de fin d'année pour se demander la question qui est sur toutes les lèvres: doit-il ou non quitter la direction du gouvernement qu'il dirige depuis plus de sept ans et la présidence du Parti québécois, qu'il a créé de toutes pièces il y a plus de quinze ans ?

Chaque fois que la question lui est adressée, la plus récente étant la semaine dernière, le premier ministre évoque trois conditions essentielles, auxquelles il a répondu de façon affirmative, à ce jour: il a encore la santé nécessaire et la capacité de récupérer rapidement; il a encore le goût de ce métier terriblement exigeant; il a toujours l'impression d'être utile ou, pour reprendre une expression qu'il abhorre, d'être l'homme de la situation. Non seulement M. Lévesque ne voit en ce moment aucun raison de laisser tomber, mais il a confiance dans la remontée du gouvernement et du PQ; plus encore, il a envie de faire la prochaine bataille électorale, prévue pour 1985, qui sera fort intéressante, dit-il lui-même.

Passons rapidement sur les deux premières conditions, que M. Lévesque lui-même est seul en mesure de juger. L'évocation de la troisième est plus délicate et complexe. Il y a quelques mois à peine, personne ne se posait vraiment de questions sur le leadership du chef du gouvernement, tant son emprise sur le parti était immense et sa cote de popularité ou de confiance plus grande encore dans la population. Et puis tout à coup, à cause de plusieurs revers, son crédit populaire, son indice de crédibilité, s'est mis à dégringoler de façon dramatique.

On l'a bien vu l'hiver dernier, lors de l'affrontement avec le secteur public, et surtout à l'occasion de la pénible affaire parlementaire de la Baie James. Qui aurait pu croire, il y a un an à peine, que des syndiqués sérieux oseraient publier des placards pour stigmatiser « le boucher de New-Carlisle », en faisant référence au village gaspésien où M. Lévesque est né, il y a 61 ans ? Ils l'ont pourtant fait, le premier ministre étant devenu une cible de choix.

Ce fut encore plus éclatant lors de l'étrange procès, sans juge et sans règles précises, que les libéraux ont fait subir au premier ministre, à propos de son rôle et de celui de son bureau dans le règlement hors cour qui a suivi le saccage de la Baie James. Pour la première fois, et de façon intempestive, la crédibilité de M. Lévesque était mise en doute, battue en brèche. Accusé d'avoir menti à l'Assemblée nationale, il s'est défendu du mieux qu'il a pu, mais les coups ont porté et le premier ministre en garde encore des ecchymoses.

Au début de l'automne, des sondages publics confirment les sondages privés des partis et la lente descente du PQ aux enfers. M. Lévesque demeure le fer de lance, le meilleur vendeur du parti gouvernemental, mais il n'est plus perçu comme l'homme de la situation. Plus que lui, M. Robert Bourassa est vu comme étant en mesure de défendre les intérêts du Québec vis-à-vis Ottawa; plus que lui, M. Bourassa est ressenti comme étant plus près des préoccupations des gens. Incroyable, mais vrai.

C'est un renversement total par rapport à la situation antérieure. Ce qui faisait la force de M. Lévesque, son charisme, son attachement, sa ferveur, est en train de s'effriter, peut-être de façon irrémédiable. Le caucus et le conseil des ministres le sentent bien et s'en inquiètent. Les péquistes les plus lucides appellent de tous leurs voeux un remaniement des idées et des hommes, un aggiornamento, un rajeunissement du programme et des politiques. Dans un régime où le pouvoir est très personnalisé, axé autour d'un super-leader, il revient à ce dernier et à personne d'autre de poser les gestes requis, d'effectuer les virages essentiels.

Après avoir hésité un moment, juste pour se faire dire qu'il est indispensable, M. Lévesque a repris le collier, présidant avec énergie les deux comités dits d'urgence, économique et nationale. Mais il se refuse au véritable remaniement, qui saisirait l'imagination, qui redonnerait confiance. Ayant assez mal réussi au jeu de la chaise musicale, dans le passé, il lui est bien difficile de se départir de fidèles et loyaux serviteurs. Au surplus, qui, autour de lui, prendrait leur relève, et qui, de l'extérieur, est intéressé à monter dans une barque en pleine tourmente ?

Le capitaine est à la fois prisonnier et otage d'un gouvernement et d'un parti qu'il a modelés à son image et à sa ressemblance. Certes, comme il le dit lui-même, il n'a plus d'ambition personnelle, mais il a encore le goût d'une bonne bataille, ne serait-ce que pour tenter de venger les multiples humiliations qu'Ottawa et son frère ennemi, M. Trudeau, lui ont fait subir depuis sept ans. Pour un bagarreur-né, qui n'est jamais si fort que lorsqu'il est blessé dans son orgueil, l'odeur de la poudre a un effet stimulant.

Il n'est guère facile, passé la soixantaine, de prendre un autre jeu de cartes et de les brasser en tous sens, sans ménagement, avec furie même, ainsi que le commande la situation. Les réflexes sont moins rapides et les pelures de banane plus difficiles à éviter, à preuve la récente gaffe diplomatique à Rome.

Dans le paysage, il y a aussi M. Trudeau, il y a le congrès péquiste du mois de juin, puis la visite du pape en septembre. J'ai l'impression qu'à moins d'un événement majeur, M. Lévesque restera en selle jusqu'au l'automne prochain au moins. Son pari, même après les partielles, même après un plan de redressement qui ne remet pas le PQ en orbite, c'est que sa cote populaire remontera. Au point où elle est descendue, c'est un pari audacieux.

Mais un joueur de poker comme M. Lévesque ne déteste pas jouer dur et gros. Il préfère un défi substantiel, estimant qu'il y a moyen de ressusciter la vieille magie, perdue au fil de l'usure du pouvoir et de l'irréparable outrage des ans.

Un conseiller de M. Lévesque aurait osé lui dire récemment: les Québécois veulent de toute évidence un nouveau gouvernement; ou vous le leur donnez, ou ils vous le donneront eux-mêmes à la première occasion. Prisonnier de son image et de son option, le premier ministre en est réduit à tenter de tailler du neuf dans du vieux. La quadrature du cercle ?

Au prochain scrutin, M. Lévesque aura 63 ans, dont 25 ans de vie poilitique sur le dos. Quoi qu'il arrive, la course au leadership est déjà amorcée en sourdine, avec des chevaux qui piaffent dans l'ombre.

L'année qui commence sera cruciale pour le président-fondateur d'un parti qui a porté haut les espoirs des Québécois. Le pari est immense.

Bonne réflexion et bonne année, M. Lévesque!

Les erreurs du peuple

LA Société des terrains Angus de la métropole (SOTAN) a dû modifier son scénario de développement du territoire confié à ses soins, devant l'ampleur de l'intérêt et de la participation populaires au projet. Le gouvernement provincial s'étant associé à la Ville de Montréal dans l'achat et la mise en valeur d'une partie du vaste terrain autrefois propriété du Canadien Pacifique dans l'est de l'île, le moins que Québec devait exiger, c'était qu'on tienne des audiences publiques pour entendre la population du quartier.

Malheureusement, quelques signes pouvaient faire croire que cette consultation se déroulerait simplement pour la forme, comme si le scénario du projet était déjà arrêté à la SOTAN. En effet, non seulement cette société publique refusait-elle de rendre publiques des études préliminaires faites par la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) et par une firme privée, PLURAM, mais encore elle avait confié sans plus attendre à une autre firme, les urbanistes-conseils Daniel Arbour et Associé, le mandat de préparer une version préliminaire de plan d'aménagement. Cette façon de faire trahissait une compréhention fort peu exigente des consultations démocratiques auxquelles la SOTAN se pliait.

En effet, comment les citoyens du quartier et leurs associations peuvent-ils faire valoir des suggestions pertinentes si les données techniques et les hypothèses envisagées ne sont pas communiquées au public ? Dans les villes qui prennent au sérieux la participation des citoyens à l'aménagement du territoire, les livres sont ouverts, les experts de l'administration coopèrent avec les citoyens et même un budget est alloué à ceux qui veulent présenter des contre-expertise ! Nous étions à des kilomètres de cet exercice. Au reste, comment peut-on prendre au sérieux les audiences qui se déroulent alors qu'en parallèle et privément sinon en secret une firme prépare un plan ?

La SOTAN a accepté de rendre publiques les études de la CIDEM et de la firme PLURAM. Cette décision n'est pas mauvaise, mais elle aurait dû être prise au début de la consultation, non pas après qu'une moitié des groupes se soit fait entendre. La société a aussi repoussé à plus tard la présentation de l'esquisse confiée à Daniel Arbour et Associés. Il eut été plus intelligent de divulguer ce plan préliminaire au tout début ou, au contraire, d'attendre pour l'entreprendre que les citoyens aient fait valoir leurs vues.

Cette drôle de consultation risque de retarder la mise en marche des travaux ou d'occasionner des dépenses inutiles au trésor public et aux citoyens, si une partie sinon la totalité du concept d'aménagement doit être refaite. Un scénario franc et réaliste aurait normalement comporté, dans une première phase, la communication du dossier disponible, puis l'écoute des vues du quartier, enfin la préparation d'un projet d'aménagement et un débat final avec la population et les autorités concernées.

Les technocrates invoquent d'ordinaire pour justifier leurs méthodes autoritaires et cachottières le peu d'intérêt soulevé dans la population pour les questions « trop techniques » impliquées dans les projets d'aménagement du territoire. Dans le cas des terrains Angus, il y a longtemps que les commerçants du quartier avoisinant et les associations de citoyens avaient manifesté leur intérêt, leur inquiétude aussi et même des idées de développement. De fait, malgré les mauvaises conditions dans lesquelles la consultation s'est engagée, un grand nombre ont tenu à présenter des mémoires.

La participation a été si surprenante que la SOTAN a dû revoir son calendrier d'audiences publiques et ses méthodes de préparation du plan d'aménagement. Il faut souhaiter que le virage de la SOTAN ne soit pas seulement tactique, mais marque le début enfin d'une véritable politique de consultation de la part des autorités municpales et provinciales en matière d'aménagement du territoire.

Ingénieurs, urbanistes et bureaucrates ont eu tout le temps de commettre les erreurs qui déparent aujourd'hui certaines grandes villes, dont Montréal. Laissons le peuple se tromper: on verra que ses erreurs valent bien celles des promoteurs et de leurs firmes d'experts !

— JEAN-CLAUDE LECLERC

MESSAGE DU NOUVEL AN

PAUL GRÉGOIRE

Archevêque de Montréal

AU SEUIL de la nouvelle année, je vous offre de grand coeur mes voeux de paix et de joie. Ensemble, nous poursuivrons en 1984 cette Année sainte que le pape Jean-Paul II nous a donnée comme un temps de grâce et de réconciliation. Jour après jour, nous ouvrirons nos portes au Seigneur qui est venu à notre rencontre dans le mystère de Noël.

Notre temps est marqué par des drames qu'on ne peut oublier même pendant les Fêtes: les guerres et les famines à travers le monde et, plus près de nous, le chômage et la pauvreté qui accablent de nombreuses familles, et en particulier des milliers de jeunes.

Notre monde a besoin d'espérance. Nous demanderons au Seigneur de faire de nous des signes de sa présence à travers des expériences de fraternité, d'engagement et de partage.

Mes voeux s'adressent à tous, en passant par les personnes âgées, les malades, les personnes seules et les enfants. Je prie le Seigneur pour chacun de vous et pour tous les êtres que vous aimez. Je demande au Seigneur de bénir nos familles pour qu'elles soient tout au long de cette année des lieux privilégiés de relations chaleureuses, de générosité et d'amour. Enfin, je pense à ceux et celles qui, cette année, fonderont un foyer. Que le Seigneur les garde dans sa tendresse et sa fidélité.

Bonne, heureuse et sainte année!

Un anniversaire remarqué

Reproduit de l'édition du 28 décembre du journal « Le Monde ».

Décidément, la tradition du culte des morts ne se perd pas en Chine. Lundi 26 décécembre, à l'occasion du 90e anniversaire de la naissance de Mao Zedong, tout le pays a vécu, de nouveau, dans l'ombre de l'ancien président. Impossible d'ouvrir le poste de radio sans tomber sur une émission consacrée au « grand marxiste et grand révolutionnaire prolétarien, au stratège et théoricien » que fut « Mao zhuxi », le « président Mao ». Le soir, les programmes de la télévision offraient le choix entre un documentaire sur la Longue Marche et un film de guerre à la gloire de l'armée de Mao.

À Nanning, capitale de la province méridionale du Guangxi, des milliers de jeunes gens et de jeunes filles, drapeaux rouges en tête, se sont jetés, par 15°C de température extérieure, dans les flots de la rivière Yong en souvenir du bain qu'avait pris, dans ces mêmes eaux, en 1958, le grand timonier.

Depuis l'ouverture du mausolée de Mao, sur une décision de M. Hua Guofeng, successeur de Mao, le mémorial a vu défiler près de 10 millions de personnes. Plusieurs milliers d'autres se sont ajoutées à ce nombre, lundi, avec l'hommage solennel rendu à l'ancien président par la direction du parti et toute une série de délégations des « massss travailleuses ».

En dehors de quelques personnalités d'un âge canonique et de santé fragile, comme le maréchal Ye Jianying, le Tout-Pékin était là, y compris, indique-t-on, M. Hua Guofeng et M. Wang Dongxing, l'ancien chef de la garde prétorienne de Mao, relégué, aujourd'hui, à l'arrière ban des dignitaires du régime.

Après s'être inclinés devant la dépouille mortelle de l'ancien président, les dirigeants, M. Deng Xiaoping en tête, ont inauguré de nouvelles salles, consacrées, à côté de Mao, à trois autres révolutionnaires: Zhou Enlai, le compagnon de toujours, Liu Shaoqi, le rival abattu, et Zhu De, le frère d'armes.

Par une coïncidence qui ne doit rien au hasard, la parti avait, en effet, décidé — voilà déjà un an, dit-on aujourd'hui — de profiter du 90e anniversaire pour présenter un mausolée réaménagé. Le culte d'un seul s'efface désormais devant l'hommage rendu à une direction collective, « garantie importante de la victoire de la cause du parti ». Un film, montré à la fin de la visite, assure que les quatre personnages, dont le souvenir est ainsi rassemblé dans le mausolée, ont « établi » la « pensée Mao Zedong ». La presse reconnaît toutefois que, dans cette création, la part prépondérante revient à Mao lui-même.

Dans un article publié, lundi, par le *Quotidien du peuple*, M. Hu Yaobang, secrétaire générale du PC, qualifiait Mao de « personnalité la plus grande et la plus éminente » de son époque, en Chine. Mais Mao, fait comprendre le parti, avait à ses côtés des camarades qui ont apporté leur pierre à l'oeuvre commune. Certains sont, aujourd'hui, des pestiférés, mais ils ont eu, apparemment, leurs mérites en leur temps, qui justifient leur présence — modeste — dans le panthéon révolutionnaire. Ainsi, une photo, prise en 1938, montre Lin Biao, assis au côté de Mao, tandis qu'un autre cliché, de la même année, révèle la présence, dans un groupe de dirigeants, de Kang Sheng, l'ancien chef des services de sécurité, exclu du parti à titre posthume après la mort de Mao. Les noms de Lin Biao et de Kang Sheng, ainsi que celui de Chen Boda, ancien secrétaire du président, tous qualifiés de « contre-révolutionnaires », apparaissent, d'autre part, dans un recueil de lettres de Mao, mis en vente lundi. L'ouvrage comprend une lettre adressée par Mao à Lin Biao en 1936 et une autre envoyée à Chen Boda en 1939.

À noter aussi une photo représentant Mao avec Staline en 1949, à Moscou, et le cliché-souvenir de la signature par Zhou Enlai, en 1950, du traité d'alliance avec l'URSS. Le sujet n'est donc plus tabou. En revanche, le tome V des oeuvres choisies de Mao continue à sentir le soufre. Publié sous la direction de M. Hua Guofeng, il a été, depuis lors, condamné. Il ne figurait pas parmi les ouvrages en vente dans un magasin aménagé à l'intérieur même du mausolée. Les amateurs pouvaient, en revanche, s'y procurer un produit nouveau: du thé du mémorial du président Mao. On assure, toutefois, que ce petit négoce, installé à la barbe d'un Mao désacralisé, n'a été ouvert qu'à titre provisoire.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une vision déficiente*

POUR INCONCEVABLE que cela puisse paraître, on ne semble jamais prévoir les conséquences inéluctables des initiatives qui se prennent à droite et à gauche. C'est seulement lorsqu'on déguste les fruits amers que l'on déplore la situation mais il est trop tard.

Il en va de même lorsqu'il s'agit de concessions. Prenons quelques exemples: avait-on prévu la commercialisation sous toutes ses formes, le jour du Seigneur, quand on a permis l'ouverture des dépanneurs, et avait-on appréhendé les bouges que sont les sex-bars quand on a toléré les danseuses « topless »?

Ce manque de prévisions pourtant inexplicable chez les bâtisseurs de la Cité, a conduit à la négation des droits les plus fondamentaux comme le droit des parents à l'éducation de leurs enfants. Et chose invraisemblable, quand il s'est trouvé des parents à vouloir réclamer le respect de leur droit, on leur a fait la vie dure. Évidemment les responsables de la mainmise de l'État sur l'école se sont bien gardés de dire que l'école publique c'est tout simplement l'école neutre d'abord, puis athée par la suite. Bien sûr que dans le cercle des initiés on a tenu à enrober la pilule d'une pellicule de confesionnalité, mais la pilule n'en est pas moins mortelle. La laïcisation et la neutralité de l'école est une apostasie; et face à cette apostasie on s'interroge sur la perspicacité et sur les convictions religieuses de ceux qui ont voté ou favorisé semblable mesure. Il ne faut pas se laisser séduire avec les prétendus droits accordés aux prétendues associations de parents. Toute organisation créature du gouvernement, même si elle occupe le devant de la scène, est là pour réaliser les vues du gouvernement. L'école modèle la société. Si les principes du christianisme n'influencent plus l'école, on en arrive à une société turbulente dont la philosophie de base est l'émancipation, la contestation et la revendication. Et comme pour vaincre les derniers îlots de résistance, on endort la population avec le prétendu choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral. Comme si le Christ avait donné le choix entre deux messages d'évangélisation. Ce que l'on ne dit pas, c'est que le dit enseignement moral ne fait aucune allusion à Dieu, ni à sa loi, ni à son enseignement. Or une morale laïque n'a aucune référence à Dieu, qui ne repose pas sur le dogme, c'est une morale illusoire. Une morale qui évacue totalement Dieu perd toute sa force de persuasion aussi bien du côté des enseignants que du côté des élèves. On construit alors une société sans Dieu. Comme ils ont été mal guidés ces parents qui réclament pour leurs enfants l'exemption de l'enseignement religieux. Et notre société va se désagrégeant. L'État qui s'arroge le monopole de l'enseignement, consciemment ou non, fait le jeu de la franc-maçonnerie et façonne la société de demain, une société non seulement neutre mais anti-religieuse.

— J.-ALPHONSE BEAULIEU, ptre

Rimouski, 30 décembre

■ *SUCO ou First Choice*

PARMI LES demandes d'aide financière qui ont été acheminées au gouvernement du Québec, deux d'entre elles sont caractéristiques du choix de société que nous avons à faire au Québec actuellement:

1) La télévision payante à vocation « culturelle » de Astral-Pathé de Toronto qui demande $3 millions.

2) Le service de coopération international Suco qui également a besoin de $3 millions pour poursuivre son action dans le tiers-monde.

Voyons comment la demande du Suco s'insère bien dans les politiques défendues par Québec.

— objectif d'indépendance et d'affirmation d'une présence québécoise dans le monde: les coopérants du Suco sont sur le terrain dans 30 pays où ils sont clairement associés au Québec;

— objectif de soutien à l'emploi: au mois d'avril 84, plus de 200 travailleurs coopérants se retrouveront en chômage si rien n'est fait;

- objectif d'expertise en technologies nouvelles: plusieurs coopérants collaborent avec des équipes de recherche en énergie nouvelles, en biotechnologie appliqué à l'agriculture, etc.

Ainsi donc, sans même faire appel à l'aspect humanitaire de cette action, seulement d'un strict point de vue pragmatique, un soutien du Québec serait parfaitement justifié.

Y a-t-il adéquation aussi nette entre les intérêts de First choice et ceux du Québec?

Permettez-moi d'en douter.

— JACQUES BLANCHETTE

Montréal, 15 décembre

■ *Tout le monde fête Noël*

JE DÉSIRE exprimer mon mécontentement au sujet du règlement édicté sous l'empire de la loi sur les heures de travail qui oblige les employés de magasins de travailler jusqu'à 18 heures la veille de Noël. Fermer les portes à 16 heures permettrait à ces personnes de se reposer un peu avant de célébrer la naissance du Christ. Aussi, ceci n'empêcherait pas les consommateurs d'acheter leurs cadeaux surtout si les magasins avaient été ouverts jusqu'à 21 heures pendant deux semaines.

— CECIL TURGEON

Montréal, 25 décembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25$ par semaine. Le samedi seulement: .50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne $110. par année; 6 mois $56.; 3 mois: $30. À l'étranger: $120. par année; 6 mois $62.; 3 mois: $32.; édition du samedi $26. par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

D'un coeur nouveau nait la paix

Principaux extraits du message de sa Sainteté Jean-Paul II pour la célébration de la journée de la paix, le 1er janvier 1984.

ON ne peut s'empêcher aujourd'hui d'être frappé par les ombres et les menaces, sans oublier pour autant les lumières et les espoirs.

Vraiment, *La paix est précaire*, et l'injustice abonde. Des guerres implacables sont en cours en plusieurs pays; et elles se prolongent malgré l'accumulation des morts, des deuils, des ruines, et sans que l'on progresse apparemment vers une solution. La violence et le terrorisme fanatique n'épargnent pas d'autres pays, et ce sont les innocents qui, trop de fois, en font les frais, tandis que les passions s'exacerbent et que la peur risque de conduire aux extrêmes. Dans de nombreuses régions, les droits de l'homme sont violés, les libertés bafouées, les emprisonnements maintenus injustement, des exécutions sommaires perpétrées pour des raisons partisanes, et l'humanité, en ce 20e siècle qui a vu se multiplier les Déclarations et les instances de recours, en est mal informée ou, si elle l'est, elle reste presque impuissante à arrêter ces abus. De nombreux pays se battent péniblement pour vaincre chez eux la faim, les maladies, le sous-développement, tandis que des nantis renforcent leurs positions et que la course aux armements continue à absorber inconsidérément des ressources qui pourraient être mieux utilisées. L'accumulation des armes conventionnelles, chimiques, bactériologiques et surtout nucléaires fait peser une lourde menace sur l'avenir des nations, notamment en Europe, et impressionne à juste titre les populations. On sent une inquiétude nouvelle et grave répandue dans l'opinion publique, et je la comprends.

Le monde actuel est comme emprisonné dans un réseau de tensions. La tension entre ce qu'on appelle communément *l'Est et l'Ouest* n'affecte pas seulement les relations entre les nations directement concernées, mais elle marque aussi, et même aggrave, beaucoup d'autres situations difficiles ailleurs dans le monde. Devant une telle situation, il faut prendre conscience du danger formidable que constituent cette tension croissante et cette polarisation à grande échelle, surtout quand on pense aux moyens de destruction massive et inouïe dont on dispose. Et pourtant, très conscients de ce danger, les protagonistes éprouvent une grande difficulté, pour ne pas dire une impuissance, à arrêter ce processus, à trouver des moyens de réduire les tensions par des pas concrets pour la désescalade, la réduction des armements, pour l'entente, ce qui permettrait de consacrer plus d'efforts aux objectifs prioritaires du progrès économique, social, culturel.

Si la tension entre l'Est et l'Ouest, avec son arrière-plan idéologique, accapare l'attention et suscite la crainte dans un grand nombre de pays, surtout de l'hémisphère nord, elle ne doit pas en cacher une autre plus fondamentale encore *entre le Nord et le Sud* qui touche à la vie même d'une grande partie de l'humanité. Il s'agit du contraste grandissant entre les pays qui ont eu la chance d'accélérer leur développement et d'accroître leurs richesses, et les pays enfermés dans le sous-développement. Il y a là une autre source gigantesque d'opposition, d'aigreur, de révolte ou de peur, d'autant plus qu'elle est nourrie par des injustices multiples.

C'est devant ces énormes problèmes que je propose le thème du renouveau du « coeur ». On pourrait penser que la proposition est trop simple et le moyen disproportionné. Et pourtant, à y bien réfléchir, l'analyse esquissée ici permet d'aller au fond de la question et elle est de nature à remettre en cause des présupposés qui précisément menacent la paix. L'impuissance où se trouve l'humanité pour résoudre les tensions révèle que les blocages ou au contraire les espoirs viennent de quelque chose de plus profond que les systèmes eux-mêmes.

C'est ma profonde conviction, c'est le leitmotiv de la Bible et de la pensée chrétienne, c'est, j'espère, l'intuition de beaucoup d'hommes de bonne volonté, que la guerre prend naissance dans le coeur de l'homme. C'est l'homme qui tue, et non pas son épée ou, aujourd'hui, ses missiles.

Le « coeur » au sens de la Bible, c'est le tréfonds de la personne humaine, dans son rapport au bien, aux autres, à Dieu. Il ne s'agit pas d'abord de son affectivité, mais de sa conscience, de ses convictions, du système de pensée auquel il se rattache, comme des passions qui l'engagent. Par le coeur l'homme est sensible aux valeurs absolues du bien, à la justice, à la fraternité, à la paix.

Le dérèglement du coeur est notamment celui de *la conscience* lorsqu'elle appelle bien ou mal ce qu'elle entend choisir au gré de ses intérêts matériels ou de sa volonté de puissance. Même la complexité de l'exercice du pouvoir n'empêche pas qu'il y a toujours une responsabilité de la conscience individuelle dans la préparation, le déclenchement ou l'extension d'un conflit; que la responsabilité soit partagée par un groupe ne change rien au principe.

Mais cette conscience est souvent sollicitée, pour ne pas dire asservie, par des *systèmes socio-politiques et idéologiques* qui sont aussi l'oeuvre de l'esprit humain. Dans la mesure où les hommes se laissent séduire par des systèmes qui présentent une vision globale exclusive et presque manichéenne de l'humanité et font de la lutte contre les autres, de leur élimination ou de leur asservissement la condition du progrès, ils s'enferment dans une mentalité de guerre qui durcit les tensions et ils en arrivent à être quasi incapables de dialogue. L'adhésion inconditionnelle à ces systèmes devient parfois une sorte d'idolâtrie du pouvoir, de la force, de la richesse, une forme d'esclavage qui enlève la liberté aux gouvernants eux-mêmes.

Au-delà des systèmes idéologiques proprement dits, *les passions* qui déréglent le coeur humain et l'inclinent à la guerre sont d'ailleurs multiples. Les hommes peuvent se laisser entraîner à la suffisance raciale et à la haine des autres pour cette raison, ou encore à la jalousie, à la convoitise de la terre ou des ressources des autres, ou, d'une façon générale, à la volonté de puissance, à l'orgueil, au désir d'étendre leur domination sur d'autres peuples qu'ils méprisent.

Certes, les passions naissent souvent de *réelles frustrations* des individus et des peuples lorsque d'autres ont refusé de garantir leur existence ou lorsque les systèmes sociaux ont pris du retard par rapport au bon usage de la démocratie, du partage des biens. *L'injustice* est déjà un grand vice dans le coeur de l'homme qui exploite. Mais les passions sont parfois entretenues à dessein. La guerre peut difficilement être déclenchée si, de part et d'autre, les populations n'éprouvent pas de puissants sentiments d'hostilité réciproque, ou si elles ne se persuadent pas que leurs prétentions antagonistes atteignent leurs intérêts vitaux. C'est ce qui explique alors les *manipulations* idéologiques provoquées par une volonté agressive. Une fois les combats déclenchés, l'hostilité ne fait que croître, car elle se nourrit des souffrances et des atrocités qui s'accumulent de part et d'autre. Il peut en résulter des psychoses de haine.

Le fait de recourir à la violence et à la guerre vient donc en définitive du péché de l'homme, de l'aveuglement de son esprit et du dérèglement de son coeur, qui invoquent le motif de l'injustice pour développer ou durcir la tension ou le conflit...

Si les systèmes actuels engendrés par le « coeur » de l'homme s'avèrent incapables d'assurer la paix, c'est le « coeur » de l'homme qu'il faut renouveler, pour renouveler les systèmes, les institutions, les méthodes. La foi chrétienne a un mot pour désigner ce changement fondamental du coeur: c'est la « conversion ». De façon générale, il s'agit de retrouver la clairvoyance et l'impartialité avec la liberté de l'esprit, le sens de la justice avec le respect des droits de l'homme, le sens de l'équité avec la solidarité mondiale entre riches et pauvres, la confiance mutuelle et l'amour fraternel.

Il faudrait tout d'abord que les personnes, que les peuples acquièrent une réelle *liberté d'esprit* pour prendre conscience des attitudes stériles du passé, du caractère fermé et partial de systèmes philosophiques et sociaux qui partent de présupposés discutables et réduisent l'homme et l'histoire à un champ clos de forces matérialistes, qui ne misent que sur la puissance des armes ou de l'économie, qui enferment les hommes dans des catégories toutes faites en opposition les unes aux autres, qui prônent des solutions à sens unique, qui font fi des réalités complexes de la vie des nations et empêchent celles-ci de les traiter librement. Il faut donc une remise en cause de ces systèmes qui conduisent manifestement à des impasses, gèlent le dialogue et l'entente, développent la méfiance, accroissent la menace et le danger, sans résoudre les réels problèmes, sans offrir de vraie sécurité, sans rendre les peuples vraiment heureux, en paix et libres. Cette transformation en profondeur de l'esprit et du coeur demande certes un grand courage, le courage de l'humilité et de la lucidité; elle doit atteindre la mentalité collective à partir de la conscience des personnes. Est-il utopique de l'espérer ? L'impuissance et le danger où se trouvent nos contemporains les pressent de ne pas remettre à plus tard ce *retour à la vérité* qui seule les rendra libres et capables de créer de meilleurs systèmes. C'est la première condition du « coeur nouveau ».

Les autres éléments positifs sont bien connus. Il suffit de les évoquer. La paix n'est authentique que si elle est le fruit de la *justice*, « opus iustitiae pax », disait déjà le prophète Isaïe (cf. *Is* 32, 17): justice entre les partenaires sociaux, justice entre les peuples. Et une société n'est juste, n'est humaine que si elle respecte les *droits fondamentaux de la personne humaine*. D'ailleurs l'esprit de guerre surgit et mûrit là où les droits inaliénables de l'homme sont violés. Même si la dictature et le totalitarisme étouffent pour un temps la plainte des humains exploités et opprimés, le juste garde la conviction que rien ne peut justifier cette violation des droits de l'homme; il a le courage de plaider pour les autres qui souffrent et il refuse de capituler devant l'injustice, de se compromettre avec elle; et même, si paradoxal que cela paraisse, celui qui veut profondément la paix rejette tout pacifisme qui serait de la lâcheté ou la simple préservation de la tranquillité. Ceux en effet qui sont tentés d'imposer leur domination rencontreront toujours la résistance d'hommes et de femmes intelligents et courageux, prêts à défendre la liberté pour promouvoir la justice.

L'équité veut aussi qu'on renforce les rapports de justice et de *solidarité avec les pays pauvres* et notamment avec ceux de la misère et de la faim. La phrase de Paul VI est désormais devenue la conviction de beaucoup: « Le développement est le nouveau nom de la paix. » Les pays riches sortent alors de leur égoïsme collectif pour penser en termes nouveaux les échanges et l'entraide, en s'ouvrant à un horizon planétaire...

Puisqu'il faut en arriver à un coeur nouveau, promouvoir une mentalité nouvelle de paix, chaque homme et chaque femme, quelle que soit sa place dans la société, peut et doit assumer réellement sa part de responsabilité dans la construction d'une paix véritable, dans le cercle où il vit, famille, école, entreprise, cité. Dans ses préoccupations, ses conversations et son action, il doit se sentir concerné par tous ses frères et soeurs qui font partie de la même famille humaine, même s'ils vivent aux antipodes.

Mais évidemment la responsabilité comporte des degrés. Celle des *chefs d'État, des dirigeants politiques*, est capitale pour l'établissement et le développement de relations pacifiques entre les différentes composantes de la nation et entre les peuples. Plus que d'autres, ils doivent être convaincus que la guerre est en soi irrationnelle et que le principe éthique du règlement pacifique des conflits est la seule voie digne de l'homme. Certes, on est bien obligé de prendre en considération la présence massive de la violence dans l'histoire humaine. C'est le sens du réel au service de la préoccupation fondamentale de la justice qui impose le maintien du principe de légitime défense dans une telle histoire. Mais les risques effroyables des armes de destruction massive doivent conduire à l'élaboration des processus de coopération et de désarmement qui rendent la guerre pratiquement impensable. Il faut gagner la paix. À plus forte raison, la conscience des responsables politiques doit-elle leur interdire de se laisser entraîner dans des aventures périlleuses où la passion l'emporte sur la justice, d'y sacrifier inutilement la vie de leurs concitoyens, d'attiser les conflits chez les autres, de prendre prétexte de la précarité de la paix dans une région pour étendre leur hégémonie à de nouveaux territoires. Ces dirigeants doivent peser tout cela en leur âme et conscience et bannir le machiavélisme; ils en rendront compte à leurs peuples et à Dieu.

Mais je redis que la paix est le devoir de tous. *Les Organisations internationales* ont aussi un grand rôle pour faire prévaloir des solutions universelles, au-dessus des points de vue partisans. Et mon appel rejoint spécialement tous ceux qui exercent par les médias une influence sur *l'opinion publique*, tous ceux qui font *oeuvre d'éducation* auprès des jeunes et des adultes: c'est à eux qu'est confiée la formation de l'esprit de paix. Dans la société, ne peut-on pas compter spécialement sur *les jeunes* ? Devant l'avenir menaçant qu'ils entrevoient, ils aspirent sans doute plus que d'autres à la paix, et beaucoup sont prêts à y consacrer leur générosité et leurs énergies; qu'ils fassent preuve d'inventivité à son service, sans se départir de la lucidité, et donc du courage de peser tous les aspects des solutions à long terme ! En définitive, tous, hommes et femmes, doivent concourir à la paix, dans la complémentarité de leur sensibilité et de leur rôle propre. Ainsi *les femmes*, liées intimement au mystère de la vie, peuvent beaucoup pour faire progresser l'esprit de paix, dans leur souci d'assurer la préservation de la vie et dans leur conviction que l'amour véritable est la seule force qui puisse rendre le monde habitable pour tous.

Chrétiens, disciples de Jésus, pris dans les tensions de notre époque, nous devons nous rappeler qu'il n'y a de bonheur que pour les « artisans de paix » (cf. *Mt* 5,9).

L'Église catholique vit l'Année sainte de la Rédemption: tout entière, elle est invitée à se laisser saisir par le Sauveur qui dit aux hommes, au moment d'aller à l'extrême de l'amour: « Je vous donne ma paix » (cf. *Jn* 14, 27). En elle, chacun doit partager avec tous ses frères l'annonce du salut et la vigueur de l'espérance...

La paix est multiforme. Il y a la paix entre les nations, la paix dans la société, la paix entre citoyens, la paix entre communautés religieuses, la paix à l'intérieur des entreprises, des quartiers, des villages, et, en particulier, la paix au sein des familles. En m'adressant aux catholiques, et aussi aux autres frères chrétiens et aux hommes de bonne volonté, j'ai dénoncé un certain nombre d'obstacles à la paix. Ils sont graves, ils entraînent de sérieuses menaces. Mais puisqu'ils dépendent de l'esprit, de la volonté, du « coeur » humain, les hommes, avec l'aide de Dieu, peuvent les surmonter. Ils doivent se refuser à céder au fatalisme et au découragement. Des signes positifs percent déjà à travers l'ombre. L'humanité prend conscience de l'indispensable solidarité qui lie peuples et nations, pour la solution de la plupart des grands problèmes: emploi, utilisation des ressources terrestres et cosmiques, promotion des pays moins nantis, sécurité. La diminution des armements, contrôlée et généralisée, est considérée par beaucoup comme une nécessité vitale. Les instances se multiplient pour qu'on mette tout en oeuvre, afin que la guerre disparaisse des horizons de l'humanité. Les appels au dialogue, à la coopération et à la réconciliation se multiplient aussi, et des initiatives nombreuses voient le jour. Le pape tient à les encourager. « Bienheureux les artisans de paix ! » Que l'on joigne toujours la lucidité à la générosité ! Que la paix soit plus vraie et s'enracine au coeur même de l'homme ! Que le cri des hommes meurtris qui attendent la paix soit entendu ! Que chacun engage toute l'énergie d'un coeur renouvelé et fraternel à bâtir la paix dans tout l'univers !

Le rôle du Conseil scolaire en pédagogie

Pierre Tougas

L'auteur est conseiller cadre en pédagogie et planification au Conseil scolaire de Montréal. Reproduit de la revue Unisson, publication du Conseil scolaire de Montréal.

DÈS le début de l'existence du Conseil et avec continuité depuis, les commission scolaires ont surtout montré de la réticence quant au rôle que le Conseil pourrait éventuellement se donner et aux initiatives qu'il a mises de l'avant dans le domaine de la pédagogie. Le Conseil et les commissions scolaires n'ont jamais tenté de clarifier cette situation.

M. Gérard Saintonge, l'ancien directeur du service de la pédagogie, écrivait, dans un texte destiné au comité exécutif du Conseil. À part quelques discussions lors de l'étude sur la restructuration en 1976, et malgré le malaise qui perdure autour du rôle du Conseil en pédagogie, celui-ci a évité d'aborder directement cette question. Une pratique s'est instaurée dans les relations du Conseil avec ses partenaires, pratique caractérisée par la timidité du Conseil et l'agressivité des commissions scolaires. Les commissions scolaires défendent leur autonomie — que le Conseil n'a jamais menacée — avec tellement de vigueur que le Conseil se sent presque coupable d'exister.

Pourtant le Conseil, dans le rapport qu'il adressait en 1977 au ministre de l'Education sur la restructuration scolaire, reconnaissait l'importance de son rôle en pédagogie:

« D'abord, il lui apparaît acquis que les services pédagogiques, qu'ils s'adressent aux étudiants ou aux professionnels de l'éducation, doivent être sans entrave régis et dispensés par les commissions scolaires. Cependant, rien ne devrait empêcher le Conseil de devenir, beaucoup plus qu'il ne l'est actuellement, un carrefour où systématiquement sont échangés, voire confrontés, les problèmes et les expériences de chacun. Mais pour que cela ne soit pas un voeu pieux, deux conditions sont nécessaires. Premièrement, que disparaisse ce climat de méfiance qui entoure cette question de la pédagogie et du Conseil scolaire; il y a là des malentendus qui doivent être dissipés une fois pour toutes. Deuxièmement, que soit clairement reconnu au Conseil, pour les fins qui viennent d'être décrites, un rôle de promoteur. En principe, tout le monde admet les bienfaits de la communication et de la concertation. En pratique, chacun sait qu'elles ne se font pas spontanément. À l'échelle d'une métropole, la communication et la concertation nécessitent un minimum d'organisation, surtout quand les partenaires sont assez nombreux. C'est donc dire, que les solutions *ad hoc* ne suffisent pas. Il était toujours possible avant la création du Conseil et il le demeure toujours même après, pour les commissions scolaires de se concerter et de créer à cette fin tous les comités ad hoc possibles. Ces comités peuvent même se réunir dans les locaux du Conseil scolaire. Mais on l'aura compris, ce n'est pas de cela qu'il s'agit: la vraie question est la suivante: accepte-t-on que l'intercommunication et la concertation dans des matières pédagogiques sur l'île de Montréal constituent une responsabilité vraie du Conseil scolaire. Pour sa part, le Conseil répond oui. C'est là un service commun qu'il peut rendre sans empiéter sur l'autonomie locale. »

C'est sur cette idée qu'il faut, à notre avis, relancer le débat. Le Conseil scolaire peut et doit jouer son rôle dans le respect de l'autonomie des commissions scolaires. Cependant, associer l'autonomie à la pédagogie c'est un faux raccourci... Les commissions scolaires ont également des responsabilités « non pédagogiques » qu'elles doivent assumer en toute autonomie.

Le Conseil n'a-t-il pas rassuré suffisamment les commissions scolaires sur ses intentions ? N'a-t-il pas réussi à être perçu comme un précieux outil de travail à la disposition des commissions scolaires, en particulier en pédagogie ?

Le Conseil a pourtant l'avantage d'être le prolongement de gouvernements locaux plutôt qu'une instance décentralisée du ministère de l'Éducation. Il est, pour les commissions scolaires, un instrument qui, à l'intérieur d'un cadre légal très large, leur permet de s'autodéterminer en vue d'actions visant le bien commun de l'île de Montréal. L'action du Conseil ne sera toujours, dans une très large mesure, que le reflet de la volonté politique des commissions scolaires.

Alors, pourquoi ne pas détruire, une fois pour toutes, ce mythe entourant le rôle du Conseil en pédagogie ? Pourquoi ne pas définir clairement ce qu'est l'autonomie dans ce domaine ? Pourquoi ne pas réaliser un consensus sur la complémentarité des rôles ?

Nous croyons qu'à ce jour les réalisations du Conseil en pédagogie: les travaux de recherches, les mesures d'aide aux milieux défavorisés, la recherche et la coordination des politiques en enfance inadaptée, la planification et la concertation en enseignement professionnel, les initiatives visant à faciliter l'intégration des immigrants à l'école, témoignent des bénéfices que peut tirer notre système d'éducation d'une saine collaboration entre les commissions scolaires.

Ce n'est pas en termes d'ententes Conseil/Commissions scolaires qu'il faut envisager l'avenir — cette idée impliquant déjà une dichotomie qui effraie — mais plutôt en termes d'ententes entre les commissions scolaires, concrétisée via leur organisme de concertation — le Conseil scolaire. Comment peut-on être inquiet de son autonomie lorsque l'on définit soi-même les dossiers qui méritent d'être traités en commun, lorsqu'on en détermine les limites, lorsqu'on en contrôle les actions ?

Prétendre que le Conseil doit être absent des champs de la pédagogie, c'est admettre que pour ce secteur névralgique les commissions scolaires n'ont rien à mettre en commun, n'ont aucun avantage à se concerter, à planifier ensemble.

Le Conseil c'est ce qu'en font les commissions scolaires, tant dans le secteur de la pédagogie que dans les secteurs administratifs. Jamais ailleurs qu'au Conseil les commissions scolaires ne pourront mettre en commun leurs dossiers dans un plus grand respect de leur autonomie.

Le président du Conseil scolaire, Me Jacque Mongeau, disait récemment que l'avenir du Conseil était en pédagogie. En faisant cette affirmation, monsieur Mongeau ne visait certes pas à augmenter le pouvoir du Conseil au détriment de l'autonomie des commissions scolaires. À notre avis, il voulait simplement indiquer, à la lumière des réalisations bénéfiques du Conseil dans de nombreux autres secteurs, que c'est en pédagogie que les commissions scolaires pourraient maintenant tirer le plus d'avantages de la présence d'un organisme de développement scolaire issu d'elles mêmes.

Nous partageons tout à fait les vues du président du Conseil scolaire à cet égard et nous avons espoir que dans un proche avenir, les commissions scolaires de l'île feront du Conseil un lieu privilégié d'échanges, de développement et de recherches dans le domaine de la pédagogie.

COLLÈGE LAVAL
dirigé par les Frère Maristes
PENSIONNAT - EXTERNAT POUR GARÇONS
Reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation
Programme d'études: 1re à 5e sec.
EXAMENS D'ADMISSION
pour septembre 1984
Pour tous les élèves, de 1er à 5e sec.
samedi 7 janvier 1984 9h a.m.
samedi 14 janvier 1984 9h a.m.
samedi 21 janvier 1984 9h a.m.
Frais 10
RENSEIGNEMENTS
Mme Madeleine Trudeau
275, rue Laval
Saint-Vincent-de-Paul
Ville de Laval, Québec
H7C 1W8
Tél.: 661-7714 ou 321-4578

ÉCOLE PRIVÉE
recherche immédiatement proposition de location de locaux répondant aux exigences suivantes:
— être disponible à temps pour être occupés au début de septembre 1984
— situation dans la partie ouest de Montréal, dans un rayon de 6 kms du centre-ville
— Transports en commun à proximité
— Superficie totale de plancher d'environ 40000 pieds carrés permettant l'aménagement de 22 classes, d'une grande salle, d'une cafétéria.
— terrain vacant contigu d'au moins 40000 pieds carrés pouvant être utilisé comme cour de récréation.
Faire parvenir votre offre à:
Dossier 1175
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Qué.)
H2Y 3S6

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Une année

nant, jusqu'à vote contraire des militants, au programme.

Mais avez-vous remarqué comme la dissidence du député d'Argenteuil n'a pas fait de vague, aucun dirigeant libéral ne se donnant la peine de la relever. Cette indifférence totale en dit long sur la liquidation, entière et complète, de l'intermède Ryan, chassé comme un douloureux épisode. A tel point que M. Ryan, de loin le plus tenace et le plus appliqué à ses dossiers, tel celui de l'éducation, tel celui des micro-ordinateurs scolaires, en est réduit à se débattre seul, comme s'il ne faisait pas partie de la grande famille libérale.

Une grande famille qui a retrouvé, avec un plaisir évident, son ancien chef, qui lui va comme une vieille chaussette confortable. Tous savaient, dès le départ, que M. Bourassa avait réussi, par son exil volontaire et sa cure universitaire, à se faire réhabiliter dans l'opinion publique. Pour fermer la boucle, il fallait que les libéraux lui accordent un vote massif. Ce qui fut accompli sans coup férir, les députés Pierre Paradis et Daniel Johnson ne faisant manifestement pas le poids. Si la transition a été si facile et sans heurt, c'est que M. Bourassa et les libéraux se connaissent bien, comme de vieux amis qui n'ont pas besoin de se parler. Ce n'est pas lui qui va les brusquer ou les surprendre. Il est plutôt du genre rassurant.

Sur le plan électoral, le PLQ a remporté, selon son habitude, cinq autres élections partielles, enlevant quatre sièges aux péquistes, Charlesbourg, Saguenay, Saint-Jacques et Jonquière, et gardant facilement celui de Mégantic-Compton. Les péquistes peuvent railler qu'ils n'ont pas de talent pour les partielles, ayant perdu les 18 qui ont été tenues depuis 1976, réservant leurs énergies pour les générales. Cette fois, les indices ne trompent pas: la défaveur envers les péquistes est vive et générale, même les bastions tombent les uns après les autres.

Se voyant en haut de l'affiche, les libéraux se comportent comme s'ils étaient déjà au pouvoir, certains se livrant à une vive concurrence pour le partage des fauteuils ministériels et pour se faire valoir auprès de l'ancien-nouveau chef. Ce ne sont pas les idées ou le programme qui les préoccupe, mais la recette électorale, la formule qui plaît, le geste qui rassure. Sur cette lancée, les libéraux ont connu une année fructueuse, faste même. Mais ils n'ont pas résolu pour autant leur contradictions internes, les tiraillements entre les nationalistes et les fédéralistes à tout crin, entre les pragmatiques à courte vue et ceux qui osent se demander ce qu'ils feront avec le pouvoir, à portée de bras.

Des années-lumière séparent, par exemple, les députés Gilles Rocheleau et Claude Ryan, Thérèse Lavoie-Roux et Marc-Yvan Côté, Herbert Marx et Yvon Picotte. C'est le propre de nos partis politiques d'être de vastes rassemblements, des coalitions plus ou moins lâches. Le PQ n'est pas non plus, on le voit de mieux en mieux, dépourvu de ces tendances contradictoires. Chez les libéraux, depuis que M. Ryan a dû quitter le leadership, le tissu familial s'est refait, mais ils n'ont pas résolu pour autant les problèmes fondamentaux auxquels ils devront faire face.

Tant que le gouvernement les aidera en accumulant gaffe sur gaffe et bourde sur bourde, les libéraux auront des ailes et se laisseront aller à l'euphorie. Le phénomène de rejet à l'égard du PQ les sert bien pour l'instant, il peut même les porter facilement au pouvoir. Mais on s'attend à plus et à mieux de la relève, la seule prévisible.

◆ Liban

du cheikh Moharram Arfeh, dont l'arrestation, mardi dernier, est à l'origine des manifestations anti-israéliennes qui se déroulent depuis jeudi au Liban.

Dans un autre quartier de Saïda, les soldats israéliens, accompagnés par des chiens policiers et appuyés par des blindés, ont pénétré sur le parvis de la mosquée Zaatari pour s'emparer des films pris par les journalistes pendant une cérémonie au cours de laquelle plusieurs milliers de participants ont « juré devant Dieu, de poursuivre la résistance armée jusqu'à la libération totale des régions libanaises occupées par les Israéliens ».

Cette manifestation, organisée à l'appel des dignitaires religieux et des personnalités politiques du Sud-Liban, avait rendu publiquement hommage aux « martyrs de la résistance à l'occupation israélienne ». Au début de la semaine, rappelle-t-on, trois jeunes Libanais ont été tués au Sud-Liban au cours d'un accrochage avec des soldats israéliens.

Les forces israéliennes ont également perquisitionné, dans la nuit de jeudi à hier, à Saïda, le domicile du mufti, cheikh Mohammad Salim Jalal Eddine, et arrêté, pendant trois heures, son fils, selon les correspondants de presse.

Elles ont d'autre part fermé les points de passage entre le Sud-Liban et le reste du pays. Cette fermeture, qui n'a pas été expliquée, doit durer trois jours, a-t-on appris de sources policières à Saïda.

Le pont sur l'Awali, où se trouve un poste de contrôle israélien, est la seule jonction routière du littoral entre la partie du territoire libanais sous occupation israélienne et le reste du pays.

Quelque 70 camions étaient immobilisés sur place en milieu de matinée. Selon les sources militaires israéliennes, « des raisons techniques ont exigé la fermeture des ponts aux véhicules, mais ils seront rouverts dans quelques jours ». L'Awali constitue la ligne de défense israélienne depuis le retrait de Tsahal de la région de Beyrouth.

Plusieurs hommes politiques estiment les nouvelles restrictions de nature à accroître l'hostilité envers les Israéliens. Les mesures de sécurité imposées le mois dernier le long de l'Awali à la suite d'un attentat à la bombe à Tyr sont le principal objet des griefs qui s'expriment dans le sud.

Le ralentissement du trafic routier a paralysé l'activité économique du Sud-Liban, dont beaucoup d'habitants considèrent le statut quasi international de la frontière comme le signe d'une annexion prochaine.

La situation était redevenue généralement calme à Beyrouth et dans la montagne hier soir, après les tirs d'obus de l'après-midi qui ont fait au moins un mort dans la banlieue nord-est de Beyrouth, et une attaque à la roquette et à l'arme automatique contre une patrouille française.

Deux soldats du contingent français ont été légèrement blessés, au cours de cette attaque survenue dans la soirée près de la ligne de démarcation entre les deux secteurs de Beyrouth, par des tirs à la roquette RPG et à l'arme automatique.

Un échange de tirs limité a opposé dans la montagne, dans la région d'Aramoun (sud de Beyrouth) l'armée libanaise aux forces anti-gouvernementales, a annoncé Radio-Liban (officielle).

Sur le plan politique, les efforts visant à stabiliser durablement l'accalmie sur le terrain et à parvenir à une entente politique nationale se poursuivent.

Deux émissaires du président Amine Gemayel ont eu jeudi à Amman trois séances de travail avec M. Walid Joumblatt, chef du « Parti socialiste progressiste » (PSP, druze) libanais.

Ces entretiens ont essentiellement porté sur le plan de pacification générale de la région de Beyrouth et de la montagne, c'est-à-dire des régions qui ne sont ni sous contrôle israélien, ni sous contrôle syrien. Des progrès ont été enregistrés sur l'un des derniers obstacles, a-t-on appris de sources diplomatiques arabes à Beyrouth. M. Joumblatt a donné son accord de principe pour que l'armée libanaise prenne le contrôle d'une colline contestée, au sud de Beyrouth.

De mêmes sources, on ajoute que le chef du PSP a également été saisi d'un projet d'accord politique pour une phase ultérieure, qui instituerait un système décentralisé au Liban, sur les plans de l'administration, de la police et du développement.

Selon le quotidien indépendant *Al Nahar*, ce projet de décentralisation instituerait quatorze régions administratives et un sénat, qui viendrait s'ajouter à l'actuelle chambre unique.

Le président Reagan est résolu par ailleurs à maintenir les marines à Beyrouth, malgré les appels de plus en plus insistants du Congrès pour un réexamen de la politique des États-Unis au Liban, a déclaré la Maison-Blanche hier.

« Je n'entrevois pas d'important changement de politique... Le président estime que sa politique est la bonne », a dit M. Larry Speakes, porte-parole présidentiel.

Sa déclaration a été faite au moment où l'opposition démocrate fixait une réunion pour réexaminer le soutien parlementaire à la politique de l'administration au Liban et alors qu'on perçoit un malaise croissant au sein du parti républicain, le parti du président Reagan.

M. Thomas O'Neil, président de la Chambre des représentants, convoquera le groupe spécial qui observe la politique américaine au Liban la semaine prochaine, a déclaré l'un de ses collaborateurs.

M. Giovanni Spadolini, ministre italien de la Défense, arrivé inopinément hier à Beyrouth, a déclaré pour sa part au président Gemayel qu'environ la moitié du contingent italien de la force multinationale restera à Beyrouth, apprend-on de source informée.

Quelque 1.100 soldats italiens, sur les 2.150 hommes actuellement dans la capitale libanaise, devraient continuer à remplir leur mission au sein de la FM, ajoute-t-on de même source.

Le retrait des autres « bersaglieri » se fera en coordination avec les autres pays membres de la FM, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, a précisé M. Spadolini.

◆ Via Rail

Canada.

Plusieurs des employés visés étaient à l'emploi de CP Rail depuis plusieurs années. Une personne touchée par la mise à pied a déclaré au DEVOIR : « Ce sera une véritable tragédie pour plusieurs employés car il sera très difficile de se trouver du travail dans ce domaine, surtout à notre âge ».

Au moins de juin dernier, le groupe Transport 2000 a prédit que Via Rail déménagerait ses installations du « Transcontinental » à Toronto. Le président, M. Guy Chartrand, a alors écrit au ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin,: « Nous nous opposons farouchement à toutes modifications qui feraient en sorte que le point de départ et le port d'attache du « Transcontinental » soit transféré de Montréal à Toronto ».

Depuis 98 ans, la jonction entre le « Transcontinental » de l'Ouest et celui de l'Est se fait à Montréal, ce qui apporte un achalandage ferroviaire certain dans la région.

◆ Shultz

verra comme prévu le passage au stade opérationnel des missiles Pershing-2 installés en RFA et le déploiement des missiles de croisière en Grande-Bretagne, indiquait-on hier au ministère britannique de la Défense

Le déploiement des missiles à moyenne portée aura lieu d'ici demain, conformément au plan de modernisation de cinq ans adopté par l'OTAN en 1979 pour faire pièce à l'installation des SS-20 soviétiques, précise-t-on de source autorisée à Londres et à Bonn.

Au total, 572 missiles américains seront basés dans cinq pays, les premiers étant une fournée initiale de neuf Pershing-2 en RFA et de 16 missiles de croisière en Grande-Bretagne et en Italie.

« Nous annonçons depuis longtemps qu'ils seront prêts fin décembre, et ils sont bien déployés », a déclaré à Washington un porte-parole du Pentagone.

En Italie, les premiers missiles de croisière seront installés au printemps prochain à la base de Comiso (Sicile). Le ministre de la Défense Giovanni Spadolini a précisé que les premiers missiles complets y seraient assemblés avant mars. D'autres doivent être déployés à la base sicilienne de Sigonella.

Bien que la RFA n'ait pas officiellement indiqué le site d'accueil des neuf premiers Pershing, il est notoire qu'ils se trouvent à Schwebisch-Gmund, à l'est de Stuttgart, sous la surveillance d'une brigade d'artillerie américaine.

Les premiers « Cruise » déployés sur le territoire britannique sont arrivés en novembre à la base américaine de Greenham Common, à l'ouest de Londres, devant laquelle campent en permanence des manifestantes antinucléaires.

Selon le plan de l'OTAN, l'Allemagne fédérale doit accueillir au total 108 Pershing-2, armé à ogive unique qu'elle est le seul pays à recevoir de l'OTAN.

La RFA doit aussi recevoir 96 missiles de croisière à la mi-1984, la Grande-Bretagne 160 et l'Italie 112. La Belgique et les Pays-Bas commenceront en principe à en installer 48 chacun en 1985-86, mais leurs gouvernements n'ont pas encore pris de décision définitive à cet égard.

En Sicile, quelque 500 manifestants ont tenté hier de bloquer les accès de la base américaine de Magliocco, où doivent être installés les missiles de croisière, mais la police a fait entrer les ouvriers achevant les travaux du site après avoir éloigné une trentaine de manifestants qui s'y opposaient.

À Rome, responsables italiens et diplomates américains ont indiqué qu'aucun changement n'affectait le programme de déploiement du premier trimestre 1984.

À Prague, deux militants pacifistes italiens ont été arrêtés hier par la police tchécoslovaque alors qu'ils déployaient dans la ville une banderole appelant à l'arrêt de la course aux armements, apprend-on de source diplomatique. Ils semblent avoir agi de concert avec d'autres Italiens cherchant à manifester pour la même cause en Tchécoslovaquie et en RDA, les deux pays d'Europe de l'Est à avoir accepté de recevoir de nouveaux missiles soviétiques en riposte au déploiement de l'OTAN.

◆ L'affaire St. Mary

huis clos. Cette pratique vise, explique M. Cholette, « à ne pas porter atteinte inutilement, par accident ou indirectement, à la réputation des personnes convoquées, qu'il s'agisse des mis en cause, des témoins ou de requérants » puisque la Commission n'est qu'un organisme d'enquête qui ne porte pas d'accusation. Néanmoins, chacun peut être représenté par un avocat et la Commission respecte les règles du code de procédure civile et celles des tribunaux administratifs.

■ Les plaintes sont anonymes. Dans la plupart des cas, répond M. Cholette, révéler le nom du plaignant serait parfaitement inutile car les plaintes portent sur un objet (affiche, étiquette). Théoriquement, les enquêteurs de la Commission peuvent faire les mêmes constats et le font du reste à l'occasion.

Mais, à cet égard, M. Cholette présente surtout une argumentation idéologique. « La politique linguistique doit être l'affaire de toute la population, pas un monopole d'État, explique-t-il. C'est le devoir de tous de participer à sa mise en oeuvre. La cause de l'identité nationale de doit pas devenir l'apanage d'une bureaucratie déphasée qui ne serait pas en symbiose avec le public. C'est pourtant ce qui arriverait si on tarissait la source des plaintes adressées par des citoyens à la Commission, en dévoilant leurs noms ».

■ La Commission prépare des « dossiers secrets » sur des personnes ou des entreprises sans les avertir. L'accusation est « non fondée » et M. Cholette cite à cet égard ses directives au personnel.

■ La Commission délivre des « subpoenas » par huissiers. Elle n'a jamais émis de « subpoenas », répond son président. Elle a émis dans 19 cas des « avis de convocation » à des audiences.

« Comme on peut le constater, conclut M. Cholette à ce chapitre, aucune des accusations portées contre la Commission ne résiste à l'analyse. Il n'est pas dit qu'un jour, la Commision, comme tout individu ou organisme, ne sera pas victime de bavures ou même de bévues, mais jusqu'à ce jour, elle a bien rempli sa mission ».

M. Cholette tire finalement une conclusion politique de l'affaire St. Mary et de la place qui y a occupée la Commission: « Ce qui est en cause, ce n'est plus l'organisme tel qu'il est et tel qu'il fonctionne, mais sa raison d'être; c'est donc la loi elle-même qui a le tort d'être une loi et non pas seulement un préambule ou une énumération de voeux pieux ».

« On a vu resurgir chez les représentants de la communauté anglophone un discours que l'on croyait disparu, mais qui s'était souvent manifesté au moment de l'adoption des diverses lois linguistiques au Québec: dans les questions de langue, ironise-t-il, il faut s'en remettre à l'incitation, à la persuasion, à la bonne volonté; en ce domaine toute intervention législative est condamnable ».

On sait qu'il y a dix jours, la loi 101 a été amendée de telle manière que dans les institutions anglophones le fardeau du bilinguisme, sauf pour les personnes membres des ordres professionnels, repose non plus sur les individus mais sur l'institution.

Le rapport fait aussi état des plaintes et des enquêtes menées en 1982-83. La Commission a reçu 2,645 demandes d'enquête dont 2,446 ont en fait donné lieu à l'ouverture d'un dossier. Au premier rang, viennent les plaintes concernant la langue de commerce et des affaires, soit 79 %, suivies des plaintes portant sur les droits linguistiques fondamentaux (9 %) et sur la langue de l'administration (4 %).

D'autre part, sur 11,976 dossiers ouverts depuis 1977, il en restait en juin dernier 3,889 encore en traitement.

Le Conseil dispose de 34 postes dont trois administrateurs et 12 professionnels. Son budget était en 82-83 de $1,383,000.

Les enquêtes

(PC) A ses débuts, la CSLF menait ses enquêtes au gré des plaintes. Un propriétaire de petit commerce pouvait être tenu d'apporter des corrections à sa publicité. Son voisin, parfois plus grand, qui enfreignait également la loi 101 n'était pas visé parce que son cas n'avait pas été signalé.

La CSLF procède maintenant par regroupements géographiques. Un commerçant ne peut plus s'appuyer sur le fait que ses voisins ne respectent pas la loi pour la transgresser à son tour en bonne conscience.

Si une boutique fait l'objet d'une plainte, un des six enquêteurs de la CSLF se penchera sur tout le voisinage.

C'est à Montréal que les services de la CSLF ont été le plus souvent requis, la métropole abritant 1,759 des 2,396 contrevenants entre mars 1982 et mars 1983.

Dans la loi 57 qu'il a présentée cet automne, le ministre responsable, M. Gérarld Godin, maintenait l'uniliguisme français en matière d'affichage commercial sauf pour les détaillants de produits ethniques typiques (par exemple, la viande cachère).

La CSLF note également que 30 % des plaintes formulées par les consommateurs québécois portent sur des produits pour lesquels il n'existe ni instruction, ni emballage en français comme le stipule pourtant la Charte.

Offrir un produit d'importation livré dans un emballage où le français est présent et muni d'instructions en français pose certains problèmes au détaillant. Ainsi, la CSLF estime qu'il faut compter en moyenne 10 mois entre le moment où la demande est faite au fabricant de se conformer à la loi 101 et le moment où on reçoit des produits conformes.

Là encore, il arrive souvent, surtout pour des produits en provenance d'Asie que le français soit d'une qualité si douteuse qu'il est permis de s'interroger s'il s'agit de français.

Par exemple, la CSLF a été saisie du cas d'un appareil téléphonique dont le mode d'emploi était tout à fait incompréhensible: « Felicitation, vous chooser un telephone tres exitement nouvelle telephone electronique 'Computron Personal Phone' le beau production pour Arrow Tranding Co. Inc. » (sic).

Vous avez probablement compris qu'il eût fallu lire : « Félicitations vous avez choisi le nouveau téléphone électronique le plus sensationnel. Un téléphone personnel nommé Ambiance 1 un produit prodigieux de Computron Electronique. »

Depuis l'adoption de la loi 57 le 21 décembre, la CSLF est devenue la Commission de protection de la langue française car, comme le disait le ministre Godin « son rôle consiste à protéger et non à surveiller ».

Un nouveau portrait-robot du meurtrier du gardien de la Brink's

SHERBROOKE (PC) — L'un des auteurs du hold-up meurtrier survenu chez Pascal, la semaine dernière, aurait enlevé ses verres et sa fausse moustache avant de quitter les lieux, immédiatement après le crime, a pu apprendre le quotidien La Tribune, hier soir.

Les policiers ont appris ce détail en questionnant de nouveaux témoins, hier, et ont tout de suite émis un second portrait-robot.

Le premier portrait, émis plus tôt cette semaine, décrivait plutôt un individu qui portrait des verres et une moustache. Le nouveau portrait décrit un individu sensiblement de même physionomie, mais sans moustache ni lunettes.

Cet individu aurait accompagné celui qui a fait feu sur le gardien Yvan Charland jeudi dernier, l'atteignant mortellement à la tête, dans le département des sports chez Pascal, au Carrefour de l'Estrie de Sherbrooke.

Le dessinateur de la police municipale de Sherbrooke a également réussi à dresser un portrait-robot — le premier — du suspect qui a fait feu vers le gardien de la Brink's.

La description de ce deuxième individu a été difficile à recueillir puisque peu de témoins semblent avoir bien aperçu le tireur. Cet individu, ou moment du vol, avait mis un genou par terre pour épauler son fusil et faire feu. On pouvait donc difficilement apercevoir sa figure.

L'enquête sur le meurtre du gardien en était donc là, hier soir, alors que la police poursuivait son travail.

Quant à l'autre enquête concernant le raid-surprise survenu dans un motel de Rock-Forest, et à la suite duquel Serge Beaudoin, 33 ans, a perdu la vie, deux équipes de la Sûreté du Québec compilent et recueillent actuellement les données sous la direction du lieutenant Claude Sylvain. Les enquêteurs Gauthier, Gaudreau, Laprade et Bolduc ont travaillé toute la semaine sur le dossier.

Le SQ poursuit sa politique du silence qu'elle a adoptée en prenant l'enquête, politique qui rencontre d'ailleurs les voeux du coroner Denis Boudrias.

Quant au survivant du raid, M. Jean-Paul Beaumont, il a confié à La Tribune avoir eu l'impression de vivre « une semaine d'enfer » tellement on a voulu le rencontrer et lui parler cette semaine. « Là ça s'est tranquillisé un peu et j'ai l'impression de sortir d'un rêve », a-t-il dit.

Quant à l'enquête du coroner, Me Denis Boudrias a précisé cette semaine, en conférence de presse, qu'il pourrait être en mesure dès jeudi d'en annoncer la date.

Un couple de Sherwood Park, près d'Edmonton en Alberta, devra revenir au Québec pour témoigner à cette enquête. M. et Mme Edward Redden occupaient la chambre de motel opposée à celle où se sont déroulés les événements. Ils dormaient lorsque les premiers coups de feu ont éclaté. Les balles leur ont passé à quelques centimètres au-dessus de la tête, après avoir traversé le mur.

Ce couple était venu rendre visite à des parents, à Richmond, lors de l'incident.

Les effets de l'alimentation sur la santé des personnes âgées

BOSTON (PC) — C'est, sans aucun le motel le plus cher à Boston et peut-être même n'importe où dans le monde. Les clients y sont cloisonnés pendant des mois pendant que des scientifiques les nourrissent minutieusement.

Cette expérience servira à connaître comment l'alimentaton affecte le processus de la vieillesse. Si l'expérience réussit, on pourrait trouver de quelle façon les personnes âgées peuvent conserver leur corps en bonne santé en surveillant ce qu'elles mangent.

Les effets de l'alimentation sur la santé a depuis longtemps intéressé les hommes de science. Mais les résultats sont difficiles à obtenir. Comparé au cochon d'Inde et au rat, l'homme est un être difficile à étudier.

La meilleure manière de parvenir à des résultats tangibles est de confiner des personnes pendant une assez longue période pendant que des scientistes mesurent et analysent tout ce qu'elles consomment, et observent comment leur corps réagit à l'expérience.

C'est là le but du Centre de recherches de la nutrition humaine sur le vieillissement de l'Université Tufts.

L'étage supérieur de leur nouvel établissement au centre-ville de Boston abrite des chambres et un laboratoire. Déjà, 14 volontaires logent dans ce motel, et bientôt on prévoit augementer ce nombre à 28. Certains restent un jour ou deux, d'autres pendant six mois ou plus.

Les volontaires de cette expérience habitent dans une chambre privée et confortable. Ils ont accès à une piscine, une salle de jeux, une bibliothèque, ainsi qu'à des salles à manger et des boudoirs. Le centre organise également des sorties au théâtre, au cinéma et à la plage.

Mais en retour, ils devront subir des tests pour vérifier l'effet de leur alimentation dans leur sang, sur leurs os et leurs organes. Plusieurs doivent prélever des échantillons de leur urine. Lors des repas, on leur demande de manger tout ce qu'il y a dans leur assiette. Et, en plus, ils ne peuvent quitter le centre seuls.

S'ils doivent assister à un mariage ou aller à la banque, des chaperons les accompagneront. Les scientistes veulent ainsi s'assurer que les cobayes ne dérangent pas l'expérience en s'arrêtant manger une pizza et boire une bière, par exemple.

Le centre recrute des volontaires par l'entremise des églises et des groupes d'âge d'or, ainsi que par des annonces dans les journaux, à la radio et la télévision.

Pour quelles raisons viennent-ils au centre?

« La plus importante raison est le sentiment de faire une contribution », explique le Dr Robert Russell, directeur du centre de recherches.

Il y a aussi d'autres raisons. La plupart des volontaires sont des personnes âgées, et certaines d'entre elles sont simplement seules.

« Nous avons été surpris de voir que certaines personnes voulaient rester ici après Noël, déclare une endocrinologiste, le Dr Bess Dawson-Hughes. Elles n'avaient aucun autre endroit où aller ».

Pour d'autres, c'est le changement de vie.

« Je pensais que ce serait une aventure pour moi, avoue Mme Lillian Rosen, âgée de 80 ans, qui a signé un document lui permettant de rester durant cinq jours. J'estimais que je prendrais quelques jours de vancances gratuitement. On est aussi bien qu'à l'hôtel ».

Les volontaires reçoivent également un montant de $10 ou $20 par jour, dépendant des tests qu'ils doivent subir.

Les hommes de science centrent leurs recherches sur deux maladies qui affectent les personnes agées: l'ostéoporose et la cataracte.

L'ostéoporose est une maladie qui détériore les os, et qui touche particulièrement les femmes âgées. Certaines recherches soutiennent qu'on peut prévenir cette maladie en mangeant des aliments contenant du calcium.

« Nous voulons savoir ce qu'il arrive dans les premières phases de la maladie de façon à élaborer des recommandations alimentaires pour la prévenir », affirme le Dr Jeffrey Blumberg, assistant directeur du centre. Des expériences effectuées sur des animaux suggèrent que l'alimentation peut également affecter le développement des cataractes.

« Tout le monde mange, et tout le monde vieillit, dit le Dr Blumberg. et ça affecte tout le monde ».

Rose Kennedy est hospitalisée

Rose Kennedy, la mère de l'ex-président des États-Unis, victime d'une infection virale, reposait dans un état satisfaisant à l'hôpital, hier. Jeudi, les médecins ont craint que Mme Kennedy, âgée de 93 ans, ne souffre d'une bronchite ou d'une pneumonie. (Photolaser AP)

31 décembre

par la PC et l'AP

1982 — dans son message du Nouvel An, le président Mitterrand annonce le renforcement des forces de dissuasion françaises.

1981 — l'administration Reagan annonce une modification dans le plan de déploiement des missiles M-X dont 40 seront placés dans des silos existants de *Minuteman*, dans les plaines du nord des Etats-Unis.

1980 — Radio-Téhéran déclare que tout délai dans le versement par les Etats-Unis de la rançon réclamée par l'Iran pourrait conduire à la mise en jugement — et peut-être à l'exécution — des 52 otages américains.

1979 — d'après les milieux diplomatiques, l'URSS a envoyé 20,000 militaires de plus en Afghanistan afin de soutenir le gouvernement de Kaboul dans sa lutte contre des rebelles musulmans.

1978 — l'agitation anti-monarchiste se poursuit en Iran où plus de 200 personnes auraient été tuées en un seul week-end.

1977 — le président Carter rencontre le chah d'Iran à Téhéran.

1975 — Moscou rejette les accusations américaines selon lesquelles l'URSS n'aurait pas respecté les termes de l'accord soviéto-américain sur la limitation des armements.

1968 — à l'unanimité, le Conseil de sécurité de l'ONU condamne Israel à la suite d'un raid héliporté contre l'aéroport de Beyrouth.

1966 — les Etats-Unis annoncent qu'ils interrompront les bombardements sur le Nord-Vietnam dès que Hanoi donnera l'assurance de vouloir discuter sérieusement des conditions de paix.

1961 — l'armée libanaise fait échec à une tentative de coup de force du Parti populaire syrien à Beyrouth.

1951 — le plan Marshall expire à minuit.

1946 — le président Truman proclame officiellement la fin de la Deuxième guerre mondiale.

1879 — l'inventeur américain Thomas Edison fait la première démonstration de sa lampe à incandescence.

1810 — le tsar Alexandre met en vigueur de nouveaux tarifs douaniers visant les produits français.

Ils sont nés un 31 décembre: le peintre français Henri Matisse (1869-1954); l'écrivain français André Gide (1869-1954); le violoniste d'origine russe Nathan Milstein (1904).

Parlant de modération...

Les « Connaisseurs » de la « cave à vins des Québécois » ne sont pas à l'abri des tentations des doux fruits de Bacchus. Le parfum des grands crus et le scintillement des eaux-de-vie séduisent à l'occasion certains employés de la Société des alcools du Québec.

Selon *L'alambic*, le journal du personnel technique et administratif de la SAQ, le conseil d'administration vient de voter un budget de $200,000 pour mettre sur pied un « Programme d'aide à l'alcoolisme ».

Cette initiative, qu'on retrouve dans plusieurs grandes entreprises nord-américaines, fut mise de l'avant par un comité conjoint syndicats-employeurs qui a remarqué que certains appréciaient plus que de mesure les bienfaits et douceurs des produits de la maison.

La somme servira à convaincre le personnel de la SAQ que la modération a effectivement « bien meilleur goût ».

AUJOURD'HUI

Réveillon du Nouvel An à 21 h. Dîner-dansant, à l'Union française, 429, avenue Viger. 845-5195.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

MORIN, (Frère Viateur). — À Laval, le 29 décembre 1983 à l'âge de 78 ans, est décédé, Frère Viateur Morin, frère Ste-Croix. Les funérailles auront lieu le samedi 31 décembre 1983. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie Ltée & J.R. Deslauriers Ltée, 5650 Côte des Neiges, pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph où le service sera célébré à 14 hres. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RYAN, Pauline. — À Montréal, le mercredi 28 décembre 1983, est décédée Mme Jean-Jacques Ryan née Pauline Rousseau. Outre son époux, elle laisse ses enfants, Jacqueline, d'Ottawa (épouse de J.M. Ruttan), Downes, Jacques (époux de Micheline Bélisle), ses petits-enfants, Alain, Claude et Michel Dubois, Daniel, Martin et Isabelle Ryan. Elle laisse également 1 soeur consanguine Corinne Baribeau, son beau-frère Georges E. Ryan, de Floride, ses belles-soeurs, Mmes Berthe Hamelin Rousseau, Mimi Beaubien Ryan, de Montréal, Mmes Marguerite Normand Ryan et Jeannette Boisvert Ryan, de Trois-Rivières ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 31 décembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée et J.R. Deslauriers Ltée, 5650 Côte des Neiges, pour se rendre à l'église St-Kevin's où le service sera célébré à 10h. Et de là au cimetière de St-Louis de Trois-Rivières lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE DEVOIR

CAHIER 2

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 31 décembre 1983

1984: la vision d'Orwell

par
ROGER DUHAMEL

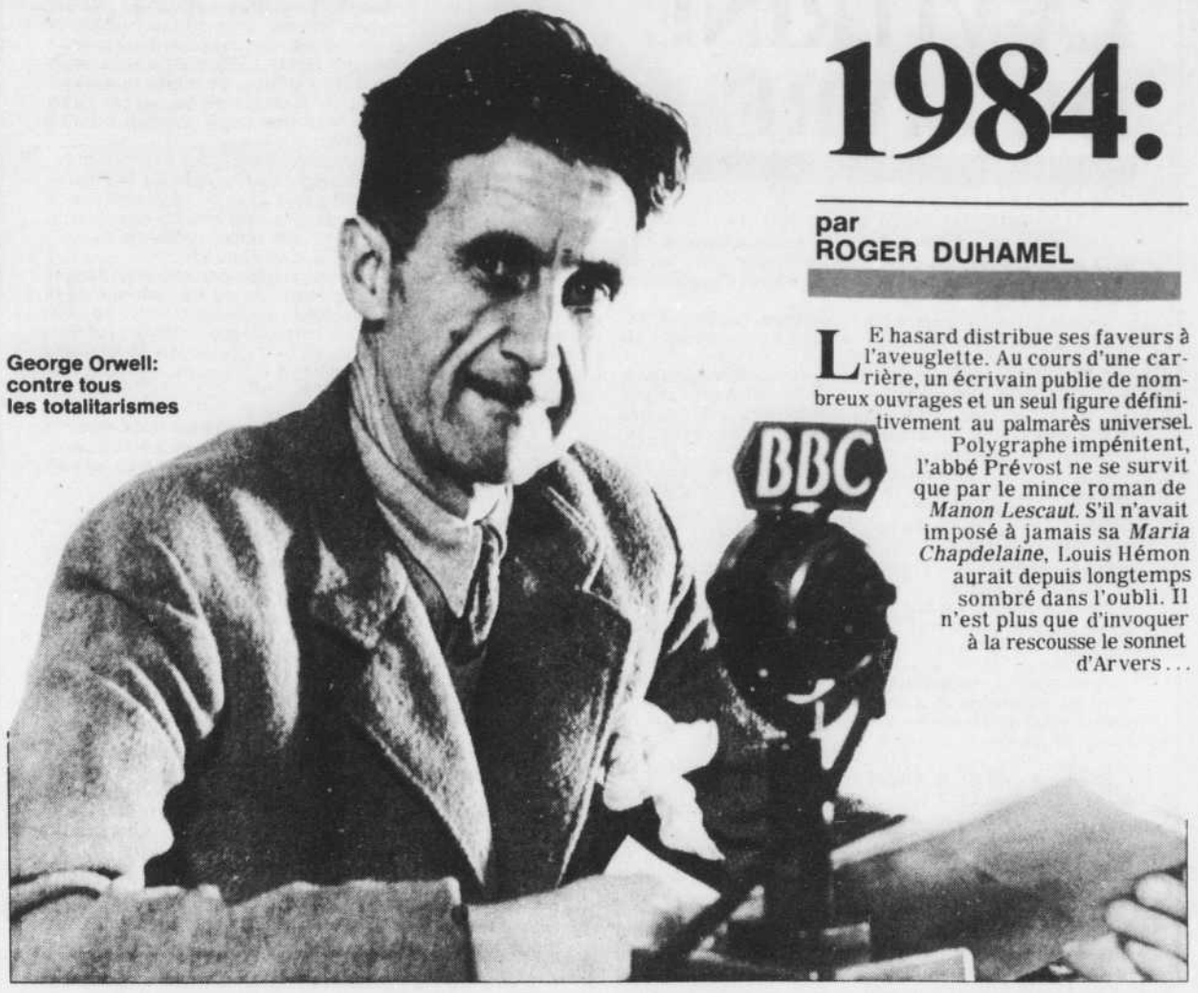

George Orwell: contre tous les totalitarismes

LE hasard distribue ses faveurs à l'aveuglette. Au cours d'une carrière, un écrivain publie de nombreux ouvrages et un seul figure définitivement au palmarès universel.

Polygraphe impénitent, l'abbé Prévost ne se survit que par le mince roman de *Manon Lescaut*. S'il n'avait imposé à jamais sa *Maria Chapdelaine*, Louis Hémon aurait depuis longtemps sombré dans l'oubli. Il n'est plus que d'invoquer à la rescousse le sonnet d'Arvers...

Cette réflexion vient à l'esprit, sans nulle malice, en refermant *Un peu d'air frais*, une honnête traduction française de *Coming up for Air*, le seul livre où George Orwell se soit rapproché du roman véritable. Sans doute s'est-il rendu compte que telle n'était pas la pente naturelle de son talent.

Publié récemment aux éditions Champ Libre, ce récit familier de l'existence quotidienne d'un homme moyen ne manque pas d'un certain humour, mais la banalité probablement délibérée des situations retient mal notre intérêt.

Homme profondément engagé dans les drames de son temps, Orwell a besoin de transmettre ses convictions par le truchement d'apologues d'une cruauté ravageuse. À l'orée du Nouvel An, mieux vaut donc relire son livre-testament: *1984*. Le lecteur tirera bénéfice à reprendre cet ouvrage prophétique, à en dégager les arêtes essentielles et à éprouver ses hypothèses aux réalités d'aujourd'hui.

Qui est cet écrivain britannique ? Fils d'un fonctionnaire colonial, Eric Blair — qui adoptera plus tard le nom de George Orwell — naît au Bengale en 1903. Après ses études en Angleterre, il sert un temps dans la police impériale de Birmanie. Bientôt dégoûté de ce métier de sbire, il rentre à Londres où le spectacle des injustices et de l'oppression le pousse dans le camp de la gauche.

Son dévouement trouve à s'employer dans les rangs des républicains espagnols, mais il souffre des querelles intestines qui dressent les uns contre les autres communistes, anarchistes et socialistes. Déçu, sinon désespéré dans ses illusions collectivistes, il revient dans sa patrie où le surprend le second conflit mondial.

Une grave blessure subie dans la péninsule le prive d'y participer aussi activement qu'il le souhaiterait. Il supplée à cette déficience physique en multipliant chroniques, articles et livres où la lucidité l'emporte de plus en plus sur les aveuglements et les servitudes du militantisme. Rongé par la tuberculose, il meurt en 1950, trop tôt pour connaître dans toute son ampleur le retentissement universel de son ultime ouvrage, aujourd'hui traduit en plus de 60 langues.

S'il n'est pas unique en son genre, l'itinéraire intellectuel d'Orwell demeure exemplaire par son indéfectible probité. Voilà un homme qui a épousé avec désintéressement les thèses de la gauche, parce qu'il croit y déceler une réponse satisfaisante à ses angoisses et à ses aspirations généreuses. De dures expériences personnelles le convainquent que son idéalisme fait fausse route.

Au lieu de s'emmurer dans un psittacisme primaire, il poursuit sa réflexion et finit par découvrir, dans toute son horreur, la bête apocalyptique de notre époque, le monstre du totalitarisme, qu'il s'affiche sous son vêtement rouge ou sa défroque brune ou noire. Telle est la signification profonde de l'avertissement contenu dans *1984*.

L'observateur met en valeur les thèmes fondamentaux de ce qu'il appelle « le collectivisme oligarchique » de l'Allemagne nazie et de la Russie. Si l'on dépasse le verbalisme stérile des propagandes antagonistes, rien ne distingue les régimes fascistes et marxistes dans leurs racines, dans leur essence. Toute entreprise totalitaire repose sur un même appétit de pouvoir. Mais pourquoi donc le Parti cherche-t-il à conquérir le pouvoir et à s'y accrocher ?

La réponse, c'est O'Brien, le tortionnaire de Smith, le héros désarmé de *1984*, qui la profère en termes non équivoques: « Le Parti veut le pouvoir pour le pouvoir, exclusivement pour le pouvoir. Le bien des autres ne l'intéresse pas. Il ne recherche ni la richesse, ni le luxe, ni une longue vie, ni le bonheur. Il ne veut que le pouvoir. »

Comme si ces phrases terribles ne suffisaient pas, il poursuit en précisant que « personne ne s'empare du pouvoir avec l'intention d'y renoncer. Le pouvoir n'est pas un moyen, il est une fin. On n'établit pas la dictature pour sauver une révolution. On fait une révolution pour établir une dictature... Le pouvoir a pour objet le pouvoir ».

On ne saurait être plus clair. Ce qui

Suite à la page 12

Un dictionnaire d'ici à la conquête du marché international

par
MARIE LAURIER

CE projet apparaît téméraire mais il est si avancé et si sérieusement réfléchi qu'il faut y croire. La maison d'édition Québec-Amérique relève ce défi de publier un *Dictionnaire thématique visuel* bilingue de 25,000 mots et de 1,500 illustrations d'ici la fin de 1984. Une première dans l'histoire de l'édition canadienne.

La maquette de cet important ouvrage qui sera entièrement conçu et réalisé par une équipe québécoise, sous la direction du linguiste Jean-Claude Corbeil, a déjà été présentée à de nombreux éditeurs canadiens-anglais, américains et britanniques à la Foire internationale du livre de Francfort. Sa qualité et sa pertinence ont immédiatement suscité un vif intérêt dans ce milieu.

« L'impact économique d'un projet de cette envergure est considérable, souligne M. Jacques Fortin, président-directeur général de Québec-Amérique que nous avons rencontré dans ses nouveaux bureaux de la rue Sherbrooke. Nous avons ici tout ce qu'il faut pour faire un succès de cette initiative qui servira de fer de lance à une percée de de l'édition canadienne sur la scène internationale. »

S'agira-t-il d'un *Duden* québécois? Les responsables du futur *Dictionnaire thématique visuel* croient plutôt en l'aspect original de cet ouvrage et hésitent à le comparer même au prestigieux *Duden*, puisqu'il s'agit d'un ouvrage qui sera axé sur la terminologie contemporaine et la réalité nord-américaine. « Nous disposons déjà d'une mine inépuisable de terminologie et de lexiques spécialisés dans les domaines de la technologie, de la science, du monde industriel et nous avons pensé que nous pourrions nous servir de ces précieuses ressources pour lancer un ouvrage de référence unique en son genre et dont le contenu sortira des sentiers battus. »

M. Jean-Claude Corbeil, qui fut directeur de la terminologie de l'Office de la langue française de 1971 à 1977, et qui depuis 1981 occupe le poste de secrétaire général du Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA), justifie ainsi l'idée de ce projet: « À l'heure où notre culture accède graduellement au créneau international, où notre signification, notre identité culturelle et politique deviennent des denrées visiblement exportables, il est indispensable que nous fassions rayonner ce que nous sommes à l'étranger. »

Photo Jacques Grenier

Les artisans du futur «Dictionnaire thématique visuel» de Québec-Amérique: assis, de g. à d., Ariane Archambault, Jean-Claude Corbeil, et Sylvie Lévesque; debout, Gilbert La Rocque (au milieu) et Jacques Fortin.

MM. Corbeil et Fortin soulignent tour à tour que le Canada a produit des linguistes, des terminologues, des lexicologues qui ont acquis une solide réputation hors de nos frontières, une constatation qui leur paraît encore plus évidente lorsqu'ils échangent avec des éditeurs étrangers dans le cadre des salons internationaux du livre, par exemple.

« Le dictionnaire que nous voulons produire contribuera fortement à imposer l'édition canadienne sur la scène internationale », croit le pdg de Québec-Amérique qui a connu un succès retentissant

Suite à la page 20

Théâtre: l'automne de Chrysippe et de Tartuffe

par
ROBERT LÉVESQUE

UN 31 décembre, pour le milieu théâtral, ce n'est pas la fin de l'année, encore moins l'occasion d'un bilan. C'est à peine une pause, un léger temps creux au milieu d'une saison de grande activité qui va de septembre à mai.

Pour un chroniqueur, c'est le court arrêt où l'on se demande quels sont les premiers bons coups de l'année théâtrale et l'on retient déjà les productions dignes de s'ajouter à la petite histoire du théâtre.

Des bons coups, il y en a (de *Bienvenue aux Dames, Ladies Welcome* à *En sourdine, les sardines !*), la saison s'annonce (à mi-chemin) en progression qualitative sur les plus récentes et, ô rareté, une production a d'ores et déjà pris sa place dans l'histoire du théâtre au Québec, une pièce dont on aimera reparler, qui fera référence, qui sera reprise, et qui a pour titre *La Contre-nature de Chrysippe Tanguay, écologiste*.

Le Théâtre d'Aujourd'hui, qui en est cette saison-ci à sa 15e année de création, connaît son meilleur démarrage depuis quelques années avec cette pièce de Michel-Marc Bouchard qu'André Brassard a mis en scène avec génie. Ce *Chrysippe* (le titre raccourci conviendrait mieux), prodigieusement défendu par les comédiens Marc Béland, Anne Caron et Daniel Simard, a inscrit dans le théâtre québécois une note de progessisme en abordant de front, et sans fards, la question homosexuelle.

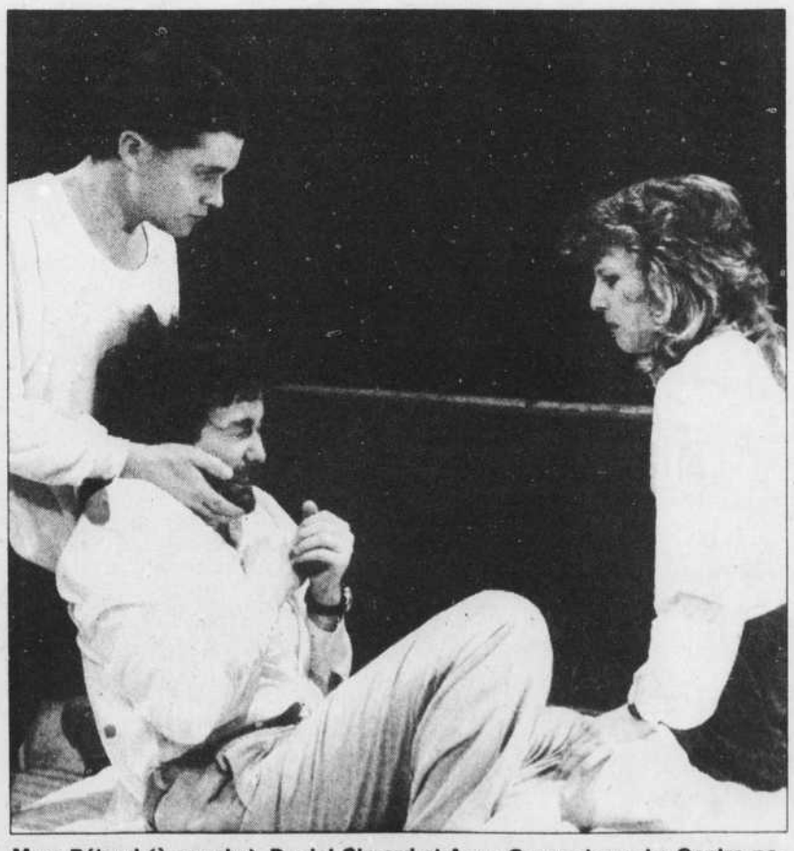

Marc Béland (à gauche), Daniel Simard et Anne Caron dans «La Contre-nature de Chrysippe Tanguay, écologiste», au Théâtre d'Aujourd'hui: un des points forts de l'automne théâtral avec, du côté du théâtre de répertoire, le «Tartuffe» d'Olivier Reichenbach au Théâtre du Nouveau Monde

Chrysippe et Laios (Louis Tanguay et Jean Lapierre), qui veulent un enfant, mènent, avec avec une travailleuse sociale venue évaluer leur demande d'adoption, le jeu trompeur, fugace et profond, des rapports entre l'homme et la femme et entre l'homme et l'homme, tous deux foncièrement semblables dans leurs différences.

Peut-on aimer ? questionne cette pièce remarquable, que Brassard et son décorateur François Séguin ont rendue magique, comme cette couleur de brume claire qui traverse l'espace lorsque l'on entrouvre la fenêtre de la chambre de Chrysippe.

Ce thème de la difficulté d'être, et la façon de l'évoquer, donnent au théâtre québécois un soudain air du large, où les conflits n'ont plus rien de misérabiliste, où l'écriture est empreinte d'une certaine pureté, où l'audace n'a rien du toc ou de la toquade.

Mais l'on ne peut dissocier la pièce de Michel-Marc Bouchard de la mise en scène de Brassard, qui lui donne toute sa force. C'est sans doute là le signe d'une concertation exceptionnelle, d'une création collective dans son sens le plus fort (menée par Bouchard, Brassard, Séguin, Béland, Caron et Simard), et c'est la marque d'une réussite, la plus exceptionnelle de la saison en cours.

Au même petit théâtre de la rue Papineau, la saison 1983-84 s'ouvrait avec une autre réussite, peut-être moins marquante, mais d'une force assez vive. Le metteur en scène Pierre Collin a organisé avec fougue et précision la longue soirée des chauffeurs de « bull » au Sept-Îles Inn dans *Bienvenue aux Dames, Ladies Welcome* de Jean-Raymond Marcoux.

La pièce de Marcoux, si elle manque de progressisme et se contente d'être une apologie du travail exigeant de l'ouvrier constructeur de pays, possède toutefois un souffle énergique qui a impressionné. Il s'agit d'un théâtre-vérité à l'impact automatique, qui rappelle certains efforts du théâtre de Jean Barbeau, l'humour lourd en moins, et qui fait de la « tranche de vie » une dramatisation énergique. De plus, Collin (l'un des metteurs en scène intéressants de la mi-saison) a magnifiquement dirigé une distribution des plus solides, où Marc Gélinas et Murielle Dutil sont demeurés inoubliables.

À La Licorne, Claude Poissant et François Camirand ont fait jouer *Bluff*, un spectacle de café-théâtre réussi où l'on était convié à un « party de fête » presque absurde où toute la férocité et le désespoir de jeunes adultes éclataient dans un humour des plus cyniques. René-Richard Cyr avait réglé la mise en scène de ce jeu du mensonge, de ce bluff, avec la rapidité idoine à la névrose ambiante chez ce quatuor de tricheurs.

La pièce de Marco Micone sur la culture immigrée, *Gens du silence*, également créée à La Licorne, dans une mise en scène un peu bâclée cependant, s'ajoute aussi à cet automne où les créations québécoises, chassées des grands théâtres, ont connu plusieurs succès.

Du côté du répertoire, c'est le *Tartuffe* de Reichenbach, qui inaugurait le directorat de ce dernier au Nouveau-Monde, que l'on retient. C'est la grande réussite théâtrale à ce chapitre. Reichenbach a admirablement réglé un *Tartuffe* à qui on avait rendu un air de jeunesse, et qui était défendu par la nouvelle troupe du TNM avec un entrain hors de l'ordinaire. Tous les aspects de cette production (décor, costumes, éclairages) étaient d'un professionnalisme de très haut calibre.

Amadeus a sans doute été le grand succès de public que le TNM espérait, et la production de la pièce de Shaffer était des plus correctes, mais il demeure une impression, avec le recul, de non-événement. On aurait attendu un spectacle plus brillant, moins comique peut-être mais plus impressionnant, comme le permet cette pièce assez superficielle mais aux ressorts théâtraux multiples. Le Saliéri d'Albert Millaire était en quelque sorte un demi-Saliéri, réduit à sa fonction de bouffon, refusant d'amener son public dans le tourbillon de la jalousie et de l'envie que Shaffer a organisé entre Saliéri et Mozart.

Du côté de la comédie, une réussite évidente, dont on entendra parler longtemps. Daniel Roussel a eu un coup de génie en orchestrant le vaudeville de Michael Frayn, *En sourdine, les sardines !* On ne peut résister à cette délirante affaire de coulisses, où une troupe brinquebalante massacre une comédie débile. C'est le grand succès de rire de la mi-saison, qui a redonné un air de jeunesse au Rideau-Vert.

Au Théâtre de la Grande-Réplique, on retient une bonne production d'une pièce très forte de Slawomir Mrozek, *L'Ambassade*. Gilles Pelletier y jouait un ambassadeur en pays de l'Est qui perd soudain tout contact avec son gouvernement. L'humour noir de Mrozek planait sur la représentation réglée par Sébastien Dhavernas.

Suite à la page 20

DES LIVRES QUI S'OFFRENT BIEN...

NOTES DE LA SALLE DE RÉDACTION
NATHALIE PETROWSKI
DES TEXTES VIVANTS, COMIQUES, QUI SUSCITENT ENCORE DES POLÉMIQUES ET DES COMMENTAIRES ÉCRITS AVEC LA DISTANCE ET LE RECUL DES ANNÉES.
12,95 $

LA DÉCONFITURE DU DOCTEUR CROCHE
GILBERT DUPUIS
ÉCRIT EN COLLABORATION AVEC DES ÉLÈVES DE 6e ANNÉE, CE ROMAN RACONTE UNE HISTOIRE QUI SE PASSE DANS LE QUARTIER SAINT-HENRI AU DÉBUT DU SIÈCLE.
9,95 $

EN VENTE EN LIBRAIRIE • ÉDITIONS SAINT-MARTIN • 4073 ST-HUBERT • SUITE 201 • MONTRÉAL • H2L 4A7 • TÉL. : 525-4346

La « participation »: la démocratie piégée ?

par Pierre Paquette

★ Jacques Godbout, **La Participation contre la démocratie**, Éditions Saint-Martin, 190 pages.

JACQUES Godbout, chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), analyse depuis 15 ans les différentes expériences de participation. Il nous livre dans un ouvrage au titre provocateur, *La Participation contre la démocratie*, les résultats de ses analyses sur des expériences aussi différentes que celle du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ), celle des organismes populaires, des CLSC, des centrales syndicales et de la participation des maires à la formation de la Communauté urbaine de Québec.

Pour l'auteur, il est évident que les structures de participation n'ont pas donné lieu à un partage réel du pouvoir avec les usagers. Pire, la mise en place de ces structures n'a pas donné aux usagers une meilleure prise sur les décisions que la démocratie représentative. Au contraire, les expériences de participation ont été plus souvent qu'autrement des instruments pour légitimer le pouvoir de nouvelles couches sociales, bureaucratiques, professionnelles et technocratiques.

Godbout constate qu'en général, la participation n'a pas pour origine une demande des éventuels participants mais plutôt une offre de la part de l'organisation. En fait la participation constitue, de la part de l'organisation, une demande faite aux usagers, aux bénéficiaires de ses services, de se mobiliser pour l'organisation.

En échange, on laisse entendre aux participants qu'ils auront une influence sur l'organisation. De cette façon, les permanents de l'organisation cherchent à éviter une éventuelle contestation des usagers et à camoufler l'existence de divergences d'intérêts avec la clientèle.

D'ailleurs, souligne l'auteur, les participants ne sont pas dupes longtemps. La plupart des expériences de participation se soldent par le retrait des usagers, qui considèrent avoir une influence négligeable sur l'organisation. Pour cette dernière, la participation consiste en un minimum de pouvoir pour l'usager avec un maximum d'implication de sa part. Les participants, quant à eux, recherchent l'inverse.

Une des raisons qu'avance l'auteur pour expliquer ce phénomène, c'est que la participation est presque toujours rattachée à la structure opérationnelle de l'organisation, c'est-à-dire à sa structure d'exécution, techno-bureaucratique et professionnelle plutôt qu'à la structure représentative.

Pour Godbout, même si les *expériences réalisées* de participation n'ont pas eu pour effet d'augmenter le pouvoir des usagers, l'idée de participation demeure très riche en capacité de transformation de la société actuelle. Il faudrait cependant développer la participation en même temps que la structure de représentation pour renforcer le pouvoir des instances de représentation des citoyens et des usagers.

La Participation contre la démocratie, c'est non seulement une analyse critique d'un mythe qui a bercé depuis le milieu des années 60 une certaine gauche, mais aussi un appel à une transformation réelle de la société, particulièrement du rapport entre producteurs et usagers.

La vision de George Orwell

Suite de la page 11

est tragique, c'est que des millions d'êtres s'accommodent paresseusement de cette dégradation.

Pour parvenir à ses fins, le totalitarisme ne recule devant aucune bassesse. Il semble même qu'il privilégie, nullement à tort de son point de vue, la manipulation linguistique qui aboutit à la langue de bois, entièrement divorcée de la réalité que les mots sont censés exprimer.

Les chefs n'hésitent pas à pratiquer le mensonge, au passé comme au présent. Exemple: la dernière édition de la grande encyclopédie soviétique ne mentionne ni les purges de Staline ni le pacte germano-russe de l'été 1939 !

Dans l'immédiat, le but premier des faussaires du langage, c'est de plier les esprits. On parle de « centralisme démocratique » pour traduire la machine à broyer toute résistance individuelle.

Une « démocratie populaire » désigne un État doté d'un régime totalitaire. Pour leur consommation interne, les communistes définissent la détente comme le fruit du renforcement sans relâche des positions socialistes, c'est-à-dire une défaite pour les forces impérialistes.

George Orwell a-t-il choisi d'être un prophète de malheur ? Sous une affabulation où se confondent humour et stoïcisme, il ne prédit pas que le totalitarisme vaincra fatalement. Il entend nous prévenir que sa menace pèse sur nous. À nous d'ouvrir l'oeil, le bon de préférence ...

La vérité sur les gnomes

★ Wil Huygen, **Les Gnomes,** traduit du néerlandais par Maddy Buysse, illustré par Rien Poortvliet, Éditions Albin Michel, 232 pages.

L'ÉCRIVAIN hollandais Wil Huygen a consacré 20 années d'études à la sympathique et discrète peuplade des gnomes, actuellement disséminée en plusieurs points du continent européen. Au fil des siècles, un certain scepticisme cartésien avait fini par mettre en doute jusqu'à l'existence même de ces petits êtres charmants surmontés d'un bonnet pointu et mesurant 15 centimètres de hauteur.

Huygen rétablit enfin les faits dans un brillant ouvrage historico-anthropologique qui ferait l'envie des Margaret Mead et Claude Lévi-Strauss.

Les nombreuses illustrations de Rien Poortolier dépeignent ces mignonnes créatures dans leur environnement naturel — principalement les bois et les champs — avec une précision hallucinante, et justifient à elles seules l'acquisition de cet ouvrage exceptionnel. **P. M.**

ÉCHOS

Un réveillon très spécial sera animé par le groupe rock *Corbeau* et Marjolaine au Spectrum. Ce spectacle sera radiodiffusé par CKOI-FM samedi à 21 h.

■

Le sextuor *Noël d'Antan* donnera un concert aux Promenades Deux-Montagnes-Saint-Eustache toute la journée de samedi.

■

Le cirque enchanteur de *Laterna Magika* se produira aujourd'hui à 19 h et demain à 14 h au Théâtre Arlequin, 1004 rue Sainte-Catherine est.

LA VITRINE DU LIVRE

ROMANS, NOUVELLES, RÉCITS

Gilbert Dupuis, **La Déconfiture du docteur Croche,** Éditions Saint-Martin, 151 pages, $9.95. Roman pour les 8 à 14 ans écrit en collaboration avec 90 élèves de la sixième année des écoles de Saint-Henri.

Hélène Cixous, **Le Livre de Promethea,** Gallimard, 247 pages, $18.95. Journal immédiat d'une passion en train de prendre élan.

Tadeusz Konwicki, **La Clé des songes contemporains,** traduit du polonais par Maryla Laurent, Robert Laffont, 311 pages. Écrit en 1963, ce roman montre une Pologne désespérant d'un passé qui l'a abusée et d'un avenir inéluctablement sombre.

Antoine Le Carvennec, **La Mémoire chacale,** Hachette, 304 pages. L'auteur a fait la guerre d'Algérie qui a inspiré ce premier roman.

Robert Ludlum, **Le Week-end Osterman,** Robert Laffont, 278 pages. Sam Peckinpah, auteur des *Chiens de paille*, vient d'achever l'adaptation cinématographique de ce roman de suspense.

Henri Thomas, **Le Migrateur,** Gallimard, 265 pages, $19.95. La mémoire de Thomas lui permet d'émigrer en tous sens à travers les époques d'une existence absolument liée au geste souverain de l'écriture.

John Updike, **Rabbit est riche,** traduit de l'anglais par Maurice Rambaud, Gallimard, 585 pages, $29.50. Troisième volet du tryptique de *Rabbit* ou les malheurs de Harry Angstrom et du rêve américain.

POÉSIE

Philippe Jaccottet, **Pensées sous les nuages,** Gallimard, 75 pages, $12.50.

THÉÂTRE

James Baldwin, **Le Coin des « Amen »,** traduit de l'anglais par Marguerite Yourcenar, Gallimard, 114 pages, $13.95. La préface écrite par Baldwin donne un étonnant tableau autobiographique.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

En collaboration, **The Oxford Companion to Canadian Literature,** Oxford University Press, 760 pages, $45. Avec la collaboration notamment des Québécois Jacques Allard, Joseph Bonenfant, Lise Gauvin, Jean-Cléo Godin, Maurice Lebel, Laurent Mailhot, Pierre Nepveu, Jacques Pelletier, André Vanasse, etc.

Gerald Thomas, **Les Deux Traditions - Le Conte populaire chez les franco-terreneuviens,** Éditions Bellarmin, 479 pages. Rôle du conte merveilleux et du conte populaire.

ESSAIS

Géraud Guibert et Charles Kauffmann, **Le Grand Tournant énergétique - Maîtrise de l'énergie pour sortir de la crise,** Syros, 187 pages, $11.50. Le prix du pétrole baisse. Nous aurons d'ici quelques années trop d'énergie à notre disposition. Est-ce la fin de nos difficultés ?

Ida et Ginevra Conti Odorisio, **Matriarcat et/ou pouvoir des femmes ?,** Éditions des Femmes, 341 pages, $19.95.

AUTOBIOGRAPHIE

Joseph E. Limoges, m.d., **Médecin des villes . . . médecin des champs,** Domino, 240 pages, $12.95. Avec 28 gravures originales de l'auteur. Témoignage sur la pratique médicale d'ici.

PAMPHLET

Hélène Parmelin, **La Désinvolture,** Bourgois, 333 pages. L'auteur flèche les « demeures » de sa vie: politique, peinture, guerre, droits de l'homme, télévision, etc.

PHILOSOPHIE

Gilles Lane, **Si les Marionnettes pouvaient choisir,** L'Hexagone, 211 pages. Examen d'un certain nombre de comportements et d'attitudes qui caractérisent aujourd'hui la revendication des droits, l'affirmation ou la négation des obligations dites morales, de même que les efforts que l'on déploie pour promouvoir ou, au contraire, pour relativiser des valeurs considérées comme « vraies », ou « objectives ».

PSYCHOLOGIE

Jean-Luc Hétu, **Psychologie de l'expérience intérieure,** Éditions du Méridien, 198 pages. L'auteur part d'abord de témoignages et statistiques, et s'aide ensuite des explications des psychologues et des récits judéo-chrétiens.

SCIENCES SOCIALES

Collectif, **Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques - Actes du colloque de la Société québécoise de science politique,** Cahiers de l'ACFAS, 523 pages, $13.95. Sous la direction de Gérard Bernier et Gérard Boismenu, ce livre rassemble 24 analyses de chercheurs et universitaires québécois, canadiens et étrangers présentées en mai 1983.

SOCIOLOGIE

Pierre Duclos, **Les Prêtres - Une Génération raconte son métier,** Seuil, 250 pages. Pour la première fois peut-être, on évoque les prêtres comme un corps de métier, sans codes et sans sermons.

POLITIQUE

Hélène Carrère d'Encausse, **Le Grand Frère - L'Union soviétique et l'Europe soviétisée,** Flammarion, 381 pages, $21.00. Par l'auteur de **L'Empire éclaté.**

Robert Hunter, **Greenpeace - L'Épopée mondiale du grand mouvement écologique racontée par l'un de ses fondateurs,** Robert Laffont, 440 pages.

COOPÉRATION

Robert Young, **L'Aide au développement du Canada à la Tanzanie,** Institut Nord-Sud, 132 pages.

Roger Ehrhardt. **L'Aide au développement du Canada au Bangladesh,** Institut Nord-Sud, 164 pages.

ÉDUCATION

Gaston Primeau, **Produire sa Vie: autoformation et autobiographie,** Éditions Saint-Martin, 419 pages, $19.95. Premier livre sur l'utilisation systématique de l'approche autobiographique pour explorer le processus d'autoformation dans la vie quotidienne.

COMMUNICATIONS

Marc Raboy, **Libérer la Communication - Médias et mouvements sociaux au Québec (1960-1980),** Éditions Nouvelle Optique, 160 pages, $12.95. Un journaliste nous offre une première tentative de synthèse - du point de vue des communications - de 20 années cruciales.

ARTS

André Comeau, **Artistes plasticiens,** Éditions Bellarmin, 216 pages, $15. Dictionnaire de quatre siècles d'histoire de l'art au Québec.

HISTOIRE

Le Feu, l'Épée, le Diable - La Saga de 1534, Premier tome, Inédi, 250 pages. Au coeur des événements historiques qui ont marqué le Québec et la France du 16e siècle. Un deuxième tome à paraître.

Marie-José Ouellet, **Les Cathédrales de la mer,** Éditions de l'Homme, 175 pages. Abondamment illustré. $14.95. La grande épopée des bateaux à voile et la grande aventure des capitaines oubliés.

Georges Vincenthier, **Histoire des idées au Québec - Des Troubles de 1837 au référendum de 1980,** VLB éditeur, 468 pages. Textes fondamentaux qui proposent d'illustrer les principales réactions de l'élite intellectuelle québécoise face aux changements et transformations de notre société.

Jean-Denis Bredin, **L'Affaire,** Julliard, 551 pages. Deux cahiers de 16 pages de hors-texte, $21.95. Pourquoi une nouvelle étude sur l'affaire Dreyfus ? Selon l'auteur, cette affaire a une actualité éternelle.

Guy TROTTIER

PARUTION LE 3 JANVIER
3e édition

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
65 Hastey, Ottawa K1N 6N5

Pensez-donc
à offrir un abonnement cadeau
"aux masculins"
de votre entourage !
Le premier numéro est posté
dans un emballage cadeau.

éditions hurtubise hmh ltée

Il faut beaucoup de patience et de ténacité pour faire l'étude en profondeur d'une société secrète. Les textes ne sont pas toujours aussi disponibles qu'on le souhaiterait et la mémoire des intervenants les plus actifs est presque toujours sélective.

Sans doute faut-il savoir gré à l'auteur pour la minutie de la partie monographique de cette recherche et la variété des schémas théoriques servant à la partie analytique. En bout de compte, l'étude donne une vision claire et peu fréquente du Québec nationaliste des années trente, quarante et cinquante, qui explique un grand nombre de réalités actuelles y compris un certain comportement péquiste: on hérite aussi au plan idéologique.

7360, boul. Newman, LaSalle, Qc H8N 1X2 tél.: 364-0323

NOUVEAUTÉ

Une société secrète: l'Ordre de Jacques Cartier

G.-Raymond Laliberté

coll. L'homme dans la société

396 p. — 22,00$

Cet ouvrage est disponible en librairie et au 2050 rue de Bleury, bureau 500, Montréal, tél: 288-7191

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Cinéma: les temps forts de 1983

par Richard Gay

Marilyn Lightstone dans le rôle de Rose-Anna, mère de Florentine (jouée par Mireille Deyglun), dans «Bonheur d'occasion» de Claude Fournier

EN 1983, un long métrage québécois aura connu un grand succès populaire comme en connaissent rarement les films d'ici.

Il s'agit de **Bonheur d'occasion,** lancé à la fin du mois d'août dernier et qui, quatre mois plus tard, est toujours à l'affiche sur nos écrans.

Réalisé par Claude Fournier et produit par Marie-José Raymond à partir du roman de Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion* aura intéressé par sa reconstitution d'époque, séduit par le jeu de ses principaux interprètes, Mireille Deyglun en tête, et renoué avec l'impact émotif des mélodrames québécois de l'après-guerre.

En effet, même si cette réalisation est loin d'être sans défauts, il se dégage de *Bonheur d'occasion* une émotion qui malheureusement est presque totalement absente de **Maria Chapdelaine,** une autre grande production québécoise sortie cette année et tournée, celle-là, par Gilles Carle d'après le roman de Louis Hémon.

Au chapitre des réussites du cinéma dramatique québécois, on aura aussi retenu, pour l'année 1983, **Au clair de la lune,** la réalisation d'André Forcier merveilleusement rendue par Guy L'Écuyer et Michel Côté, qui interprètent respectivement un homme sandwich et un albinos. Un film à la fois réaliste, comique, fantaisiste, fantastique, tendre et poétique.

Journal inachevé aussi, le film profondément personnel et déchirant de Marilù Mallet. Sur l'exil entre autres, cette réalisation remportait cette année le prix du meilleur court et moyen métrage québécois décerné par l'Association québécoise des critiques de cinéma. Un prix que *Journal inachevé* a partagé avec **Marc-Aurèle Fortin** d'André Gladu, un film qui, comme le premier, mêle habilement fiction et documentaire.

Quant aux documentaires québécois de l'année 1983, c'est très certainement **La Turlute des années dures** de Richard Boutet et Pascal Gélinas qui remporte la palme. Avec des archives, des témoignages, des chansons aussi, les auteurs ont rappelé de façon originale et réussie la crise économique actuelle.

Deux autres titres méritent d'être soulignés. Tout d'abord **Pourquoi l'étrange M. Zolock s'intéressait-il tant à la bande dessinée ?** où le cinéaste Yves Simoneau traite de la bande dessinée dans un esprit propre à celui de la BD; et aussi **Mémoire battante** où Arthur Lamothe renouvelle son approche des Amérindiens en mêlant un peu de fiction à son documentaire et en intervenant lui-même devant la caméra.

Pour ce qui est de l'avenir de notre cinéma, on peut penser que la loi 109, la nouvelle loi sur le cinéma et l'audio-visuel votée cette année à l'Assemblée nationale, et les nouvelles sommes investies par le gouvernement fédéral dans la production cinématographique, permettront d'assurer tout au moins la continuité, si ce n'est le développement de notre cinématographie.

Quant aux nombreux films étrangers qui ont pris l'affiche sur nos écrans cette année, quels ont été les plus valables, les plus marquants, les plus inoubliables ? À cette question qu'on pose souvent aux critiques, je répondrai par la liste qui suit et qui comprend, dans le désordre, mon choix des 10 meilleurs films de l'année.

★ **Carmen** de Carlos Saura pour l'intensité et la passion qui se dégagent de façon brûlante du récit, des images, de la musique et des chorégraphies d'Antonio Gadès.

★ **Zelig** de Woody Allen, un pseudo-documentaire sur un homme-caméléon des années 20. Une fable étonnante sur la célébrité et l'assimilation si chères aux Américains. Une comédie originale aux trucages merveilleux.

★ **Les Dieux sont tombés sur la tête,** la comédie variée, rafraîchissante, irrésistible de James Uys avec pour point de départ une simple bouteille de Coke qu'un pilote laisse tomber chez les bushmen.

★ **Pauline à la plage** d'Éric Rohmer qui a signé là un de ses films les plus réussis. Une comédie d'amour spirituelle et perspicace magistralement photographiée par Nestor Almendros.

★ **Benvenuta** d'André Delvaux. Les abysses de la passion. Superbement réalisé et merveilleusement interprété par Fanny Ardant, Vittorio Gassman, Mathieu Carrière et Françoise Fabian.

★ **Fanny et Alexandre** où Ingmar Bergman a repris ses principaux thèmes mais d'une manière plus optimiste et plus chaleureuse dans une oeuvre légèrement autobiographique.

★ **Sophie's Choice** d'Alan J. Pakula d'après le best-seller de William Styron. Surtout pour l'inoubliable performance de Meryll Streep dans le rôle principal.

★ **Veronika Voss,** l'avant-dernier film de Fassbinder décédé en 1982. En noir et blanc et axé sur une actrice en déclin, un film-testament sur le cinéma, l'Allemage et Fassbinder lui-même.

★ **L'État des choses** de Wim Wenders. Un autre film en noir et blanc, surtout en noir de fait, puisqu'il constitue un constat plutôt sombre sur l'état actuel des choses du cinéma.

★ **The King of Comedy** de Martin Scorsese brillamment interprété par Robert De Niro et Jerry Lewis. Un film percutant sur l'Amérique et sa soif de célébrité.

Plusieurs de ces films se retrouveront peut-être sur vidéo-cassette, celles qu'on loue et qui sont de plus en plus populaires.

Cette année, en effet, plusieurs exploitants de salles de cinéma constataient que l'affluence n'était pas toujours aussi élevée qu'auparavant pendant les fins de semaine et remarquaient que plusieurs de leurs clients habituels préféraient louer des vidéo-cassettes pour le week-end plutôt que de se rendre au cinéma.

Une tendance qui, on peut le penser, risque de se développer encore davantage en 1984.

« L'Amie »: attachant et personnel

par Francine Laurendeau

Hanna Schygulla (à g.) et Angela Winkler dans «L'Amie» de Margarethe von Trotta

DEPUIS le suicide de son frère, la santé mentale de Ruth (Angela Winkler) est fragile. La jeune femme est couvée par Franz (Peter Striebeck), son mari, sincèrement convaincu que sans sa vigilante protection, elle serait chez les fous.

Olga (Hanna Schygulla) est professeur de littérature. Autonome et équilibrée, elle sert de soutien affectif aux trois hommes qui l'entourent: un mari égocentrique qu'elle a quitté, un fils, adolescent inquiet, et un amant ombrageux, pianiste en chômage.

Un concours de circonstances met les deux femmes en présence. Dès leur première rencontre, elles s'intéressent l'une à l'autre. Olga éprouve curiosité et tendresse pour cette fille étrange,qui hante les musées où elle copie, inlassablement, en noir et blanc, les oeuvres des grands maîtres.

Ruth arrive à vaincre ses peurs pour aller vers Olga auprès de qui elle ne se sent pas obligée de jouer le rôle que lui impose son mari. Franz est d'abord content de cette amitié et il croit avoir découvert une alliée qui va l'aider à veiller sur sa femme.

Mais Olga cherche plutôt à développer chez Ruth ce qui pourrait l'aider à se revaloriser, à s'exprimer, à se libérer de ses obsessions et de l'emprise de son mari. Bientôt jaloux de cette influence et d'une complicité dont il est exclu, Franz va tenter de séparer les deux femmes.

C'est la première lecture qu'on peut faire de *L'Amie (Heller Wahn)*, de Margarethe von Trotta, comédienne, scénariste et réalisatrice dont l'inoubliable avant-dernier film mettait en parallèle les choix politiques opposés de deux soeurs dans l'Allemagne des années 1970. Véritable psychanalyse de la culpabilité allemande, *Les Années de plomb* remportait le Lion d'or de Venise.

On aurait tort de chercher dans *L'Amie* la force et l'envergure historique des *Années de plomb*. Ses qualités sont ailleurs. Certes, signe des temps, l'enseignement d'Olga est féministe et le mari possessif est un pacifiste célèbre.

Mais tout passe ici dans les regards, dans les silences, dans les impulsions, dans l'observation attentive des personnages. *L'Amie* est d'abord le portrait de deux femmes différentes et complémentaires dont l'amitié dérange et provoque les hommes qui disent les aimer.

C'est aussi un regard subjectif et chaleureux, dénué de préjugés, sur ce qu'on appelle la folie. La réalisatrice met en relief le comportement psychotique de Ruth mais elle s'intéresse également à celui de la mère de Ruth, que le seul mot « fils » fait éclater en larmes, et à celui de cette touchante jeune femme que les deux amies vont voir en institution.

Le premier titre français était du reste *Folie de femmes*, lourdement péjoratif. *Heller Wahn* signifierait plutôt quelque chose comme « folie douce ». *Traduttore, traditore*. D'autant plus que le film est doublé en français. Il n'y a décidément plus moyen de voir un film en version originale à Montréal.

Quelques flottements dans la progression dramatique et une certaine gaucherie dans le démarrage — j'ai du mal à croire à la volonté de suicide de Ruth quand elle se promène avec sa corde — n'empêchent pas *L'Amie* d'être un film attachant et personnel, interprété avec sensibilité par d'excellents comédiens. Au Parisien.

Féerie d'hiver
parc Angrignon
ouvert tous les jours
de 10h à 22h
du 15 décembre '83
au 12 février '84
Ville de Montréal
Service des activités culturelles
872-2815
la fierté a une ville
montréal

Au clair de la lune
UN FILM D'ANDRÉ FORCIER
AVEC MICHEL CÔTÉ ET GUY L'ÉCUYER
le 5 janvier à 19h30
CINÉMA OUTREMONT
1248 ouest, rue Bernard
Montréal 277-4145
277-2001
du 6 au 12 janvier à 19h00
L'AUTRE CINÉMA
6430, rue Papineau
(angle Beaubien)
722-1451

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC
les enfants du silence
Children of a lesser god de MARK MEDOFF

production du Théâtre du Trident
adaptation de René Dionne
mise en scène de Guillermo de Andrea
avec
France Boulanger
Vincent Bilodeau
Nicole Filion
Ginette Chevalier
Manon Vallée
Claude Préfontaine
Robert Binet
adaptation en langue
7 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS À MONTRÉAL
"...à voir et à écouter sans faute..."
La Presse
du mar. 10 au ven. 13 janvier 1984 à 20h30
le samedi 14 janvier à 17h00 et 21h00
le dimanche 15 janvier à 19h30
centaur
Le centre des arts de l'ancienne bourse
453, St-François-Xavier, Montréal H2Y 2T1
288-3161
Métro Place d'Armes

LA PASSION VUE PAR GODARD
LION D'OR & PRIX DU JURY VENISE '83
14 ANS
PRÉNOM Carmen
un film de JEAN-LUC GODARD
avec
MARUSCHKA DETMERS JACQUES BONNAFFE
MYRIEM ROUSSEL • CHRISTOPHE ODENT • JEAN-LUC GODARD
VEN. à LUN. 12.50, 2.35, 4.20, 6.05, 7.50, 9.30, MAR. à JEU. 6.05, 7.50, 9.30.
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

Pour rire aux larmes (ou pleurer de joie) je recommande vivement "LES COMPERES"
LA PRESSE — Luc Perreault.
LES COMPERES, Drôle! Drôle! Drôle! Le meilleur film de Pierre Richard depuis belle lurette.
JOUR. DE MTL — Franco Nuovo
Une heureuse comédie nous plaquant un sourire constant sur le visage.
DIM. MATIN — Manon Péclet
LES EX-PÈRES de la COMÉDIE!
PIERRE RICHARD / GÉRARD DEPARDIEU
Le Père de la Gaffe
Le Père de la Baffe
LES COMPÈRES
UN FILM DE FRANCIS VEBER
AVEC ANNY DUPEREY ET MICHEL AUMONT
ASSISTEZ À UNE REPRÉSENTATION DU FILM ET AYEZ LA CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE à la BARBADE
CFGL FM 105.7 courtoisie de UNITOURS VIAU
2è Semaine
PARISIEN: 12.05, 2.00, 4.00, 5.50, 7.45, 9.40. GREENFIELD PARK: VEN. à LUN. 12.20, 2.00, 3.40, 5.25, 7.05, 9.00, MAR. à JEU. 7.05, 9.00. LAVAL: 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40. VERSAILLES: VEN. à LUN. 1.10, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30, MAR. à JEU. 6.10, 7.50, 9.30.
Le PARISIEN 4 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
GREENFIELD PARK 3 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129
LAVAL 5 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 — PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

"UNE GRANDE AVENTURE CONTEMPORAINE, UN TRÈS GRAND FILM"
– Laurent Gagliardi (Bon Dimanche)
"EXCEPTIONNEL! UN VOYAGE EXTRAORDINAIRE, PATHÉTIQUE ET DRÔLE"
– Express
POUR TOUS
APRÈS "L'ARBRE AUX SABOTS"
PALME D'OR AU FESTIVAL DE CANNES
LE NOUVEAU CHEF-D'ŒUVRE DE
ERMANNO OLMI
A LA POURSUITE DE L'ETOILE

ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
3e SEMAINE!
VEN. à LUN. 12.45, 3.30, 6.15, 9.00, MAR. à JEU. 6.15, 9.00.

"L'AMIE: UN TON TRÈS INTIMISTE, FÉMINISTE. UNE ATMOSPHÈRE DE SENSUALITÉ, DE DÉSIR" – Ticket
"UN FILM À VOIR ABSOLUMENT" – Francine Laurendeau (Le Devoir)
"UN DES FILMS LES PLUS APPLAUDIS AU FESTIVAL DES FILMS DU MONDE"
"UN FILM SUR L'AMITIÉ COMME IL NE PEUT EN EXISTER QU'ENTRE DEUX FEMMES" – Serge Dussault (La Presse)
"UN DES PLUS BEAUX FILMS À VOIR À NOEL"
JE LE RECOMMANDE À 100% – Laurent Gagliardi (Bon Dimanche)
POUR TOUS
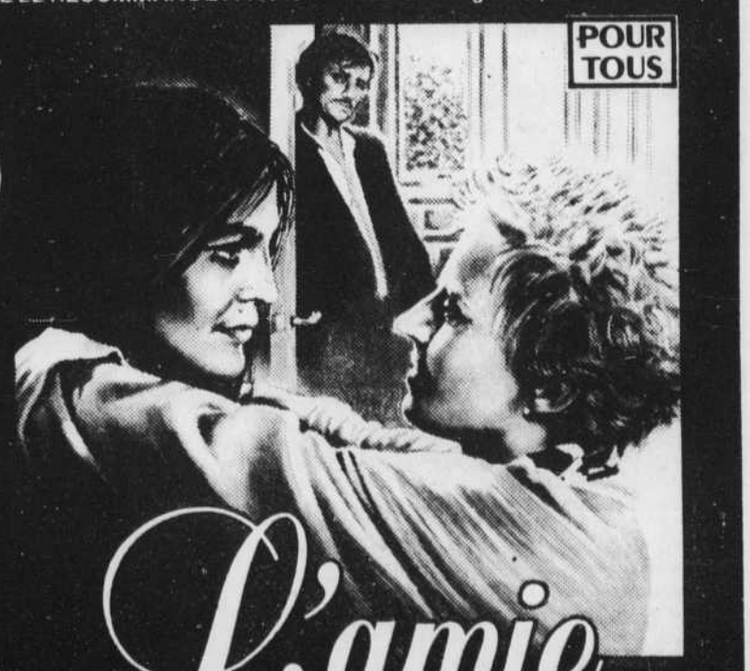
L'amie
un film de MARGARETHE VON TROTTA
HANNA SCHYGULLA • PETER STRIEBECK • ANGELA WINKLER
Avec: Christine Fersen, Franz Buchrieser, Wladimir Yordanoff et Angès Fink
Images: Michael Ballhaus • Montage: Dagmar Hirtz • Musique: Nicolas Economou • Producteurs: Eberhard Junkersdorf et Margarete Menegoz
Une coproduction Franco-Allemande Gaumont (Paris) Films du Losange (Paris) et Bioskop-Film (Munich)
VIVAFILM
Le PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3856
12.15, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55
2e SEMAINE!

Expositions: le palmarès de 83

Détail d'une oeuvre de Magdalena Abakanowicz exposée l'hiver dernier au MAC

par Gilles Daigneault

OUF ! L'année a été mouvementée en ce qui concerne les expositions et assez essoufflante à suivre pour qui voulait tout voir.

En effet, le critique a beau savoir que les choses qui comptent vraiment se passent à peu près toujours dans les mêmes lieux, il doit, par acquis de conscience, sortir plus ou moins régulièrement de ce circuit fertile pour s'assurer que rien ne change ailleurs.

Avant de prendre quelques jours de vacances et en souhaitant que l'année prochaine soit aussi généreuse que celle qui se termine, voici *mon* palmarès des 10 meilleures expositions de 1983, choisies parmi une cinquantaine qui m'ont fait passer de très beaux moments au cours des 12 derniers mois.

1. **Magdalena Abakanowicz** au Musée d'art contemporain; la révélation d'une des démarches les plus originales, les plus pregnantes et les plus représentatives de l'art des années 70.

2. **Betty Goodwin** à la galerie France Morin; le prolongement somptueux et étonnant d'une oeuvre passionnée, dans une galerie que Montréal n'avait surtout pas les moyens de perdre.

3. **Michel Goulet** à la galerie Jolliet; une sorte de *Dinner Party*, en plus accueillant, qui faisait le point autant sur une dizaine d'années de travail de l'artiste que sur la pratique sculpturale en général.

4. **Roland Poulin** au Musée d'art contemporain; une proposition plus *classique* que la précédente, qui établissait entre autres le dialogue le plus chaleureux et le plus intelligent jamais vu entre la sculpture et le dessin.

5. **Raymond Lavoie** chez Graff; la confirmation de la qualité et de la profondeur d'un univers extrêmement séduisant qui allie une exubérance picturale certaine avec une douce sensualité.

6. **Louise Robert** à la galerie Yajima; l'affirmation (enfin) de la couleur et de la matière dans une aventure très attachante qui en connaissait trop bien les pouvoirs pour les employer à la légère.

7. **Fragments et Figures** au Musée des beaux-arts; suite logique - et brillante: - de la rétrospective Viallat, une jeune peinture française qui parle du bon usage des Anciens et qui indique d'autres voies à explorer que la nouvelle figuration.

8. **L'Avant-garde russe** à la galerie Gilles Gheerbrant; une autre généreuse percée dans un corpus d'oeuvres fascinantes par un galeriste qu'il faudra — aussi — arriver à remplacer.

9. **Hypothétiques Confluences** à la galerie Jolliet; une exposition-critique aussi importante par elle-même que par les épigones qu'elle n'a pas manqué (et ne manquera pas) de susciter.

10. **Lyne Lapointe** à la Caserne no 14; un gigantesque objet trouvé qui rappelle à la fois une certaine fonction archéologique de l'art contemporain et l'extrême diversité des supports qu'il emprunte.

Et voilà. J'ai joué le jeu, mais je crois bien que si j'avais écrit cela hier (ou demain), l'ordre des expositions n'aurait pas été tout à fait le même. C'est dire qu'il faut mettre une sérieuse sourdine à cet ordre, l'art ne s'y prêtant pas commodément.

Le génie dérangeant de Gould

DISQUES

CAROL BERGERON

★ **Beethoven** (1770-1827): Sonate no 12, op. 26 en la bémol majeur; sonate no 13, op 27 no 1, « Sonata quasi una fantasia », en mi bémol majeur; Glenn Gould (piano). CBS M 37831, texte de présentation en français

★ **Glenn Gould**: entretiens avec Jonathan Cott, traduit et présenté par Jacques Drillon. Éditions Jean-Claude Lattès, collection Musiques et Musiciens, 156 pages.

Le pianiste Glenn Gould: un prodigieux «recréateur»

GLENN Gould n'est plus, vive son oeuvre ! Nous n'avons pas fini de faire l'inventaire de cette oeuvre monumentale, encore moins d'en analyser tout le contenu et d'en mesurer toute l'importance. Cet homme de génie, incontestablement le plus immense musicien que le Canada ait vu naître, n'a donc pas terminé son rayonnement.

Dieu merci ! Car dans un monde (celui de la musique, par exemple) où le conformisme, quelle qu'en soit la forme, rend tout neutre, confortable et insignifiant, il est absolument nécessaire d'avoir des empêcheurs de tourner en rond.

Ils ne sont toutefois pas nombreux les interprètes qui, comme Glenn Gould, peuvent animer avec autant de force et d'efficacité le fameux triangle compositeur-interprète-auditeur. Cela exige de l'interprète qu'il devienne « recréateur », il ne peut plus être une mécanique de transmission, un simple trait d'union. Ce que l'auditeur reçoit alors risque d'être aussi inattendu et parfois même aussi choquant ou aussi provocant que lors de la toute première audition d'une oeuvre.

Glenn Gould fut donc aussi gênant que le furent les compositeurs qu'il a choisi de défendre; jamais moins et dans certains cas beaucoup plus. Il a dérouté et à certaines occasions effrayé tous ceux qui ont une écoute paresseuse de la musique; tous ceux pour qui connaître n'est pas autre chose que reconnaître.

Une bonne partie de la critique n'a rien compris à l'originalité et à l'importance du phénomène Gould. On aurait tant aimé qu'il joue comme tout le monde. Incapable d'expliquer sa démarche, on se transformait en vulgaire petit pisse-copie (le mot est de Jacques Drillon) se moquant exagérément des phobies du personnage, comme si Gould n'avait pas été autre chose.

Gould est l'un des plus grands pianistes et l'un des rares interprètes de génie de toute l'histoire du piano. C'est de ce point de départ qu'il faut envisager ce prodige. De ses premiers enregistrements jusqu'aux derniers qui ne nous sont pas encore tous parvenus, Glenn Gould n'a jamais cessé de recréer la musique qu'il jouait. Il nous fait redécouvrir des oeuvres que l'on croyait pourtant connaître.

Avec lui, il est impossible d'écouter Bach, Mozart, Schoenberg ou Beethoven en musique de fond. Il dévore l'espace, il crée l'atmosphère, il nous force à réagir en nous plongeant dans le signifiant d'une oeuvre. S'il faut un certain courage pour suivre Glenn Gould, il n'en faut pas plus que pour parcourir le répertoire qu'il a interprété.

Ce n'est pas très simple de parler des interprétations de Gould, tout est chez lui d'une telle richesse que souligner un aspect nous donne l'impression d'en avoir négligé d'autres, peut-être plus importants.

Par exemple, les tempi des 12e et 13e *Sonates* de Beethoven (les dernières qu'il ait enregistrées) n'ont dans l'ensemble rien d'exagéré par rapport à ce que l'on entend habituellement dans ces oeuvres. Cela est presque étonnant quand on sait que le pianiste ne craint absolument pas les grands contrastes de tempo. Dans le cas présent, tout est à l'intérieur, tout semble venir de l'intérieur. Mais il faut une écoute attentive pour apprécier l'infinie souplesse et l'extraordinaire variété du déroulement.

Le miracle de ces interprétations vient que du foisonnement de détails naît une impression de grande unité. L'écriture beethovénienne devient d'une transparence inouïe. Les composantes de la partition parviennent toutes à nos oreilles en même temps que s'érige une superbe architecture. On sort de cette écoute à la fois plus sensible et plus intelligent mais aussi avec une audition plus raffinée.

Sur le plan technique d'enregistrement, il faut souligner le caractère particulier de la prise de son qui donne au piano une présence extraordinaire et une beauté remarquable que seuls un pressage moyen et une galvano bruyante altèrent.

★

En français, la bibliographie de Glenn Gould est encore à peu près inexistante: quelques courts articles dans certains dictionnaires de musique ou certaines revues spécialisées. Ce sont les Français qui en parlent car ici au Québec, on n'a, à ma connaissance, rien écrit de valable à son sujet.

C'est donc avec un très vif intérêt qu'il faut accueillir un petit livre paru chez Lattès dans la collection « Musiques et Musiciens », ouvrage constitué d'entretiens avec Glenn Gould que le journaliste américain Jonathan Cott avait d'abord publiés dans le magazine *Rolling Stone* en août 1974 puis révisé et édité en 1977.

L'intérêt principal de ces entretiens vient du fait que Jonathan Cott est, comme l'affirme son traducteur Jacques Drillon, « le meilleur interviewer qui soit ». Il est aussi un mélomane averti et sensible. Donc les questions cernent extraordinairement bien Gould le musicien et Gould l'homme mais face à sont travail de créateur. Il s'arrête là où le personnage deviendrait inutilement anecdotique.

Mais quoi que nous apporte une conversation avec Glenn Gould, dont le verbe est fascinant et pétillant d'intelligence, l'interview de Jonathan Cott ne nous donne pas une synthèse analytique du personnage.

Il fallait également réfléchir sur la substance même du phénomène Gould. C'est ce que fait avec une extraordinaire acuité le journaliste Jacques Drillon. Ce texte est l'un des plus pertinents que j'aie lus sur Glenn Gould. C'est un texte à la hauteur de celui qui l'a inspiré.

RÉ-ÉVOLUTION ITALIENNE
LE DESIGN DANS LA SOCIÉTÉ ITALIENNE DES ANNÉES 80
Musée d'art contemporain
17 NOVEMBRE 83 — 8 JANVIER 84
Avec la collaboration d'Amitié-Québec-Italie
Une exposition organisée par le LaJolla Museum of Contemporary Art
La collection printemps 1984 des designers québécois.
Défilé de mode jeudi le 5 janvier 1984 à 20h30.
Billets en vente au Musée. Informations: 873-2878.
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN
CITÉ DU HAVRE, MONTRÉAL
Autobus: ligne 168, stations McGill et Bonaventure
Week-end: autobus du Musée, aux demi-heures à partir de midi
ENTRÉE LIBRE — Pour inf.: 873-8421

PEINTURES et SCULPTURES D'ARTISTES ÉMINENTS CANADIENS et EUROPÉENS
ESTHER WERTHEIMER
SCULPTURES RÉCENTES
GALERIE DOMINION
LE PLUS GRAND CHOIX DE PEINTURES ET SCULPTURES DANS LA PLUS GRANDE GALERIE D'ART AU CANADA
1438, rue Sherbrooke ouest 845-7471 et 845-7833

Château Dufresne
Musée des arts décoratifs de Montréal
Pie IX et Sherbrooke
(métro Pie IX)
ouvert du jeudi au dimanche, de 12h à 17h
La tradition artisanale:
Art populaire mexicain d'aujourd'hui
jusqu'au 8 janvier 1984
Exposition permanente
Pièces meublées, décoration d'origine
Objets d'art traditionnel du Québec
Visites commentées sur réservation
Téléphone: 259-2575
Café

RÉGINE CE SOIR
Grande nuit de Réveillon du Nouvel An
REGGAE
DANSE-PARTY avec l'extraordinaire SELAH
Repas gratuit - prix d'entrée $10, couple $15
286 Ste-Catherine ouest - Métro Place des Arts
861-0651

Du lundi au samedi, l'avoir

RENÉ MALO présente
Trois heures de pur enchantement...
Luc Perrault, LA PRESSE
14 ANS
L'Oeuvre achevée d'un grand cinéaste qui, espérons-le, n'a pas encore tourné son dernier film.
Francine Laurendeau, LE DEVOIR
Quand bien même vous ne verriez que ce film-là cette année... ce serait suffisant.
Minou Petrowski, CLIN D'OEIL
FANNY & ALEXANDRE
INGMAR BERGMAN
Cinémas ODEON
BERRI 5
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 1:15 - 4:50 - 8:30

POUR LA SAISON DES FÊTES, offrez à votre famille un cadeau digne des dieux: LE PLAISIR de RIRE!
RENÉ MALO présente
POUR TOUS
Les DIEUX sont TOMBÉS SUR LA TÊTE
V.F. de "THE GODS MUST BE CRAZY"
AVEC XAO DANS LE RÔLE DU BUSHMAN
MARIUS WEYERS · SANDRA PRINSLOO
PRODUIT ET MIS EN SCÈNE PAR JAMIE UYS
Berri, tous les jours: 12:00 - 2:00 - 4:00 / 6:00 - 8:00 - 10:00
Villeray et Longueuil, sam. - dim. et lun.: 1:15 - 3:15 / 5:15 - 7:15 - 9:15
BERRI 1 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
VILLERAY ST-DENIS - JARRY 388-5577
LONGUEUIL 2 PLACE LONGUEUIL 679-7451

RENÉ MALO présente
LE GRAND PRIX DU PUBLIC FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM-QUÉBEC
un film de JEAN BECKER
Au Festival des Films du Monde c'est le film qui m'avait le plus touché.
CARRÉMENT BOULEVERSANT
Cet excellent film mélange habilement la comédie et le drame, l'érotisme et l'amour.
UN GRAND MOMENT D'ÉMOTION AU CINÉMA
De loin la meilleure sortie qu'on puisse faire au cinéma.
Louis Guy Lemieux — Le Soleil
18 ANS Adultes
...une intrigue sensuelle et bouleversante
L'ÉTÉ MEURTRIER
avec
ISABELLE ADJANI • ALAIN SOUCHON
SUZANNE FLON • MARIA MACHADO • JENNY CLÈVE • EVELYNE DIDI • JEAN GAVEN
FRANÇOIS CLUZET • MANUEL GÉLIN • ROGER CAREL • MICHEL GALABRU
BERRI 4 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 1:10 - 3:40 - 6:25 - 9:00

Les faits saillants de 1983 dans le théâtre

par Pierre Roberge

(PC) — Le répertoire dramatique québécois s'est accru cette année d'un nouveau texte, *Les Gars*, de Jean Barbeau, son auteur le plus joué par les temps qui courent.

Après avoir habitué le public à des comédies pures, Barbeau a offert cette fois une histoire à ressorts émotifs où trois mâles tolèrent mal que soit remise en question leur glorieuse condition d'unique soutien de famille.

Mais le rire demeurait un élément clé de cette production de la compagnie Jean Duceppe où Claude Michaud brûlait les planches. La pièce a rempli ses salles à près de 100 %, autant en tournée qu'à la Place des Arts.

Autrement, les théâtres d'été de toutes les régions ont repris en 1983 des comédies de Barbeau. Et sa *Vénus d'Emilio* sera donnée en janvier au théâtre des Variétés de Gilles Latulippe, avenue Papineau. Une autre comédie, de Louis Saia, Francine Ruel, Jean-Pierre Plante et Claude Meunier, a connu sa cinquième année de franc succès. *Broue* est encore loin du record d'*Aurore l'enfant martyre*, mais elle a été jouée une 700e fois, à Toronto. La pièce revient encore au Saint-Denis, à Montréal, faire se tenir les côtes au public francophone.

Le producteur et les interprètes (Michel Côté, Marc Messier et Marcel Gauthier) de *Broue* envisagent maintenant de se lancer aux États-Unis.

Une autre comédie promise à un bel avenir, *En sourdine les sardines*, adaptée d'un auteur britannique. Avec Dominique Michel, Guy Nadon et Véronique LeFlaguais entre autres, la pièce marche très fort au Rideau vert, à Montréal, et devrait en faire autant en tournée.

Au Théâtre d'Aujourd'hui, *Bienvenue aux dames Ladies Welcome*, une nouvelle pièce de Jean-Raymond Marcoux située chez des gars de la construction de Sept-Iles, a été marquée par les performances de Murielle Dutil et de Marc Gélinas.

Au chapitre du vaudeville, Mme Rose Ouellette a eu 80 ans au mois d'août quand elle interprétait le rôle titre dans *La bonne Anna*. L'ancêtre du burlesque québécois ne pense pas à la retraite.

Un autre vétéran de la scène, Jean-Pierre Masson, a donné de la gueule à une comédie douce amère de Bertrand Leblanc, *Faut divorcer*, en donnant la réplique à Gisèle Schmidt.

Du côté des dramatiques, *Amadeus*, de l'Américain Peter Schaefer, avec Albert Millaire, a aidé à renflouer les caisses du Théâtre du Nouveau monde. Au printemps, cet établissement a reçu un prêt de $500,000 d'une société d'État provinciale pour pouvoir continuer.

Connu au cinéma pour ses rôles du violeur dans *Mourir à tue-tête* et du demeuré dans *Les bons Débarras*, Germain Houde a su faire apprécier au public montréalais un beau travail de comédien dans *Macho Man*, de Jean-Pierre Bergeron. Il avait créé il y a deux ans à Québec ce texte sur l'aliénation de l'individu et l'obsession par l'image.

Il est des disciplines culturelles plus difficiles où le travail, parce que plus silencieux et moins télévisé, reste dans l'ombre. Quand l'un de ces créateurs décède, il est alors salué comme il l'aurait mérité de son vivant.

Gabrielle Roy et le prolifique Yves Thériault, disparus en 1983, demeuraient inconnus pour beaucoup trop de leurs compatriotes.

Mme Roy est décédée à Québec en juillet, le jour même où le film tiré de son roman *Bonheur d'occasion* était projeté en première mondiale, à Moscou.

Le poète Gatien Lapointe, de Trois-Rivières, est disparu à 52 ans. Robert Rumilly, l'historien et chantre de Maurice Duplessis, s'est éteint à 85 ans. Un comique mais qui n'était pas pour autant optimiste, Réal Béland (Ti-Gus), est mort au mois de mai.

En littérature, on retrouvait toujours parmi les gros vendeurs de romans québécois Yves Beauchemin (*Le Matou*) et Michel Tremblay (*Chroniques du plateau Mont-Royal*).

Le gouvernement du Québec annonçait par ailleurs la fin de l'isolement du Musée d'art contemporain, toujours perché au bord du fleuve. L'établissement culturel logera dans deux ans sur le site de la Place des Arts, au coût de $15 millions.

Toujours suivant l'aspect immobilier, on apprenait aussi que l'Orchestre symphonique de Montréal allait un jour quitter la PDA pour s'installer dans un nouveau complexe commercial, un peu plus à l'ouest au centre-ville.

Grâce notamment à Charles Dutoit, l'OSM a continué de recevoir des prix et des éloges, pour ses concerts et ses enregistrements à l'église de Saint-Eustache.

Au Musée des beaux-arts, on poursuivait les efforts louables pour amener le grand nombre en son enceinte. À l'été, l'exposition des photos d'Henri Cartier-Bresson a eu une fréquentation encourageante.

Le MBA et son protecteur, l'ingénieur et homme d'affaires Bernard Lamarre, ont par ailleurs défrayé la chronique en éprouvant de la peine à convaincre Ottawa d'accorder un permis de travail au nouveau directeur, l'Américain Alexandre Gaudieri. Mais tout est arrangé et ce dernier est en fonction depuis octobre.

LA MÉTÉO

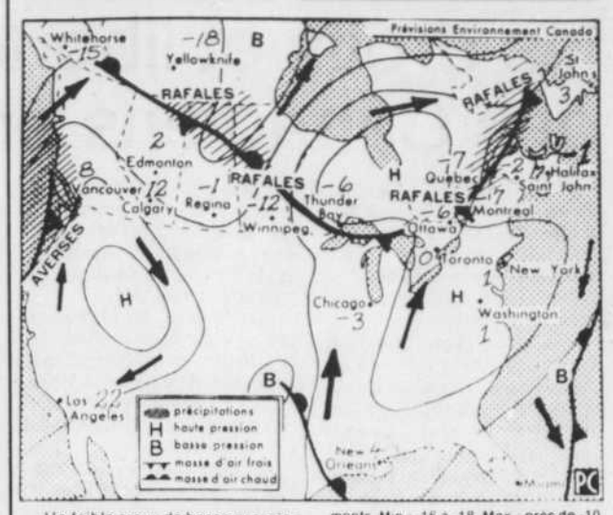

Un faible creux de basse pression en provenance du nord-ouest balaiera le Québec et apportera des nuages. Quelques averses de neige associées au creux barométrique affecteront surtout l'est de la province. La nouvelle année devrait être soulignée par le retour du beau temps grâce à l'approche d'un anticyclone. Peu de changement est anticipé dans le régime des températures qui demeureront sous les normales saisonnières au cours de la fin de semaine.

MONTRÉAL

Ciel variable avec vents modérés. Minimum de -17. Maximum de -8 à -10. Précipitations: 20 %. Demain: beau.

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, des Réservoirs Cabonga et Gouin: plutôt nuageux avec un peu de neige en matinée. Dégagement par la suite. Min.: -16 à -18. Max.: -11 à -13. Probabilité de précipitations: 40 %. Aperçu pour le Jour de l'An: beau.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: ciel variable avec quelques flocons de neige et vents modérés par moments. Min.: -16 à -18. Max.: près de -10. Précipitations: 30 %. Jour de l'An: beau.

Laurentides: ciel variable et quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Min.: -16 à -18. Max.: près de -10. Précipitations: 30 %. Jour de l'An: beau.

Outaouais: ciel variable. Vents modérés par moments. Min.: près de -17. Max.: -8 à -10. Précipitations: 20 %. Jour de l'An: beau.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: ennuagement partiel suivi de quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Min.: -18 à -20. Max.: -8 à -10. Précipitations: 30 %. Jour de l'An: beau.

Lac-St-Jean, Saguenay: plutôt nuageux avec quelques averses de neige dispersées. Min.: -18 à -20. Max.: -10 à -12. Précipitations: 40 %. Jour de l'An: beau.

Mauricie, Réserve des Laurentides, Rivière-du-Loup et La Malbaie: nébulosité croissante suivie de quelques averses de neige dispersées. Vents modérés par moments. Min.: -18 à -20. Max.: -10 à -12. Précipitations: 40 %. Jour de l'An: beau.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: ennuagement suivi de quelques averses de neige. Vents modérés. Min.: -18 à -20. Max.: -8 à -10. Précipitations: 50 %. Jour de l'An: beau.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nébulosité croissante, suivie de quelques averses de neige. Vents modérés. Min.: -19 à -22. Max.: près de -12. Précipitations: 50 %. Jour de l'An: beau.

Basse Côte Nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: nébulosité croissante suivie de quelques averses de neige. Vents modérés en matinée. Min.: -18 à -21. Max.: près de -12. Précipitations: 60 p.c. Jour de l'An: beau.

À SURVEILLER

Dimanche 1er janvier

La piste de ski de randonnée du Canal de Lachine est ouverte tous les jours, du lever du soleil à 22 heures. Cette piste de 11 kilomètres relie le Vieux Lachine au Vieux-Port de Montréal, en empruntant les berges du Canal de Lachine. Cette piste, mécaniquement entretenue est éclairée et dotée de plusieurs services: stationnement gratuit, toilettes chauffées, table de pique-nique, panneau de fartage, carte d'orientation, etc. Elle est accessible à partir des rues Mill, des Seigneurs, du métro Charlevoix, du Centre Gadbois, du boulevard Gauron à ville Saint-Pierre, de la rue St-Patrick à Ville LaSalle et du Parc Angrignon. Pour inf.: 283-6054

■

A 10 h, à l'église Sacré-Coeur, à l'angle des rues Alexandre-De Sève et Ontario, l'Archevêque de Montréal, Monseigneur Paul Grégoire, présidera la messe solennelle du Jour de l'An pour six paroisses du Centre-Sud qui ont collaboré pour préparer l'événement. 526-5575 ou 521-0095

De 15 h à 16 h 30, à la résidence de la Cathédrale, 1071 rue de la Cathédrale, l'Archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire sera heureux d'accueillir personnellement ceux et celles qui voudront échanger des voeux avec lui. 866-1661

■

Mardi 3 janvier

La direction du Loisir de la Ville de Longueuil fait appel à toutes les personnes qui seraient intéressées à faire partie, bénévolement, de la patrouille de ski de randonnée pour la saison 84, à la Base de plein-air de Longueuil. Rencontre d'information à 19 h 30, au Pavillon d'accueil situé à l'angle des boul. Curé-Poirier et de la rue Adoncour. 468-0387

■

Les amateurs de ski de fond sont invités à se joindre au club de ski de fond du Collège Marie-Victorin. 322-6383

■

La session Hiver 84 débute à l'école de danse Eddy Toussaint. Des cours de ballet classique, jazz et moderne sont disponibles. 527-7770

Action-Jeunesse vous convie à faire appel à des jeunes responsables pour différents services tels: ménage, peinture, déménagement, gardiennage et accompagnement. Il faut appeler le Centre multi-ethnique Saint-Louis au 842-8836

■

Le Service des sports de l'Université de Montréal réitère son invitation aux futures et nouvelles mères à participer à son programme d'entraînement pré et postnatal. L'inscription se fera à compter de ce jour au secrétariat, 2100 Édouard-Montpetit. 343-6150.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à la Place des Arts, hall d'entrée de la salle Wilfrid Pelletier, 1501, rue Jeann-Mance, de 10 h à 17 h.

■

Mercredi 4 janvier

Soirée d'information sur les cours offerts à l'Institut de Psychographologie de Montréal, à 19 h 30 au 751 est, boul. Saint-Joseph.

■

Le CLSC des Seigneuries offre aux sans-emploi de la Rive-Sud de Montréal des rencontres pour échanger et discuter des difficultés qu'on affronte lorsqu'on est à la recherche d'un emploi. Ces rencontres auront lieu à Boucherville, (160 Montarville) et s'adressent aux personnes mariées ou non mais avec responsabilité familiale se voyant actuellement privées de leur emploi suite aux conséquences de la situation économique. 649-0118 ou 652-9883

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à la CTCUM, Usine Crémazie, Plateau Youville, 8845, boul. Saint-Laurent de 9 h à 11 h 20 et de 13 h à 15 h 30; et à Saint-Félix de Valois, Salle des Chevaliers de Colomb, 4680, rue Principale, de 15 h à 20 h 30.

■

Jeudi 5 janvier

Dans le cadre de l'exposition « Ré-évolution italienne », Amitié Québec Italie organise à 20 h 30 un défilé de mode réunissant 17 nouveaux designers de mode québécois pour leur collection Printemps 84. Rendez-vous au Musée d'art contemporain, Cité du Havre. 845-1497; 873-2878; et 276-1668

■

Pour faire face aux tensions de 84, le groupe tantrique Arica propose des reportages filmés sur ses activités ainsi que des éléments de méditation active et offre des rencontres plus personnelles dans le cadre de soirées d'information gratuite. Rendez-vous au 3727 rue de Mentana, tous les jeudis à 20 h. 524-4645

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Saint-Gabriel de Brandon, Hôtel de ville, 45, rue Beausoleil de 15 h à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30; à Ville de Laval, Centre Laval, 1600, boul. Le Corbusier, de 14 h 30 à 20 h 30; et à l'hôpital Sacré-Coeur, 5400 ouest, boul.Gouin, de 10 h à 16 h 30.

■

Vendredi 6 janvier

Film pour enfants *Tintin et le Temple du Soleil* à la bibliothèque de Longueuil, Centre culturel à 10 h 30 et à la succursale Désormeaux à 14 h. La représentation sera aussi reprise le samedi 7 à 13 h 30 à la succursale Claude-Henri-Grignon. 670-1410

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Montréal, Centre hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine, 7401 rue Hochelaga, de 10 h à 16 h; à Saint-Jacques de Montcalm, Ecole Saint-Louis de France, 4 rue du Collège, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 15; et à Duvernay-Laval,Centre d'achat Duvernay, 3100 boul. de la Concorde, de 14 h 30 à 20 h 30.

les annonces classées
286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire:
par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30.
par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6

■ Appartements / Logements

C.D.N. — Bas de duplex, 7½, entièrement rénové, Chemin Côte Ste-Catherine, 2 s.b., près collèges, métros, hôpitaux, universités. Occupation immédiate. $650. non chauffé. 342-9874. 03-01-84

APP. MEUBLÉ, idéal pour personne seule ou couple aimant le luxe. Meublé moderne, bar, tabouret, T.V. couleur etc. Fenêtres panoramiques. Occasion unique, ameublement à vendre. Excellent pied-à-terre. Loyer raisonnable. Pour rendez-vous 767-4097 M. Joseph. 03-01-84

Logement neuf, 2 c.c., balcon, espace buanderie, garage. 1er étage, Dorchester face Radio-Canada. Occupation janvier 1984. 733-5088.

■ Appartements /logements

QUÉBEC, idéal professionnel, très grand et luxueux 7½, garage, chauffé, éclairé, près hôpital et cegep, $535. Québec 626-4824, Montréal 932-2879. J.N.O.

LA CITÉ, 3½ sous-louer immédiatement, 1er mois gratuit, 524$ tout compris. Miroirs sur les murs, 20e étage sud, meublé ou non. 277-9919. 03-01-84

Grand 4½ fermé, électrique, 2e étage, entrée laveuse-sécheuse. 285$. Janvier gratuit. 663-2575. 03-01-84

Haut de duplex, 7½ chauffé, 450$, garage. 731-5966. 03-01-84

■ Astrologie

■ Astrologie

■ Autos à vendre

BMW 528, 1981, 69,000 km., toute équipée. Soir 621-4520. 03-01-84

B.M.W. 733, 1983, à vendre, 23,000 km. 621-9064. 3-01-84

■ Chalets à louer

ST-DONAT, Bord du Lac Ouareau, joli, confortable chalet, vue panoramique, 6 pièces, cheminée Franklin, saison ski. Occasion unique. 2,800$ non chauffé. 731-3158, 819-424-2615. 03-01-84

■ Condominiums à vendre

FLORIDE, Hollywood, 1 chambre à coucher, excellente condition, environnement agréable. $33,000 U.S. (416) 921-3626. 03-01-84

■ Copropriétés à vendre

MÉTRO MT-ROYAL copropriétés directement du constructeur, idéal pour célibataires ou couple sans enfant. Construction neuve en brique de qualité supérieure. Prix abordable. Visite également le dimanche. Appelez Mlle Henry 463-1272 ou 672-7356. 03-01-84

Métro Atwater, 5½, 2 c.c., rénovée, cuisinière, frigo, concierge. 2,000$ revenu. Prix 65,000$. Négociable. 931-0909. 03-01-84

■ Copropriétés à vendre

VIEUX-QUÉBEC, appartement de 1,800 pi.², 10 pièces, 5 chambres, 1½ s.b., jardin, remise. Prix intéressant. Appelez (418) 694-1393. 9-1-84

■ Demandes d'emploi

JEUNE HOMME, 30 ans, formation universitaire, cherche emploi dans AGENCE DE VOYAGE. Prêt à commencer au bas de l'échelle. Salaire sans importance. 389-1940. 03-01-04

■ Déménagement

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone 253-4364. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

■ Divers

Collection de trains électriques HO, pour plus de 6,000.$ de marchandises. Prix négociable. — 321-3070. 03-01-84

■ Condominiums à vendre

■ Divers

Monsieur Baignoire®
Faites ré-émailler vos baignoires sur place ou en atelier.
Bidets, tuiles, etc. Procédé européen d'origine. Toutes teintes. Fini grand lustre.
Estimation: 336-1133.
Si occupé: 336-4945.
03-01-84

■ Fermes à vendre

PETITE FERME à vendre, St-Victor de Beauce. Daniel Ratté (418) 588-6420. 16-01-84

■ Gardiennes

GARDIENNE responsable pour un bébé, chez moi, 4 jrs/semaine, Plateau Mont-Royal. 524-0514. 03-01-84

■ Menuiserie

MENUISIER 20 ans d'expérience: charpente, finition, rénovation. 464-5489 11-01-84

■ Offre de service

ÉLITE TAILLEUR. Ajustement et remodelage, réparation de tous genres sur vêtement homme et femme. Travail d'expert. 8365 Boul. St-Laurent, 383-9272. 03-01-84

■ Condominiums à vendre

■ Offres d'emploi

TEMPS PARTIEL
Homme ou femme
avec expérience générale de bureau, tenue de livres et dactylo. Personne parlant français et anglais, 3 jours/semaine.
Envoyez votre curriculum vitae au:
DOSSIER 122
Le Devoir
C.P. 6033 succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

■ Société/Loisirs

Pour les professionnels et hommes d'affaires,
UN CAPRICE...
Celui de changer sa routine en changeant de bar.
De s'appliquer une thérapie anti-stress par un peu de sensualité de bon ton.
De vivre l'expérience d'attentions plus personnelles.
De parler, de regarder, d'écouter.
Et d'être bien.
LE CAPRICE
4557, rue Saint-Denis
Métro Mont-Royal
04-01-84

Offre de service

Toitures en bardeaux ou gravier, démolition de hangars, peinture, ciment. 729-9385. 09-01-84

■ Occasions d'affaires

Maigrissez maintenant. Demandez-moi comment. 100% satisfaction garantie. Clients et distributeurs demandés. 252-0939. 01-02-84

■ Société / Loisirs

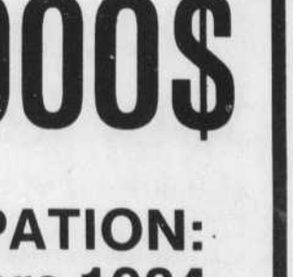

RENDEZ-VOUS...
...est une agence de rencontre professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée. (Cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au: 282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 108, Heures de bureau:
1:00 PM à 8:30 PM
J.N.O.

■ Condominium à vendre

CONDOMINIUM

STUDIOS

STUDIO ET CH. À COUCHER

STUDIO ET MEZZANINE

à l'épreuve du feu

PISCINE INTÉRIEURE

SAUNAS

SALLE D'EXERCICES

GRANDE SALLE DE RÉCEPTION

STATIONNEMENTS

"Prestige I"

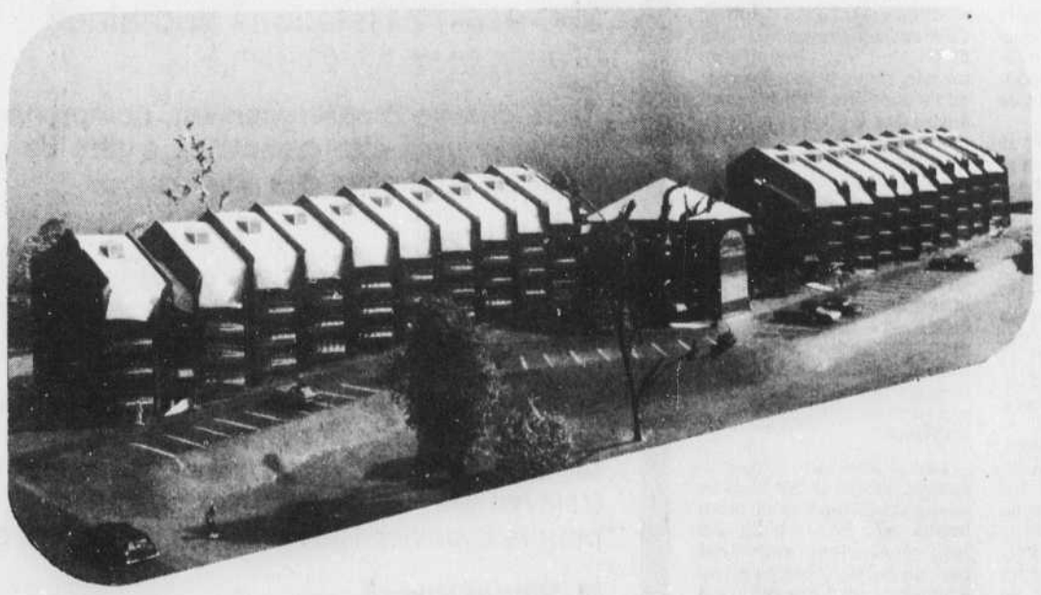

À STE-ADÈLE
DES PAYS D'EN HAUT

À PARTIR DE
36 900$

OCCUPATION:
décembre 1984

AGENT EXCLUSIF
TR immeubles Trans Royal

MONTRÉAL: 435-3443
STE-ADÈLE: 229-2957

LES DÉVELOPPEMENTS PRESTIGE INC.

27-12-83

La Cour suprême définira les droits et libertés des Canadiens en 1984

OTTAWA (PC) — Ce n'est qu'en 1984 que la Cour suprême du Canada commencera véritablement à définir les droits et libertés des Canadiens qui ont été enchâssés dans la constitution.

Pas moins d'une trentaine de causes relevant de la Charte canadienne des droits et libertés sont déjà inscrites au rôle de la Cour suprême pour 1984.

Mais en attendant, l'année 1983 aura permis au plus haut tribunal du pays de se libérer quelque peu de l'arbitrage des disputes constitutionnelles entre politiciens qui avait marqué ses travaux en 1981 et 1982.

Une décision a surtout retenu l'attention des Québécois, celle qui confirmait les pouvoirs de la Régie du logement du Québec. La Cour a retenu des raisons historiques qui font qu'au Québec, contrairement à toutes les autres provinces, le pouvoir de régler les différents entre locataires et propriétaires a toujours été conféré aux juges nommés par le gouvernement provincial.

Mais cette décision ne règle pas la question plus large de la constitutionnalité des tribunaux administratifs mis sur pied par les provinces, question qui devrait faire l'objet d'un amendement constitutionnel que le gouvernement fédéral pourrait présenter vers la fin de 1984.

La Ville de Montréal a vu son règlement municipal visant à interdire la sollicitation sur la voie publique être, à toutes fins pratiques, invalidé par la Cour dans une décision qu'elle a rendue sur un règlement identique adopté par la ville de Calgary.

La Cour a statué que les municipalités ne pouvaient adopter des règlements qui, sous prétexte de contrôler la circulation sur la voie publique, visaient en réalité la prostitution, un domaine de juridiction fédérale.

La Ville de Montréal se prépare d'ailleurs à modifier son règlement municipal qui, selon les avocats de la Ville, « n'aurait aucune chance d'être déclaré constitutionnel par la Cour ».

D'autre part, les informateurs des forces policières se retrouveront avec une plus grande protection à la suite du jugement de la Cour suprême dans une cause découlant de la Commission d'enquête Keable sur les activités policières.

À l'unanimité, la Cour a statué qu'on ne peut contraindre un policier à révéler l'indentité de ses informateurs dans le cadre d'une enquête instituée par un gouvernement provincial.

D'autre part, les pouvoirs des provinces en matière d'administration de la justice pourraient être sérieusement remis en question par la décision de la Cour dans les causes Wetmore et CN et CP Transport.

Selon certains juristes, la décision de la Cour dans ces dossiers pourrait avoir pour effet de donner au gouvernement fédéral un véritable droit de veto sur la décision d'intenter des poursuites criminelles, poursuites qui sont normalement intentées par les provinces sans intervention fédérale.

Dans un des premiers jugements interprétant la Charte des droits, la Cour a statué que la pratique de « révocation de la remise en liberté obligatoire » était inconstitutionnelle.

Cette pratique, connue sous le nom de « gating » en anglais, permettait d'arrêter dès sa sortie de prison un détenu jugé dangereux mais qui pouvait - comme le prévoit la loi - être remis en liberté après avoir purgé les deux-tiers de sa peine.

En droit civil, la Cour a indiqué que la pension alimentaire versé à un conjoint doit être déterminée selon les faits particuliers à chaque cas et non sur la simple capacité au travail du conjoint.

La Cour était cependant divisée sur ce point, trois des sept juges affirmant que la pension alimentaire ne devait servir qu'à accorder au conjoint une période de transition nécessaire à son retour sur le marché du travail.

La Cour a également accepté d'entendre en 1984 l'appel logé par le gouvernement du Québec contre le « jugement Deschênes » sur l'accès à l'école anglaise au Québec qui affirmait la primauté de la clause Canada telle que définie dans la constitution sur la clause Québec de la loi 101.

Enfin, jugement important pour les Québécois, la Cour suprême devrait statuer sous peu sur le litige qui oppose le Québec et Terre-Neuve quant à l'électricité produite aux chutes Churchill au Labrador.

La Cour avait cependant accordé un délai jusqu'à la fin de 1983 aux parties pour qu'elles essaient de négocier et de s'entendre, délai qui pourrait être renouvelé, mais qui, devant l'échec des négociations, amènerait la Cour à statuer sur la validité d'une loi terre-neuvienne donnant à la province la propriété des installations et de l'électricité produite aux Chutes Churchill.

Des étudiants de Lévis-Lauzon vivront une expérience extraordinaire en Haïti

LÉVIS (PC) — Vingt-cinq élèves du cégep de Lévis-Lauzon vont employer une bonne partie de leurs vacances des Fêtes en allant vivre une expérience extraordinaire en Haiti: une expérience pastorale de partage.

Ils ont 20 ans, 21 ans et 22 ans ces garçons et ces filles de la région de Lévis, de Bellechasse et de la Beauce, qui se préparent depuis quatre mois à relever le défi d'accomplir une oeuvre humanitaire dans l'un des milieux les plus défavorisés du globe.

À 9 h 50, le 2 janvier, ces jeunes partiront de Mirabel à bord d'un avion qui les mènera directement à Port-au-Prince. Il leur faudra ensuite trois heures en autocar pour se rendre à Aquin et y trouver les familles pauvres qu'ils veulent aider.

Aquin est une agglomération d'environ 40,000 habitants au sud-ouest d'Haïti. C'est une ville très pauvre dont la seule industrie est la pêche. Il n'y a ni service d'eau ni d'électricité.

Quand ces finissants de techniques infirmières, de science sociales, d'éducation, de sciences humaines et de mécanique retourneront au collège, le 25 janvier, ils n'auront perdu qu'une journée de cours et se seront enrichis d'une expérience inoubliable.

Il s'agit d'un stage, non d'un voyage, a dit l'initiateur du projet, le père Gustave Lamontagne, un marianiste animateur de pastorale au cégep de Lévis-Lauzon.

Ce ne sera pas du tourisme déguisé. Le père Lamontagne, qui sera du groupe et qui connaît bien Haïti, a précisé l'objectif ainsi: « Vivre un stage d'immersion afin de développer, chez les participants, des attitudes et des comportements de compréhension et de tolérance vis-à-vis des gens différents de soi ».

Aussi, ces collégiens, en ayant acquis des connaissances diverses, auront l'occasion de s'enrichir de différences mutuelles, aussi bien du point de vue de talents que de valeur de vie, par une intense vie de groupe, a expliqué le sympathique aumônier.

Ces jeunes gens de la rive sud de Québec veulent aller partager la vie des paysans haïtiens. Une équipe ira aider au dispensaire, un petit hôpital contenant à peine une vingtaine de lits; une autre travaillera dans les écoles, tandis qu'un certain nombre de ces généreux Québécois iront secourir des familles pauvres directement dans les habitations qui ont besoin d'être nettoyées et réparées.

Le père Gustave Lamontagne, natif de Bellechasse, se penche sur la misère haïtienne depuis nombre d'années; il a trouvé une excellente façon de sensibiliser la population québécoise. Sa soeur Pauline avait d'abord éveillé son attention; elle oeuvre comme missionnaire dans la région d'Aquin, depuis treize ans, parmi un groupe de religieuses de Saint-Louis-de-France. Le père Gustave Lamontagne y est allé une première fois, en 1971; il y est resté trois mois, le temps de remplacer un prêtre malade.

En janvier, ce sera la septième fois que le père Lamontagne se rendra en Haïti. Ce sera la quatrième fois qu'il amènera un groupe pour aider ces pauvres gens. Ce groupe-ci sera le plus nombreux et sera encore formé de collégiens de Lévis-Lauzon.

Dès la fin du mois d'août dernier, le père Lamontagne a lancé un appel dans le cégep; il voulait sept à 10 volontaires. À la fin de la période d'inscription, le 13 septembre, il en avait 62. La sélection n'a pas été facile, a-t-il raconté, en signalant l'ardeur manifestée chez les jeunes qui sont désireux de contribuer au soulagement de la misère.

Les préparatifs n'ont pas été faciles. Les futurs stagiaires ont accumulé beaucoup de renseignements pouvant les aider à accomplir leur mission. Ils ont même appris des mots de créole. Ces jeunes ont vite compris que leur séjour en Haïti sera vécu dans des conditions pénibles, qu'ils devront coucher sous une petite tente et sans la moindre commodité. Pas un des 25 n'a lâché.

Selon des scientifiques d'Oxford

Le Christ aurait été crucifié le 3 avril 33

LONDRES (AP) — La date exacte de la crucifixion du Christ fait, depuis longtemps, l'objet d'un débat interminable.

Mais dans son numéro de la semaine dernière, la revue *British Science Magazine Nature*, se basant sur des calculs astronomiques, des références bibliques et historiques, fixe cette date au 3 avril de l'an 33 de l'ère chrétienne.

Dans l'article, Colin Humphreys et W.G. Waddington, scientifiques de l'Université d'Oxford, expliquent qu'ils sont arrivés à cette date en utilisant des calculs pour reconstituer le calendrier juif et dater une éclipse lunaire, qui, d'après les Écritures et autres documents, aurait suivi la crucifixion.

La seule certitude dans le passé concernant la date de la crucifixion, disent-ils, est qu'elle se situait entre l'an 26 et l'an 36, les dix années pendant lesquelles Ponce-Pilate a été procurateur de Judée.

Les auteurs de l'article soulignent aussi que les quatre évangiles sont d'accord sur le point que Jésus est mort quelques heures avant le début du sabbat - qui commence au crépuscule du vendredi - et que deux jours plus tard c'était la Pâque juive, jour de pleine Lune.

Or, le jour de la Pâque juive est défini avec précision dans le calendrier officiel des fêtes de Judée, utilisé par les prêtres du temple. Des agneaux étaient sacrifiés entre 15 h et 17 h, le 14ème jour du mois juif de Nisan, qui correspond, dans le calendrier occidental moderne, à mars-avril.

Le repas pascal commençait au lever de la Lune de cette soirée, qui marquait le début du 15 du mois de Nisan.

Par une série de calculs compliqués, les deux scientifiques sont arrivés à la conclusion que « Jésus est mort au moment même où les agneaux pascals étaient égorgés ». Selon eux, « cela correspond à de nombreux passages du Nouveau Testament comme: le Christ notre Pâque est sacrifié pour nous ».

Par un processus d'élimination, ils ont déduit que l'an 33, situé au cours des dix années situées entre l'an 26 et l'an 36 de l'ère chrétienne, était la seule possibilité pour l'année de la crucifixion.

Dans la seconde partie de leur article, les scientifiques évoquent les références de l'Évangile et des Apocryphes, d'après lequelles la Lune « est devenue couleur sang », phrase qui, à leur avis, « évoque probablement une éclipse lunaire, dans lequel cas la crucifixion porrait être datée sans ambiguité ».

Ce phénomène, selon eux, est bien connu. « Bien que la Lune soit géométriquement située dans l'ombre de la Terre, elle reste éclairée par la lumière solaire par réfraction dans l'atmosphère terrestre, une lumière qui devient rouge à cause de son long trajet dans l'atmosphère, où la diffusion élimine de préférence l'extrémité bleue du spectre ».

« Nous avons déterminé les éclipses correspondant à notre travail en utilisant les renseignements les plus complets disponibles... à la lumière des archives babyloniennes et des modifications à long terme dans le rythme de rotation de la Terre ».

MM. Humphreys et Waddington ajoutent qu'après avoir dressé la liste de toutes les éclipses visibles à Jérusalem entre l'an 16 et l'an 38, ils ont conclu qu'il n'y en avait qu'une qui se soit produite à l'époque de Pâque et qu'elle se situait le vendredi 3 avril de l'an 33.

7,000 disciples méditent pour le bien du monde

WASHINGTON (AFP) — Sept mille adeptes de la méditation transcendantale réunis du 17 décembre au 6 janvier dans l'Iowa pour une méditation collective, assurent que depuis le début de leurs efforts méditatifs, le monde va beaucoup mieux.

Ainsi, expliquent-ils, le gouvernement polonais a relâché des prisonniers politiques, la bourse japonaise a atteint des sommets et les relations entre la France et la Yougoslavie sont meilleures que jamais.

Ces 7,000 disciples du maharishi Mahesh Yogi, le Grand Sage, venus de 45 pays, sont rassemblés jusqu'au 6 janvier à l'Université internationale Maharishi de Fairfield (Iowa), pour prouver l'efficacité de la méditation transcendentale et offrir au monde un petit goût d'utopie.

Deux fois par jour, à raison d'une heure et demie chaque fois, les disciples méditent, et leur concentration, selon eux, leur permet de rejoindre le champ unifié du monde où se forge l'histoire de la planète.

Depuis le début de leur réunion, ils publient le résultat de leur méditation dans plusieurs journaux dans le monde, notamment dans le *Washington Post*, notant quotidiennement tous les événements heureux imputables, selon eux, à la force qu'ils dégagent.

Ainsi, indiquent-ils, le 19 décembre, un accident d'avion en Malaisie n'a fait aucun mort. Le 20 décembre, poursuivent-ils, les employés de la compagnie de bus américaine Greyhound ont voté la fin de leur grève, la campagne contre la corruption en Union soviétique s'est poursuivie avec succès et l'indice des valeurs industrielles a continué à monter à la Bourse de New York.

Quelques jours plus tard, le président zambien Kenneth Kaunda annonçait des mesures d'amélioration de l'économie, tout comme le premier ministre turc Turkut Ozal. L'Inde et Bahrein affirmaient souhaiter un terme à la guerre du Golfe. La Chine s'apprêtait à envoyer des athlètes aux Jeux Olympiques de Los Angeles, l'industrie automobile soviétique enregistrait un boom soudain, le président syrien Hafez el Assad se sentait très bien, et on disait que le peuple et le gouvernement polonais commençaient à se réconcilier.

Si les méditants réunis à Fairfield ont, selon eux, tant de pouvoir sur l'histoire du monde, c'est d'abord parce qu'ils sont des sidhas, c'est-à-dire des maîtres es-sciences méditatives, capables d'accéder à des états de conscience supérieurs.

En outre, pour réussir à atteindre, selon leur formule, un impact global, et insuffler au monde une force positive, le nombre des méditants doit être égal à la racine carrée d'un pour cent de la population mondiale. Ce qui est le cas, puisque quelque 7,000 personnes sont réunies à Fairfield.

Les sidhas sont présents dans le monde entier mais ils sont particulièrement nombreux aux États-Unis. Ils sont végétariens, ne fument pas, ne boivent pas et ne se droguent pas. Leur maître à penser a eu à une certaine époque un réel succès auprès de vedettes du show-business, comme Shirley McLaine, Mia Farrow, les Beatles ou les Rolling Stones. Aujourd'hui, après une éclipse de quelques années, le maître jouit d'une fortune confortable, et d'une certaine audience notamment auprès des intellectuels.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **1.00$** la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de dossier ne **coûte que huit dollars** et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution. Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À L'ENFANCE

L'association canadienne d'aide à l'enfance cherche un

ADMINISTRATEUR DE PROJET

responsable de la mise sur pied et de la réalisation d'un programme visant à développer un réseau de soins de santé primaires dans une région isolée de la HAUTE VOLTA. Des projets de développement communautaire se grefferont éventuellement à ce programme.

Le candidat doit:
- — avoir une connaissance des processus de développement communautaire.
- — avoir une expérience d'administrateur.
- — avoir une connaissance de l'anglais et du français (la connaissance de ces deux langues est essentielle)
- — pouvoir communiquer facilement oralement et par écrit.

Contrat d'une durée de deux ans. Salaire en fonction des qualifications. Date d'entrée en fonction: le 1er mars 1984.

Si vous croyez remplir les exigences de ce poste, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre qui précise les raisons pour lesquelles vous posez votre candidature, avant le 13 janvier à:

M. William Stock
Directeur des programmes internationaux
AIDE À L'ENFANCE
720 Spadina Ave., Suite 400
Toronto, Ont., M5S 2W3

collège de la gaspésie **PROFESSEUR**

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur de mathématiques pour la session d'hiver 84.
Charge de 15/pér/sem.

EXIGENCE
Diplôme universitaire terminal le 1er cycle en mathématiques.

Les candidatures accompagnées des relevés de notes doivent parvenir avant le 5 janvier 84 au:

Service du personnel
Collège de la Gaspésie
C.P. 590
Gaspé (Québec) G0C 1R0

2e CONCOURS

LE CENTRE DE SANTÉ ISLE-DIEU DE MATAGAMI

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOMMAIRE:
Gérer, en conformité des normes et pratiques du réseau des affaires sociales, un établissement à vocations multiples, localisé à 180 km au nord d'Amos.

EXIGENCES:
- — Détenir un diplôme de 1er cycle en sciences administratives ou détenir une scolarité équivalente au D.E.C. (Diplôme Études Collégiales) et une expérience minimum de 10 ans comme gestionnaire dans un établissement de santé.
- — La connaissance du système informatique appliqué à la gestion comptable serait un atout important.

SALAIRE:
Selon les normes des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur application avant le 30 janvier 1984 au:

Président du Comité de sélection
Concours "Directeur Général"
Centre de Santé Isle-Dieu
C.P. 790,
Matagami (Québec) J0Y 2A0

P.S. Le concours est ouvert aux hommes et aux femmes.

PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE
DEMANDÉ POUR AMOS À LA SESSION HIVER 1984

Collège de l'Abitibi-Témiscamingue
Casier Postal 1500 - Rouyn, Québec J9X 5E5 (819) 762-0931

Les cours à dispenser sont les suivants:

350-102-71 Psychologie générale
(2 groupes — 6 hres/sem.)

350-914-77 Relations humaines
(2 groupes — 6 hres/sem.)

Cette charge d'enseignement, comprenant 75% de tâche, pourra être complétée à titre de chargé de cours à l'éducation des adultes.

EXIGENCES:
Diplôme universitaire de premier cycle en Psychologie ou toute autre formation jugée équivalente par le comité de sélection.

Les candidat(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formaiton (relevés de notes et photocopies des diplômes) pour le 6 janvier 1984 à 17 h, à l'attention de:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège de l'Abitibi-Témiscamingue
C.P. 1500
ROUYN (Québec)
J9X 5E5

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VILLE D'ANJOU

DIRECTEUR, (TRICE)

L'Office Municipal d'Habitation de ville d'Anjou, administre 205 logements subventionnés pour personnes retraitées répartis dans deux projets.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:
Sous la responsabilité du Conseil d'administration de l'Office, le(la) directeur(trice) planifie, organise, dirige et contrôle les activités relatives à l'administration, la location, l'entretien et les finances.

Agit comme lien administratif entre la Société d'habitation du Québec et l'Office.

DESCRIPTION DES TACHES:
- — Planifie et coordonne le processus de sélection et de location des locataires.
- — Planifie et contrôle le travail d'entretien et de réparations des bâtiments.
- — Prépare les appels d'offres et reçoit les soumissions.
- — Supervise et contrôle toutes les tâches reliées à l'administration financière, à la trésorerie, aux opérations comptables, au contrôle budgétaire et à la perception des loyers, (Budget de $1,000,000.00). Représente l'Office à la Régie des loyers.
- — Participe au recrutement et à la sélection du personnel.
- — Dirige et évalue le personnel.
- — Maintient et coordonne les relations de travail.

FONCTIONS CONNEXES:
- — Peut agir comme secrétaire du Conseil d'administration de l'Office.
- — Représente l'Office en fonction des mandats que lui confie le Conseil d'administration.

1. SCOLARITÉ:
Un diplôme d'études universitaires.
Une expérience pertinente minimale de cinq (5) ans en administration, peut compenser pour l'absence de diplôme universitaire.

2. AUTRES EXIGENCES:
- — Connaissance socio-économique du milieu.
- — Capacité de communication et sens des relations humaines.
- — Compréhension et maîtrise des méthodes de budgétisation et de comptabilisation.
- — Capacité de polyvalence.

SALAIRE:
$21,825.00 à $30,914.00 selon qualifications et expérience.

*Faire parvenir curriculum vitae avec copie des documents pertinents, avant le: **vendredi 6 janvier 1984:***

Le Président du Comité de sélection,
Office Municipal d'Habitation
de ville d'Anjou,
7800 Châteauneuf, suite 107
Ville d'Anjou,
Qué. H1K 4J4

FOOTBALL

Ligue Nationale Éliminatoires

Aujourd'hui
Seattle à Miami
Detroit à San Francisco

Dimanche
Los Angeles à Washington
Pittsburgh à Raiders LA

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
Buffalo 8, Québec 5
Detroit 6, New Jersey 1
St.Louis 3, Toronto 1

Hier
Los Angeles 9, Hartford 3
Rangers NY 6, Philadelphie 3
Winnipeg 4, Islanders NY 3
Boston à Edmonton
Vancouver à Calgary

Ce soir
Québec à Montréal
Washington au New Jersey
Los Angeles à Toronto
Chicago à Detroit
Rangers NY à Buffalo
Boston à Vancouver
Islanders NY au Minnesota
Pittsburgh à St. Louis

Dimanche
Calgary à Winnipeg

Lundi
Rangers NY à Washington
Chicago au Minnesota

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	42	70	112
Kurri, Edm	34	43	77
Trottier, Isl	26	39	65
P. Stastny, Qué	18	42	60
Bossy, Isl	28	30	58
Dionne, LA	19	35	54
Federko, St.L	23	30	53
Nicholls, LA	23	30	53
Goulet, Qué	25	27	52
Savard, Chi	22	30	52
Vaive, Tor	30	20	50
Ogrodnick, Det	25	25	50
Coffey, Edm	17	32	49
Pederson, Bos	16	33	49
Messier, Edm	13	36	49
Tanti, Van	26	22	48
Deblois, Win	19	29	48
Simmer, LA	23	24	47
Anderson, Tor	22	24	46
Hunter, Qué	17	29	46
Perreault, Buf	17	29	46
Daoust, Tor	10	36	46

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Hull 5, Chicoutimi 2
Longueuil 10, St-Jean 5

Hier
Drummondville 5, Laval 4
Longueuil 7, Québec 4
Shawinigan 8, T.-Rivières 4
Granby 11, St-Jean 8
Verdun 7, Hull 3

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Lav	75	82	157
Goyette, Lav	45	64	109
Gosselin, Qué	31	56	87
Bisson, Lav	23	62	85
Sills, Lav	38	39	77
Pellegrino, Lon	28	48	76
Lefebvre, Qué	39	36	75
Momesso, Sha	22	47	69
Rouleau, Lon	33	35	68
Mongeau, Lav	30	35	65

Ligue Collégiale AAA

Jeudi
Thetford à St-Jérôme

Vendredi
St-Hyacinthe à St-Georges
St-Laurent à Victoriaville

Championnat mondial de hockey junior

Dimanche, 25 déc.
Finlande 4, Canada 2
URSS 14, Suisse 2
Tchéc. 6, RFA 1
Suède 4, É-U. 1

Lundi, 26 déc.
Canada 5, É.-U. 2
Suède 5, Suisse 2
URSS 9, RFA 1
Finlande 8, Tchéc. 7

Mercredi, 28 déc.
Canada 12, Suisse 0
URSS 3, Finlande 1
Suède 11, RFA 2
Tchéc. 10, É.-U. 1

Jeudi, 29 déc.
Canada, 7, RFA 0
URSS 7, É.U. 4
Tchéc. 13, Suisse 4
Finlande 4, Suède 1

Aujourd'hui
Canada c. Suède
URSS c. Tchéc.
États-Unis c. Finlande
Suisse c. RFA

Lundi
Canada c. URSS
Suisse c. Finlande
Suède c. Tchécoslovaquie
RFA c. États-Unis

Mardi
Tchécoslovaquie c. Canada
Finlande c. RFA
Suisse c. États-Unis
URSS c. Suède

Les meneurs

	b	a	pts
Bobby Smith	19	19	38
Guy Lafleur	15	15	30
Mats Naslund	13	16	29
Ryan Walter	11	17	28
Steve Shutt	8	18	26
Guy Carbonneau	11	13	24
Mario Tremblay	8	16	24
Perry Turnbull	14	9	23
Pierre Mondou	9	14	23
Bob Gainey	6	15	21
Chris Nilan	9	6	15
Larry Robinson	4	10	14
John Chabot	5	7	12
Craig Ludwig	2	10	12
Bill Root	1	9	10
Kent Carlson	1	4	5
Jean Hamel	0	5	5
Mark Hunter	3	1	4
Ric Nattress	0	4	4
Claude Lemieux	1	1	2
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	1,037	60	1	3.47
Wamsley	1,195	74	1	3.72

(Quatre buts dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	36	24	10	2	164	107	50
BUFFALO	38	22	12	4	153	137	48
QUÉBEC	38	20	15	3	177	143	43
MONTRÉAL	**37**	**17**	**18**	**2**	**137**	**138**	**36**
HARTFORD	36	13	20	3	128	154	29

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	38	25	11	2	179	132	52
PHILADELPHIE	37	20	11	6	164	130	46
RANGERS NY	38	21	13	4	159	142	46
WASHINGTON	38	17	19	2	130	138	36
PITTSBURGH	37	9	23	5	119	162	23
NEW JERSEY	37	7	28	2	103	173	16

Division Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA	36	18	14	4	163	158	40
ST-LOUIS	38	15	19	4	148	161	34
TORONTO	37	14	18	5	154	177	33
CHICAGO	38	15	20	3	131	147	33
DETROIT	37	13	20	4	134	157	30

Section Connie Smythe

EDMONTON	38	27	7	4	224	151	58
VANCOUVER	37	15	19	3	155	157	33
CALGARY	36	13	17	6	133	156	32
WINNIPEG	37	14	19	4	162	178	32
LOS ANGELES	38	13	19	6	167	183	32

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	42	33	9	0	306	177	64
VERDUN	40	20	17	3	202	196	43
LONGUEUIL	41	21	20	0	221	199	42
GRANBY	42	19	22	1	193	219	39
SAINT-JEAN	40	17	21	2	215	218	36
HULL	41	18	23	0	196	218	36

Section Frank Dilio

QUÉBEC	40	22	18	0	196	212	44
DRUMMONDVILLE	42	22	20	0	206	200	44
SHAWINIGAN	42	22	20	0	192	179	44
CHICOUTIMI	41	16	24	1	166	223	33
TROIS-RIVIÈRES	41	13	27	1	182	234	27

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-GEORGES	25	17	7	1	148	111	35
ST-HYACINTHE	25	15	9	1	135	108	31
ST-JÉRÔME	25	14	10	1	127	100	29
THETFORD	25	14	11	0	129	118	28
VICTORIAVILLE	25	8	16	1	108	145	17
ST-LAURENT	25	5	20	0	103	168	10

Nous « punchions » comme à l'usine, dit Sévigny

Le Canadien veut former une «famille»

par Daniel Caza

(PC) — On se souvient des Flyers de Philadelphie de 1973-74, ou encore des Pirates de Pittsburgh de 1979.

Qu'avaient en commun ces deux formations, outre le fait d'avoir remporté la plus haute distinction de leur circuit, dans leur discipline respective?

Pas seulement un esprit d'équipe. Disons plutôt un remarquable esprit de... famille.

C'est ce modèle que les membres du Canadien tentent de copier depuis la fameuse réunion de Washington il y a trois semaines.

« Nous avons alors discuté de stratégie, révèle le gardien de but Richard Sévigny. Mais nous avons également été au-delà de ces petits soucis quotidiens.

« Il fallait trouver des moyens pour raffermir les liens entre les joueurs, ajoute-t-il. Cela peut avoir une influence aussi importante que le reste sur le rendement de l'équipe et rien n'avait été entrepris en ce sens depuis longtemps. »

C'est un fait: les joueurs du Canadien n'ont pas la réputation, à l'instar des Oilers d'Edmonton par exemple, de fraterniser beaucoup en dehors de la patinoire.

« Ça n'avait pas de sens d'agir comme si nous travaillions à l'usine, note Sévigny. Nous « punchions » en arrivant, nous pratiquions et nous nous disions à la prochaine immédiatement après l'exercice.

« Ce n'est pas de cette façon que tu renforces les liens entre les gens, même s'ils font preuve de toute la volonté requise en vue d'atteindre un objectif commun », poursuit-il.

Donc, depuis la célèbre réunion de Washington, les joueurs passent plus de temps ensemble. Plutôt que de partir chacun de son côté, on s'efforce d'aller prendre le dîner ensemble. Auparavant, même à l'étranger, il n'était pas rare de les voir aller au restaurant en petits groupes de deux ou quatre personnes. Bref, les joueurs étaient ensemble seulement sur la patinoire, dans le vestiaire et dans les avions ou les autobus.

Évidemment, une telle transition peut être parfois de courte durée. Sévigny est le premier à l'admettre.

« Il nous était arrivé, par le passé, de prendre des résolutions du genre au cours d'une réunion de joueurs, mais cela durait pendant une ou deux semaines avant que l'on retourne aux vieilles habitudes, dit-il. J'espère que, cette fois, ça va durer plus longtemps. »

Pour que cet esprit de camaraderie soit moins éphémère, Sévigny mentionne que les joueurs prennent les moyens nécessaires. Lui-même un des vétérans du club, en compagnie du capitaine Bob Gainey, de Larry Robinson et de Guy Lafleur, ils se chargent, semble-t-il, de rappeler aux autres d'agir dans le bon sens.

« Le secret est d'amener tout le monde à s'impliquer en tout temps, conclut-il. Si les plus vieux prennent leur rôle au sérieux, les jeunes éprouveront de la difficulté à ne pas emboîter le pas. »

D'autre part, Richard Sevigny entreprendra un huitième match consécutif lorsqu'il affrontera les Nordiques de Québec, ce soir au Forum. « Ce n'est pas si mal d'être utilisé selon les besoins de l'équipe. Ça, je le comprends », indique l'athlète âgé de 26 ans, dont la fiche est de 4-2-1 depuis qu'il est devenu l'homme de confiance de Bob Berry. « Mais lorsque je me sentais forcé de gagner pour avoir de nouveau l'occasion de commencer un match, la pression devenait trop forte. Je suis donc heureux que l'on ait adopté une attitude plus positive à mon égard. »

La série de départs consécutifs de Sévigny se serait arrêtée à sept si son collègue Rick Wamsley ne s'était pas blessé lors de l'entraînement de jeudi. Wamsley a reçu un coup de patin au bras droit pendant une mêlée devant son filet et, hier encore, à l'issue de l'exercice, il devait visiter le physiothérapeute pour soulager son mal.

Sévigny s'attend à voir beaucoup de rondelles ce soir. Il voue un respect énorme à l'attaque explosive des Fleurdelysés. Selon lui, ceux-ci possèdent l'attaque la mieux équilibrée de la Ligue nationale.

« Il faut se préparer différemment pour affronter les Nordiques, a-t-il affirmé. Si les autres clubs de la ligue disposent d'un seul ou de deux trios dangereux, les Nordiques en comptent trois. Même les Oilers et les Islanders ne possèdent pas trois trios aussi bien équilibrés.

Selon Sévigny, la force des Québécois est de pouvoir marier d'excellents marqueurs à des joueurs capables de fouiller les coins de patinoire et de les alimenter de passes précises.

« Peter Stastny a les moyens de produire davantage avec un ailier de la trempe d'Alain Côté sur son flanc, a-t-il précisé. C'est la même chose pour Michel Goulet en compagnie de Dale Hunter, de même que pour Wilfrid Paiement avec Tony McKegney. »

ÉCHOS — Le défenseur Jean Hamel devrait être en mesure d'affronter les Nordiques. C'est ce qu'a indiqué hier l'entraîneur Bob Berry, même si son vétéran n'a pas pris part à l'exercice.

« Nous avons demandé à Jean de ne pas s'entraîner, par mesure préventive, a déclaré Berry. Nous avons tellement besoin de lui qu'il aurait été bête de risquer qu'il aggrave sa blessure à la veille d'un match important. » Hamel souffre d'un claquage à la cuisse gauche.

Comme lors de tous les entraînements de la semaine, un groupe d'environ 700 enfants a assisté à celui d'hier.

Les jeunes ne manquent pas d'applaudir ou de huer les efforts des joueurs à la moindre occasion et leur comportement gêne visiblement Berry lorsqu'il doit donner des directives à ses protégés.

Le père de Chris Nilan était au Forum, hier. Il est venu à Montréal pour passer la soirée du Nouvel An en compagnie de la petite famille de son fils.

La vieille rivalité Steelers-Raiders reprend demain

(AP) — Après une intense rivalité durant les années 70, les Steelers de Pittsburgh et les Raiders de Los Angeles en seront dimanche à leur première rencontre éliminatoire depuis 1976, si bien que presque tous les joueurs de la décennie antérieure sont maintenant à leur retraite.

Selon l'entraîneur Chuck Noll, des Steelers, il n'en reste pas moins que l'intensité y sera en raison de l'importance du match.

Deux Raiders actuels ont participé à la première rencontre éliminatoire entre les deux clubs en 1972: le centre Dave Dalby et le receveur éloigné Cliff Branch, qui en étaient alors à leur début dans la LNF.

Les anciens Steelers encore actifs sont Terry Bradshaw, Mel Blount, Larry Brown et Franco Harris, qui ont été de grands artisans des trois victoires des Steelers sur les Raiders en séries de fin de saison.

Dave Krieg et Steve Largent, deux des principales raisons de la présence des Seahawks de Seattle contre les Dolphins de Miami dans les séries de fin de saison, ont entendu des prédictions peu favorables pendant toute la semaine.

Officiellement, les Dolphins, champions de la division est de la Conférence américaine, sont favoris par 7.5 points, d'autant plus qu'ils joueront aujourd'hui devant leurs partisans à l'Orange Bowl.

Pour le moment, Krieg et Largent se contentent de dire: « On verra bien ».

C'est d'ailleurs la première présence des Seahawks dans les séries éliminatoires.

Les Lions de Detroit présentent une menace offensive avec Bill Sims, un des meilleurs demis du circuit, et une solide défensive ancrée sur Doug English sera opposée aujourd'hui aux 49ers de San Francisco.

Après avoir joué à guichets fermés pendant la saison régulière, les 49ers sont victimes du peu d'attrait des Lions sur les foules, si bien que les derniers billets ont été vendus à la dernière minute. Les Lions en sont à leur premier titre de division depuis 1957.

En dépit d'une absence de quatre semaines en raison d'une fracture à une main, Sims a gagné un total de 1,040 verges au sol.

English et Williams Gray sont les piliers défensifs des Lions et ils tenteront de rejoindre le quart Joe Montana derrière sa ligne avant qu'il n'atteigne son receveur préféré, Dwight Clark.

Chez les Lions, le vétéran quart Gary Danielson reviendra à son poste, suite à la blessure au genou subie par Eric Hipple dans la dernier match régulier de la saison contre Tampa.

La fameuse ligne offensive des Redskins de Washington sera loin d'être à son meilleur contre les Rams de Los Angeles, dimanche. Joe Jacoby et Russ Grimm ont été absents en raison de blessures cette semaine, de même que le centre Jeff Bostic. Ils devraient toutefois être à leur poste.

Grimm est blessé au cou et Jacoby ressent des malaises au dos tandis que Bostic est blessé à un talon. De plus, on doute de la présence du meilleur intercepteur de passes chez les Redskins, Mark Murphy.

Les Redskins ont pratiqué pendant toute la semaine sous le froid et savent très bien que les Rams peuvent se distinguer au froid comme ils l'ont prouvé contre Dallas la semaine dernière.

SOMMAIRES

Kings 9, Whalers 3

Première période
1—LOS ANGELES: Dionne 20 (Engblom) 0:21
2—LOS ANGELES: McEwen 5 (Fox, Dionne) 10:54
3—HARTFORD: Johnson 19 (Kotsopoulos, Malone) 14:21
4—LOS ANGELES: Dionne 21 (Hardy, Nicholls) 16:38 (an)
Pénalités — Dunn H 4:33, Sulliman H, Taylor LA mineures, majeures 10:22, Kotsopoulos H 12:01, Neufeld H, Smith LA 15:42, Kotsopoulos H 16:31.

Deuxième période
5—HARTFORD: Malone 8 (Francis, Crawford) 5:21
6—LOS ANGELES: Taylor 7 (Simmer) 5:45
7—LOS ANGELES: Hakansson 5 (Jarvis, Ruskowski) 9:17
8—LOS ANGELES: Smith 7 (Kennedy, Kelly) 10:13
Pénalités — Kennedy LA 2:23, MacLellan LA 3:23; Kotsopoulos H 6:14.

Troisième période
9—LOS ANGELES: McEwen 6 (Smith, Engblom) 1:39 (an)
10—LOS ANGELES: Dionne 22 (Simmer, Taylor) 3:59
11—HARTFORD: Turgeon 18 (Francis) 8:12 (an)
12—LOS ANGELES: Fox 17 (Engblom, MacLellan) 18:10 (an)
Pénalités — Kotsopoulos H 0:52, Dionne LA 7:35, Chorney LA 12:25, Quenneville H 17:37.

Tirs au but

Los Angeles	16	10	13	—39
Hartford	7	15	11	—33

Gardiens — Blake, Los Angeles; Millen, Staniowski, Hartford. A — 11,006.

Jets 4, Islanders 3

Première période
1—WINNIPEG: Lukowich 12 (Hawerchuk, Deblois) 11:29
2—ISLANDERS: Bossy 29 (Gilbert, Trottier) 18:28
Pénalités — Mantha W 4:51, Boutilier NY 15:46, Potvin NY 18:49.

Deuxième période
3—ISLANDERS: Bossy 30 (Trottier, Potvin) 1:07
Pénalités— Watters W 5:54, Jonsson NY 7:34, 13:03, Lukowich W 13:03, Trottier NY 13:39.

Troisième période
4—ISLANDERS: Gillies 7 (Merrick) 3:57
5—WINNIPEG: Hawerchuk 17 (Lukowich, Soetaert) 5:00
6—WINNIPEG: MacLean 15 (Mullen, Campbell) 6:49
Pénalités — Boutilier NY 9:29, Lukowich W 10:07.

Prolongtion
7—WINNIPEG: MacLean 16 (Mullen) :59
Pénalité — Aucune.

Tirs au but

Islanders	11	9	6	0—26
Winnipeg	12	13	13	1—39

Gardiens — Smith, Islanders; Soetaert, Winnipeg. A. — 15,294.

Rangers 6, Flyers 3

Première période
1—RANGERS: Hedberg 15 (Pavelich, Dave Maloney) 7:03
Pénalités — Holt P 4:46, Ron Sutter P 8:43, Pavelich NY 13:05.

Deuxième période
2—RANGERS: Blaisdell 5 (Rogers) 1:28
3—RANGERS: Larouche 25 (Ruotsalainen, Erixon) 2:37
Pénalités — Rich Sutter P, McClanahan NY 3:40, Howe P 4:07, Rogers NY 4:31, Rich Sutter P, McCrimmon P 6:21, Huber NY 8:13, Howe P 8:53.

Troisième période
4—RANGERS: McClanahan 4 (Pavelich, Hedberg) 0:32
5—RANGERS: Larouche 26 (Beck) 2:17
6—RANGERS: Hedberg 18 (Dave Maloney, Pavelich) 5:00 (an)
7—PHILADELPHIE: Clarke 12 (Sittler, Eriksson) 6:29 (an)
8—PHILADELPHIE: Kerr 26 (Sittler, McCrimmon) 17:29
9—PHILADELPHIE: Crossman 6 (Propp) 19:42
Pénalités — Howe P 3:34, Howe P inconduite 5:00, Huber NY 5:48, Poulin P, Ruotsalainen NY 7:16.

Tirs au but

Philadelphie	9	10	14	—33
Rangers	13	14	6	—33

Gardiens — Lindbergh, Philadelphie; Hanlon, Rangers. A — 17,396.

Oilers-Bruins

Première période
1—EDMONTON: Hughes 11 (Jackson, Gretzky) 3:32 (dn)
Pénalités — Lowe E 2:24, Markwart B 7:17, O'Reilly B, Jackson E 9:33, E banc (servie par Linseman) 12:03, Markwart B 18:38.

Deuxième période
2—EDMONTON: Coffey 18 0:56 (an)
Pénalités — Krushelnyski B 0:45, Coffey E 2:06, Anderson E 19:02, Kluzak B inconduite 20:00.

Flames-Canucks

Première période
1—VANCOUVER: Neely 4 (Lupul, Lemay) 7:58
2—CALGARY: Eloranta 3 (Nilsson, MacInnis) 15:59 (an)
3—CALGARY: Quinn 3 (Jackson, McDonald) 17:09
Pénalités — Snepsts V, Peplinski C mineures, majeures 4:17, Sundstrom V 8:36, Risebrough C 11:15, Smyl V 15:37.

Deuxième période
4—CALGARY: Eloranta 4 (Nilsson, Peplinski) 7:08
5—CALGARY: Nilsson 14 (Loob, MacInnis) 13:53 (an)
Pénalités — Nill V 12:16, Schlieebner V 15:32, McDonald C 18:37.

en bref...

■ L'or à Boucher et à Daigle

STE-FOY (PC) — Gaétan Boucher et Sylvie Daigle ont gagné la médaille d'or au cumulatif des épreuves des championnats canadiens seniors de patinage de vitesse disputés sur l'anneau de glace de Ste-Foy. Gaétan Boucher, premier au 500 mètres (41.10), au 1500 mètres (2:00.47) et au 5000 mètres (7:41.19) a terminé devant le brillant espoir junior de 17 ans, Benoit Lamarche, qui s'est classé 8e au 500 (43.00), 4e au 1500 (2:10.25) et 2e au 5000 (7:57.49). La médaille de bronze est allée à Jacques Thibault. Lamarche, qui représentera le Canada aux Jeux olympiques de Sarajevo, participera aussi au championnat mondial junior disputé à Assen au Pays-Bas les 7 et 8 janvier. Il sera accompagné à ce rendez-vous mondial junior par Robert Dubreuil, Kathy Gordon de la Colombie-Britannique et Michèle Malette du Québec.

Chez les filles, malgré une chute hier lors de la deuxième manche du 500 mètres, Sylvie Daigle a obtenu l'or au cumulatif, devant Kathy Vogt du Manitoba et sa consoeur Maryse Perrault. Anne Girard a conservé la première place du 500 mètres en 45.52 contre un chrono de 47.57 pour Sylvie Daigle de Sherbrooke.

■ Horst Bulau termine 16e

OBERSTDORF, RFA (AFP) — Les Allemands de l'est ont réalisé un doublé, hier, à Oberstdorf en Bavière, pour la première épreuve de la traditionnelle tournée des quatre tremplins, comptant pour la Coupe du monde de saut à ski. Klaus Ostwald, champion du monde de vol à ski, s'est imposé devant son compatriote Jens Weissflog. Le Finlandais Matti Nykaenen, grand favori de l'épreuve, se classe quatrième et conserve la tête de la Coupe du monde. Le Canadien Horst Bulau d'Ottawa n'a pu faire mieux qu'une 16e place et Steve Collins, une 18e. Bulau a glissé au quatrième rang au classement général.

■ Les Giants courtisent Moon

EAST RUTHERFORD, N.J. (AP) — George Young, le directeur général des Giants de New York, de la Ligue nationale de football, se rendra en Californie la semaine prochaine pour y entreprendre des négociations avec le quart-arrière Warren Moon. Young aimerait mettre Moon sous contrat avec les Giants qui ont terminé leur saison 83 avec une fiche de 3-12-1 et sans un quart-arrière établi. L'ex-quart des Eskimos d'Edmonton était dans la région de New York jeudi où il a rendu visite à Young et à l'instructeur des Giants, Bill Parcells. Moon, rappelons-le, peut s'engager avec n'importe quelle équipe professionnelle et cherche à obtenir un contrat lui garantissant $1 million par année.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

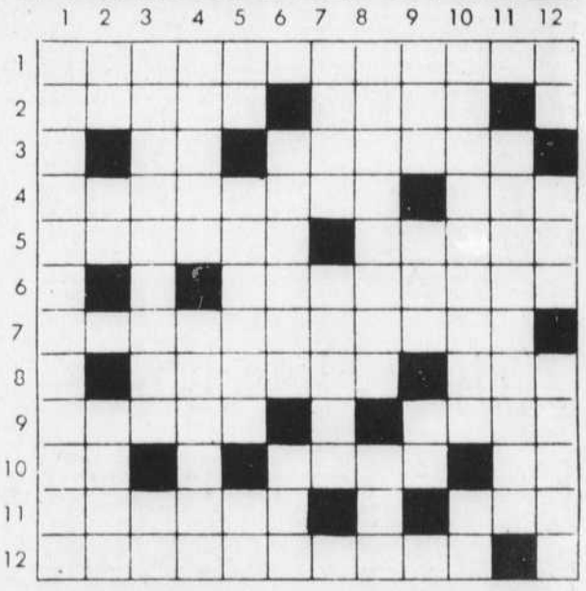

Horizontalement
1—Qu'on ne peut prévoir.
2—Servait à filer le chanvre ou le lin. — Maître spirituel.
3—Soldat de l'armée américaine. — Qualité de ce qui est pur.
4—Entoures un fardeau d'une élingue pour le hisser avec un palan. — Saison.
5—Mettra bas, en parlant d'une vache. — Lieu où s'arrête un véhicule public.
6—Ouvrage publié chaque année, donnant la liste des abonnées à un service.
7—Action de restituer.
8—Région du Sahara nigérien. — Partie d'une église.
9—Ibérien. — Capitale de la Norvège.
10—Béryllium. — Petit de la vache. — Parcouru des yeux.
11—Déchire. — Être imaginaire.
12—Variation du niveau général des océans.

Verticalement
1—Qui n'est pas réversible.
2—Molybdène. — Chemin de halage.
3—Boxeur. — Caesium.
4—Souveraine. — Groupe de trois vers unis par le sens et par certaines combinaisons de rimes.
5—Sert à lier. — Semence. — Coups de baguette.
6—Qui exhale une odeur fétide. — Habille.
7—Dans les Causses, gouffre. — Gouvernante.
8—À un sursaut. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc.
9—Colère. — Rayon. — Marque l'alternative.
10—Heurterions un obstacle. — Fer.
11—Sans commencement ni fin.
12—Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Saison. — Sert à exciter les animaux.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	S	O	Q	U	E	■	A	R	B	R	E
2	E	T	O	U	R	D	I	R	■	L	U	C
3	R	R	■	I	N	E	R	T	I	E	■	U
4	R	A	■	C	E	N	E	■	R	U	E	R
5	U	T	A	H	■	T	S	A	R	■	S	I
6	Q	U	I	E	T	E	■	P	E	R	T	E
7	U	S	E	■	O	R	I	P	E	A	U	■
8	I	■	U	N	I	■	F	A	L	Z	A	R
9	E	G	L	I	S	E	■	R	■	■	I	I
10	R	U	■	V	O	T	R	E	■	I	R	E
11	■	E	V	A	N	O	U	I	R	■	E	U
12	E	T	A	L	■	C	E	L	U	I	■	R

AUX ANNONCEURS

Les cahiers spéciaux du Devoir

Le Devoir publiera son cahier special

L'éducation

Thème: les Cégeps

le 27 janvier prochain

Réservations: Francine Gingras, 844-3361

LE DEVOIR, 211 rue du St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Maurice Cullen

La rivière du Nord, 1982, huile sur toile, MBAM

Maurice Cullen, 1866-1934

Rétrospective organisée par le Agnes Etherington Art Centre de Kingston (Ontario), en collaboration avec les Compagnies Molson Limitées.
Jusqu'au 22 janvier

Ferdinand Hodler — Dessins

Œuvres tirées d'une collection montréalaise. Exposition organisée par le Kunstmuseum de Winterthur en Suisse.
Jusqu'au 22 janvier

Exposition d'arbres de Noël

Exposition d'arbres de Noël décorés par diverses associations ethniques et culturelles de Montréal, organisée par le Comité bénévole.
Jusqu'au 6 janvier

Hans Hofmann l'enseignant

Organisée par The American Federation of Arts
Jusqu'au 8 janvier

Dessiner au Musée

Atelier de dessin pour adultes
À compter du 7 janvier
Renseignements: Service éducatif, 285-1600, poste 136

Musée des beaux-arts de Montréal

1379, rue Sherbrooke ouest
Ouvert de 11 à 17h, le jeudi soir jusqu'à 21h; fermé le lundi
Autobus 24 ou métro Guy
Renseignements: (514) 285-1600

Fermé le dimanche 1er janvier

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 505-27-006166-830, 505-27-006267-830. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse — VS — ANDRÉ BELISLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 janvier 1984 à 12:00 heures, au: 111 Principale, à Delson, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BELISLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 perceuse électrique, 1 fusil à peinturer électrique Burgess, 3 étagères en métal bleue et blanche, 1 meuble double sur établi, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (no. tél.: 284-1148). Montréal le 20 décembre 1983.

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-27-004760-833. PERCEPTEUR DES AMENDES MONIQUE DION, partie demanderesse — VS — EDDY PIERRE JEROME, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 janvier 1984 à 11:00 heures, au: 648 Gervais, à Ste-Dorothée, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de EDDY PIERRE JEROME, saisis en cette cause, consistant en: 1 causeuse 3 places et 1 sofa 1 place de couleur or, 1 table de centre, 1 table de coin, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (no. tél.: 284-1148). Montréal le 20 décembre 1983.

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-044789-837. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, partie demanderesse — VS — DESIGN DE MERVILLE INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 janvier 1984 à 11:00 heures Au: 2143 St-Patrick à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MERVILLE DESIGN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire Underwood, 1 bureau en bois 5 tiroirs, 1 compresseur avec 2 roues, 1 petit bahut en bois, 1 air climatisé Fedders, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (no tél.: 284-1148). Montréal le 21 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, No.: ITA-5190-83. LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, partie demanderesse, — VS — L'ATELIER DU MOTEUR INC., partie défenderesse. Le 10/01/84 à 10:00 heures Au 5656 Industriel, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de L'ATELIER DU MOTEUR INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 grinder pour pistons, 1 compresseur de marque Brunner, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR DES SESSIONS DE LA PAIX, No.: 540-27-002066. JOCELYNE GUNETTE, percepteur des amendes, partie demanderesse, — VS — ROGER FORTIER, partie défenderesse. Le 10 janvier 1984 à 10:00 heures au 5478, Orléans, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER FORTIER, défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision couleur portative avec base, 1 stéréo de marque Olympia, 1 mobilier de salon 2 mcx, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: GAÉTAN HOULE, huissier, 681-2248. Laval ce 28 décembre 1983. JUNEAU & HOULE huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-023045-83-9. JOURNAL DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — M. MOKTAR OUESTLATI, partie défenderesse. Le 12/01/84 à 11:30 heures au 2477 BOUL. LABELLE, CHOMEDEY, LAVAL district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. MOKTAR OUESTLATI, saisis en cette cause, consistant en: 1 PERCEUSE ÉLECTRIQUE DE MARQUE BLACK & DECKER, 1 JACK HYDRAULIQUE, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-052340-83-8. VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX, partie demanderesse, — VS — PHOTOMATIQUE LTÉE, partie défenderesse. Le 12/01/84 à 10:00 heures au 3343 B Boul. des Sources, Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PHOTOMATIQUE LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 CAMÉRA DE MARQUE CABIB AV-1, LENTILLE DE MARQUE YASHICA DSB-135 MN, ÉQUIPEMENTS DE PHOTOGRAPHIE, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LORD, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-064874-832. PIERRE AUBUCHON, demandeur — VS — CLÉMENT BLANCHARD, défendeur. Le 17 janvier 1983, à 10 heures à la place d'entreposage du gardien au No 8135 rue Langelier en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 sécheuse GSW Easy, 1 laveuse Auto Viking, 1 grille-pain, 1 crock pot, 1 poubelle, 1 fer à repasser, 1 stéréo Juliette avec base et acc., 1 petit stagière, 1 set de rideaux, 1 Walkman Util, 1 chaise berçante, 1 tv portative noir et blanc (RCA), 1 caisse enregistreuse, 1 chaise longue, 1 équipement de hockey (casque) etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 845-8156. Montréal, le 29 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. No.: 0101003383. VILLE DE SAINT-LAURENT, partie demanderesse, — VS — LAPERRIÈRE & FILS LTÉE, partie défenderesse. Le 13/01/84 à 12:00 heures au 980 ST-FRANÇOIS XAVIER, VILLE ST-LAURENT, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAPERRIÈRE & FILS LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 PHOTOCOPIEUR DE MARQUE MINOLTA, 4 FILIÈRES EN MÉTAL, AMEUBLEMENTS DE BUREAU, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23 ème jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. No.: 0101002883. VILLE DE SAINT-LAURENT, partie demanderesse, — VS — LAPERRIÈRE & FILS LTÉE, partie défenderesse. Le 13/01/84 à 12:00 heures au 980 ST-FRANÇOIS XAVIER, VILLE ST-LAURENT, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAPERRIÈRE & FILS LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 CAMION IMMATRICULÉ: F-302-686 DE MARQUE FORD ECONOLINE, 1 LOT DE 4 BUREAUX EN BOIS, AMEUBLEMENTS DE BUREAU, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-041045-83-7. STATION SERV. B.F. INC., partie demanderesse, — VS — JERRY SOUNGIE, partie défenderesse. Le 10/01/84 à 10:30 heures au 4325 St. Jacques Ouest, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JERRY SOUNGIE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1974, No de série: 2Y89AB07475 de marque Ford Lincoln Continental. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 0077268. CITÉ DE WESTMOUNT, partie demanderesse, — VS — PHILIPPE C. VALOIS & ASS. LTÉE, partie défenderesse. Le 13/01/84 à 11:00 heures au 1115 SHERBROOKE, OUEST, APP.: 2202, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PHILIPPE C. ALOIS & ASS. LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 3 CHAISES PIVOTANTES, 1 BUREAU VITRÉ, AMEUBLEMENTS DE BUREAU, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 0077913. CITÉ DE WESTMOUNT, partie demanderesse, — VS — PHILIPPE C. VALOIS & ASS. LTÉE, partie défenderesse. Le 13/01/84 à 11:00 heures au 1115 SHERBROOKE, OUEST, APP.: 2202, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PHILIPPE C. VALOIS & ASS. LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 DACTYLO ÉLECTRIQUE DE MARQUE I.B.M., 2 CLASSEURS À 2 TIROIRS, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. No.: 0101004583. VILLE DE SAINT-LAURENT, partie demanderesse, — VS — COTTMAN TRANSMISSION LTÉE, partie défenderesse. Le 13/01/84 à 11:15 heures au 1190 LAURENTIEN, VILLE ST-LAURANT, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COTTMAN TRANSMISSION LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 5 TABLES DE TRAVAIL EN MÉTAL, 1 LOT DE 10 TRANSMISSIONS COMPLETE, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 405-02-000292-836. NORMAND CORRIVEAU, JEAN-CLAUDE LAGACE & YVES BOISJOLI, demandeurs — VS — ANDRÉ BELHUMEUR & JEAN BERGERON, défendeurs. Le 10 janvier 1984, à 10 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 6910 rue St-Hubert, suite 300 en la cité de Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier, 845-2804. Montréal, le 29 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-051087-836. CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE, demanderesse — VS — ASCENSEURS PROVINCIAL LTÉE, défenderesse. Le 13 janvier 1984, à 10 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 120 rue McGill, en la cité de Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier, 845-2804. Montréal, le 29 décembre 1983.

Province de Québec, District d' Iberville, COUR SUPÉRIEURE, No.: 755-05-000124-824. JACQUELINE POTVIN DAIGNEAULT, demanderesse — VS — SUCCESSION DE FEU GASTON DAIGNEAULT, défendeurs. Le 16 janvier 1984, à 14 heures au domicile de la demanderesse au No 19-A rue Lachapelle en la cité St-Constant, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la demanderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Zéphir 1979 gris, 2 tons; série: pX32T637561, meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-044987-828. JACQUES S. BOURGEOIS & CAMILLE DUCHARME, demandeurs — VS — JEAN-JACQUES CARRARO, défendeur. Le 16 janvier 1984, à 13 heures au domicile du défendeur au No 1327 Boul. Richelieu en la cité Otterburn Park, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Renault 12, 1974 série: 9606532; bateau OMC 120 HP 20'; motoneige Sno Jet 1973, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-029648-818. LE NOUVEAU BOTTIN LOCAL INC., demanderesse — VS — NYCOL SICKINI VAILLANCOURT, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 14 heures au domicile de la défenderesse au No 1140 rue Louise en la cité Laval, St-François, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 2 morceaux fleuri; 1 stéréo combiné; 1 table de centre; 1 système de son, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-029895-831. LELAKO INC., demanderesse — VS — LUC MORIN, défendeur. Le 12 janvier 1984 à 14 heures au domicile du défendeur au No 520 Boul. Robin, apt. 103, en la cité Laval (L.D.R.), district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lentille 70/210 Vivitar Série I, 1 caméra Pentax MX, 1 motor drive MX, équipement divers de caméra... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-032533-833. CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA CTCUM, demanderesse — VS — NORMAND PAUZÉ, défendeur. Le 12 janvier 1984, à 10 heures au domicile du défendeur au No 1520 rue De Bromont, en la cité Terrebonne, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Renault; meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE BABIN, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No.: 505-27-007414-83-3. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — JOSEPH PERARD, partie défenderesse. Le 16/01/84 à 10:45 heures au 5410 CUMBERLAND, APP.: 5, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOSEPH PERARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 MOBILIER DE SALON 2 MORCEAUX, 1 T.V. COULEUR DE MARQUE R.C.A., AMEUBLEMENTS, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-046613-837. SERVICES TRACTION DIESEL STD LTÉE, demanderesse, — VS — GUY DEMERS, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 14:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 151 rue De La Station, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 4 pneus de chargeur. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-066712-832. GESTION IMMOBILIÈRE C.R.V. INC., demanderesse, — VS — CECILIA M. McGRATH, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1715 rue Rochon, app. 3, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Sears, 1 stéréo Candle, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-050631-81-6. ROBERTO ASPRI ET AL., partie demanderesse, — VS — RESTAURANT FEBO INC., partie défenderesse. Le 13/01/84 à 11:00 heures au 6562 ST-LAURENT, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT FEBO INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 POÊLE À GAS DE MARQUE GARLAND, 1 HACHOIR DE MARQUE TOLEDO, ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-04077-836. MORTIMER FREEDIN, demandeur — VS — JEAN-YVES FRANCOEUR, défendeur. Le16 janvier 1984, à 10 heures au domicile du défendeur au No 11,953 rue Jubinville, apt. 201, en la cité Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chrysler 1974; meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045969-834. BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, demanderesse — VS — CLAUDE MAROIS, défendeur. Le 16 janvier 1984, à 11 heures au domicile du défendeur au No 1140 rue Plessis, apt. 4, en la cité Laval (St-Vincent-de-Paul), district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet, modèle Monte Carlo série: 1237JA1410931; meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLE, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-041140-802. COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC, demanderesse, — VS — JEAN-GUY RHÉAUME, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 11 heures au domicile du défendeur au No 9137 rue Nobel, en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur 14" Panasonic; 1 lave-vaisselle Maytag; 1 piano R.A. Larose & banc; meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier de Babin, Bourdages & Decoste 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-027409-833. BELL CANADA, demanderesse, — VS — INDUSTRIES J.C. INC., défenderesse. Le 9 janvier 1984 à 13 heures au domicile de la défenderesse au No 2853 rue Harwood Dr. en la cité de Vaudreuil, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 table à dessin; 1 filière; 1 table; 1 bureau; équipement & articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier de Babin, Bourdages & Decoste, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-022012-830. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, — VS — PAUL BAZINET, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 10 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 1925 Chemin St-François en la cité de Dorval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Marquis 1980; no. série: 0Z66G604992. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier de Babin, Bourdages & Decoste, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-051828-825. SIMPSONS LTÉE, demanderesse, — VS — REGINA OPALA, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 10 heures au domicile de la défenderesse au No 9208 rue Airlie, apt. 204, en la cité de LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur portative Sears; 1 radio portatif Lloyd's; 1 climatiseur Philco; 1 radio Normande; etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier de BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-038379-835. BELL CANADA, demanderesse, — VS — MIREILLE JEAN-LOUIS, défenderesse — et — BANQUE DE MONTRÉAL, tierce-saisie. Le 13 janvier 1984 à 10 heures à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 43 rue Bedford, Pl. Bonaventure en la cité de Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie, saisis en cette cause, consistant en: 4 fauteuils; 1 dactylo Olivetti; 6 bureaux; 6 chaises; 1 table, 4 chaises; 6 filières, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier de BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-042343-835. ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ALBINO, demanderesse, — VS — RENÉ FAUCHER, défenderesse. Le 9 janvier 1984 à 14 heures au domicile du défendeur au No 551 rue Cèdar en la cité de Beaconsfield, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 divan rayé; 1 fauteuil rayé; 1 stéréo Garrad; meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier de BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-006966-829. BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse, — VS — CHARLES DURCE, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 12 heures au domicile du défendeur au No 2000 rue Pl. Henri-Bourassa, apt. 15, en la cité de Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur 20" Toshiba et sélecteur Philips; 1 système de son Akai; 1 lecteur de cassettes Akai; 1 table tournante Akai; 2 boîtes de son; 1 étagère; 1 moulin à coudre. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier de BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-060866-832. F.N.R.W. INC., demanderesse, — VS — MONIQUE JOUBAINVILLE, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 442 rue Conrad-Pelletier, en la cité de Laprairie, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Juliette, 1 téléviseur Modular, 1 système de son Lloyds, 1 auto Dodge Omni. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD LÉGER, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-027332-837. G.U.S. CANADA INC./WOODHOUSE, demanderesse, — VS — JAMES HILLINGER et CLAUDETTE LAPOINTE-HILLINGER, défendeurs. Le 11 janvier 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur JAMES HILLINGER, au No 7445 rue De L'Épée, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur JAMES HILLINGER, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion, 1 stéréo Lloyds et acc., 1 divan et 1 fauteuil, 2 cannes à pêche et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-032842-820. G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE, demanderesse, — VS — CLAUDE CARDINAL, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 8061 rue Turley, en la cité de LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur RCA, 1 violon, 1 radio, 1 télécouleur Toshiba et 1 Jerrold, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-055855-832. GEORGES & CHARLES AUTO PARTS LIMITÉE, demanderesse, — VS — ROMÉO DAMIANO, défenderesse. Le 16 janvier 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6397 rue Fiset, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Zenith, 1 téléviseur Admiral et 1 Intervision, mobilier de maison, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-27-006176-830. MONIQUE DION, demanderesse, — VS — DANIEL LEFORT, défenderesse. Le 11 janvier 1984 à 10 heures au domicile de la défenderesse au No 7648 rue Jean Chevalier, en la cité de LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble sofa 5 modules de tissu brun, 1 téléviseur couleur Consol Hitachi & acc., 1 meuble stéréo, table BSR et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 365-7171. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVICIALE, No.: 500-02-009569-836. D'ARAGON & ASSOCIÉS INC., demanderesse, — VS — FERNAND GRÉGOIRE, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 8292 rue St-Gérard, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Dodge Royal Monaco, 1 télécouleur Panasonic, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-061868-837. YVON TOUSIGNANT, demanderesse, — VS — ALAIN DUBÉ, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 6060 rue Allée des Tilleuls, app. 2, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Electrohome, 1 divan, 2 fauteuils, mobilier de maison, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-021978-825. BANQUE ROYALE DU CANADA, CHARGEX, demanderesse, — VS — RICHARD RYAN, défenderesse. Le 10 janvier 1984 à 15:00 heures au domicile du défendeur au No 5376 rue Wellington, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Lincoln et 1 camion G.M.C. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-007759-835. S. & W. GASCO LTD., demanderesse, — VS — RICHARD LEFORT, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 10:30 au domicile du défendeur au No 1820 rue Sanguinet, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo Pioneer, 1 table tournante, 2 boîtes de son, mobilier de maison, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-057773-835. G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE, demanderesse, — VS — ARMAND CÔTÉ, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 1014 rue Melrose, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Zenith, 1 vidéo RCA, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-050340-830. PROTECTION INCENDIE VIKING LIMITÉE, demanderesse, — VS — IMMEUBLES ADARE LTÉE, défenderesse. Le 13 janvier 1984, à 14 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 10400 boul. l'Acadie, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM, 1 bureau en L 2 chaises, 1 t.v. Panasonic, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-013093-834. RHYTHM INVESTMENTS INC., demanderesse, — VS — PERISCO TRANSPORTS FINANCES INC., défenderesse. Le 12 janvier 1984 à 14 heures au lieu d'entreposage de la défenderesse au No 2085 rue Union, Ch. 1580 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrice Royal et Texas, 1 lot d'équipement et fourniture de bureau assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-057892-833. SIMON'S CAMERAS INC., demanderesse, — VS — MARATHON DIVISION DECALQUES LTÉE, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3935 rue Pitfield, en la cité de St-Laurent et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Mita & acc., 1 photocopieuse A Plan Blu Dry 121, 1 machine à développer les plans ou cadres, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-023104-834. CIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE, demanderesse, — VS — MOSES N. DINER, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 11 heures à la place d'affaires du défendeur au No 1010 rue Ste-Catherine, suite 339 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire Royal, 1 photocopieuse Pitney Bowes & Acc., 1 machine à écrire IBM, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVICIALE. THE GAZETTE, demanderesse, — VS — CRÉATIONS DAVID EMMANUELLE INC., défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 10 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 99 rue Chabanel ouest, suite 605 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Sharpfax & acc., 1 lot de rouleau de matériel assorties, 1 Lift Truck hydraulique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No.: 500-27-007636-83-2. MONIQUE DION, partie demanderesse, — VS — DAME JACQUELINE VINET, partie défenderesse. Le 16/01/84 à 11:00 heures Au 1928, Plessis, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAME JACQUELINE VINET, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre de marque Mitsubishi, 1 machine à faire le bas des robes de marque Mai-Tan, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 23-763. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — 107613 CANADA LTÉE, partie défenderesse. Le 13/01/84 à 11:30 heures Au 5271 Ave. du Parc, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 107613 CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 30 tables de restaurant, 47 chaises en bois, équipements de restaurant, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No.: 705-02-002258-838. ROBERT LAURIER IN TRUST, locateur, — VS — RICHARD TURCOTTE, locataire. Le 12 janvier 1984, à 10 heures au domicile du locataire au No 131 rue Notre-Dame, = 3, à Ville LeGardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du locataire, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse Inglis, 1 sécheuse Inglis, 1 téléviseur Zenith 20 pouces. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 845-1147. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-039382-804. AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTÉE, demanderesse, — VS — PAUL MALOUIN, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 3953 rue Lafontaine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Quazar, 1 divan, 1 fauteuil, 1 table à café, 1 bicyclette, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-031367-83-7. SMITH LUSSIER ET ASS., partie demanderesse, — VS — LEO INKEL, partie défenderesse. Le 10/01/84 à 10:00 heures Au 1019 Sylvestre, Lasalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEO INKEL, saisis en cette cause, consistant en: 1 cuisinière de marque General Electrique, 1 lave-vaisselle de marque General Electrique, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045952-83-0. THE GAZETTE, partie demanderesse, — VS — LOUIS CLAUDE GRENIER, partie défenderesse. Le 12/01/84 à 10:00 heures Au 739 rue Versaille, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS CLAUDE GRENIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salle à dîner 7 morceaux, 1 table de centre, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-030718-83-2. LES PIÈCES ARBRODEC CANADA LTÉE, partie demanderesse, — VS — TEQ EXCAVATION LTÉE, partie défenderesse. Le 11/01/84 à 12:30 heures Au 123-B, Boul. Ste-Rose, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TEQ EXCAVATION LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion immatriculé: VR-22805 de marque Ford, 1 tracteur, immatriculé: P-G5480 de marque Carterpillar, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-048865-83-1. WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP., partie demanderesse, — VS — OPTION DECOR DE LAVAL INC., partie défenderesse. Le 11/01/84 à 12:00 heures Au 1600 Boul. Le Corbusier, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de OPTION DECOR DE LAVAL INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 table à dessin, 1 calculatrice de marque Canon, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-057304-82-1. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — PHILIPPE RICHARD, partie défenderesse. Le 12/01/84 à 14:00 heures Au 5447 - 1ère avenue, Rosemont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PHILIPPE RICHARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur meuble de marque Sanyo, 1 laveuse-sécheuse de marque Simplicity, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-059355-82-1. ATEX FORMULES D'AFFAIRES INC., partie demanderesse, — VS — JOSEPH HELLINGER, partie défenderesse, — et — BAGCRAFT LTD. tierce-saisie. Le 12/01/84 à 10:30 heures Au 1213 Montée de Liesse, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BAGCRAFT LTD., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque Panasonic, 1 dactylo électrique de marque IBM, ameublements de bureau, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-014835-82-6. MOHAMMED ASLAM, partie demanderesse, — VS — ABBOTT LABORATORIES LIMITED, partie défenderesse. Le 11/01/84 à 10:15 heures Au 4740 rue Plamondon, app. 11, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MOHAMMED ASLAM, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo-cassette de marque Panasonic, 1 tv couleur de marque Sears, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-040437-837. EXCELSIOR PAPETERIE ET AMEUBLEMENT DE BUREAU INC., demanderesse, — VS — M. DIFIORE "CUIR DIFIORE", défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 12 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 1643 rue St-Germain, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 vieille caisse enregistreuse National, 1 ensemble de salon 3 morceaux en tissus beige, effets variés, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE/fb, huissier, 845-1147. Montréal, le 29 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-044234-826. LES ALARMES & COMMUNICATIONS PROGIX LTÉE, demanderesse, — VS — LES AMUSEMENTS 333 INC., défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 12 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 273 rue Henri-Bourassa Ouest, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 roulotte 26 pieds x 8 pieds approx. avec panneaux ouvrants, 17 boîtes de petits Tou-Tou noirs, équipements variés, effets variés, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE/fb, huissier, 845-1147. Montréal, le 29 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-010152-838. MAGNASONIC CANADA INC., demanderesse, — VS — BAVEN TÉLÉPHONIQUE COMMUNICATION, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 11:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 5475 Paré, suite 205, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement et équipement de bureau, 1 ordinateur Microcomputer modèle 111 Radio Shack, dactylo Smith Corona, répondeur téléphonique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-001918-83-3. WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP., partie demanderesse, — VS — BOUTIQUE CONFECTION & IMPORTATION, partie défenderesse. Le 11/01/84 à 11:00 heures Au 705 ouest, Ste-Catherine, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOUT. CONFECTION & IMPORTATION DAME JEZABEL, saisis en cette cause, consistant en: 48 chandails de couleur & grandeur assortis, 39 robes de couleur et grandeur assortis, lingeries, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de décembre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-001891-835. JEAN-GUY DAOUST, SYNDIC, demanderesse, — VS — ADÉLARD HAMEL LTÉE, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 10:30 heures au lieu d'entreposage des effets de la défenderesse au No 2062 rue Ch. Du Tremblay, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 6 roues de marque Ford avec boîte fermé, année non déterminée, no. de série F60HVGG0381 (camion) 32313 KL, numéro de série 1566-79 (boîte du camion). Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 845-1147. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-051615-834. METROPOLITAIN TRUCK CENTER INC., demanderesse, — VS — JACQUES THEOLIS INC., défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 701 rue Harwood, en la cité de Dorion, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Kodiak Chevrolet vert avec boîtes à vidanges AMI & acc., = série 1GBS7D4Y0BV127787, 1 camion Chevrolet GMC Sierra 6500 Vert avec boîte à vidanges, = 4F3052, 1 camion vert, International Load Star 1700 Groues = série D052ECA23399, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No.: 200-02-010902-833. LES PLACEMENTS BEAUSÉJOUR INC., demanderesse, — VS — CHARLES PELLETIER ET LOUISE TROTTIER, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 11 heures au domicile des défendeurs au No 1075 rue Mistral, app. 20, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile AMC Spirit 1981 de couleur rouge, 1 table tournante Sanyo, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE/fb, huissier, 845-1147. Montréal, le 29 décembre 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, GREFFE DE LA PAIX, No.: 700-27-001278-827. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — FRANÇOIS LEFEBVRE, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 9404 rue Brunet, en la cité de St-Benoît, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Ram Charger Dodge 1977 de couleur rouge, maron et blanc, immatriculation F514-138, no. de série: A10AF75124354. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE DEMERS/ad, huissier, 845-1147. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-27-005265-832. MONIQUE DION, agissant pour Le Procureur Général, demanderesse, — VS — FRANCINE GOSSELIN, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 15995 rue Côte St-Pierre en la cité de St-Janvier, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Général Electric, 1 système de son Fisher 180, 1 téléviseur noir et blanc et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE DEMERS/ad, huissier, 845-1147. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-056587-830. LA COMPAGNIE DE FINANCE BENEFICIAL DU CANADA, demanderesse, — VS — MICHEL BARBIER, défenderesse. Le 12 janvier 1984 à 11 heures au domicile du défendeur au No. 271 Pierre Chasseur, à ville de Laval (Ste-Rose), district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Admiral avec meublé, 1 set de salon 2 morceaux - rouge vin, meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE DEMERS, huissier, 845-1147. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-044564-826. LA COMPAGNIE DE FINANCE BENEFICIAL DU CANADA, demanderesse, — VS — MICHEL RUEL - JULIE RUEL & JULIEN RUEL, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 10 heures au domicile des défendeurs au No 73 rue Pardo, = 303, à Pointe-Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur console couleur G.E., meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 845-1147. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-049132-835. TEKNIMAGE INC., demanderesse, — VS — GINETTE DUBUC, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 10 heures au domicile de la défenderesse au No 4293 rue Christophe-Colomb en la ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture automobile Renault modèle 5 - couleur: bleu, numéro de série: 7624745 - imm. dans la Province de Québec pour l'année 1983 - lic. 2071.337. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 845-1147. Montréal, le 31 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-039414-839. LE BOTTIN LOCAL ORANGE INC., demanderesse, — VS — EDWARD FRANKLIN, défenderesse. Le 12 janvier 1984 à 10:30 heures au domicile du défendeur au No 1619 rue Van Horne = 3 en la cité d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 1 mcx, 1 humidificateur Electrohome & acc., 1 radio Stéréo Toshiba ST-335 & acc., effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVICIALE, No.: 500-02-034675-830. LE BOTTIN LOCAL ORANGE INC., demanderesse, — VS — NETTOYEUR JALBERT INC., défenderesse. Le 13 janvier 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 13878 rue Sherbrooke est en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse à linge commerciale & acc., 1 planche à repasser à vapeur & acc., 3 presseuses & acc., équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045104-838. LES PÉTROLES HOTTE & FRÈRES INC., demanderesse, — VS — JACQUES LATREILLE, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 927 rue Noël en la cité de Ste-Dorothée, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Kitchen-Aid & acc., 1 t.v. couleur console Panasonic & acc., 1 mobilier de salon en velours beige, 2 mcx, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-003322-828. BOÎTE À IDÉES COMMUNICATIONS MARKETING INC., demanderesse, — VS — MONT-ROYAL FORD VENTE LTÉE, défenderesse. Le 14 janvier 1984, à 14:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 2275 rue Mont-Royal en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 copieur Xerox 4000 & acc., 1 Jack Hydraulique Vulcan = série 3102 (à l'air), 2 systèmes informatique Paradyne 9487 & acc., équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 849-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-042882-832. LA BOÎTE À IDÉES COMMUNICATION MARKETING INC., demanderesse, — VS — RENÉ BOILARD, défenderesse. Le 16 janvier 1984 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 225 rue Régent en la cité de Greenfield Park, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. coleur Accu Color + Base, 1 système de son Panasonic, 1 bibliothèque 2 mcx blanche, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-012245-820. LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse, — VS — PAUL DUCLOS & LÉONISE NOËL DUCLOS, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur, au No 01071 rue Richmond, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Maverick 1973, verte, = série 3X93F170548 & acc., = license: ACB-721 Qué. 84. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-053548-837. MARTIN FERLAND & RÉJEAN PAQUIN, demanderesse, — VS — GILLES RENARD & ALS., défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 15:00 heures au domicile du défendeur, au No 1364 rue Laurier est en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Philco, 1 système de son Candle, 1 filière Commodore 3 tiroirs, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-020528-822. CURZON PROPERTIES LTÉE, demanderesse, — VS — ESTELLE MALKA INC., défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 14:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 8135 rue Langelier en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Victor 510, 1 lot de soulier en cuir pour dames, 1 lot de vêtements pour dames, effets de boutique de vêtements pour dames (robes, blouse, etc...). Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-003897-803. AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTÉE, demanderesse, — VS — ROGER HERVIEUX, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 7600 rue Lajeunesse, app. 312, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Portland, 1 divan, 1 chaise berçante, 1 dactylo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-28-000603-83. MONIQUE DION, demanderesse, — VS — CONSTRUCTION SOL (Québec) INC., défenderesse. Le 16 janvier 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 2226 boul. Henri-Bourassa en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 2 filières 3 tiroirs, 1 bureau en bois, 1 table à dessin, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-014392-810. CIE D'AMEUBLEMENT LIMA LTÉE, demanderesse, — VS — ROBERT MARCHAND, défenderesse. Le 11 janvier 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur, au No 6390A boul. Robert, en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon de velour, 4 mcx, 1 bibliothèque en vitre, 1 humidificateur, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-017713-817. RAYMOND TROTTIER, demanderesse, — VS — GILLES CHAMPAGNE, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur, au No 1067 rue Mont-Royal en la cité d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon beige 2 mcx, 1 t.v. couleur Panasonic & acc., 1 Mobilette Jawa rouge = série 333344, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-003184-830. LES PRODUITS ALIMENTAIRES GALAXIE INC., demanderesse, — VS — FRANK LAVORATORE, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 11807 rue Nicolas Appert en la cité de Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble Quasar, 1 vaissellier dessus en vitre, 1 congélateur Moffat, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-055202-837. CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS R.H. BEAULIEU (1981) INC., demanderesse, — VS — PATRICE BRIDEAU, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 6340 rue Léger, = 405, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble Admiral, 1 système de son RCA & Acc., 1 divan beige 3 mcx, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-044323-835. COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC, demanderesse, — VS — YVES LAROCQUE, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1477 rue Chemin St-Lazare, en la cité de St-Lazare, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon de couleur rose en velours 2 mcx, 1 automobile de marque Mercury Capri rouge 1980, 2 portes, = série F0F 14A605321F, = license: 848M933 Qué. 84 & acc., 1 sac de golf brun + bâtons Spalding 12 mcx, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-049875-839. EUGÈNE BINETTE CIE LTÉE, demanderesse, — VS — SERVICE D'INSTRUMENTATION THERMOBEC LTÉE, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 8090 rue Jarry est, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur Minolta FAX 1114 & base, 1 dactylo IBM, 1 filière Cole 4 tiroirs, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-049710-820. DANIEL ROBITAILLE, demanderesse, — VS — WILLIE LACROIX & AL., défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 10:30 heures au domicile des défenderesses au No 3660 rue St-Charles en la cité de Lachenaie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderesses, saisis en cette cause, consistant en: 1 bicyclette Peugeot, 1 t.v. couleur console Panasonic, 1 tondeuse électrique Black & Decker, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-036683-832. LA CONCORDE CIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES, demanderesse, — VS — YAN BERGERON, défenderesse. Le 16 janvier 1984, à 13:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 6165 rue Jean-Talon Est en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 20 manteaux de fourrures, 1 moulin à coudre, 1 caisse Kingtron, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-052187-833. SIMPSONS SEARS LTÉE, demanderesse, — VS — LÉO LEFEBVRE, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur, au No 25 rue Hébert, en la cité de Candiac, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 mcx, 1 t.v. couleur Zenith & acc., 1 orgue portative Magnus, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-054371-831. SIMPSONS SEARS LTÉE, demanderesse, — VS — HELEN FILTEAU REED, défenderesse. Le 12 janvier 1984, à 10:30 heures au domicile de la défenderesse au No 121 rue Micheline en la cité de Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon brun, 2 mcx, 1 t.v. portative Sears & support, 1 machine distributrice à eau en cruche, effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No.: 705-02-000878-827. LE COMITÉ PARITAIRE DE L'AUTOMOBILE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES, demanderesse, — VS — DENIS BELISLE, défenderesse. Le 10 janvier 1984, à 13:30 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 221A, rue Labelle en la cité de Ste-Rose, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 filière brune, 3 tiroirs, 1 machine à souder Marquette & acc., 1 compresseur Air Industriel, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: S-2732-82. VILLE DE LASALLE, partie demanderesse, — VS — LA CIE D'ASS. EATON BAIE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984, à 10 heures au 2020, Université, = 540, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LA CIE D'ASS. EATON BAY, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM noire électrique, 1 bureau de bois 2 tiroirs avec annexe, 1 bureau en bois 3 tiroirs avec annexe. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: ST83/4081. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — LANDRY JACQUES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984, à 10 heures au 415, François = 604, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES LANDRY, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 16" de marque RCA et acc., 1 système de son comprenant 1 récepteur am-fm de marque Nikko, 1 lecteur de cassette de marque Technics, 1 table tournante de marque, 2 boîtes de son. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: CV83/0852. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — GARRETT MARCEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 11 heures au 504, Caisse, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARCEL GARRETT, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur console 26" de marque Électrohome et acc., 1 système de son comprenant 1 récepteur amplificateur et égalisateur de marque JVC, 1 table tournante de marque JVC et 2 boîtes de son couleur noire. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: ST83/3612. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — BENTLEY GRAEME, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 10 heures au 1113, Godin, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GRAEME BENTLEY, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 21" de marque Electrolux avec décodeur de poste, 1 mobilier de salon 5 morceaux comprenant 1 divan en forme de L de 5 places avec coussins amovibles, 2 tables à café d'environ 1.5 par 3 pieds de surface vitrées et 1 table à café vitrée. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-000060-824. LA REINE, partie demanderesse, — VS — DEROME MAURICE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1984 à 11:30 au 2214, Cuvillier, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAURICE DEROME, saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque en bois blanc 12 compartiments, 1 système stéréophonique marque Electrophonic avec meubles en bois comprenant table tournante, enceinte acoustique, 8 pistes et acc., 1 fusil calibre 9 mm Smith Wesson, 1 lot d'environ 50 livres assorties, 1 collection de livres tout l'univers (10 tomes). Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-000211-830. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — BOLDUC, JACQUES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 13 heures au 81, Ste-Marie, St-Constant, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES BOLDUC, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Mercury Rideau 1975 de couleur bleu 2 portes avec acc., plaque AJN 709 Qué. 84. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-011892-831. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — CÉRAMIQUE UN INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 13:00 heures au 8703, 8e avenue, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CÉRAMIQUE UN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'environ 185 moules pour pièces de céramique, 1 mélangeur, 1 calibreuse, 2 armoires en bois et métal gris, 1 lot d'environ 90 lampes non peinturées, 1 lot d'environ 7 étagères assorties, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-040173-838. SOUS-MINISTRE DU REVENU, partie demanderesse, — VS — GERALD MOSS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1984 à 10:00 heures au 351 Devon, à Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GERALD MOSS, saisis en cette cause, consistant en: 1 vaissellier de cuisine en bois naturel 4 portes vitres et 4 portes en bois, 1 vaissellier en bois ancien 1 tiroir 2 portes en bois 1 porte vitrée, 1 four micro-ondes Panasonic, 1 téléviseur couleur Magnavox, 1 lave-vaisselle Viking, 1 fauteuil antique en bois blanc et tissus rouge et beige, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-021775-828. SOUS-MINISTRE DU REVENU, partie demanderesse, — VS — RESTAURANT ET RÉCEPTION MILLES FLEURS INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984, à 10:00 heures au 5011 Buchan, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT ET RÉCEPTION MILLES FLEURS INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine pour laver la vaisselle de marque Champion, 1 réfrigérateur 4 portes coulissantes, 1 machine à écrire Brother, 1 congélateur à glace Scotsman, 1 balayeuse électrique Hoover, 1 étagère en bois 3 sections, 1 lot de classeurs, 1 sofa 6 places en velours bleu pale, 2 sofas 3 places et 3 sofas 2 places en velours brun, 16 fauteuils simples brun et beige en velours, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-065299-831. M. EUSÈBE GEMME, demanderesse, — VS — CHRISTELLE BRIERE, défenderesse. Le 13 janvier 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur, au No 5754 rue Hochelaga = 1, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur Admiral, 1 t.v. couleur Quazar, 1 vidéo RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: ST83/0421, ST83/0496. LA VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — MALTAIS OMER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 12:30 heures au 1905, De Villier, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de OMER MALTAIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Panasonic 19" avec sa base, 1 congélateur horizontal de couleur blanc, 1 table à café, 1 ensemble de salon de couleur rouge. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-012812-838. SOUS-MINISTRE DU REVENU, partie demanderesse, — VS — L'ATELIER DU MOTEUR INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984, à 12:00 heures au 5656 Industriel, à Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de L'ATELIER DU MOTEUR INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 paymaster, 1 machine à photocopier Gestetner, 1 machine à écrire Underwood, 1 ensemble pour souder comprenant 1 réservoir à acétylène, 1 réservoir à oxygène, charriot, cadrans et torches, 1 camionnette de marque Ford immatriculée F392-961 Qué. 83, 1 levier hydraulique Fisker, 1 machine pour laver les moteurs, 1 meule électrique avec meuble, 1 planeur de surface de marque Lempco, 1 compresseur de marque G.E., 1 presse Van Norman capacité 40 tonnes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: CR83/0313, CR83/0384, ST83/2729, ST83/4090. LA VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — MAILHOT MAURICE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984, à 10:30 heures au 335, River, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAURICE MAILHOT MAURICE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Zenith et acc., 1 système de son comprenant 1 récepteur am-fm Dynace, 1 amplificateur Allander, 1 table tournante Sansui, 2 fauteuils avec moulure en bois sur les accoudoirs et en tissus brun pâle dont 1 fauteuil a trois places. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: ST83/4653, ST83/4701. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — DOUCET JACQUES JR., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984, à 11:30 heures au 146, François = 301, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES JR. DOUCET, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 21" de marque Zenith et acc., 1 système de son comprenant 1 récepteur amplificateur de marque Sony, 2 boites de son en bois. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: S-4004-82, S-4075-82. VILLE DE LASALLE, partie demanderesse, — VS — VAN EXPRESS REG., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 14 heures au 3333, Cavendish = 90, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COURRIER VAN EXPRESS REG., saisis en cette cause, consistant en: 3 classeurs en métal 4 tiroirs chacun dont 2 de couleur beige et 1 de couleur brun, 1 classeur en métal 3 tiroirs, de couleur vert, 6 bureaux en bois laminés de couleur brun foncé, 1 calculatrice de marque Texas Instrument, 1 classeur en métal 10 tiroirs de couleur vert. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-008357-833. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — DUROCHER CLAUDE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 11 heures au 14386 Demontigny, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE DUROCHER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur noir et blanc AGS 10" et acc., 1 machine à coudre de marque Universel et acc., 1 téléviseur couleur 20" de marque Toshiba et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: S-2179-82. VILLE DE LASALLE, partie demanderesse, — VS — XEROX OF CANADA LTD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1984 à 11 heures au 329, De La Commune Ouest, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de XEROX OF CANADA LTD., saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 3 mcx rouge, 1 table de centre donde métallique dessus en verre, 1 petit bureau bois naturel dessus noir, 1 bureau de réception en forme de L en bois, 1 petite table métallique dessus en verre, 1 chaise pivotante sur roulettes rouge. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: P000683966. VILLE DE WESTMOUNT, partie demanderesse, — VS — COURRIER VAN EXPRESS INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 14 heures au 3333, Cavendish = 90, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COURRIER VAN EXPRESS INC., saisis en cette cause, consistant en: 3 classeurs en métal, 4 tiroirs chacun dont 2 de couleur brun, et 1 beige, 1 classeur en métal 3 tiroirs, de couleur vert, 6 bureaux en bois laminés de couleur brun foncé, 1 calculatrice de marque Texas Instrument, 1 classeur en métal 10 tiroirs de couleur vert. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-033999-824. LA REINE, partie demanderesse, — VS — GAMELIN YVON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984, à 13 heures au 2033, Ave Westmoore = 5, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON GAMELIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 arme à feu de marque Remington, 1 arme à feu de marque Mossberg de calibre 22, 1 arme à feu de marque Husquarna de calibre 22, 1 arme à feu de calibre 303, 1 arme à feu de marque Remington Winchester de calibre 12. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-006292-831. LEASEHOLD CONSTRUCTION, partie demanderesse, — VS — A.C.H. SERVICES LTD., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984, à 10:30 heures au 228, Cargo, Édifice D, Aéroport Mirabel, Mirabel, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de A.C.H. SERVICES LTD., saisis en cette cause, consistant en: 1 farklift white = 50 au propane, 1 lift hyster, 4 bureaux, 3 chaises, 1 electronic scale floor modèle 8 pieds par 8 pieds, 1 coat rack, 5 chaises, 1 dactylo électrique de marque IBM, 1 extension cord 8 pieds de long, 2 bureaux 5 et 6 tiroirs, 5 chaises, 1 chargeur de batterie, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERE LAMARCHE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-030405-825. LA REINE, partie demanderesse, — VS — BEAUPRÉ GILLES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1984, à 14 heures au 1080, Beaver Hall suite 713, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES BEAUPRÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec base métallique, 1 fauteuil noir sur roulettes pivotant, 3 chaises droites en curette noire, 1 petit bahut 2 portes vitrées, 1 petite credance en bois 2 portes. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-024112-825. LA REINE, partie demanderesse, — VS — BERNIER ANDRÉ, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 14:30 au 8681, André Grasset, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BERNIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision de marque Blackstripe couleur 20", 1 chaise stéréophonique de marque Pioneer et acc., avec table tournante Pioneer, 1 causeuse 2 places beige en tissus, 1 divan 4 places beige en tissus, 1 table de cuisine en bois beige, 4 chaises en bois beige. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-025675-820. LA REINE, partie demanderesse, — VS — NAPPI BRUNO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 10:30 heures au 10584, Audoin, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BRUNO NAPPI, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Zenith en couleur 14" avec acc., 1 vidéo cassette de marque Quasar, 1 ensemble de salon comprenant 1 divan 4 places avec 1 fauteuil de couleur brun pâle et brun foncé, 1 système de son de marque Eversonic comprenant 1 amplificateur, 1 table tournante et 2 colonnes de son. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-011892-831. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — CÉRAMIQUE UN INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984, à 13:30 heures au 8805, boul. Le Corbusier, à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CÉRAMIQUE UN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 extincteur chimique Amerex, 1 bureau en bois 7 tiroirs, 2 classeurs à lettres en métal beige, 1 classeur en métal beige 4 tiroirs, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR PROVINCIALE. No.: 755-02-000709-837. LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse, — VS — DANIEL DANEAU (AGENCE DE PUBLICITÉ C.P.G. ENR.), partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984, à 11:00 heures au 14 Dagenais, à Iberville, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL DANEAU (AGENCE DE PUBLICITÉ C.P.G.), saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Econoline GMC 1975 plaque = 2718899 Qué. 82, de couleur gris. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-026515-838. DIAMEX INC., partie demanderesse, — VS — LA BENCI, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 11:00 heures au 5980 Metropolitain est, 2e étage, à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LA BENCI, saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Danby, 1 lot d'environ 140 sacs à main modèles assortis, 1 lot de 11 sacs (porte-documents, valises) en cuir de grosseurs, modèles et couleurs assortis, 1 presse "Fipi" F40 hydraulique, type 81, 1 machine pour faire les bandes et le cuir, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-016015-820. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — MOSES N. DINER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 14 heures au 1010, Ste-Catherine Ouest, Suite 339, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MOSES N. DINER, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en métal dessus bois en 1, 3 tiroirs, 11 classeurs de métal de différentes couleurs assorties 4 tiroirs, 2 chaies droites en métal dessus curette verte, 1 table en métal ancienne sur roulettes, 1 chaise de métal pivotnite sur roulettes, 1 répondeur téléphonique record, 2 enregistreuses pour téléphone de marque Philips système 800, 1 bureau de bois brun avec 5 tiroirs et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-017098-825. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — LAMBERT FRANCINE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 13 heures au 5530, Laurendeau, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCINE LAMBERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur noir et blanc de marque Admiral avec console en bois blanc et acc., avec antenne, 1 mobilier de salon en tissus et couleur gris 2 morceaux de 2 et 3 places, 1 cadre représentant un visage d'enfant. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 27 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE. No.: 200-02-007282-827. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — ALBERT POIRIER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984, à 11:30 heures au 269 Lacombe = 6, à Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALBERT POIRIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20" de marque Hitachi et convertisseur Jerrold, 1 sofa beige et brun, 1 sofa et 1 fauteuil fleuri beige et brun, 1 table de salon et autres biens . Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de MONTRÉAL, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-056159-820. LA SOCIÉTÉ DE JEANS SUPER LTÉE, partie demanderesse, — VS — 110186 CANADA INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 10:00 heures au 1887 Mont-Royal est, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 110186 CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'étagères, 1 lot de vetements et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-011892-831. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — CÉRAMIQUE UN INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 14:00 heures au 8821 Viau, à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CÉRAMIQUE UN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'environ 45 moules assortis pour fabrication de pièces de céramique, 7 bureaux en bois 9 tiroirs, 1 lot d'environ 20 pièces de céramiques assorties, 1 réservoir de plastique d'environ 30 gallons. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-008350-835. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — LAVAL AUDIO INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 10:00 heures au 1600 boul. Le Corbusier, à Chomedey Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAVAL AUDIO INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Akai pré ampli, 1 récepteur AM/FM stereo, 2 haut-parleurs Radius, 4 haut-parleurs Altec, 1 lot de haut-parleurs de marques différentes, 1 lot de tables tournantes de marques différentes, 1 video Akai, 1 tape cassette Kenwood, 1 lot de caméras Fujica, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. No.: 700-02-003266-831. LES PÉTROLES LIMOGES INC., partie demanderesse, — VS — LUC BRIÈRE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1984 à 10:30 heures au 19108 Grand St-Charles, à St-Augustin, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUC BRIÈRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Hotpoint, 1 téléviseur couleur 19" Panasonic, 1 récepteur AM/FM cassettes 8 pistes de marque Symphonic avec 2 enceintes acoustiques, 1 bibliothèque en bois 5 tablettes 2 portes. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LAMARCHE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-056406-833. SIMPSONS SEARS LTÉE, partie demanderesse, — VS — MONIQUE BLETTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1984 à 11:00 heures au 8366 De L'Épée = 4, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONIQUE BLETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision portative Quasar 20", 1 système de son Niko avec 2 boîtes de son, 1 lecteur de cassettes Sharp, 1 mobilier de salon 2 morceaux, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-12-093628-802. RITA TOSCANO, partie demanderesse, — VS — PIERRE CHARBONNEAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1984 à 14:00 heures au 7002 Rondeau, à Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE CHARBONNEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 divan en tissu 3 places, 1 table de salon en bois brune avec 3 tiroirs, 1 télévision de marque Viking, 1 petit meuble de salon en bois brun avec porte ouvrante, 1 video Toshiba pour téléviseur, 1 chaise berçante en tissu brun avec tabouret. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 28 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-010997-836. LES PRÉVOYANTS DU CANADA, partie demanderesse, — VS — LUIS PACHECO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1984 à 11:30 heures au 6681 Des Angevins, à Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUIS PACHECO, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son de marque Sansui comprenant 1 amplificateur et 2 colonnes de son, 1 meuble avec 2 portes et 1 couvert ouvrant en bois naturel, 1 ensemble de salon modulaire en 3 sections de couleur brune, 1 bibliothèque en chrome 3 tablettes en verre, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 décembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-028282-829. AU-BER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC., partie demanderesse, — VS — LES ENTREPRISES GLOBAL LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1984 à 10:00 heures au 39 De La Seigneurie, à St-André est, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES ENTREPRISES GLOBAL LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire électrique Royal, 1 classeur horizontal 3 tiroirs Econex, 1 classeur à tiroirs de couleur verte, 1 bureau 5 tiroirs, 1 camion de marque GMC modèle 950 de couleur rouge et blanc plaque = F370-973 Qué. 84 avec boîte de couleur blanche, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 29 décembre 1983.

AVIS DE REQUÊTE EN CHANGEMENT DE NOM

CHARLES EDWARD SMITH

Avis est donné par les présentes que CHARLES EDWARD SMITH, retraité, époux de Janet Eva Conrod, résidant et domicilié au 8467 rue Forbin Janson à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir l'émission d'un certificat lui permettant de changer son nom en celui de CHARLES EDWARD POPE.

MONTRÉAL, le 15 décembre 1983

Mes CHARBONNEAU, CROCHETIÈRE & PETRIN
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-130464-831

DAME MAVOUREEN WHYTE, Requérante

—vs—

WINSTON WYNTER, Intimé

ORDRE DE COMPARAÎTRE

L'Intimé WINSTON WYNTER, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 14 décembre 1983.
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

LAROCHE BOYANER & SEPINWALL
7755 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
Tél.: (514) 731-3234
12-11702 GL/mpl

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie WILNOR LTD. demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières la permission de se dissoudre.
MONTRÉAL, le 28 décembre 1983.

Les procureurs de la compagnie
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER

PRENEZ AVIS que Robert Côté s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à André Thibault faisant affaires sous le nom de Livraison M.A.G. Enr. les droits et privilèges rattachés aux certificats de permis numéros M-306128-001 et 002.
Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q.
1ière publication: 30 décembre 1983
2ième publication: 31 décembre 1983

AVIS

Avis est donné que Transport St-Léonard Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vertu de l'Article 28 pour obtenir le permis de transport saisonnier, catégorie économique, suivant:
Transport saisonnier, catégorie économique:
Transport de personnes de Brossard à divers centres de ski des Laurentides et des Cantons de l'Est durant les mois de janvier et février 1984 pour des activités de groupes sportives et récréatives, em vertu d'un contrat avec la ville de Brossard.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.
Première publication: le 30 décembre 1983
Deuxième parution: le 31 décembre 1983.

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante

PRENEZ AVIS que M. Alfred Lagacé, 106 rue Beaubien Est, Rivière du Loup, G5R 1H8, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin de transférer son permis de camionnage en vrac Q-503982-001 qu'il détient pour la région 03, en faveur de M. Gaston Bélanger, 199 chemin Lebel, Rivière du Loup, G5R 3Y4. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les 5 jours suivant la date de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la commission des transports du Québec, 585 Boul. Charest Est, Québec.
Première parution: 30 décembre 1983
Deuxième parution: 31 décembre 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-120600-830

LUCIENNE COLLIN, requérante

—vs—

MARCEL RICARD, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MARCEL RICARD, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention au bureau de la direction générale des greffes, soit au 1 est rue Notre-Dame, Ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par l'intimé MARCEL RICARD de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 21 décembre 1983.

(S) MARCELLE AUBRY
PROTONOTAIRE-ADJOINT

ME VICTOR CAYER
11903 Ste-Gertrude
suite 200
Montréal-Nord, Québec

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES FAILLITES)

NO: 500-11-004576-837

MULTI-GROW DEVELOPMENTS LIMITED, Débitrice

—vs—

BANQUE DE MONTRÉAL, Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

A: MULTI-GROW DEVELOPMENTS LTD.
Avis est par les présentes donné qu'une pétition en faillite a été produite contre vous devant cette cour par la Banque de Montréal, Requérante, de Montréal, et que le tribunal a ordonné que la publication dans Le Devoir doit être réputée une signification de la pétition et de l'affidavit soucrit en vertu du paragraphe 25(3) de la Loi sur la faillite, accompagnée de l'avis du jour et du lieu de l'audition à ce tribunal, et avis est aussi donné que ladite pétition sera entendue par ce tribunal le 17e jour de janvier 1984 à 9 h 30 de l'avant-midi, que vous êtes requis de comparaître ce jour-lé, et qu'à défaut de votre comparution le tribunal peut rendre une ordonnance de séquestre contre vous en votre absence, sur telle preuve des allégations de la pétition que le tribunal jugera suffisante.
Vous pouvez examiner la pétition en faisant la demande à mon bureau.
DATÉ de Montréal, ce 16ème jour de décembre 1983.

(S) PIERRE LAFRENIÈRE
Régistraire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie ARRIMAGE TURBIS INC. — TURBIS STEVEDORING INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Laval, 27 décembre 1983

Réjean Gagnon,
Secrétaire de la compagnie

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-005923-832

CRÉATION MISS STYLE INC. demanderesse

—vs—

GRÉGOIRE MOURALIAN défendeur

—et—

MAISON COCO GREGOIRE INC. tierce-saisie

Le 6 février 1984 à 10.00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur au n0. 7830 rue Henri Béland, à Ville Saint-Laurent, district de Montréal, sera vendu par autorité de justice les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: (1) action ordinaire de la compagnie MAISON COCO GREGOIRE INC., complètement libérée.
CONDITION: ARGENT COMPTANT
Montréal le 31 décembre 1983.
Georges Kohlhuber, huissier
288-6317

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-015270-836

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, Partie demanderesse

—vs—

SOLANGE BOUDREAULT
PIERRE LAPORTE, Parties défenderesses

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SOLANGE BOUDREAULT & PIERRE LAPORTE, défendeurs
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Des copies de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'art. 119a CPC ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 28 décembre 1983.

DOMINIQUE DI BERNARDO
PROTONOTAIRE ADJOINT

MES THIBAULT, ROBERGE & ASS.
a/s Me Philippe M. Gariepy
505, Dorchester ouest = 1100
Montréal, P.Q.
Tél.: 866-3551

CANADA
DISTRICT DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUÉBEC

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
ART. 139 C.p.c.

A: SIMARD Claude
Considérant la demande formulée par requête en date du 9 décembre 1983, la Cour ordonne à l'intimé(e) de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant la demande de placement pour adoption de METHOT Martin Robert né le 16 septembre 1977 et pour y donner ou refuser son consentement.
A défaut par l'intimé(e) de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjarlais,
Greffier-adjoint

BERNIER, COUSINEAU & ARCHAMBAULT
Procureurs du délégué du directeur
de la Protection de la jeunesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 505-43-000121-838

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
ART. 139 C.p.c.

A: Simard Claude
Considérant la demande formulée par requête en date du 9 décembre 1983, la Cour ordonne à l'intimé(e) de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé sous réserve des restrictionslégales de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant la demande de placement pour adoption de l'enfant Joseph Jules Michel Méthot né le 5 avril 1979 et pour y donner ou refuser son consentement.
A défaut par l'intimé(e) de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjarlais,
Greffier-adjoint

BERNIER, COUSINEAU & ARCHAMBAULT
Procureurs du délégué du directeur
de la Protection de la jeunesse

AVIS

Prenez avis que le seul actionnaire de MABAL INC., à une assemblée générale spéciale dûment tenue le 11 novembre 1983 a adopté une résolution spéciale afin de liquider et dissoudre volontairement la société en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, et un certificat d'intention de dissolution a été émis en vertu de cette Loi le 30 novembre 1983.
Veuillez de plus prendre avis que preuve de toutes réclamations contre cette société devra être déposée auprès de la société dans les DEUX (2) mois de la publication de cet avis, après quoi les biens de la société seront remis à son seul actionnaire.
DATÉ À Montréal, ce 20ième jour de décembre 1983
MABAL INC.
1, Place Ville-Marie
Suite 2707
Montréal (Québec)
H3B 4G4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 505-43-000119-832

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
ART. 139 C.p.c.

A: LÉVESQUE Nathalie
Considérant la demande formulée par requête en date du 8 décembre 1983, la Cour ordonne à l'intimé(e) de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant la demande de placement pour adoption de LEVESQUE Alain Sébastien Paul Richard Jen-Pierre né le 25 juin 1982 et pour y donner ou refuser son consentement.
A défaut par l'intimé(e) de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjarlais,
Greffier-adjoint

BERNIER, COUSINEAU & ARCHAMBAULT
Procureurs de la déléguée du directeur
de la Protection de la jeunesse

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES FAILLITES)

NO: 500-11-004588-832

MULTIPLUS LIMITED, Débitrice

—vs—

BANQUE DE MONTRÉAL, Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

A: MULTIPLUS LTD.
Avis est par les présentes donné qu'une pétition de faillite a été produite contre vous devant cette cour pour la Banque de Montréal, Requérante, de Montréal, et que le tribunal a ordonné que la publication dans Le Devoir doit être réputée une signification de la pétition et de l'affidavit souscrit en vertu du paragraphe 25(3) de la Loi sur la faillite, accompagnée de l'avis du jour et du lieu de l'audition à vous-même, et avis est aussi donné que ladite pétition sera entendue par ce tribunal le 17e jour de janvier 1984 à 9 h 30 de l'avant-midi, que vous êtes requis de comparaître ce jour-là, et qu'à défaut de votre comparution le tribunal peut rendre une ordonnance de séquestre contre vous en votre absence, sur telle preuve des allégations de la pétition que le tribunal jugera suffisante.
Vous pouvez examiner la pétition en faisant la demande à mon bureau.
DATÉ de Montréal, ce 16ème jour de décembre 1983.

(s) PIERRE LAFRENIÈRE
Registraire

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).

A.C.

Décès

Mgr LIMOGES, Raymond — est décédé le vendredi 30 décembre 1983 au Centre de Santé Elizabeth Bruyère à Ottawa. Fils de Henri Limoges et de Eugénie Baribault, il est né à New-Haven Connecticut, le 3 janvier 1898. Il a été ordonné prêtre le 27 mai 1923, par son oncle Mgr J. Eugène Limoges, alors évêque de Mont-Laurier en l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Grenville, où était alors curé son oncle, l'abbé Honoré Limoges.

Il laisse dans le deuil ses quatre soeurs Mme Léona Ravary, de Montréal, Mme Irma Langevin, de Fort-Lauderdale Floride, Mme Hélène Desmarais, de Montréal, et Mme Céline Rivest, de Montréal, de même que de nombreux neveux et nièces. Il sera exposé au salon funéraire Racine, Robert et Gauthier, 260 rue Besserer, à partir du samedi 31 décembre à 19h00; le dimanche premier janvier de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 22h00; le lundi à partir de 11h00, jusqu'au moment de la messe funéraire en la Basilique-Cathédrale à 2h00 PM. L'inhumation aura lieu au lot des prêtres au cimetière Notre-Dame d'Ottawa. Des offrandes de messe seraient appréciées.

Mgr Limoges a été vicaire à Saint-Joseph de Hull et à Saint-Grégoire de Buckingham; en 1928 il revient de Rome après de études où il obtient un doctorat en philosophie et un autre en théologie, successivement professeur au Grand Séminaire diocésain de 1928 à 1937 et ensuite au Séminaire Universitaire Saint-Paul de 1937 à 1943. Il fut aumônier chez les Soeurs Servantes de Jésus-Marie au Monastère du Précieux-Sang. Le 22 mai 1945 il était nommé chanoine du chapitre d'Ottawa; en 1947 il devenait curé de Saint-Joseph d'Orléans; en 1954 visiteur canonique des communautés religieuses et aumônier à l'hôpital Montfort. De 1958 à 1970, il est vicaire général du diocèse d'Ottawa; de 1956 à 1963 il est secrétaire général de la Conférence des Évêques du Canada. De 1970 à 1976, il est aumônier chez les Soeurs Visitandines d'Ottawa. Retiré de tout ministère actif depuis deux ans, il continue un travail d'accompagnement spirituel très apprécié par beaucoup de personnes.

NAISSANCE

M. et Mme André G. Marcil sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Paul-André le 29 décembre 1983.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).

J.L.

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 755-05-000335 -826

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 170, rue Richelieu, dans la ville de St-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, demanderesse, contre DENIS BOIVIN, résidant et domicilié au 1680, rue Trépanier, dans la ville de Brossard, district de Longueuil, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Brossard, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante quinze (75-89) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Laprairie de la Magdeleine.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 1680, rue Trépanier.

Avec et sujet à une servitude en faveur de Gaz Naturel du Québec enregistrée sous le numéro 81940 et une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et Bell Canada enregistrée sous les numéros 76690, 84371, 82977. »

La mise à prix est fixée à 11 984,85 $ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, St-Ignace, Laprairie, Québec, le DEUXIÈME (2e) jour de FÉVRIER 1984, à QUINZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO 500-05-004379-838

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL corporation légalement constituée ayant sa princiaple place d'affaires au 276 ouest, St-Jacques à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 116416 CANADA INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 7730, boul., Perras, Montréal, district de Montréal, & AUTRES, défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis-en-cause.

Un emplacement situé sur le boulevard Gouin en la Ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro treize de la subdivision officiele du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-13), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 9575 et 9577 est, boulevard Gouin à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 33 466,50 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de Justice, à Montréal, 10 est, rue St-Antoine, local 7.81, TROISIÈME (3e) jour de FÉVRIER 1984, à DIX heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO 500-05-004380-836

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 276 ouest, St-Jacques à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 116416 CANADA INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 7730, boul., Perras, Montréal & AUTRE, défenderesse & LE RÉGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

"Un emplacement situé sur le boulevard Gouin Est, à Montréal, et composé comme suit:

1. Le lot numéro douze de la subdivision du lot originaire numéro quatre vingt-douze (92-12), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

2. Le lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-13) , aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 9585 et 9587 est, boulevard Gouin à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 60 939 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, argent ou ar chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au Palais de Justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TROISIÈME (3e) jour de FÉVRIER 1984, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-004375-836
NO: 500-05 004377-832

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 276 ouest, St-Jacques, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 116416 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 7730, boul. Perras, à Montréal, district de Montréal, défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis-en-cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin et, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-10), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Avec la bâtisse dessus érigée potant les numéros 9553 et 9555 est, boulevard Gouin, à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin en la ville de Montréal, composé comme suit:

1) Le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-11) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-12), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.
Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 9565 et 9567 est boulevard Gouin à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Le tout sans exception ni réserve. »
La mise à prix est fixée à 74 675,25 $ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TROISIÈME (3e) jour de FÉVRIER 1984, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

NO: 500-02-005196-824

VILLE DE CARIGNAN, corps politique légalement constitué ayant son principal établissement dans les limites de son territoire, en son hôtel de ville, au numéro 670 de la rue St-Pierre, à Chambly, district de Montréal, demanderesse contre DAME EUGEN NAGY, domiciliée et résidant au numéro 4646, boulevard Décarie, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et le registrateur de Chambly, mis-en-cause.

« Certains lots situés dans la municipalité de Carignan, comté de Chambly; connus et désignés comme étant les subdivisions numéros 74 et 47 du lot original numéro quatre-vingt-huit (88-74, 88-47) du cadastre de la paroisse de St-Hubert, division d'enregistrmeent de Chambly, chaque lot mesurant cinquante pieds (50') en front par cent pieds (100') de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins. »

La mise à prix est fixée à 661,39 $ soit 25 % de l'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Chares Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec, le SIXIÈME (6e) jour de FÉVRIER 1984, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-011445-838

BRONSTEIN FRÈRES (QUÉBEC) LTÉE, demanderesse, contre LES RESTAURANTS CHARBY DU CANADA LTÉE et DANIEL CHARBONNEAU, défendeurs conjoints et solidaires, et le RÉGISTRATEUR de Laval, mis-en-cause.

"Un emplacement ayant front sur le boulevard Lesage en la ville de Laval, quartier Duvernay, composé comme suit:

a) de la subdivision numéro trois cent neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-309) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent de Paul;

b) de la subdivision numéro cent vingt-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (98-123) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 1154 dudit boulevard Lesage.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y attachant et notamment sujet à la servitude créée en faveur de Bell Canada et de Hydro-Québec enregistrée au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 350881."

La mise à prix est fixée à 42 220 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du distict de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le SEPTIÈME (7e) jour de FÉVRIER 1984, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

NO: 500-02-009407-839

SALBERT CIE LTÉE, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, au 5763, boulevard St-Laurent, demanderesse contre ERNIE KERTESZ, homme d'affaires, de Beverly Hills, Californie, États-Unis d'Amérique, et y résidant au 321, Promenade McCarty Sud, défendeur, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis-en-cause.

"Un certain emplacement ayant front sur la rue Kent, en la ville de Montréal, mesurant trente-six pieds le long de l'avenue Kent, et en arrière, par cent vingt-sept et quarante-huit centièmes de pied, du côté nord-est, et cent vingt-sept sept centièmes de pied, du côté nord-est, et étant composé des lots suivants:

A. La portion sud-ouest du lot numéro cinquante-quatre de la subdivision du lot "E" de la subdivision du lot originaire cent dix-huit, (118-E-S.O. P. 54) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, mesurant sept pieds et demi en front et en arrière, par cent vingt-sept et quarante huit centièmes de pied du côté nord-est et cent vingt-sept et quarante centièmes de pied du côté sud-ouest, et borné comme suit: au nord-ouest, par l'avenue Kent, d'un côté au nord-ouest, par partie dudit lot 118-E-54, en arrière, au sud-est par le lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro cent quatorze de la subdivision du lot originaire numéro cent dix-huit (118-114-4) auxdits plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges et au sud-ouest par une partie du lot numéro cinquante-cinq de la subdivision du lot "E" de la subdivision du lot originaire numéro cent dix-huit auxdits plan et livre de renvoi officiel du village incorporé de la Côte-des-Neiges ci-après décrit dans le paragraphe B; et

B. La portion nord-ouest du lot numéro soixante-cinq de la subdivision du lot "E" de la subdivision du lot originaire numéro cent dix-huit (118-E.N.E. P.55) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges mesurant vingt-cinq pieds et demi en front le long de l'avenue Kent, et à l'arrière par cent vingt-sept et quarante centièmes de pied du côté nord-est et cent vingt-sept et sept centièmes de pied du côté sud-ouest et borné comme suit: au nord-ouest par l'avenue Kent, et à l'arrière par cent vingt sept et quarante centièmes de pied du côté nord-est et cent vingt-sept et sept centièmes de pied du côté sud-ouest et borné comme suit: en front au nord-ouest par l'avenue Kent, d'un côté au nord-ouest par partie du lot numéro 118-E-54 ci-haut décrit dans le paragraphe A, à l'arrière au sud-ouest par les lots numéros un, deux et trois de la subdivision du lot numéro cent quinze de la subdivision du lot originaire numéro cent dix-huit (118-115-1, 2 et 3) auxdits plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, et au sud-ouest par la partie restante dudit lot numéro (118-55). Avec le duplex semi détaché y érigé portant le numéro civique 3876 et 3878 avenue Kent dont le mur nord-est est mitoyen avec et sujet à une servitude réciproque de droit de vue, avec toutes les portes, fenêtres, escaliers et balcons en avant et en arrière de ladite bâtisse et celle avoisinante au nord-est, quoique à une distance moindre que requise par la loi de la ligne de division de la propriété ci-haut décrite et celle l'avoisinant au nord-est, une servitude réciproque de vue ayant été créée sur l'immeuble au nord-ouest et sur l'immeuble ci-haut décrit ladite servitude réciproque du droit de vue ayant été établie par destination de propriétaire.

Et avec et sujet à une servitude réciproque de droit de passage, à pied et en voiture sur une certaine bande de terrain vacant et à demeurer vacant mesurant vingt pieds de largeur en front sur l'avenue Kent par quatre-vingts pieds de profondeur et étant composé des deux bandes de terrain suivantes:

A. Partie de la portion nord-est de la portion centrale du lot numéro 118-E-55 ayant front sur l'avenue Kent formant partie de la portion nord-ouest de la portion extrême sud-ouest de l'emplacement ci-haut décrit dans ce paragraphe et mesurant dix pieds de largeur le long de l'avenue Kent et à l'arrière par quatre-vingts pieds de profondeur et étant borné comme suit: en front, au nord-ouest par ladite avenue Kent et d'un côté au nord-est et à l'arrière par le résidu dudit lot numéro 118-E-55 et 118-E-56 immédiatement ci-après décrit dans le paragraphe B.

B. Une partie de la portion nord-ouest de la portion extrême sud-ouest dudit lot numéro 118-E-55 et partie du lot de la portion nord-ouest de la portion estrême nord-est dudit lot numéro 118-E-56 ayant front sur l'avenue Kent, lesdites deux portions décrites dans le paragraphe B mesurant ensemble dix pieds de largeur le long de l'avenue Kent et à l'arrière par quatre-vingts pieds de profondeur et borné comme suit: en front, au nord-ouest par ladite avenue Kent en arrière au sud-est, par le résidu dudit lot numéro 118-E-55 et 118-E-56 d'un côté au sud ouest par le résidu dudit lot numéro 118-E-56, et de l'autre côté au nord-est par la portion dudit lot numéro 118-E-55 l'avoisinant et immédiatement décrit ci-haut dans le paragraphe A.

Les servitudes ci-haut décrites ayant été établies dans un acte de prêt du Crédit Foncier Franco-Canadien à Henry Nathanson, passé devant I.R. Hart, notaire, le quatorzième jour de septembre mil neuf cent quarante-quatre et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 591464.

Toutes les mesures sont mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que ledit immeuble subsiste avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve d'aucune sorte."

La mise à prix est fixée à 26 529 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en arent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de Justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le PREMIER (1er) jour de FÉVRIER 1984, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint
Paul ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 décembre 1983

Théâtre

Suite de la page 11

Toute saison a ses échecs, bien sûr. Cet automne, il y en a eu un, majeur, qui a ébranlé une pièce de Saia et Louise Roy qui ne méritait pas cet affront. La Nouvelle Compagnie Théâtrale (NCT) a dramatiquement raté son début de saison avec *Une Amie d'enfance*, où l'on ne retrouvait plus rien de la force de cette comédie réaliste sur l'aliénation banlieusarde. Lorraine Pintal a mal choisi sa distribution (sauf pour Angèle Coutu, qui tirait son épingle du jeu) et signé une mise en scène qui ne méritait pas de signature.

À Québec, Marc Doré, dont la pièce *Autour de Blanche Pelletier* était la seule création québécoise présentée dans un des théâtres institutionnalisés (Le Trident), n'a pas réussi à intéresser avec une écriture où la finesse, la délicatesse, ne s'accrochaient cependant pas à un matériel consistant. Le public a carrément boudé la pièce, et il avait raison.

Un *Barbier de Séville* western signé par Gérard Poirier a permis à Yves Massicotte, Benoit Marleau et Diane Lavallée de déployer leurs talents, mais l'entreprise était vouée à l'échec, la transposition n'étant que superficielle et sans imagination. Un spectacle Kafka signé Hausvater a sombré dans la catastrophe au Quat'sous; les comédiens Marie Tifo et Jacques Godin se sont gourés en allant au Café de la Place jouer le texte le plus inintéressant qui soit, *Avec ou sans arbres*; les Productions Germaine Larose ont fait long feu avec leur adaptation sans nerfs de *L'Instruction* de Peter Weiss à Fred-Barry . . . etc. . . mais cela est le lot d'un mode de travail où souvent l'on choisit trop vite un texte, l'on travaille sans recul, l'on demeure à la surface des entreprises.

Retenons ce qui séduit souvent le plus, les grandes interprétations. J'en compte 10 en trois mois, ce qui est beaucoup et confirme l'exceptionnelle qualité des comédiens québécois. D'abord, Marc Béland dans le rôle de Laios de la pièce *Chrysippe*. Il était prodigieux d'étrangeté dans l'ordinaire. Ensuite, Guy Nadon qui, dans les *Sardines*, prouve qu'il peut affronter toutes les situations d'acteur. Chez Duceppe, Linda Sorgini, dans *Soeur Agnès*, a encore ébloui. Elle n'a pas fini de faire parler d'elle.

Hubert Gagnon, en Mozart turbulent et quasi insupportable, a donné à l'*Amadeus* du TNM ses meilleurs moments. Marc Gélinas dans *Bienvenue aux Dames* a été d'une telle vérité et d'une telle subtilité que son personnage demeure ancré dans le souvenir. Anne Caron a connu sa meilleure performance dans *Chrysippe*, soutenue par une fougue à couper au couteau. Sophie Clément était tout simplement dynamogénique dans le rôle de Dorine au TNM, et Raymond Bouchard dans *Amadeus* campait un Joseph II aussi percutant que le rôle était court.

Dictionnaire

Suite de la page 11

avec un de ses produits littéraires, *Le Matou* d'Yves Beauchemin.

En quoi ce dictionnaire sera-t-il différent et original? Tout d'abord, il est conçu selon des thèmes et des sous-thèmes puisés dans la vie scientifique, technique et courante, adaptée à nos préoccupations et activités, surtout pour permettre une recherche visuelle des mots.

Selon les concepteurs du projet, un dictionnaire ordinaire est parfaitement inutile lorsque nous ne savons même pas le mot que nous cherchons. On peut bien avoir une image en tête, une notion d'un objet ou d'un ensemble d'objets, encore faut-il en connaître le nom. La consultation d'un ouvrage de référence qui fonctionne à l'envers, soit de l'illustration au générique, avec un système de renvois, est en mesure de nous aider à repérer immédiatement le mot désiré.

La structure du dictionnaire est donc basée sur les illustrations au moyen desquelles chacun pourra trouver, selon ses besoins, les noms des objets ou phénomènes qui font partie de la vie quotidienne ou de secteurs spécialisés. Avec son contenu visuel et lexical allant du simple trombone aux complexités intérieures et extérieures des satellites de communication, en passant par le matériel de bricolage, les moyens de transport, les systèmes énergétiques et plusieurs autres thèmes et sous-thèmes déjà identifiés dans la maquette, le dictionnaire ajoutera certainement une dimension intéressante aux méthodes d'apprentissage, de recherche et d'information existant actuellement.

Le coût de ce projet a été évalué à $1.4 million et l'on espère recevoir des subventions des gouvernements fédéral et provincial pour le mener à bien et diminuer les frais considérables de production. Déjà on se montre intéressé par ce projet dans ces milieux où l'on estime sans doute qu'un dictionnaire bilingue de ce genre — qui de surcroît met en valeur le travail linguistique déjà accompli par divers organismes gouvernementaux comme l'Office de la langue française, le Bureau des traductions du Secrétariat d'État ou les Services linguistiques du Canadien National, peut avoir un impact considérable pour l'apprentissage de nos langues officielles.

« Ce dictionnaire a été conçu pour l'honnête homme industriel, version moderne de l'homme honnête tout court qui veut approfondir son savoir et identifier avec précision les termes de sa vie quotidienne et de spécialisation. Chaque thème, chaque sous-thème aura son nombre de mots les plus courants, les plus normalisés. Nous utiliserons le vocabulaire nord-américain tout en soulignant les différences. » Exemple: perçeuse à main et chignole, clé mixte et clé combinée, etc., ces expressions étant acceptées et normalisées.

Pour Jacques Fortin, il s'agit là d'un énorme défi pour Québec-Amérique. « Nous n'avons pas la réputation d'être des éditeurs-exportateurs. Il fallait trouver le produit qui puisse atteindre le commerce international. Nous ne pouvons plus nous contenter de produire des oeuvres exclusivement littéraires, il nous faut innover et nous lancer dans des domaines où nous excellons. Je crois que l'idée de ce dictionnaire s'inscrit dans cette perspective. »

Le succès fulgurant et inespéré du *Matou* dans le monde entier — traduit en 10 langues, vendu jusqu'ici à 700,000 exemplaires — a permis à M. Fortin d'acquérir une précieuse expérience de l'approche qu'il faut avoir avec les maisons d'édition étrangères, et ses contatcs ont assuré sa crédiblité. « Nous allons céder une forme de franchise, des contrats de distribution aux maisons qui nous en ferons la demande. Déjà nous avons eu des offres de la part de multinationales de l'édition, de maisons d'envergure internationale en Australie, en Angleterre, en Afrique du Sud. Le Canada anglais est aussi très intéressé à ce futur dictionnaire, une dizaine de maisons d'édition de Toronto se disent prêtes à participer à notre projet. »

Québec-Amérique ne vendra pas les droits de son dictionnaire aux éditeurs étrangers, contrairement à la pratique courante. L'éditeur montréalais vendra plutôt des stocks de dictionnaires, entièrement fabriqués au Québec, et portant le nom des maisons d'édition qui les auront commandés. Cette formule appelée *packaging* ou *édition groupée*, et qui a cours depuis une dizaine d'années en Italie et en Grande-Bretagne, n'avait jamais été mise en oeuvre au Canada.

« Nous espérons pouvoir offrir ce dictionnaire de 1,000 pages à un prix vraiment abordable, environ $ 30, précise Jacques Fortin. Il s'agit d'un investissement très rentable, mais il ne faut pas se tromper. Dans cette perspective, nous visons évidemment l'excellence et nous travaillons à ce projet depuis trois ans. »

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mardi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à l'attention de Christiane Langelier.

ASTRE I: (327-5001) — **"Les dents de la mer(Jaws 3-D)"** sam. dim., 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
ASTRE II: — **"La classe de 1984"**, sam. dim., 2 h 55, 6 h 20, 9 h 45. — **"Belle, blond et bronzé"**, sam.,dim. 1 h 20, 4 h 40, 8 h 10.
ASTRE III: — **"Staying alive"**, sam-dim. 2 h 45, 6 h 00, 9 h 20, **"Enfin, y a t-il un pilote dans l'avion"** sam. dim., 1 h 15, 4 h 30, 7 h 45.
ASTRE IV: — **"Bonheur d'occasion"** sam. dim., 2 h 10, 6 h 00, 10 h 00, **"T'es folle ou quoi!"** sam., dim. 12 h 30, 4 h 20, 8 h 10.
BERRI I: (288-2115) — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.
BERRI II: — **"Carmen"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI III: **"Jamais plus jamais"** 1 h 50, 4 h 20, 6 h 45, 9 h 30.
BERRI IV: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 00.
BERRI V: — **"Fanny et Alexandre"** 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"The rescuers"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 et **"Mickey's christmas carol"** sam. dim., 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
BONAVENTURE II: — **"D. C. cab"** sam. dim., 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Quand faut y aller, faut y aller"** sam. dim., 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
BROSSARD II: (465-3851) — **"M. maman le roi du foyer"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.
BROSSARD III: **"Jamais plus jamais"** sam. dim., 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, dim., 9 h 30.
CARTIER-LAVAL: — (663-5124) — **"Jamais plus jamais"** sam. dim., 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 30.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"M. maman, le roi du foyer"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 25.
CHAMPLAIN II: — **"Quand faut y aller, faut y aller"** sam. dim., 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
CINÉMA CHÂTEAUGUAY: (698-0141) — Salle 1: **"Gendarme, Gendarmettes"** sam. dim. relâche, **"Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ"** sam. dim. relâche. Salle 2: **"Never say never again"** sam. relâche, dim. relâche.
CINÉMA DE PARIS I: — **"Christine"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉMA PLAZA: (272-1080) — **"Pinocchio"** sam. dim., 12 h 15, 2 h 15, 4 h 30, 7 h 00.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — SAMEDI: Relâche. DIMANCHE: Relâche.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"The big chill"** sam. dim., 12 h 05, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00, sam. der. spec., 10 h 00.
CINÉPLEX II: — **"The smurfs and the magic flute"** sam. dim., 12 h 15, 1 h 45, 3 h 15, 4 h 45, 6 h 15, sam. der. spec. 6 h 15.
CINÉPLEX III: — **"Dead zone"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20, der. spec. sam 9 h 20.
CINÉPLEX IV: — **"D. C. cab"** sam. dim., 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45, sam. der. spec. 9 h 45.
CINÉPLEX V: — **"D. C. cab"** sam. dim., 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45, sam. der. spec. 9 h 45.
CINÉPLEX VI: — **"D. C. cab"** sam. dim., 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45, sam. der. spec. 9 h 45.
CINÉPLEX VII: — **"Heat and dust"** sam, dim., 12 h 20, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 40, sam. der. spec. 9 h 40.
CINÉPLEX VIII: — **"Educating Rita"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30. sam. der. spec. 9 h 30.
CINÉPLEX IX: — **"A Christmas story"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 35, sam. der. spec. 9 h 35.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Les aventures de Bernard et Bianca"** sam. dim., 1 h 15, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 55, **"Le noel de Mickey"** sam. dim., 12 h 50, 3 h 00, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Au nom de tous les miens"** sam., dim., 12 h 55, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10.
CLAREMONT: (486-7395) — **"Sudden impact"** sam. dim. 12 h 40, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS I: — **"Le petit prince"** et un court métrage, sam. dim, 12 h 15, 14 h 00, 15 h 45, 17 h 30, 19 h 15, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Les dents de la mer en 3-D"** sam. dim: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Fantaisie des sens"** sam. dim: 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05, — **"Ardente et fidèle Amélia"** sam. dim: 13 h 10, 15 h 25, 17 h 40, 19 h 55, 22 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Y a t-il enfin un pilote dans l'avion"**, 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25 **"Staying alive"** sam. dim. 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — Samedi: Relâche. Dimanche: Relâche.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"The big chill"** sam. dim., 12 h 15, 2 h 25, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II: — **"Christine"** sam. dim., 12 h 45, 3 h 00, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Les aventures de Bernard et Bianca"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15 9 h 20. **"Le noel de Mickey"** sam. dim., 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Les aventures de Bernard et Bianca"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20, **"Le noel de Mickey"** sam. dim., 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
DAUPHIN II: **"Coup de foudre"** sam. dim., 1 h 00, 5 h 15, 9 h 30, **"Mortelle randonnée"** sam. dim., 3 h 00, 7 h 20.
DORVAL I: (631-8587) — **"Uncommon valor"** sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL II: **"Two of a kind"** sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL III: **"Sudden impact"** sam. dim. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Scarface"** sam. dim. 1 h 30, 5 h 00, 8 h 30.
DÉCARIE II: — **"Silkwood"** sam. dim. 1 h 45, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 15.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Prénom Carmen"** sam. dim. 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 30.
ÉLYSÉE II: — **"A la poursuite de l'étoile"** sam. dim. 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h 00.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Yentl"** sam. dim. 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05.
FAIRVIEW II: — **"Terms of endearment"** sam. dim. 12 h 00, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Uncommon valor"** sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Quand faut y aller, faut y aller"** sam. dim., 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
KENT I: (489-9707) — **"To be or not to be"** sam. dim. 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 30.
KENT II: — **"Gorgy park"** sam. dim. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
LA CITÉ I: (844-9470) — **"Terms of endearment"** sam. dim. 12 h 00, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
LA CITÉ II: — **"Two of a kind"** sam. dim. 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.
LA CITÉ III: — **"Return of the Jedi"** sam. dim. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — Sam. et Dim. Salle fermée 24 et 25 décembre.
LAVAL I: (688-7778) — **"Le feu de la danse"** sam. dim. 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 45. sam. der. spec. 9 h 45.
LAVAL II: — **"Le retour du Jedi"** sam. dim. 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20. sam. der. spec. 9 h 20.
LAVAL III: — **"Les Daltons en cavale"** sam. dim. 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30, sam. der. spec. 9 h 30.
LAVAL IV: — **"Sudden impact"** sam. dim. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15, sam. der. spec. 9 h 15.
LAVAL V: — **"Les compères"** sam. dim. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40. sam. der. spec. 9 h 40.
LAVAL-ODÉON I: **"Quand faut y aller, faut y aller"** sam. dim., 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.
LAVAL-ODÉON II: — **"M. maman, le roi du foyer"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 25.
LOEW'S I: (861-7437) — **"Terms of endearment"** 12 h 00, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40, sam. der. spec. 12 h 00.
LOEW'S II: — **"Gorgy park"** 12 h 00, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 30. sam. der. spec. 11h 45.
LOEW'S III: — **"Two of a kind"** 12 h 10, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00, sam. der. spec. 11 h 50.
LOEW'S IV: — **"Never say never again"** 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 45, sam. der. spec. 12 h 00.
LOEW'S V: — **"Risky business"** 12 h 05, 2 h 00, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 50, 9 h 50, sam. der. spec. 11 h 45.
MARSEILLE: —(Repentigny, 581-8160): **"Superman II"** sam. 13 h 30, et **"La ballade des Daltons"** sam. 15 h 30.
MERCIER: — **"Jamais plus jamais"** sam, dim., 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 30.
OUIMETOSCOPE: — (525-8600) — SAMEDI: relâche. DIMANCHE: relâche.
OUTREMONT: — SAMEDI: relâche. DIMANCHE: relâche.
PALACE I: (866-6991) — **"Right stuff"** 1 h 00, 4 h 30, 8 h 00, sam der. spec. 20 h 00.
PALACE II: — **"Sudden impact"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PALACE III: — **"Amytiville 3-D"** 12 h 10, 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20,
PALACE IV: — **"Sudden impact"** 12 h 00, 2 h 10, 4 h 20, 6 h 30, 8 h 40,
PALACE V: — **"Sudden impact"** 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40,
PALACE VI: — **"Stardust"** 12 h 30, 2 h 15, 4 h 00, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15,
PARALLÈLE: (843-4725) — Relâche, le 31 déc. et le 1-2 janvier.
PARADIS I: (866-6991) — **"Les dents de la mer(Jaws 3-D)"**,sam., dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PARADIS II: — **"Staying alive"** sam. dim., 2 h 45, 6 h 00, 9 h 20, **"Enfin, y a t-il un pilote dans l'avion"** sam. dim. 1 h 15, 4 h 30, 7 h 45.
PARADIS III: — **"Cujo"** sam. dim. 3 h 05, 6 h 25, 9 h 45, **"Arthur"** sam. dim. 1 h 20, 4 h 40, 8 h 00.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Le feu de la danse"** 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 10,
PARISIEN II: — **"Le retour du Jedi"** 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20,
PARISIEN III: — **"Les Daltons en cavale"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40,
PARISIEN IV: — **"Les compères"** 12 h 05, 2 h 00, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40,
PARISIEN V: — **"L'amie"** 12 h 15, 2 h 15, 4 h 10, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 55,
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"Les aventures de Bernard et Bianca"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 35, **"Le noel de Mickey"** sam. dim., 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 10.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Les Dieux sont tombés sur la tête"** sam. dim., 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — **"To be or not to be"** 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Never cry wolfe"** 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"The man who loved women"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 05.
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Silkwood"** sam. dim., 1 h 45, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"The rescuers"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 **"Mickey's christmas carrol"** sam., dim., 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"Scarface"** sam. dim. 1 h 30, 5 h 00, 8 h 30.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — **"Les dents de la mer en 3-D"** sam. dim. 12 h 35, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 50, 20 h 55.
SAINT-DENIS III: — **"Le petit prince"** et un court métrage, sam. dim. 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
VERDUN: — **"M. maman, le roi du foyer"** sam. dim., 2 h 40, 6 h 05, 9 h 30, **"L'équipée du cannonball"** sam. dim., 12 h 50, 4 h 20, 7 h 45.
VERSAILLES I: (353-7880) — **"Le feu de la danse"** sam. dim. 1 h 00, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 00, 7 h 40, 9 h 20.
VERSAILLES II: — **"Le retour du Jedi"** 12 h 00, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 00.
VERSAILLES III: — **"Les compères"** sam. dim. 1 h 10, 2 h 50, 4 h 30, 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.
VILLERAY: (388-5577) — **"Les Dieux sont tombés sur la tête"** sam. dim., 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"Terms of endearment"** sam. dim. 12 h 00, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
YORK: (937-8978) — **"Yentl"** 12 h 00, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

expositions

ATELIER-GALERIE SERGE LACROIX: 4593 Rivard. (843-4535). Gravures de Johanne Morin, Roland Pichet et Paul Livernois du 1 au 31 déc. — Nouvelles sérigraphies de Gilles Archambault, Pierre Brosseau, Cerj et Johanne Morin du 1 au 31 janv.
ATELIER-GALERIE LE BATEAU-LAVOIR: 983 boul. Richelieu, Beloeil. Exposition de François Lamaire, joaillier-sculpteur — oeuvres récentes de Dumont, Séguin, Dufour, Ben Zakour, Assif Hamilton, Tremblay, Rochat, Lebedeff, Quintal, Rouleau et Madore jusqu'au 15 janv.
CAFÉ D'À CÔTÉ: 4282 Papineau (525-0741) — Exposition Paul Antoine Fugère "Histoires d'eau" du 4 déc. au 5 fév.
CAFÉ TIMÉNÈS: 4857 ave du Parc (272-1734) — Exposition photographies de Robert Noury tout déc.
90CENTRE DES ARTS VISUELS: 350 Victoria (488-9559) — "Célébration" travaux de douze artistes jusqu'au 7 janv.
CHÂTEAU DUFRESNE: (coin Pie IX et Sherbrooke) — La tradition artisanale: art populaire mexicain d'aujourd'hui, jusqu'au 8 janv., ainsi que des arbres de Noël décorés par les maisons Birks, Eaton et Ogilvy.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 ch. Côte Ste-Catherine (739-2301) — Galerie B. Carlos Letona 'El Salvador' photographies 8 déc. au 5 janv. — L'art perdu de l'architecture ornementée 8 déc. au 5 janv.
90CENTRE D'EXPOSITION DRUMMOND: 175 rue Ringuet, Drummondville (477-5412) — 'Amalgam' de Daniel Dion et Sue Schnee jusqu'au 15 janv.
LE CERCLE D'ART: 2159 Boul.St-Martin, Duvernay (384-2551) — Serge Dubreuil, peintures, exposition accessible au public tous les jours de 10h.00 à 21h.00 jusqu'au 4 janv.
90LA COLLECTION TUDOR INC.: 1538 Sherbrooke Ouest (933-2694) — "Oeuvres de M. Bellerive, Ron Bolt, A. Harrison, Bruce le Dain, E. Taheld et Y. Wilson.
90GALERIE ALLIANCE: 680 ouest rue Sherbrooke(284-3768) — exposition d'estampes des membres de Atelier Graphia 3710 inc. du 15 déc au 6 janv.
GALERIE ARIEL: 541 Mountainview, Otterburn Park (464-1513) — exposition petits formats N. Tremblay, C. Dufour, L. Gagné, L. Shields, C. Beauchemin, F. Sabourin et J. Lortie jusqu'au 8 janv.
GALERIE D'ART L'ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Plaza Alexis Nihon (935-8030) — Peintures de N. Boisvert, M. Brazeau, M. Favreau, G.E. Gingras, J.P. Lapointe, A. Richardson, A. Rousseau, C.D. Valais.
GALERIE D'ART LA CANADIENNE: Le Reine Elisabeth, 900 o. Dorchester (875-8944) — Oeuvres d'artistes, peintures de Aubry, Alarie, Tiengo, Basque, Del Signore, Poirier, Picher et Noeh tous les jours de 12h.00 à 18h.00, ven. de 12h.00 à 20h.00
CALERIE D'ART PELLETIER: 1030 Henri-Bourassa est (388-9642) — Exposition d'huiles et aquarelles d'A. Rousseau, A. L'Archevêque, H. Champagne, J. L'Escarbeau, J. Baudoin, M. Laberge, G. Légaré, V. Lapierre, V. Honch, S. Cosgrove, etc...
GALERIE ART ET STYLE: 4875 A, O. rue Sherbrooke, Westmount (484-3184) — Oeuvres de P.V. Beaulieu, C. Boivin, R. Clark, B. Côté, F. Iacurto St-Gilles du 23 déc. au 23 janv.
GALERIE ART VIEUX PALAIS: 185 rue du Palais, St-Jérôme (432-7171) — Judith Vanderbellen, peintre et Axel J.C. Zoller, peintre du 11 déc. au 8 janv.
GALERIE L'ART VIVANT: 3822 St-Denis (849-9690) — Artistes de la galerie: petits formats, aquarelles Ladouceur, Tiengo, Meunier, Peacock, Lesueur, Bellemare, Cantin, Ladouceur, Laurin, Carette, Grisé, Lajoie, Lafontaine, Archambault, Price, Gadzala, Eve-Rell, Tremblay.
GALERIE DES 5 CONTINENTS: 1225 Greene Av. — L'Art de donner' objets d'art du monde entier du 22 nov. au 7 janv.
GALERIE CULTART: 386 rue Laurier ouest (273-5149) — Les artistes de la galerie du 21 déc. au 29 janv.
GALERIE DENYSE DELRUE: 75 O. Sherbrooke (845-7368) — L'avant Fêtes: avec R. Blair, F. Chamberland, P. Gauvreau, C. Goulet, P. Lajoie, J. Letarte, L. Major, M.J. Musiol et autres jusqu'au 31 déc.
GALERIE DOMINION: 1438 Sherbrooke ouest (845-7833, 845-7471) — Tableaux et sculptures d'artistes canadiens et européens éminents — Esther Wertheimer, sculptures récentes
GALERIE ANNE DORAN: 521 Promenade Sussex Ottawa (235-6546) — Oeuvres de Ann McCall mar. au jeu. 11h.00 à 17h.00.
GALERIE ELCA LONDON LTÉE: 1616 o. Sherbrooke (931-3646) — Oeuvres de: Daniel Solomon, Judy Singer, David Alexander, Greg Hardy, Catherine Perehudoff, Rebecca Perehudoff et sculptures et gravures de Cape Dorset tout janv.
GALERIE EMERGENCE: 1452 Laurier est (525-2264) — Réjean Gagné, peintures et pastels du 20 déc. au 8 janv.
GALERIE ESPÉRANZA: 2144 Mackay (933-6455) — Gravures américaines du 22 déc. au 17 janv.
GALERIE FAUCOMBRÉ: 1269 Amherst (523-9368) — Oeuvres en batik de Max Beuchétrit, et photographies de Charles Clermont, début 2 déc.
GALERIE FRANÇOIS LEMAI: 1437 Stanley (842-3639) — Amano, Sawada, Kuroda, Satoh, Hochi, Sakamoto, Maki, Riode et Saïto contemporains japonais jusqu'en janv.
GALERIE CHARLOTTE FRENETTE: 60 ave Royale, St-Charles de Bellechasse (887-3190) — Guaitan Lacroix, oeuvres récentes, sam. dim. 12h.00 à 17h.00 du 4 au 31 déc.
GALERIE FRÈRE JÉRÔME: 1601 rue St-Denis (739-3371) — Surprise du 19 déc. au 9 janv.lun. au dim.12h.00 à 23h.00
GALERIE FUCITO: 5283 avenue du Parc (279-1919) — Le dessin: geste intime du créateur — Daoust, Daudelin, Dumouchel, Fasan Harrison, Menses, Monaham, Morgan, Otis et Price.
GALERIE JACQUIE: 1437 Stanley, (842-3639) — Oeuvres de maîtres japonais contemporains: Amano, Sawada, Kuroda, Satoh, Hoshi, Sakamato, Maki, Riodei.
GALERIE SAMUEL LALLOUZ: 1620 ouest Sherbrooke — Exposition d'oeuvres sur papier de Marcel Barbeau, Kittie Bruneau, Reynald Connolly, Lise Gervais, Marcella Maltais, Guido Molinari et Sindon Gécin lun. au sam. 09h.30 à 18h.00 jusqu'à fév. 84
GALERIE LIPPEL: 1324 Sherbrooke (842-6369) — Les petits bronzes d'Afrique, tribus Senufo, Baulé et Ashanti—Sculptures Inuit.
GALERIE LUDOVIC: 1390 Sherbrooke Ouest, suite 3 (844-9788) — Oeuvres de R. Richard, A. Rousseau, M. Poissant, L.P. Tremblay, F. Alvarez, C. Jacob et M. Belligo
GALERIE MAXIMUM: 123 o. ave Mont-Royal (282-2050) — Oeuvres de Florent Cousineau du 20 déc. au 8 janv.
GALERIE MONTCALM: Maison du citoyen, 25 Laurier Hull (777-2781) — Concours national de livres d'artistes du 15 déc. au 8 janv.
GALERIE NATIONALE DU CANADA: Angle des rues Elgin et Slater, Ottawa — Inaugurations de Sidney Grossman. 3 nov. au 2 janv. — Exposition Walker Evans: Le Don Phyllis Lambert du 25 nov. au 29 janv. — L'artiste néerlandais Maurits Cornelis Escher, estampes jusqu'en fév.
GALERIE NOCTUELLE: 333 o. St-Laurent, Longueuil (670-9076) — Sean Rudman, oeuvres sur papier — Artistes de la galerie, dessins, estampes et sculptures du 13 déc. au 16 fév
GALERIE FRÉDÉRIC PALARDY: 1170 Victoria, St-Lambert (465-3337) — Exposition des peintres de la galerie jusqu'au 8 janv.
GALERIE 1515: 1515 Notre-Dame, Lachine (634-5783) — Expostion photographies de fleurs sauvages du Québec de Claude Alain, tous les jours de 10h.00 à 21h.00 jusqu'au 4 janv.
GALERIE S.A.W.: 55 Marché Byward, Ottawa (236-6181) — Environnements installations de Gilles Girardet et Reno Salvail — Installation de Xerox couleurs "Entry/Entreaty de Pat Durr du 6 au 31 déc..
90GALERIE 6200: 6200 Boul. Léger, Mtl Nord (328-2020) — Exposition Georgette Pihay, sculptures, peintures et aquarelles tous les jours de 10h.00 à 21h.00 jusqu'au 4 janv.
GALERIE D'ART STEWART: 176 Bord du Lac, Pte-Claire (695-3312) — Exposition Charles Daudelin, études et photographies du retable en bronze de la Chapelle du Sacré-Coeur — Keena, sculptures et céramiques, du 3 déc. au 8 janv.
90GALERIE RICHARD VERRAULT: Québec (418-643-4975) — Exposition de Léon Bellefleur.
GERARD GORCE BEAUX ARTS INC.: 1504 ouest Sherbrooke (934-0413) — Dessins et aquarelles de Alex Colville, peintures de Gary Morton, encres de Tony Onley, sérigraphies de Christopher Pratt, tapisseries d'Aubusson
GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART: 2025 rue Peel — Exposition de Harlan House, porcelaine et Gina Watson, Bannières jusqu'au 31 déc.
LA MAGIE DE L'ART: 1235 rue Guy (935-1446) — Oeuvres d'artistes israéliens, sculptures de Moe Reinblatt—Oeuvres des artistes de la galerie jusqu'au 15 janv.
MAISON D'ART ST-LAURENT: 916 Décarie St-Laurent (744-6683) — Petits formats et sculptures des artistes de la galerie du 4 au 31 déc.
MAISON DU BRASSEUR: 2901 Boul. St-Joseph, Lachine (637-0560) — Francine Larivière Robichaud, tapisserie, Jacqueline Valenti Janniello, dessins du 14 déc. au 8 janv.
MAISON CHEVALIER: 50 rue Marché Champlain, Qué. — Le Vieux Montréal vu par Georges Delfosse, mar. au dim. 10h.00 à 17h.00 jusqu'au 15 janv.
MAISON DU CITOYEN: 25 rue Laurier, Hull (777-2781) — L'avant Fêtes: avec R. Blair, P. Gauvreau, C. Goulet, P. Lajoie, J. Letarte, L. Major, M.J. Musiol et autres jusqu'au 31 déc.
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk — Exposition 'D'une boréale à l'autre', huiles de Michel Allard du 14 déc. jusqu'au 15 janv.
MAISON DU MECENE: Carrefour Langelier, 7373 Boul. Langelier (259-4751) — Liquidation d'oeuvres d'art de peintres connus, tel que Beament, Bertounesque, Carette, Del Signore, Fecteau, Fortin, Gingras, Perron et autres, provenant d'une fermeture de galerie et d'une collection privée.
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN: Cité du Havre Mtl (873-2878) — Ré-évolution Italienne, le design dans la société italienne des années 80 du 17 nov. au 8 janvier
MUSÉE DE L'ORATOIRE: 3800 Reine-Marie (733-8211) — Exposition de Noël, "Nouvelle agréable", oeuvres récentes d'artistes d'ici et 50 crèches de différents pays, tous les jours de 10h.00 à 17h.00 jusqu'au 2 fév.
MUSÉE DU QUÉBEC: 1 rue Wolfe (418-643-2150). Cinquante années d'acquisitions, du 2 nov au 4 mars.
MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT: 615 boul. Ste-Croix, Saint-Laurent (747-7367) — Crèche et santons québécois de Suzanne Lavallée jusqu'au 6 fév. — Un aspect du patrimoine québécois: les ouvrages de cire jusqu'au 19 fév.
MUSÉE DES BEAUX ARTS: 3400 ave du Musée (285-1600) — Dessins de Ferdinand Holder à compter du 9 déc.jusqu'au 22 janv. — Maurice Cullen, peintures, dessins, pastels du 16 déc. au 22 janv. — L'arbre de noël dans divers pays, jusqu'au 6 janv.
MUSÉE McCORD: 690 ouest, rue Sherbrooke (392-4778) — "Les archives photographiques Notman" du 28 sept. à janv. 84. "Bonnets, chapeaux et coiffes" du 22 juin au 11 mars 84. + Leslie Harry: un peintre pour la scène, du 26 oct. au 2 janv. "Le Canada dans l'art du potier,jusqu'en oct. 84 — La poupée des 19e et 20e siècles et ses accessoires du 7 déc. à mars 84 (musée fermé le 25 déc. et le 1 janv.)
MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES: angle des rues Melcalfe et McLeod, Ottawa (996-3102) — Sur la piste des dinosaures: ateliers de montage d'un dinosaure et festival du film des dinosaures, mar. au jeu. de 10h.00 à 17h.00, dec. et janv.
MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI: 35 rue St-Germain ouest Rimouski (724-2272) — Salle d'exposition du rez-de-chaussée: Marcel Gagnon, peintre — Galerie Antoine-Gagnon: oeuvres de S. Villeneuve-Rioux, L.A. Roberge, A. Marion, A. Tardif, R. Venne et J. Poirier — 27 au 30 déc. de 13h.00 à 17h.00 et 19h.00 à 22h.00, à partir du 4 janv. heures habituelles.
90GALERIE DU MUSÉE: 24 rue Champlain Québec (643-6792) — Bill Vazan, dessins récents du 24 nov. au 15 janv.
90LA PETITE GALERIE: 1200 rue Shefford (Bromont) (843-7401) — Artistes de la galerie, Yves Bergeron, Raymond Dupuis, Graham Cantieni, Reynald Piché et Louis Jacque,les ven. sam. et dim.
SUZANNE LAVIGNE: 916 rue Cherrier (525-2455) — Exposition lun. au jeu. 15h.00 à 19h.00 ven. sam. dim. 15h.00 à 21h.00
MICHEL TÉTRAULT: ART CONTEMPORAIN: 4260 St-Denis (843-5487) Salle I et 2 : sculptures de Daniel Couvreur — Exposition 'Chefs-d'oeuvres d'hier et d'aujourd'hui du 14 au 31 déc.
SALLE WILFRID-PELLETIER: Hall d'entrée (P.D.A.) — Exposition: sélection montréalaise des peintres amateurs du XXV1e salon international de Lyon, tous les jours de 9h.00 à 18h.00.
LA TROISIÈME GALERIE: 225 Côte de la Montagne, Québec (694-9111) — Oeuvres récentes de Tin Yum Lau, peintures et dessins jusqu'au 31 déc. du mar. au dim. de 13h.00 à 17h.00
INTERART: 1545 Dr Penfield, suite 104 (932-1545) — Oeuvres de Louis Jaque, Alfred Pelian, Riopelle, Sculptures de Robert Poulin, Claude Millette.
TERRE ETOILE: 4914 o. Sherbrooke, Westmount — "Un lieu secret" de Clavet-Fournier du 5 déc. au 5 janv.

théâtre

ATELIER CONTINU: 1200 est rue Laurier (270-1178) — "Syncope" texte de René Gingras, m. en s. Yves Desgagnés du mer. au dim. 20h.30 du 6 janv. au 11 fév.
CAFÉ-CONCERT LA BELLE EPOQUE: 19 St-Laurent,St-Timothée (373-3262) — Strauss père et fils, m. en s. Philippe Grenier du jeu. au sam. 21h.00 jusqu'au 31 déc.
CAFÉ MOLIÈRE: 1200 St-Hubert (844-7000) — Le trio vocal "Lesser Family" et la revue "T'sé veux dire" du mer. au dim. 20h.30 jusqu'au 8 janv.
CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166) — "Johnny Mangano and his astonishing dogs" de Michel Tremblay, m. en s. Gilbert Dumas, mar. au dim. 20h.30, du 5 janv. au 4 fév.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue St-Denis (843-4384) — Tous les samedis et dimanches, également du 27 au 31 déc. 14h.00, théâtre pour enfants 'Les trois petits cochons' et 'La fleur enchantée'
HÔTEL RÉGENCE HYATT: 777 rue Université (879-1370) — Dîner-Théâtre Les Masques. "Accommodations" de Nick Hall jusqu'au 31 déc.
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum (521-4191) — Omnibus présente "Alice" d'après l'oeuvre de Lewis Carroll du mer. au dim. à 20h.30 dim. matinée 14h.30 du 7 déc. au 14 janv.(relâche 31 déc. et 1 janv.)
SALLE FRED BARRY: 4353 est rue Ste-Catherine (253-8974) — Le théâtre de Quartier présente "Qui a raison" mise en scène Louis-Dominique Lavigne, musique Gabriel Hamel, spectacle pour enfants où fantaisie, réalisme, humour et rire s'entremêlent du 26 déc. au 2 janv. à 14h.00
THÉÂTRE L'AVANT-PAYS: Galerie de marionnettes, 550 Atwater, Mtl — Exposition et spectacle de marionnettes "Barnabé-les-bottines" adaptation théâtrale d'un conte québécois du 26 au 31 déc. 14h.00 et 15h.30
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — "84 charing cross road" de Helene Hanff, m. en s. Elsa Bolam mar. au sam. 20h.00, matinée sam.14h.00, dim. 19h.00, du 5 au 29 janv.
THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1456 est rue Ste-Catherine (521-4650) — "Souffrance que j'ai du fun" avec André Monmorency du 19 au 31 déc.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Le théâtre sans fil présente "Le Hobbit" spectacle avec marionnettes géantes du 26 au 31 déc. à 14h.30
THÉÂTRE MERIDIEN: 4 complexe Desjardins (285-1450) — "Qui a tué Betty Grandt?" de Pascal Renwick du 12 au 31 déc. à 19h.30 — "Mangeuse d'hommes" de Daniel Colas du 12 au 31 déc. à 21h.00,matinée le dim., relâche dim.soir, lun. et mar.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 o. Ste-Catherine (861-0563) — Amadeus, de Peter Shaffer, mise en s. Olivier Reichenbach, sem. à 20h.00, sam. 17h.00 et 20h.00, (2e prolongation) les 4-5-6 janv. 20h.00, le 7 janv.17h.00 et 21h.00
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112) — Cie Jean Duceppe présente "Caviar ou lentilles" de Scarnicci et Tarabusi les 4-5-6 janv. 20h.00
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 rue St-Denis (844-1793) — "En sourdine...les sardines" de Michael Frayn, mise en scène de Daniel Roussel sem. 20h.00, sam. 17h.00 et 21h.00., dim. 19h.00 du 1 déc. au 14 janv.

HULL OTTAWA TORONTO:

THÉÂTRE DE L'ÎLE: Maison du citoyen, Hull — Tintin à l'île noire de Geoffrey Case, 4 au 7 janv. 19h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Théâtre:"Alligator pie" présenté par le théâtre Passe Muraille 26 au 31 déc. 13h.30

sur scène

LES BEAUX ESPRITS BAR: 2073 St-Denis (844-0882) — Dixie Land les 29-30-31 déc. à 21h.30
CAFÉ INSTANTANÉ: 102 rue St-Georges,(659-4822) — Céline Hamelin et Yves McLean 28 au 31 déc. 21h.00.
CLUB SODA: 5240 ave du parc (270-7848)— Party, avec "Hollywood and vine" du 28 au 31 déc.
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest, rue St-Paul (842-2003) — L'ensemble de Brian Emblem 28 déc. — June Wallack jazz 29-30-31 déc.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Gaston Ouellette au piano dim. à ven. de 19h.00 à 22h.00
L'ENTRE-TEMPS: Niveau A centre Sheraton, Mtl — Le groupe Mexican Connection du mar. au dim. de 21h.00 à 03h.00 jusqu'en fév.
L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Gaston Ouellette au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au sam.
MAISON DE LA CULTURE CÔTE DES NEIGES: 5290 chemin Côte des Neiges (739-7195) — Sept sur sept, regard sur le ballet du XXe siècle et son directeur Maurice Béjart 4 janv. à 14h.00.
POURQUOI PAS CHEZ DUMAS: 500 est rue Rachel (523-8708) — Orchestres surprises des Fêtes 26 au 30 déc.— Party de fin d'année 31 déc.
RISING SUN: 286 ouest rue Ste-Catherine (861-0657) — Groupe Selah reggae du 28 au 30 déc. — Selah et Nana McLean 31 déc.
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — Les grands ballets Canadiens présentent Casse-Noisette le 31 déc. 14h.00
SPECTRUM: 318 o. Ste-Catherine (861-5851) — CKOI FM et Black Label présentent "Corbeau" 31 déc. à 21h.00
TANGENTE: 307 o. Ste-Catherine (842-3532) — "Simili Smile" avec Paule Ducharme, Robert Deschênes et Pierre L'Abbé les 6-7-8 janv. et 10 au 15 janv. à 20h.30

télévision

SAMEDI

2 CBFT
12.00 Le monde merveilleux de Walt Disney
13.00 Football de la ligue nationale
16.00 Bagatelle
17.00 La course autour du monde
18.00 Le téléjournal
18.05 Impacts
19.00 La soirée du hockey
Les Canadiens de Mtl reçoivent les Nordiques de Québec
21.30 Film
« Week-end à Brighton » avec Ronnie Barker, Ronnie Corbett, Debbie Blythe et Rikki Howard
22.30 Le téléjournal
22.50 Nouvelles du sport
23.00 Bye Bye 83
00.05 Cinéma
« La boum » fr. 80 avec Claude Brasseur, Brigitte Fossey, Sophie Marceau et Denise Grey

10 CFTM
12.00 Midi à 14 heures
14.00 Entre-nous
15.00 Justice pour tous
15.30 La planète des singes
16.30 Cosmos 1999
17.30 Les P'tits bonshommes
17.45 Le dix vous informe
17.55 Lotto 6/49 et La quotidienne
18.00 Pop express
19.00 L'homme qui venait de l'Atlantide
20.00 Les Grands Spectacles
« A plein tube » am. 68 avec Elvis Presley, Nancy Sinatra et Bill Bixby
22.00 Sur la sellette
22.30 Nouvelles TVA
22.45 Les sports
23.00 Dan August

17 RADIO-QUÉBEC
15.30 Ciné-cadeau
« Astérix et Cléopâtre »
16.42 Ciné-Cadeau
« Le loup et le chien »
17.00 Station Soleil
18.00 Passe-Partout
18.30 Ciné-cadeau
« Le vieux chasseur d'ours »
20.00 Station soleil
21.00 Samedi soir: Opéra "Cosi Fan Tutte"
24.00 Cinéastes à l'écran

99 TVFQ (Câble)
12.00 Le grand ring dingue
12.45 Dis, raconte moi la mer
13.00 Champ-Élysées:
Emission de variétés présentée par Michel Druker
14.40 Sept sur sept
15.30 Un Noel de la renaissance en Catalogne
15.58 Actualités régionales
17.00 Vitamines
18.00 La maison de TFI
19.30 Le grand ring dingue
20.10 Graines d'artistes
20.30 Champs-Élysés
22.00 L'heure de vérité: Lionel Jospin
23.30 Cocoboy

6 CBMT
12.30 Spread your wings.
12.58 Programm highlights
13.00 Steppin'Out
13.28 Community Events
13.30 Business Watch
14.00 Wild Kingdom
14.30 From now on
15.00 Rear view mirror
18.00 CBC News
18.30 This Week in Parliament
19.00 NHL Hockey
Quebec at Montreal
22.00 Folklorama
22.30 Fame Game
23.00 The National
23.15 Newswatch
23:20 Royal Variety Performance
00.50 Cine Six.
« Portrait of a stripper » USA 79 avec Lesley Ann Warren, Edward Herrmann, Vic Tayback, Allan Miller, Sheree North et Thomas Hill

12 CFCF
12.00 Superstars of wrestling
13.00 NFL on CTV
16.00 Wide world of sports
18.00 Pulse
18.30 Hockey magazine
19.00 Goodnight Beantown
19.30 Just kidding
20.00 Academy Performance
« California Dolls » avec Peter Falk
22.00 Fantasy island
23.00 CTV National news
23.21 Music Vision
23.30 New Year's Eve Special
00.30 Cinema Twelve
« For Pete's sake » avec Barbara Streisand, Michael Sarrazin et Estelle Parsons
03.15 Fantasy island

DIMANCHE

2 CBFT
12.00 La semaine verte
13.00 Football de la ligue nationale
16.00 Les bleus, la nuit
16.30 A première vue
17.00 Second regard
18.00 Le téléjournal
18.01 Bye Bye 83
19.05 Court-circuit
19.35 Les Beaux dimanches
Diane Dufresne—Hollywood
20.35 Le téléjournal
20.45 Voeux fédéraux
21.00 Il Trovatore
23.25 Sport-Dimanche
23.50 Présentation du ciné-club
23.55 Ciné-club
« Un Américain à Paris » amér. 51 avec Gene Kelly, Leslie Caron et Oscar Levant

10 CFTM
12.00 Bon Dimanche
14.00 Ciné week-end:
« Casino royale » brit. 67 avec David Niven, Peter Sellers, ursula Andress et Orson Welles
16.30 Sport Mag
17.50 Le dix vous informe
18.00 Au royaume des animaux
18.30 CHIPS
19.30 Centre médical
20.30 En Première
« Fais gaffe à la gaffe » fr. 81 avec Roger Mirmont, Marie-Anne Chazel, Daniel Prévost et François Maistre
22.00 Emission spéciale d'affaires publiques
22.30 Les nouvelles TVA
22.45 Les sports
23.00 La Super tirage

17 RADIO-QUÉBEC
15.30 Ciné-cadeau
« Le vieux chasseur d'ours »
17.00 Le moustique
18.00 Passe-Partout
18.30 Ciné-cadeau
« Une aventure de Lucky luke:la ballade des Dalton »
20.00 Station Soleil
21.00 Un hommage à Nijinski
22.00 Ciné-Répertoire
« Mon oncle d'Amérique » fr. 80 avec Henri Laborit, Gérard Depardieu, Nicole Garcia, Roger Pierre et Marie Dubois

99 TVFQ (Câble)
12.15 Thalassa
13.00 Téléfilm
« La terrible et douce histoire de la Damoiselle à la violette » dramatique avec Hervé Barel, Sylvaine Charlet, Alain Crampon, Pierre Dubois et Jean Gastau
14.00 Apostrophes: le pouvoir de l'image
15.15 La télévision des spectateurs
15.30 Gloria de Vivaldi
16.03 Les actualités régionales
17.00 Gym-tonic
17.45 Dis, raconte-moi la mer
18.00 L'école des fans
18.45 trente millions d'amis
19.15 Pierre et le loup
19.45 Thalassa
20.30 Téléfilm
« Jules et Juju » avec Fernand Ledoux et Robert Dalban
21.30 Apostrophes: Plutôt pessimiste ou plutôt optimiste?
22.45 La télévision des téléspectateurs
23.10 Prélude à la nuit
23.26 Les actualités régionales

6 CBMT
12.00 Meeting Place
13.00 Country Canada
13.30 Hymn sing
14.00 Governor General Ed Schreyer and Prime Minister Pierre Ellitot Trudeau's messages
14.14 Opera: Norma
17.00 Sorcerer's apprentice
17.30 Indians Legends
18.00 Walt Disney
19.00 Fraggle Rock
19.30 The Beachcombers
20.00 The Gondoliers
22.35 man alive
23.05 The National
23.20 Sunday Best
« Hud » USA 63 avec Paul Newman and Patricia Neal

12 CFCF
13.00 NFL Football on CTV
16.00 Travel
16.30 Question Period
17.00 A CTV Sports Special: Olympiad— the marathon
18.00 Pulse
18.30 Benson
19.00 The A team
20.00 Knight rider
21.00 Scarecrow & Mrs. King
22.00 W5
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Cinema Twelve
« Magic » avec Anthony Hopkins, Ann Margaret et Burgess Meredith
02.05 Fantasy Island
03.05 Eyesat

LUNDI

2 CBFT
12:00 Première édition
12.22 Hashimoto
12.30 Histoires d'hier et d'aujourd'hui
13.00 Sans famille
14.30 Cinéma
« La martingale » 83 avec Omar Sharif, Catherine Spaak, Jacques Michel et Jean-Pierre Malo
16.00 Bobino
16.30 Les Schtroumpfs
17.00 Le grand frère
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Drôle de vie
19.30 Terre humaine
20.00 Poivre et sel
20.30 La bonne aventure
21.00 Quincy
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Le roi qui vient du sud

10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz
« L'oiseau bleu » am.sov. 76 Conte fantaisiste avec Elisabeth Taylor, Jane Fonda, Ava Gardner, Cicely Tyson et Todd Lookinland
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gronigo et Cie
16.00 L'Animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 N'ajustez pas votre appareil
18.00 Le 18 heures
19.00 Galaxie
19.29 La Quotidienne/Tirage
19.30 La petite maison dans la prairie
20.30 Peau de banane
21.00 Une vie
21.30 Michel Jasmin
22.30 Nouvelles TVA
22.50 Le 10 vous informe
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Les têtes brûlées

17 RADIO-QUÉBEC
15.30 Ciné-Cadeau
« Une aventure de Lucky Luke: la ballade des Dalton »
17.00 Les Colombaioni
18.00 Passe-Partout
18.30 Ciné-cadeau « Sirius »
19.20 Ciné-Cadeau « Le joueur de flûte »
20.00 Les uns et les autres
22.00 Télé-docunments: "Lettres du bout du monde: un voyage au Japon"

99 TVFQ (Câble)
12.30 L'âme des poètes
13.45 Les enquêtes du commissaire Maigret: Maigret s'amuse
15.10 Histoires naturelles:
15.46 Le théâtre de Bouvard
15.58 Les actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 L'Académie des neuf
18.00 Atout coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Stars
21.15 Téléfilm
« Les joies de la famille Pinelli » avec Julien Guiomar, Ginette Garcin, Luciano Salce et Marisa Martini
23.00 3e rang de face
23.30 Le théâtre de Bouvard
23.43 Les actualités régionales

6 CBMT
11.30 Rosebowl parade
13.30 Cotton Bowl
17.00 All my children
18.00 Newswatch
19.00 Barney Miller
19.30 Get to the Point
20.00 Hangin'in
20.30 Buffalo Bill
21.00 Too close for comfort
21.30 Newhart
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 CBC Late Night
« Confessions of a Nazi spy » USA 39 avec Edward G. Robinson and Paul Lukas»

12 CFCF
12.00 The Flintstones.
12.30 Pulse
13.00 The Don Harron Show
13.30 CFCF Special Presentation
« Joey and Redhawk »
15.00 General Hospital
16.00 Soap
16.30 Rose Bowl game
20.00 Orange Bowl game
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Cinéma 12 « Tilt » adv-com. 79 avec Brooke Shields, Ken Marshall et Charles Durning
02.00 Solid Gold